

INTERNATIONAL STANDARD

NORME INTERNATIONALE



**High-voltage switchgear and controlgear –
Part 1: Common specifications**

**Appareillage à haute tension –
Partie 1: Spécifications communes**



THIS PUBLICATION IS COPYRIGHT PROTECTED

Copyright © 2011 IEC, Geneva, Switzerland

All rights reserved. Unless otherwise specified, no part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from either IEC or IEC's member National Committee in the country of the requester.

If you have any questions about IEC copyright or have an enquiry about obtaining additional rights to this publication, please contact the address below or your local IEC member National Committee for further information.

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de la CEI ou du Comité national de la CEI du pays du demandeur.

Si vous avez des questions sur le copyright de la CEI ou si vous désirez obtenir des droits supplémentaires sur cette publication, utilisez les coordonnées ci-après ou contactez le Comité national de la CEI de votre pays de résidence.

IEC Central Office
3, rue de Varembe
CH-1211 Geneva 20
Switzerland
Email: inmail@iec.ch
Web: www.iec.ch

About the IEC

The International Electrotechnical Commission (IEC) is the leading global organization that prepares and publishes International Standards for all electrical, electronic and related technologies.

About IEC publications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC. Please make sure that you have the latest edition, a corrigenda or an amendment might have been published.

- Catalogue of IEC publications: www.iec.ch/searchpub

The IEC on-line Catalogue enables you to search by a variety of criteria (reference number, text, technical committee,...). It also gives information on projects, withdrawn and replaced publications.

- IEC Just Published: www.iec.ch/online_news/justpub

Stay up to date on all new IEC publications. Just Published details twice a month all new publications released. Available on-line and also by email.

- Electropedia: www.electropedia.org

The world's leading online dictionary of electronic and electrical terms containing more than 20 000 terms and definitions in English and French, with equivalent terms in additional languages. Also known as the International Electrotechnical Vocabulary online.

- Customer Service Centre: www.iec.ch/webstore/custserv

If you wish to give us your feedback on this publication or need further assistance, please visit the Customer Service Centre FAQ or contact us:

Email: csc@iec.ch
Tel.: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

A propos de la CEI

La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est la première organisation mondiale qui élabore et publie des normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées.

A propos des publications CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu. Veuillez vous assurer que vous possédez l'édition la plus récente, un corrigendum ou amendement peut avoir été publié.

- Catalogue des publications de la CEI: www.iec.ch/searchpub/cur_fut-f.htm

Le Catalogue en-ligne de la CEI vous permet d'effectuer des recherches en utilisant différents critères (numéro de référence, texte, comité d'études,...). Il donne aussi des informations sur les projets et les publications retirées ou remplacées.

- Just Published CEI: www.iec.ch/online_news/justpub

Restez informé sur les nouvelles publications de la CEI. Just Published détaille deux fois par mois les nouvelles publications parues. Disponible en-ligne et aussi par email.

- Electropedia: www.electropedia.org

Le premier dictionnaire en ligne au monde de termes électroniques et électriques. Il contient plus de 20 000 termes et définitions en anglais et en français, ainsi que les termes équivalents dans les langues additionnelles. Egalement appelé Vocabulaire Electrotechnique International en ligne.

- Service Clients: www.iec.ch/webstore/custserv/custserv_entry-f.htm

Si vous désirez nous donner des commentaires sur cette publication ou si vous avez des questions, visitez le FAQ du Service clients ou contactez-nous:

Email: csc@iec.ch
Tél.: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

INTERNATIONAL STANDARD

NORME INTERNATIONALE



**High-voltage switchgear and controlgear –
Part 1: Common specifications**

**Appareillage à haute tension –
Partie 1: Spécifications communes**

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

COMMISSION
ELECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE

PRICE CODE
CODE PRIX

CR

ICS 29.130.10; 29.130.99

ISBN 978-2-88912-607-1

CONTENTS

FOREWORD.....	6
1 General	8
1.1 Scope.....	8
1.2 Normative references	8
2 Normal and special service conditions.....	12
2.1 Normal service conditions	13
2.2 Special service conditions	14
3 Terms and definitions	16
3.1 General terms	16
3.2 Assemblies of switchgear and controlgear	19
3.3 Parts of assemblies	19
3.4 Switching devices.....	20
3.5 Parts of switchgear and controlgear	20
3.6 Operation	26
3.7 Characteristic quantities	29
3.8 Index of definitions	30
4 Ratings.....	32
4.1 Rated voltage (U_r).....	33
4.2 Rated insulation level.....	33
4.3 Rated frequency (f_r)	37
4.4 Rated normal current and temperature rise.....	37
4.5 Rated short-time withstand current (I_k).....	40
4.6 Rated peak withstand current (I_p).....	40
4.7 Rated duration of short circuit (t_k)	41
4.8 Rated supply voltage of closing and opening devices and of auxiliary and control circuits (U_a).....	41
4.9 Rated supply frequency of closing and opening devices and of auxiliary circuits	43
4.10 Rated pressure of compressed gas supply for controlled pressure systems.....	43
4.11 Rated filling levels for insulation and/or operation.....	43
5 Design and construction	43
5.1 Requirements for liquids in switchgear and controlgear	43
5.2 Requirements for gases in switchgear and controlgear	43
5.3 Earthing of switchgear and controlgear.....	44
5.4 Auxiliary and control equipment.....	44
5.5 Dependent power operation.....	50
5.6 Stored energy operation	50
5.7 Independent manual or power operation (independent unlatched operation).....	51
5.8 Operation of releases	51
5.9 Low- and high-pressure interlocking and monitoring devices	52
5.10 Nameplates	52
5.11 Interlocking devices.....	53
5.12 Position indication	53
5.13 Degrees of protection provided by enclosures	54
5.14 Creepage distances for outdoor insulators.....	55
5.15 Gas and vacuum tightness	56

5.16	Liquid tightness	56
5.17	Fire hazard (flammability)	57
5.18	Electromagnetic compatibility (EMC)	57
5.19	X-ray emission	57
5.20	Corrosion	58
6	Type tests	58
6.1	General	58
6.2	Dielectric tests	60
6.3	Radio interference voltage (r.i.v.) test	67
6.4	Measurement of the resistance of circuits	67
6.5	Temperature-rise tests	68
6.6	Short-time withstand current and peak withstand current tests	71
6.7	Verification of the protection	73
6.8	Tightness tests	74
6.9	Electromagnetic compatibility tests (EMC)	76
6.10	Additional tests on auxiliary and control circuits	82
6.11	X-radiation test procedure for vacuum interrupters	86
7	Routine tests	88
7.1	Dielectric test on the main circuit	88
7.2	Tests on auxiliary and control circuits	88
7.3	Measurement of the resistance of the main circuit	89
7.4	Tightness test	89
7.5	Design and visual checks	90
8	Guide to the selection of switchgear and controlgear	90
8.1	Selection of rated values	91
8.2	Continuous or temporary overload due to changed service conditions	91
9	Information to be given with enquiries, tenders and orders	92
9.1	Information with enquiries and orders	93
9.2	Information with tenders	93
10	Transport, storage, installation, operation and maintenance	94
10.1	Conditions during transport, storage and installation	94
10.2	Installation	94
10.3	Operation	96
10.4	Maintenance	96
11	Safety	99
11.1	Precautions by manufacturers	100
11.2	Precautions by users	100
11.3	Electrical aspects	100
11.4	Mechanical aspects	101
11.5	Thermal aspects	101
11.6	Operation aspects	101
12	Influence of the product on the environment	101
	Annex A (normative) Identification of test specimens	102
	Annex B (normative) Determination of the equivalent r.m.s. value of a short-time current during a short circuit of a given duration	104
	Annex C (normative) Method for the weatherproofing test for outdoor switchgear and controlgear	105

Annex D (normative) Requirements for auxiliary and control circuit components	108
Annex E (informative) Tightness (information, example and guidance).....	110
Annex F (normative) Tolerances on test quantities during tests	112
Annex G (informative) Information and technical requirements to be given with enquiries, tenders and orders	115
Annex H (informative) Corrosion: Information regarding service conditions and recommended test requirements	118
Annex I (informative) List of symbols and abbreviations used in IEC 62271-1	119
Annex J (informative) Electromagnetic compatibility on site	121
Annex K (informative) List of notes concerning certain countries.....	122
Bibliography.....	123
Figure 1 – Altitude correction factor	15
Figure 2 – Examples of classes of contacts	49
Figure 3 – Diagram of connections of a three-pole switching device.....	63
Figure 4 – Diagram of a test circuit for the radio interference voltage test	77
Figure 5 – Test location of radiation meter	87
Figure B.1 – Determination of short-time current.....	104
Figure C.1 – Arrangement for weatherproofing test.....	106
Figure C.2 – Nozzle for weatherproofing test	107
Figure E.1 – Example of a tightness coordination chart, TC, for closed pressure systems	110
Figure E.2 – Sensitivity and applicability of different leak-detection methods for tightness tests	111
Table 1a – Rated insulation levels for rated voltages of range I, series I	34
Table 1b – Rated insulation levels for rated voltages of range I, series II (based on current practice in some areas, including North America) ^a	35
Table 2a – Rated insulation levels for rated voltages of range II	36
Table 2b – Additional rated insulation levels, based on current practice in some areas, including North America for range II.....	37
Table 3 – Limits of temperature and temperature rise for various parts, materials and dielectrics of high-voltage switchgear and controlgear	38
Table 4 – Direct current voltage	41
Table 5 – Alternating current voltage	42
Table 6 – Auxiliary contact classes	48
Table 7 – Degrees of protection	55
Table 8 – Example of grouping	58
Table 9 – Test conditions in general case	62
Table 10 – Power-frequency test conditions.....	63
Table 11 – Impulse test conditions.....	64
Table 12 – Test conditions for the alternative method	65
Table 13 – Permissible temporary leakage rates for gas systems	75
Table 14 – Application of voltages at the fast transient/burst test.....	80

Table 15 – Application of voltage at the damped oscillatory wave test	81
Table 16 – Assessment criteria for transient disturbance immunity	81
Table D.1 – List of reference documents for auxiliary and control circuit components	108
Table F.1 – Tolerances on test quantities for type test	113

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

HIGH-VOLTAGE SWITCHGEAR AND CONTROLGEAR –

Part 1: Common specifications

FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC itself does not provide any attestation of conformity. Independent certification bodies provide conformity assessment services and, in some areas, access to IEC marks of conformity. IEC is not responsible for any services carried out by independent certification bodies.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

This consolidated version of IEC 62271-1 consists of the first edition (2007) [documents 17A/799/FDIS and 17A/804/RVD] and its amendment 1 (2011) [documents 17A/962/FDIS and 17A/970/RVD]. It bears the edition number 1.1.

The technical content is therefore identical to the base edition and its amendment and has been prepared for user convenience. A vertical line in the margin shows where the base publication has been modified by amendment 1. Additions and deletions are displayed in red, with deletions being struck through.

International Standard IEC 62271-1 has been prepared by subcommittee 17A: High-voltage switchgear and controlgear, of IEC technical committee 17: Switchgear and controlgear.

This publication has been drafted in accordance with the ISO/IEC Directives, Part 2.

The reader's attention is drawn to the fact that Annex K lists all of the "in-some-country" clauses on differing practices of a less permanent nature relating to the subject of this standard.

The list of all parts of the IEC 62271 series under the general title, *High-voltage switchgear and controlgear*, can be found on the IEC website.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until the stability date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

IMPORTANT – The “colour inside” logo on the cover page of this publication indicates that it contains colours which are considered to be useful for the correct understanding of its contents. Users should therefore print this publication using a colour printer.

HIGH-VOLTAGE SWITCHGEAR AND CONTROLGEAR –

Part 1: Common specifications

1 General

1.1 Scope

This part of IEC 62271 applies to a.c. switchgear and controlgear designed for indoor and outdoor installation and for operation at service frequencies up to and including 60 Hz on systems having voltages above 1 000 V.

This standard applies to all high-voltage switchgear and controlgear except as otherwise specified in the relevant IEC standards for the particular type of switchgear and controlgear.

NOTE For the use of this standard, high voltage (see IEC 601-01-27) is the rated voltage above 1 000 V. However, the term medium voltage (see IEC 601-01-28) is commonly used for distribution systems with voltages above 1 kV and generally applied up to and including 52 kV.

1.2 Normative references

The following referenced documents are indispensable for the application of this document. For dated references, only the edition cited applies. For undated references, the latest edition of the referenced document (including any amendments) applies.

IEC 60034-1, *Rotating electrical machines – Part 1: Rating and performance*

IEC 60038:1983, *IEC standard voltages*

IEC 60050-131, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Part 131: Circuit theory*

IEC 60050-151, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Part 151: Electrical and magnetic devices*

IEC 60050-191, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 191: Dependability and quality of service*

IEC 60050-351, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Part 351: Control technology*

IEC 60050-441, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 441: Switchgear, controlgear and fuses*

IEC 60050-446, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 446: Electrical relays*

IEC 60050-551, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Power electronics*

IEC 60050-581, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 581: Electro-mechanical components for electronic equipment*

IEC 60050-601, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 601: Generation, transmission and distribution of electricity – General*

IEC 60050-604, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 604: Generation, transmission and distribution of electricity – Operation*

IEC 60050-605, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 605: Generation, transmission and distribution of electricity – Substations*

IEC 60050-811, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 811: Electric traction*

IEC 60050-826, *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Part 826: Electrical installations*

IEC 60051-1, *Direct acting indicating analogue electrical measuring instruments and their accessories – Part 1: Definitions and general requirements common to all parts*

IEC 60051-2, *Direct acting indicating analogue electrical measuring instruments and their accessories – Part 2: Special requirements for ammeters and voltmeters*

IEC 60051-4, *Direct acting indicating analogue electrical measuring instruments and their accessories – Part 4: Special requirements for frequency meters*

IEC 60051-5, *Direct acting indicating analogue electrical measuring instruments and their accessories – Part 5: Special requirements for phase meters, power factor meters and synchrosopes*

IEC 60059, *IEC standard current ratings*

IEC 60060-1:1989, *High-voltage test techniques – Part 1: General definitions and test requirements*

IEC 60064, *Tungsten filament lamps for domestic and similar general lighting purposes – Performance requirements*

IEC 60068-2 (all parts), *Environmental testing – Part 2: Tests*

IEC 60071-1:2006, *Insulation co-ordination – Part 1: Definitions, principles and rules*

IEC 60071-2:1996, *Insulation co-ordination – Part 2: Application guide*

IEC 60073, *Basic and safety principles for man-machine interface, marking and identification – Coding principles for indicators and actuators*

IEC 60081, *Double-capped fluorescent lamps – Performance specifications*

IEC/TR 60083, *Plugs and socket-outlets for domestic and similar general use standardized in member countries of IEC*

IEC 60085, *Electrical insulation – Thermal classification*

IEC 60115-4 (all parts), *Fixed resistors for use in electronic equipment – Part 4: Sectional specification: Fixed power resistors*

IEC 60130 (all parts), *Connectors for frequencies below 3 MHz*

IEC 60227 (all parts), *Polyvinyl chloride insulated cables of rated voltages up to and including 450/750 V*

IEC 60228, *Conductors of insulated cables*

IEC 60245 (all parts), *Rubber insulated cables – Rated voltages up to and including 450/750 V*

IEC 60255-8, *Electrical relays – Part 8: Thermal electrical relays*

IEC 60255-21-1, *Electrical relays – Part 21: Vibration, shock, bump and seismic tests on measuring relays and protection equipment – Section One: Vibration tests (sinusoidal)*

IEC 60255-21-3, *Electrical relays – Part 21: Vibration, shock, bump and seismic tests on measuring relays and protection equipment – Section 3: Seismic tests*

IEC 60269-2, *Low-voltage fuses – Part 2: Supplementary requirements for fuses for use by authorized persons (fuses mainly for industrial application) – Examples of standardized systems of fuses A to I*

IEC 60270, *High-voltage test techniques – Partial discharge measurements*

IEC 60296: *Fluids for electrotechnical applications – Unused mineral insulating oils for transformers and switchgear*

IEC 60309-1, *Plugs, socket-outlets and couplers for industrial purposes – Part 1: General requirements*

IEC 60309-2, *Plugs, socket-outlets and couplers for industrial purposes – Part 2: Dimensional interchangeability requirements for pin and contact-tube accessories*

IEC 60376, *Specification of technical grade sulfur hexafluoride (SF₆) for use in electrical equipment*

IEC 60393-1, *Potentiometers for use in electronic equipment – Part 1: Generic specification*

IEC 60417, *Graphical symbols for use on equipment*

IEC 60445, *Basic and safety principles for man-machine interface, marking and identification – Identification of equipment terminals and conductors terminations*

IEC 60480, *Guidelines for the checking and treatment of sulfur hexafluoride (SF₆) taken from electrical equipment and specification for its re-use*

IEC 60502-1, *Power cables with extruded insulation and their accessories for rated voltages from 1 kV ($U_m = 1,2$ kV) up to 30 kV ($U_m = 36$ kV) – Part 1: Cables for rated voltages of 1 kV ($U_m = 1,2$ kV) and 3 kV ($U_m = 3,6$ kV)*

IEC 60507, *Artificial pollution tests on high-voltage insulators to be used on a.c. systems*

IEC 60512-2 (all parts), *Connectors for electronic equipment – Tests and measurements – Part 2: Electrical continuity and contact resistance tests*

IEC 60529:1989, *Degrees of protection provided by enclosures (IP Code)*

IEC 60617, *Graphical symbols for diagrams*

IEC 60669-1, *Switches for household and similar fixed-electrical installations – Part 1: General requirements*

IEC 60695-1 (all parts), *Fire hazard testing – Part 1: Guidance for assessing the fire hazard of electrotechnical products*

IEC 60695-7 (all parts), *Fire hazard testing – Part 7: Toxicity of fire effluent*

IEC 60721-1, *Classification of environmental conditions – Part 1: Environmental parameters*

and their severities

IEC 60721-2 (all parts), *Classification of environmental conditions – Part 2: Environmental conditions appearing in nature – Temperature and humidity*

IEC 60721-3 (all parts), *Classification of environmental conditions – Part 3: Classification of groups of environmental parameters and their severities*

IEC 60730-2-9, *Automatic electrical controls for household and similar use – Part 2-9: Particular requirements for temperature sensing controls*

IEC 60730-2-13, *Automatic electrical controls for household and similar use – Part 2-13: Particular requirements for humidity sensing controls*

IEC 60815:1986, *Guide for the selection of insulators in respect of polluted conditions*

IEC 60909-0, *Short-circuit currents in three-phase a.c. systems – Part 0: Calculation of currents*

IEC 60909-1, *Short-circuit currents in three-phase a.c. systems – Part 1: Factors for the calculations of short-circuit currents according to IEC 60909-0*

IEC 60932, *Additional requirements for enclosed switchgear and controlgear from 1 kV to 72,5 kV to be used in severe climatic conditions*

IEC 60947-2, *Low-voltage switchgear and controlgear – Part 2: Circuit-breakers*

IEC 60947-3, *Low-voltage switchgear and controlgear – Part 3: Switches, disconnectors, switch-disconnectors and fuse-combination units*

IEC 60947-4-1, *Low-voltage switchgear and controlgear – Part 4-1: Contactors and motor-starters – Electromechanical contactors and motor-starters*

IEC 60947-4-2, *Low-voltage switchgear and controlgear – Part 4-2: Contactors and motor-starters – AC semiconductor motor controllers and starters*

IEC 60947-5-1, *Low-voltage switchgear and controlgear – Part 5-1: Control circuit devices and switching elements – Electromechanical control circuit devices*

IEC 60947-7-1, *Low-voltage switchgear and controlgear – Part 7-1: Ancillary equipment – Terminal blocks for copper conductors*

IEC 60947-7-2, *Low-voltage switchgear and controlgear – Part 7-2: Ancillary equipment – Protective conductor terminal blocks for copper conductors*

IEC 61000-4-1, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 4-1: Testing and measurement techniques – Overview of IEC 61000-4 series*

IEC 61000-4-4, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 4-4: Testing and measurement techniques Electrical fast transient/burst immunity test*

IEC 61000-4-11, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 4-11: Testing and measurement techniques – Voltage dips, short interruptions and voltage variations immunity tests*

IEC 61000-4-18, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 4-18: Testing and measurement techniques – Damped oscillatory wave immunity test*

IEC 61000-4-17, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 4-17: Testing and measurement techniques – Ripple on d.c. input power port immunity test*

IEC 61000-4-29, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 4-29: Testing and measurement techniques – Voltage dips, short interruptions and voltage variations on d.c. input power port immunity tests*

IEC 61000-5 (all parts), *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 5: Installation and mitigation guidelines*

IEC 61000-6-2, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 6-2: Generic standards – Immunity for industrial environments*

IEC 61000-6-5, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 6-5: Generic standards – Immunity for power station and substation environments*

IEC 61020-4: *Electromechanical switches for use in electronic equipment – Part 4: Sectional specification for lever (toggle) switches*

IEC 61180-1, *High-voltage test techniques for low-voltage equipment – Part 1: Definitions, test and procedure requirements*

IEC 61634, *High-voltage switchgear and controlgear – Use and handling of sulphur hexafluoride (SF₆) in high-voltage switchgear and controlgear*

IEC 61810 (all parts), *Electromechanical elementary relays*

IEC 62063, *High-voltage switchgear and controlgear – The use of electronic and associated technologies in auxiliary equipment of switchgear and controlgear*

IEC 62262, *Degrees of protection provided by enclosures for electrical equipment against external mechanical impacts (IK code)*

IEC 62271-2, *High-voltage switchgear and controlgear – Part 2: Seismic qualification for rated voltages of 72,5 kV and above*

IEC/TR 62271-300, *High-voltage switchgear and controlgear – Part 300: Seismic qualification of alternating current circuit-breakers*

IEC 62326-1, *Printed boards – Part 1: Generic specification*

CISPR 11, *Industrial, scientific and medical (ISM) radio-frequency equipment – Electromagnetic disturbance characteristics – Limits and methods of measurement*

CISPR 16-1 (all parts), *Specification for radio disturbance and immunity measuring apparatus and methods – Part 1: Radio disturbance and immunity measuring apparatus*

CISPR 18-2, *Radio interference characteristics of overhead power lines and high-voltage equipment – Part 2: Methods of measurement and procedure for determining limits*

2 Normal and special service conditions

Unless otherwise specified, high-voltage switchgear and controlgear, including the operating devices and the auxiliary equipment which form an integral part of them, are intended to be used in accordance with their rated characteristics and the normal service conditions listed in 2.1.

If the actual service conditions differ from these normal service conditions, high-voltage switchgear and controlgear and associated operating devices and auxiliary equipment shall be designed to comply with any special service conditions required by the user, or appropriate arrangements shall be made (refer to 2.2).

NOTE 1 Appropriate action should also be taken to ensure proper operation under such conditions of other components, such as relays.

NOTE 2 Detailed information concerning classification of environmental conditions is given in IEC 60721-3-3 (indoor) and IEC 60721-3-4 (outdoor).

2.1 Normal service conditions

2.1.1 Indoor switchgear and controlgear

- a) The ambient air temperature does not exceed 40 °C and its average value, measured over a period of 24 h, does not exceed 35 °C.

The preferred values of minimum ambient air temperature are –5 °C, –15 °C and –25 °C.

- b) The influence of solar radiation may be neglected.
- c) The altitude does not exceed 1 000 m.
- d) The ambient air is not significantly polluted by dust, smoke, corrosive and/or flammable gases, vapours or salt. The manufacturer will assume that, in the absence of specific requirements from the user, there are none.
- e) The conditions of humidity are as follows:
- the average value of the relative humidity, measured over a period of 24 h, does not exceed 95 %;
 - the average value of the water vapour pressure, over a period of 24 h, does not exceed 2,2 kPa;
 - the average value of the relative humidity, over a period of one month, does not exceed 90 %;
 - the average value of the water vapour pressure, over a period of one month, does not exceed 1,8 kPa.

For these conditions, condensation may occasionally occur.

NOTE 1 Condensation can be expected where sudden temperature changes occur in periods of high humidity.

NOTE 2 To withstand the effects of high humidity and condensation, such as breakdown of insulation or corrosion of metallic parts, switchgear designed for such conditions should be used.

NOTE 3 Condensation may be prevented by special design of the building or housing, by suitable ventilation and heating of the station or by the use of dehumidifying equipment.

- f) Vibrations due to causes external to the switchgear and controlgear or earth tremors are insignificant relative to the normal operating duties of the equipment. The manufacturer will assume that, in absence of specific requirements from the user, there are none.

NOTE 4 The interpretation of the term “insignificant” is the responsibility of the user or specifier of the equipment. Either the user is not concerned with seismic events, or his analysis shows that the risk is “insignificant”.

2.1.2 Outdoor switchgear and controlgear

- a) The ambient air temperature does not exceed 40 °C and its average value, measured over a period of 24 h, does not exceed 35 °C.

The preferred values of minimum ambient air temperature are –10 °C, –25 °C, –30 °C and –40 °C.

Rapid temperature changes should be taken into account.

- b) Solar radiation up to a level of 1 000 W/m² (on a clear day at noon) should be considered.

NOTE 1 Under certain levels of solar radiation, appropriate measures, for example roofing, forced ventilation, test simulating solar gain, etc., may be necessary, or derating may be used, in order not to exceed the specified temperature rises and design pressure limits.

NOTE 2 Details of global solar radiation are given in IEC 60721-2-4.

- c) The altitude does not exceed 1 000 m.
- d) The ambient air may be polluted by dust, smoke, corrosive gas, vapours or salt. The pollution does not exceed pollution level II (medium) according to Table 1 of IEC 60815.
- e) The ice coating shall be considered in the range from 1 mm up to, but not exceeding, 20 mm.
- f) The wind speed does not exceed 34 m/s (corresponding to 700 Pa on cylindrical surfaces).

NOTE 3 Characteristics of wind are described in IEC 60721-2-2.

- g) Consideration should be given to condensation or precipitations that may occur.

NOTE 4 Characteristics of precipitation are defined in IEC 60721-2-2.

- h) Vibrations due to causes external to the switchgear and controlgear or earth tremors are insignificant relative to the normal operating duties of the equipment. The manufacturer will assume that, in the absence of specific requirements from the user, there are none.

NOTE 5 The interpretation of the term "insignificant" is the responsibility of the user or specifier of the equipment. Either the user is not concerned with seismic events, or his analysis shows that the risk is "insignificant".

2.2 Special service conditions

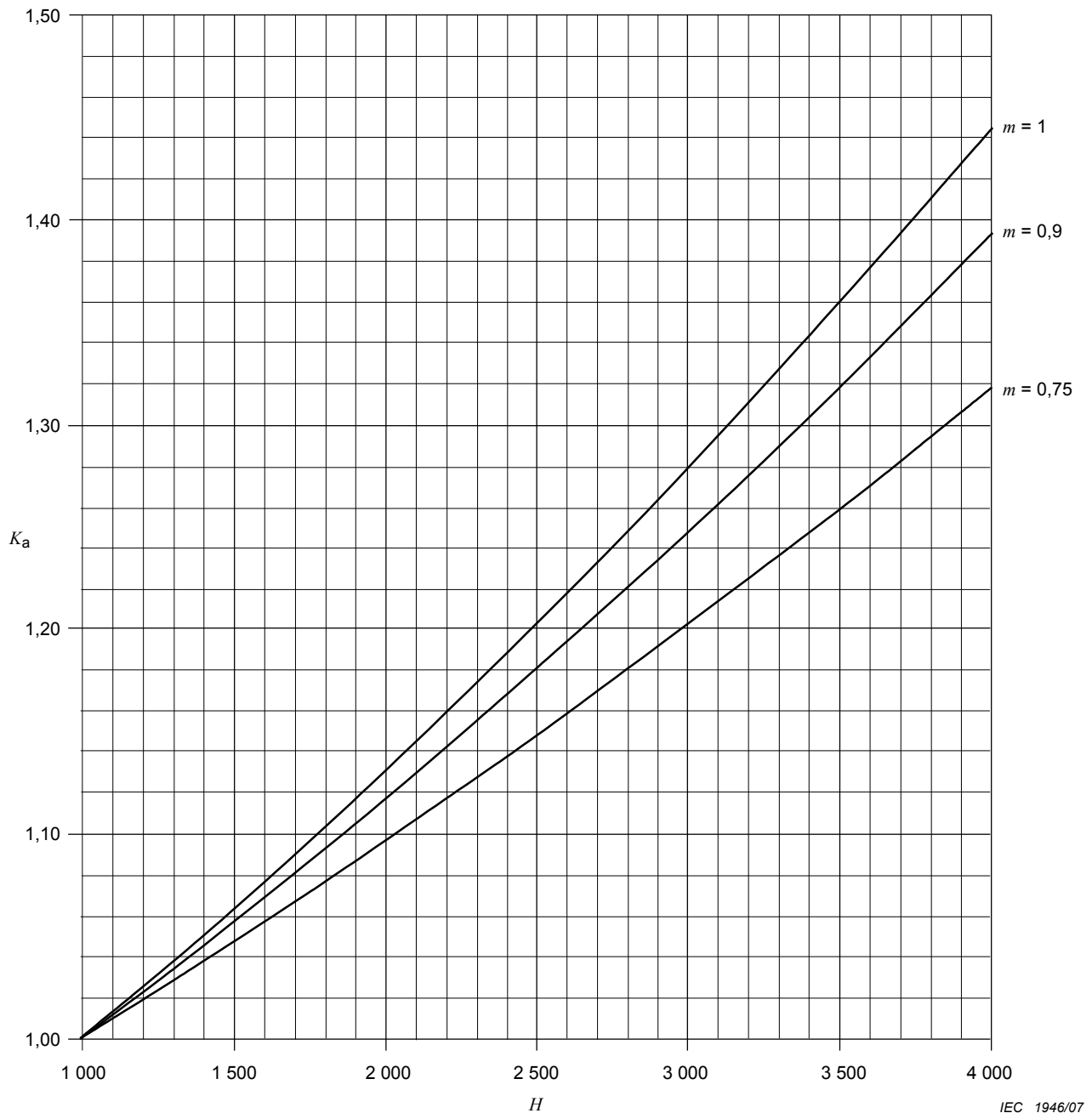
When high-voltage switchgear and controlgear is used under conditions different from the normal service conditions given in 2.1, the user's requirements should refer to standardized steps as follows.

2.2.1 Altitude

For installations at an altitude higher than 1 000 m, the insulation withstand level of external insulation at the service location shall be determined by multiplying the rated insulation levels by a factor K_a in accordance with Figure 1.

NOTE 1 For internal insulation, the dielectric characteristics are identical at any altitude and no special precautions need to be taken. For external and internal insulation, refer to IEC 60071-2.

NOTE 2 For low-voltage auxiliary and control equipment, no special precautions need to be taken if the altitude is lower than 2 000 m. For higher altitudes, refer to IEC 60664-1.



The altitude correction factor can be calculated from 4.2.2 of IEC 60071-2 with the following equation, which is modified to reflect that no correction is required up to 1 000 m:

$$K_a = e^{m(H-1000)/8150}$$

where

H is the altitude, in metres;

m is taken as a fixed value in each case for simplification as follows:

$m = 1$ for power-frequency, lightning impulse and phase-to-phase switching impulse voltages;

$m = 0,9$ for longitudinal switching impulse voltage;

$m = 0,75$ for phase-to-earth switching impulse voltage.

Figure 1 – Altitude correction factor

2.2.2 Pollution

For installation in polluted ambient air, pollution level III (heavy) or IV (very heavy) of IEC 60815 should be specified for outdoor installation.

For indoor installation, reference can be made to IEC 60932.

2.2.3 Temperature and humidity

For installation in a place where the ambient temperature can be outside the normal service condition range stated in 2.1, the preferred ranges of minimum and maximum temperature to be specified should be

- a) –50 °C and +40 °C for very cold climates;
- b) –5 °C and +55 °C for very hot climates.

In certain regions with frequent occurrence of warm humid winds, sudden changes of temperature may occur resulting in condensation even indoors.

In tropical indoor conditions, the average value of relative humidity measured during a period of 24 h can be 98 %.

2.2.4 Vibrations, shock or tilting

Standard switchgear and controlgear is designed for mounting on substantially level structures, free from excessive vibration, shock, or tilting. Where any of these abnormal conditions exists, requirements for the particular application should be specified by the user.

For installations where earthquakes are likely to occur, the severity level in accordance with IEC 62271-300 or IEC 62271-2 should be specified by the user.

2.2.5 Wind speed

In some regions, for example in North America, a value for the wind speed is 40 m/s.

2.2.6 Other parameters

When special environmental conditions prevail at the location where switchgear and controlgear is to be put in service, they should be specified by the user by reference to IEC 60721.

3 Terms and definitions

For the purposes of this document, the terms and definitions given in IEC 60050(131), IEC 60050(151), IEC 60050(191), IEC 60050(351), IEC 60050(441), IEC 60050(446), IEC 60050(551), IEC 60050(581), IEC 60050(601), IEC 60050(604), IEC 60050(605), IEC 60050(811), and IEC 60050(826), some of which are recalled hereunder, as well as the following, apply.

NOTE Terms and definitions are classified in accordance with IEC 60050(441). References from other than IEC 60050(441) are classified so as to be aligned with the classification used in IEC 60050(441).

3.1 General terms

3.1.1

switchgear and controlgear

general term covering switching devices and their combination with associated control, measuring, protective and regulating equipment, also assemblies of such devices and equipment with associated interconnections, accessories, enclosures and supporting

structures

[IEV 441-11-01]

3.1.2

external insulation

distances in atmosphere and surfaces in contact with open air of solid insulation of the equipment which are subject to dielectric stresses and to the effects of atmospheric and other external conditions such as pollution, humidity, vermin, etc.

[IEV 604-03-02]

3.1.3

IP code

coding system to indicate the degrees of protection provided by an enclosure against access to hazardous parts, ingress of solid foreign objects, ingress of water and to give additional information in connection with such protection

[3.4 of IEC 60529]

3.1.4

protection provided by an enclosure against access to hazardous parts

protection of persons against

- contact with hazardous mechanical parts;
- contact with hazardous low-voltage live parts;
- approach to hazardous high-voltage live parts below adequate clearance inside an enclosure

NOTE This protection may be provided

- by means of the enclosure itself;
- by means of barriers as part of the enclosure or distances inside the enclosure.

[3.6 of IEC 60529]

3.1.5

IK code

coding system to indicate the degree of protection provided by an enclosure against harmful external mechanical impacts

[3.3 of IEC 62262]

3.1.6

maintenance

combination of all technical and administrative actions, including supervision actions, intended to retain an item in, or restore it to, a state in which it can perform a required function

[IEV 191-07-01]

3.1.7

scheduled maintenance

preventive maintenance carried out in accordance with an established time schedule

[IEV 191-07-10]

3.1.8

inspection

visual investigation of the principal features of the switchgear and controlgear in service without dismantling

NOTE 1 This inspection is generally directed toward pressures and/or levels of fluids, tightness, position of relays, pollution of insulating parts, but actions such as lubricating, cleaning, washing, etc. which can be carried out with the switchgear and controlgear in service are also included.

NOTE 2 Observations resulting from inspection can lead to the decision to carry out overhaul.

3.1.9 diagnostic tests

comparative tests of the characteristic parameters of switchgear and controlgear to verify that it performs its functions, by measuring one or more of these parameters

NOTE The result from diagnostic tests can lead to the decision to carry out overhaul.

3.1.10 examination

inspection with the addition of partial dismantling, as required, supplemented by means such as measurements and non-destructive tests in order to reliably evaluate the condition of the switchgear and controlgear

3.1.11 overhaul

work performed with the objective of repairing or replacing parts which are found to be out of tolerance by inspection, test, examination, or as required by manufacturer's maintenance manual, in order to restore the component and/or the switchgear and controlgear to an acceptable condition (within tolerance)

3.1.12 down time

time interval during which an item is in a down state

[IEV 191-09-08]

3.1.13 failure

termination of the ability of an item to perform a required function

NOTE 1 After failure the item has a fault.

NOTE 2 "Failure" is an event, as distinguished from "fault", which is a state.

NOTE 3 This concept as defined does not apply to items consisting of software only.

[IEV 191-04-01]

3.1.14 major failure (of switchgear and controlgear)

failure of switchgear and controlgear which causes the cessation of one or more of its fundamental functions.

A major failure will result in an immediate change in the system operating conditions, for example, the backup protective equipment will be required to remove the fault or will result in mandatory removal from service within 30 min for unscheduled maintenance

3.1.15 minor failure (of switchgear and controlgear)

any failure of a constructional element or a subassembly which does not cause a major failure of the switchgear and controlgear

3.1.16 defect

imperfection in the state of an item (or inherent weakness) which can result in one or more failures of the item itself, or of another item under the specific service or environmental or

maintenance conditions, for a stated period of time

3.1.17

ambient air temperature

temperature, determined under prescribed conditions, of the air surrounding the complete switching device or fuse

NOTE For switching devices or fuses installed inside an enclosure, it is the temperature of the air outside the enclosure.

[IEV 441-11-13]

3.1.18

servicing level

ground level or fixed permanent floor level from which an authorized person can operate a device

3.1.19

non-exposed type

type of component of which no live part can readily be touched

3.1.20

monitoring

observation of the operation of a system or part of a system to verify correct functioning by detecting incorrect functioning, this being done by measuring one or more variables of the system and comparing the measured values with the specified values

[IEV 351-18-24, modified]

NOTE Several definitions are given for this term in the IEV. They are related to different cases of application. The reference given above is to be applied in the present case.

3.1.21

supervision

activity, performed either manually or automatically, intended to observe the state of an item

NOTE 1 Automatic supervision may be performed internally or externally to the item.

[IEV 191-07-26]

NOTE 2 Several definitions are given for this term in the IEV. They are related to different cases of application. The reference given above is to be applied in the present case.

3.2 Assemblies of switchgear and controlgear

3.2.1

test specimen

complete switchgear and controlgear when the poles are mechanically linked (i.e. one operating mechanism) or when the type tests are mainly three-pole type tests. If this is not the case, a test specimen is one pole of the complete switchgear and controlgear. Where permitted in the relevant IEC standard, a test specimen may be a representative sub-assembly

3.3 Parts of assemblies

3.3.1

transport unit

part of switchgear and controlgear intended for transportation without being dismantled

3.3.2

busbar

[IEV 605-02-02]

3.4 Switching devices

Definitions of particular switching devices will be found in the specific product standards.

3.4.1

vacuum interrupter

switching component in which high-voltage electrical contacts operate in a highly evacuated, hermetically sealed environment

3.5 Parts of switchgear and controlgear

3.5.1

enclosure

housing affording the type and degree of protection suitable for the intended application

[IEV 826-12-20]

NOTE This definition taken from IEC 60050(826) needs the following explanations under the scope of this standard.

- a) Enclosures provide protection of persons or livestock against access to hazardous parts.
- b) Barriers, shapes of openings or any other means (whether attached to the enclosure or formed by the enclosed equipment) suitable to prevent or limit the penetration of the specified test probes, are considered as a part of the enclosure, when they are secured in position either by means of interlocks, keys, or by hardware requiring a tool to be removed.

3.5.2

hazardous part

part that is hazardous to approach or touch

[3.5 of IEC 60529]

3.5.3

contact (of a mechanical switching device)

conductive part designed to establish circuit continuity when they touch and which, due to their relative motion during an operation, open or close a circuit or, in the case of hinged or sliding contacts, maintain circuit continuity

[IEV 441-15-05]

3.5.4

auxiliary circuit (of a switching device)

all the conductive parts of a switching device which are intended to be included in a circuit other than the main circuit and the control circuits of the device

NOTE Some auxiliary circuits fulfil supplementary functions such as signaling, interlocking, etc., and, as such, they may be part of the control circuit of another switching device.

[IEV 441-15-04]

3.5.5

control circuit (of a switching device)

all the conductive parts (other than the main circuit) of a switching device which are included in a circuit used for the closing operation or opening operation, or both, of the device

[IEV 441-15-03]

3.5.6

auxiliary switch (of a mechanical switching device)

switch containing one or more control and/or auxiliary contacts mechanically operated by a switching device

[IEV 441-15-11]

3.5.7

control switch (for control and auxiliary circuits)

mechanical switching device which serves the purpose of controlling the operation of switchgear or controlgear, including signaling, electrical interlocking, etc.

NOTE A control switch consists of one or more contact elements with a common actuating system.

[IEV 441-14-46]

3.5.8

auxiliary contact

contact included in an auxiliary circuit and mechanically operated by the switching device

[IEV 441-15-10]

3.5.9

control contact

contact included in a control circuit of a mechanical switching device and mechanically operated by this device

[IEV 441-15-09]

3.5.10

connection (bolted or the equivalent)

two or more conductors designed to ensure permanent circuit continuity when forced together by means of screws, bolts or the equivalent

3.5.11

position indicating device

part of a mechanical switching device which indicates whether it is in the open, closed, or where appropriate, earthed position

[IEV 441-15-25]

3.5.12

monitoring device

device intended to observe automatically the status of an item

3.5.13

pilot switch

non-manual control switch actuated in response to specified condition of an actuating quantity

NOTE The actuating quantity may be pressure, temperature, velocity, liquid level, elapsed time, etc.

[IEV 441-14-48]

3.5.14

low-energy contact

contact designed to be used in very low-energy circuits, for example, for monitoring or information technology

NOTE Typical applications are contacts inserted into a load circuit through which flows a current of some mA at a voltage not exceeding 10 V at the terminals.

3.5.15

cable entry

part with openings, which permit the passage of cables into the enclosure

3.5.16

cover plate

part of an enclosure which is used for closing an opening and designed to be held in place by screws or similar means. It is normally not removed after the equipment is put in service

3.5.17

partition (of an assembly)

part of an assembly separating one compartment from other compartments

[IEV 441-13-06]

3.5.18

actuator

part of the actuating system to which an external actuating force is applied

NOTE The actuator may take the form of a handle, knob, push-button, roller, plunger, etc.

[IEV 441-15-22]

3.5.19

indicating device (of a measuring instrument)

set of components of a measuring instrument intended to indicate the value of the measurand

NOTE By extension, the indicating means or setting device of any instrument such as a material measure or a signal generator.

[IEV 311-05-02]

3.5.20

splice

connecting device with barrel(s) accommodating electrical conductor(s) with or without additional provision to accommodate and secure the insulation

[IEV 581-05-11]

3.5.21

terminal

point of interconnection of an electric circuit element, an electric circuit or a network with other electric circuit elements, electric circuits or networks

NOTE 1 For an electric circuit element, the terminals are the points at which or between which the related integral quantities are defined. At each terminal, there is only one electric current from outside into the element.

NOTE 2 The term "terminal" has a related meaning in IEC 60050-151.

[IEV 131-11-11]

3.5.22

terminal block

assembly of terminals in a housing or body of insulating material to facilitate interconnection between multiple conductors

[IEV 581-06-36]

3.5.23

neutral conductor

conductor electrically connected to the neutral point and capable of contributing to the distribution of electrical energy

[IEV 826-14-07]

3.5.24
protective conductor
(symbol PE)

conductor provided for purposes of safety, for example protection against electric shock

NOTE In an electrical installation, the conductor identified PE is normally also considered as protective earthing conductor.

[IEV 826-13-22]

3.5.25
PEN conductor

earthed conductor combining the functions of both a protective conductor and a neutral conductor

[IEV 826-13-25, modified]

3.5.26
all-or-nothing relay

electrical relay which is intended to be energized by a quantity whose value is either within its operative range or effectively zero

[IEV 446-11-02]

3.5.27
thermal electrical relay

dependent-time measuring relay which is intended to protect an equipment from electrical thermal damage by the measurement of the current flowing in the protected equipment and by a characteristic curve simulating its thermal behaviour

[IEV 446-15-16]

3.5.28
(mechanical) contactor

mechanical switching device having only one position of rest, operated otherwise than by hand, capable of making, carrying and breaking currents under normal circuit conditions including operating overload conditions

NOTE Contactors may be designated according to the method by which the force for closing the main contacts is provided.

[IEV 441-14-33]

3.5.29
starter

combination of all the switching means necessary to start and stop a motor in combination with suitable overload protection

NOTE Starters may be designated according to the method by which the force for closing the main contacts is provided.

[IEV 441-14-38]

3.5.30
shunt release

release energized by a source of voltage

NOTE The source of voltage may be independent of the voltage of the main circuit.

[IEV 441-16-41]

**3.5.31
switch**

component fitted with an actuator and contacts to make and break a connection

[IEV 581-10-01]

**3.5.32
distribution circuit**

electric circuit supplying one or more distribution boards

[IEV 826-14-02]

3.5.33

final circuit (of buildings)

electric circuit intended to supply directly electric current using equipment or socket-outlets

[IEV 826-14-03]

3.5.34

toggle switch

switch having a lever (toggle), the movement of which results either directly or indirectly in the connection or disconnection of the switch terminations in a specified manner. Any indirect action through an actuating mechanism shall be such that the speed of connection and/or disconnection is independent of the speed of lever movement

[IEV 581-10-11]

3.5.35

disconnecter

mechanical switching device which provides, in the open position, an isolating distance in accordance with specified requirements

NOTE A disconnecter is capable of opening and closing a circuit when either negligible current is broken or made, or when no significant change in the voltage across the terminals of each of the poles of the disconnecter occurs. It is also capable of carrying currents under normal circuit conditions and carrying currents for a specified time under abnormal conditions such as those of short circuit.

[IEV 441-14-05]

3.5.36

operations counter

device indicating the number of operating cycles a mechanical switching device has accomplished

3.5.37

indicator light

lamp used as an indicator

[IEV 811-31-06]

3.5.38

plug and socket-outlet

means enabling the connection at will of a flexible cable to fixed wiring

NOTE The application of the means is shown in Figure 1 of IEC 60309-1.

3.5.39

cable coupler

means enabling the connection at will of two flexible cables

NOTE The application of the means is shown in Figure 1 of IEC 60309-1.

3.5.40**appliance coupler**

means enabling the connection at will of a flexible cable to the equipment

NOTE The application of the means is shown in Figure 1 of IEC 60309-1.

3.5.41**connector**

component which terminates conductors for the purpose of providing connection and disconnection to a suitable mating component

[IEV 581-06-01]

3.5.42**coil**

set of series-connected turns, usually coaxial

[IEV 151-13-15]

3.5.43**static switching component**

device in which the switching action is developed by electronic, magnetic, optical or other components without mechanical motion

3.5.44**auxiliary and control circuits**

entity of

- control and auxiliary circuits, mounted on or adjacent to the switchgear or controlgear, including circuits in central control cubicles;
- equipment for monitoring, diagnostics, etc. that is part of the auxiliary circuits of the switchgear or controlgear;
- circuits connected to the secondary terminals of instrument transformers, that are part of the switchgear or controlgear

3.5.45**subassembly** (of auxiliary and control circuits)

part of auxiliary and control circuits, with regard to function or position. A subassembly has its own interface and is normally placed in a separate enclosure

3.5.46**interchangeable subassembly** (of a auxiliary and control circuits)

subassembly which is intended to be placed in various positions within a auxiliary and control circuits, or intended to be replaced by other similar subassemblies. An interchangeable subassembly has an accessible interface

3.5.47**electronic device**

device the function of which is based on charge carriers moving through a semiconductor, a high vacuum or a gas discharge

[IEV 551-14-01]

3.5.48**interlocking device**

device which makes the operation of a switching device dependent upon the position or operation of one or more other pieces of equipment

[IEV 441-16-49]

3.6 Operation

3.6.1

dependent power operation (of a mechanical switching device)

operation by means of energy other than manual, where the completion of the operation is dependent upon the continuity of the power supply (to solenoids, electric or pneumatic motors, etc.)

[IEV 441-16-14]

3.6.2

stored energy operation (of a mechanical switching device)

operation by means of energy stored in the mechanism itself prior to the completion of the operation and sufficient to complete it under predetermined conditions

NOTE This kind of operation may be subdivided according to:

- 1 the manner of storing the energy (spring, weight, etc.);
- 2 the origin of the energy (manual, electric, etc.);
- 3 the manner of releasing the energy (manual, electric, etc.).

[IEV 441-16-15]

3.6.3

independent unlatched operation

stored energy operation where energy is stored and released in one continuous operation such that the speed and force of the operation are independent of the rate of applied energy

3.6.4

positively driven operation

operation which, in accordance with specified requirements, is designed to ensure that auxiliary contacts of a mechanical switching device are in the respective positions corresponding to the open or closed position of the main contacts

[IEV 441-16-12, modified]

NOTE A positively driven operating device is made by the association of a moving part, linked mechanically to the main contact of the primary circuit, without the use of springs, and a sensing element. In the case of mechanical auxiliary contacts, this sensing element can be simply the fixed contact, directly connected to the secondary terminal. In the case where the function is achieved electronically, the sensing element can be a static transducer (optical, magnetic, etc.) associated with a static switch, or associated with an electronic or electro-optic transmitting element.

3.6.5 Definitions relative to pressure (or density)

3.6.5.1

rated filling pressure p_{re} (or density ρ_{re}) for insulation and/or switching

pressure (in Pa), for insulation and/or for switching, referred to the standard atmospheric air conditions of +20 °C and 101,3 kPa (or density), which may be expressed in relative or absolute terms, to which the assembly is filled before being put into service, or automatically replenished

3.6.5.2

rated filling pressure for operation p_{rm} (or density ρ_{rm})

pressure (Pa), referred to the standard atmospheric air conditions of +20 °C and 101,3 kPa (or density), which may be expressed in relative or absolute terms, to which the control device is filled before being put into service or automatically replenished

3.6.5.3

alarm pressure p_{ae} (or density ρ_{ae}) for insulation and/or switching

pressure (Pa), for insulation and/or for switching, referred to the standard atmospheric air conditions of +20 °C and 101,3kPa (or density), which may be expressed in relative or absolute terms, at which a monitoring signal may be provided

3.6.5.4

alarm pressure for operation p_{am} (or density ρ_{am})

pressure (Pa), referred to the standard atmospheric air conditions of +20 °C and 101,3 kPa (or density), which may be expressed in relative or absolute terms, at which a monitoring signal may be provided

3.6.5.5

minimum functional pressure p_{me} (or density ρ_{me}) for insulation and/or switching

pressure (Pa), for insulation and/or for switching, referred to the standard atmospheric air conditions of +20 °C and 101,3 kPa (or density), which may be expressed in relative or absolute terms, at which and above which rated characteristics of switchgear and controlgear are maintained

3.6.5.6

minimum functional pressure for operation p_{mm} (or density ρ_{mm})

pressure (Pa), referred to the standard atmospheric air conditions of +20 °C and 101,3 kPa (or density), which may be expressed in relative or absolute terms, at which and above which rated characteristics of switchgear and controlgear are maintained. This pressure is often designated as interlocking pressure

3.6.6 Definitions relating to gas and vacuum tightness

These definitions apply to all switchgear and controlgear which use vacuum or gas, other than ambient air at atmospheric pressure, as insulating or combined insulating and interrupting or operating medium.

3.6.6.1

gas-filled compartment

compartment of switchgear and controlgear in which the gas pressure is maintained by one of the following systems:

- a) controlled pressure system;
- b) closed pressure system;
- c) sealed pressure system.

NOTE Several gas-filled compartments may be permanently interconnected to form a common gas-system (gas-tight assembly).

3.6.6.2

controlled pressure system for gas

volume which is automatically replenished from an external compressed gas supply or internal gas source

NOTE 1 Examples of controlled pressure systems are air-blast circuit-breakers or pneumatic operating mechanisms.

NOTE 2 A volume may consist of several permanently connected gas-filled compartments.

3.6.6.3

closed pressure system for gas

volume which is replenished only periodically by manual connection to an external gas source

NOTE Example of closed pressure systems are SF₆ single-pressure circuit-breakers.

3.6.6.4

sealed pressure system

volume for which no further gas or vacuum processing is required during its expected operating life

NOTE 1 Examples of sealed pressure systems are tubes of vacuum circuit-breakers or some SF₆ circuit-breakers.

NOTE 2 Sealed pressure systems are completely assembled and tested in the factory.

3.6.6.5

absolute leakage rate

F

amount of gas escaped by time unit, expressed in Pa × m³/s

3.6.6.6

permissible leakage rate

F_p

maximum permissible absolute leakage rate of gas specified by the manufacturer for a part, a component or a sub-assembly, or by using the tightness coordination chart (TC), for an arrangement of parts, components or subassemblies connected together in one pressure system

3.6.6.7

relative leakage rate

F_{rel}

absolute leakage rate related to the total amount of gas in the system at rated filling pressure (or density). It is expressed in percentage per year or per day

3.6.6.8

time between replenishments

t_r

time elapsed between two replenishments performed either manually or automatically when the pressure (density) reaches the alarm level, to compensate the leakage rate F . This value is applicable to closed pressure systems

3.6.6.9

number of replenishments per day

N

number of replenishments to compensate the leakage rate F . This value is applicable to controlled pressure systems

3.6.6.10

pressure drop

Δp

drop of pressure in a given time caused by the leakage rate F , without replenishment

3.6.6.11

tightness coordination chart

TC

survey document supplied by the manufacturer, used when testing parts, components or sub-assemblies, to demonstrate the relationship between the tightness of a complete system and that of the parts, components and/or sub-assemblies

3.6.6.12

cumulative leakage measurement

measurement which takes into account all the leaks from a given assembly to determine the leakage rate

3.6.6.13

sniffing

action of slowly moving a leak meter sensing probe around an assembly to locate a gas leak

3.6.7 Definitions relating to liquid tightness

These definitions apply to all switchgear and controlgear which use liquids as insulating, combined insulating and interrupting, or control medium with or without permanent pressure.

3.6.7.1**controlled pressure system for liquid**

volume which is automatically replenished with liquid

3.6.7.2**closed pressure system for liquid**

volume which is manually replenished only periodically with liquid

3.6.7.3**absolute leakage rate** F_{liq}

amount of liquid escaped by time unit, expressed in cm³/s

3.6.7.4**permissible leakage rate** $F_{\text{p(liq)}}$

maximum permissible leakage rate specified by the manufacturer for a liquid pressure system

3.6.7.5**number of replenishments per day** N_{liq}

number of replenishments to compensate the leakage rate F_{liq} . This value is applicable to controlled pressure systems

3.6.7.6**pressure drop** ΔP_{liq}

drop in pressure in a given time caused by the leakage rate F_{liq} without replenishment

3.7 Characteristic quantities**3.7.1****isolating distance of a pole** (of a mechanical switching device)

clearance between open contacts meeting the functional requirements specified for disconnectors

[IEV 441-17-35, modified]

3.7.2**degree of protection**

extent of protection provided by an enclosure against access to hazardous parts, against ingress of solid foreign objects and/or ingress of water and against mechanical impact (refer to IEC 60529 and IEC 62262)

3.7.3**rated value**

value of a quantity used for specification purposes, established for a specified set of operating conditions of a component, device, equipment or system

[IEV 151-16-08]

3.7.4**non-sustained disruptive discharge****NSDD**

disruptive discharge associated with current interruption, that does not result in the resumption of power frequency current or, in the case of capacitive current interruption, does not result in current in the main load circuit

3.8 Index of definitions

A - B

Absolute leakage rate	3.6.6.5 and 3.6.7.3
Actuator	3.5.18
Alarm pressure for insulation	3.6.5.3
Alarm pressure for operation.....	3.6.5.4
All-or-nothing relay	3.5.26
Ambient air temperature	3.1.17
Appliance coupler	3.5.40
Auxiliary and control circuits	3.5.44
Auxiliary circuit	3.5.4
Auxiliary contact	3.5.8
Auxiliary switch	3.5.6
Busbar	3.3.2

C

Cable coupler	3.5.39
Cable entry	3.5.15
Closed pressure system for gas	3.6.6.3
Closed pressure system for liquid	3.6.7.2
Coil.....	3.5.42
Connection	3.5.10
Connector	3.5.41
Contact.....	3.5.3
Control circuit	3.5.5
Control contact	3.5.9
Control switch.....	3.5.7
Controlled pressure system for gas.....	3.6.6.2
Controlled pressure system for liquid	3.6.7.1
Cover plate	3.5.16
Cumulative leakage measurement	3.6.6.12

D

Defect.....	3.1.16
Degree of protection	3.7.2
Dependent power operation	3.6.1
Diagnostic tests	3.1.9
Disconnecter.....	3.5.35
Distribution circuit (of buildings).....	3.5.32
Down time	3.1.12

E

Enclosure	3.5.1
Electronic device.....	3.5.47
Examination.....	3.1.10
External insulation	3.1.2

F

Failure	3.1.13
---------------	--------

Final circuits (of buildings)	3.5.33
-------------------------------------	--------

G – I

Gas-filled compartment	3.6.6.1
Hazardous part	3.5.2
Independent unlatched operation	3.6.3
Indicating device (of a measuring instrument)	3.5.19
Indicator light	3.5.37
Inspection	3.1.8
IP Code	3.1.3
IK Code	3.1.5
Isolating distance	3.7.1
Interchangeable subassembly (of auxiliary and control circuits)	3.5.46
Interlocking device	3.5.48

L – M

Low energy contact	3.5.14
Maintenance	3.1.6
Major failure (of switchgear and controlgear)	3.1.14
(Mechanical) contactor	3.5.28
Minimum functional pressure for insulation	3.6.5.5
Minimum functional pressure for operation	3.6.5.6
Minor failure (of switchgear and controlgear)	3.1.15
Monitoring	3.1.20
Monitoring device	3.5.12

N – O

Non-exposed type	3.1.19
Non-sustained disruptive discharge (NSDD)	3.7.4
Number of replenishments per day	3.6.6.9 and 3.6.7.5
Neutral conductor (symbol N)	3.5.23
Operations counter	3.5.36
Overhaul	3.1.11

P

Partition	3.5.17
PEN conductor	3.5.25
Permissible leakage rate	3.6.6.6 and 3.6.7.4
Pilot switch	3.5.13
Plug and socket-outlet	3.5.38
Position indicating device	3.5.11
Positively driven operation	3.6.4
Pressure drop	3.6.6.10 and 3.6.7.6
Protection provided by an enclosure against access to hazardous parts ...	3.1.4
Protective conductor (symbol PE)	3.5.24

R

Rated filling pressure for insulation	3.6.5.1
Rated filling pressure for operation	3.6.5.2
Rated value	3.7.3
Relative leakage rate	3.6.6.7

S

Scheduled maintenance	3.1.7
Sealed pressure system	3.6.6.4
Servicing level	3.1.18
Shunt release	3.5.30
Sniffing	3.6.6.13
Splice	3.5.20
Starter	3.5.29
Static switching component	3.5.43
Stored energy operation	3.6.2
Subassembly (of auxiliary and control circuits)	3.5.45
Supervision	3.1.21
Switch	3.5.31
Switchgear and controlgear	3.1.1
Switching devices	3.4

T - V

Terminal	3.5.21
Terminal block	3.5.22
Test specimen	3.2.1
Thermal electrical relay	3.5.27
Tightness coordination chart	3.6.6.11
Time between replenishments	3.6.6.8
Toggle switch	3.5.34
Transport unit	3.3.1
Vacuum interrupter	3.4.1

4 Ratings

The common ratings of switchgear and controlgear assigned by the manufacturer, including their operating devices and auxiliary equipment, should be selected from the following (as applicable):

- a) rated voltage (U_r);
- b) rated insulation level;
- c) rated frequency (f_r);
- d) rated normal current (I_r);
- e) rated short-time withstand current (I_k);
- f) rated peak withstand current (I_p);
- g) rated duration of short circuit (t_k);
- h) rated supply voltage of closing and opening devices and of auxiliary circuits (U_a);
- i) rated supply frequency of closing and opening devices and of auxiliary circuits;
- j) rated pressure of compressed gas supply for controlled pressure systems;

k) rated filling levels for insulation and/or operation.

NOTE Other rated characteristics may be necessary and will be specified in the relevant IEC product standards.

4.1 Rated voltage (U_r)

The rated voltage is equal to the maximum system voltage for which the equipment is designed. It indicates the maximum value of the "highest system voltage" of networks for which the equipment may be used (refer to Clause 9 of IEC 60038). Standard values of rated voltages are given below.

4.1.1 Range I for rated voltages of 245 kV and below

Series I 3,6 kV – 7,2 kV – 12 kV – 17,5 kV – 24 kV – 36 kV – 52 kV – 72,5 kV – 100 kV – 123 kV – 145 kV – 170 kV – 245 kV.

Series II (Voltages based on the current practice in some areas, like North America): – 4,76 kV – 8,25 kV – 15 kV – 15,5 kV – 25,8 kV – 27 kV – 38 kV – 48,3 kV – 72,5 kV – 123 kV – 145 kV – 170 kV – 245 kV.

4.1.2 Range II for rated voltages above 245 kV

300 kV – 362 kV – 420 kV – 550 kV – 800 kV – 1 100 kV – 1 200 kV.

4.2 Rated insulation level

The rated insulation level of switchgear and controlgear shall be selected from the values given in Tables 1 and 2.

In these tables, the withstand voltage applies at the standardized reference atmosphere (temperature (20 °C), pressure(101,3 kPa) and humidity (11 g/m³)) specified in IEC 60071-1.

These withstand voltages include the altitude correction to a maximum altitude of 1 000 m specified for the normal operating conditions (see 2.1). For special service conditions, refer to 2.2.

The rated withstand voltage values for lightning impulse voltage (U_p), switching impulse voltage (U_s) (when applicable), and power-frequency voltage (U_d) shall be selected without crossing the horizontal marked lines. The rated insulation level is specified by the rated lightning impulse withstand voltage phase to earth.

For most of the rated voltages, several rated insulation levels exist to allow for application of different performance criteria or overvoltage patterns. The choice should be made considering the degree of exposure to fast-front and slow-front overvoltages, the type of neutral earthing of the system and the type of overvoltage limiting devices (see IEC 60071-2).

The "common values" used in Tables 1a and 1b apply to phase-to-earth, between phases and across the open switching device, if not otherwise specified in this standard. The withstand voltage values "across the isolating distance" are valid only for the switching devices where the clearance between open contacts is designed to meet the functional requirements specified for disconnectors.

Table 1a – Rated insulation levels for rated voltages of range I, series I

Rated voltage U_r kV (r.m.s. value)	Rated short-duration power-frequency withstand voltage U_d kV (r.m.s. value)		Rated lightning impulse withstand voltage U_p kV (peak value)	
	Common value	Across the isolating distance	Common value	Across the isolating distance
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
3,6	10	12	20	23
			40	46
7,2	20	23	40	46
			60	70
12	28	32	60	70
			75	85
17,5	38	45	75	85
			95	110
24	50	60	95	110
			125	145
36	70	80	145	165
			170	195
52	95	110	250	290
72,5	140	160	325	375
100	150	175	380	440
	185	210	450	520
123	185	210	450	520
	230	265	550	630
145	230	265	550	630
	275	315	650	750
170	275	315	650	750
	325	375	750	860
245	360	415	850	950
	395	460	950	1 050
	460	530	1 050	1 200

**Table 1b – Rated insulation levels for rated voltages of range I, series II
(based on current practice in some areas, including North America)^a**

Rated voltage U_r kV (rms value)	Rated power frequency withstand voltage U_d kV (rms value)			Rated lightning impulse withstand voltage U_p kV (peak value)	
	Common value		Across the isolating distance Dry 1 min	Common value	Across isolating distance
	Dry 1 min	Wet ^e 10 sec			
(1)	(2)	(2a)	(3)	(4)	(5)
4,76 ^c	19	--	21	60	66
8,25 ^c	36	--	40	95	105
8,25 ^d	38	30	42		
15 ^c	36	30	40	95	105
15,5 ^d	50	45	55	110	121
25,8 ^c	60	50	66	125	--
				150	--
27,0 ^c	60	50	66	125	--
27,0 ^d	70	60	77	150	165
38 ^c	70	60	--	150	--
	80	75	--	200	--
38 ^d	95	80	105	200	220
48,3 ^c	105	95	--	250	--
48,3 ^d	120	100	132	250	275
72,5 ^c	160	140	--	350	--
72,5 ^d	175	145	193	350	385
123 ^c	260	230	--	550	--
123 ^d	280	230	308	550	605
145 ^c	310	275	--	650	--
145 ^d	335	275	369	650	715
170 ^c	365	315	--	750	--
170 ^d	385	315	424	750	825
245 ^c	425	350	--	900	--
245 ^d	465	385	512	900	990

^a For rated voltages higher than 72,5 kV up to and including 245 kV, the values in Table 1a are also applicable.

^b Isolation of indoor circuits is normally achieved by withdrawing the removable switching device. Refer to relevant equipment standards for testing methods and requirements where this method of isolation is applicable.

^c These ratings are generally applicable to switchgear equipment that is not used for isolation, for example high voltage circuit-breakers and reclosers. Refer to relevant equipment standards.

^d These ratings are generally applicable to switchgear equipment that is used for circuit isolation, for example high voltage switches. Refer to relevant equipment standards.

^e The power frequency withstand test under wet conditions is only required for outdoor switchgear

Table 2a – Rated insulation levels for rated voltages of range II

Rated voltage U_r (kV r.m.s. value)	Rated short-duration power-frequency withstand voltage U_d kV (r.m.s. value)		Rated switching impulse withstand voltage U_s kV (peak value)			Rated lightning impulse withstand voltage U_p kV (peak value)	
	Phase-to-earth and between phases (Note 2)	Across open switching device and/or isolating distance (Note 2)	Phase-to-earth and across open switching device	Between phases (Notes 2 and 3)	Across isolating distance (Notes 1 and 2)	Phase-to-earth and between phases	Across open switching device and/or isolating distance (Notes 1 and 2)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
300	395	435	750	1 125	700(+245)	950	950(+170)
			850	1 275		1 050	1 050(+170)
362	450	520	850	1 275	800(+295)	1 050	1 050(+205)
			950	1 425		1 175	1 175(+205)
420	520	610	950	1 425	900(+345)	1 300	1 300(+240)
			1 050	1 575		1 425	1 425(+240)
550	620	800	1 050	1 680	900(+450)	1 425	1 425(+315)
			1 175	1 760		1 550	1 550(+315)
800	830	1150	1 425	2 420	1 175(+650)	2 100	2 100(+455)
			1 550	2 480			
1 100	1 100	1 100	1 550	2 635	1 550 + (900)	2 250	2 250 +(630)
		1 100 + (635)	1 800	2 880	1 675 + (900)	2 400	2 400 +(630)
1 200	1 200	1 200	1 800	2 970	1 675 + (980)	2 400	2 400 +(685)
		1 200 + (695)	1 950	3 120		2 550	2 550+(685)

NOTE 1 In column (6), values in brackets are the peak values of the power-frequency voltage $U_r \times \sqrt{2}/\sqrt{3}$ applied to the opposite terminal (combined voltage).

In column (8), values in brackets are the peak values of the power-frequency voltage $0,7 U_r \times \sqrt{2}/\sqrt{3}$ applied to the opposite terminal (combined voltage).

NOTE 2 Values of column (2) are applicable:

a) for type tests, phase-to-earth;

b) for routine tests, phase-to-earth, phase-to-phase, and across the open switching device.

The values of columns (3), (5), (6) and (8) are applicable for type tests only.

NOTE 3 These values are derived using the multiplying factors given in Table 3 of IEC 60071-1.

Table 2b – Additional rated insulation levels, based on current practice in some areas, including North America for range II

Rated voltage U_r kV (r.m.s. value)	Rated short-duration power-frequency withstand voltage U_d kV (r.m.s. value)		Rated switching impulse withstand voltage U_s kV (peak value)		Rated lightning impulse withstand voltage U_p kV (peak value)	
	Phase-to-earth and between phases (Note)	Across open switching device and/or isolating distance (Note)	Phase-to-earth switching device closed	terminal to terminal, switching device open	Phase-to-earth and between phases	Across open switching device and/or isolating distance (Note)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
362 ^c	520	610	950	900	1 300	1 300
362 ^d	610	671	--	--	1 300	1 430
550 ^c	710	890	1 175	1300	1800	1 800
550 ^d	810	891	--	--	1 800	1 980
800 ^c	960	1 056	1425	1500	2 050	2 050
800 ^d	940	1 034	--	--	2 050	2 255

NOTE Values of column (2) are applicable:

a) for type tests, phase-to-earth;

b) for routine tests, phase-to-earth, phase-to-phase, and across the open switching device.

Values of columns (3), (5), (6) and (7) are applicable for type tests only.

^c These ratings are generally applicable to switchgear equipment that is not used for isolation, for example, high-voltage circuit-breakers and reclosers. Refer to relevant equipment standards.

^d These ratings are generally applicable to switchgear equipment that is used for circuit isolation, for example high-voltage switches. Refer to relevant equipment standards.

4.3 Rated frequency (f_r)

The standard values of the rated frequency are 16 2/3 Hz, 25 Hz, 50 Hz and 60 Hz.

4.4 Rated normal current and temperature rise

4.4.1 Rated normal current (I_r)

The rated normal current of switchgear and controlgear is the r.m.s. value of the current which switchgear and controlgear shall be able to carry continuously under specified conditions of use and behaviour.

The values of rated normal currents should be selected from the R 10 series, specified in IEC 60059.

NOTE 1 The R 10 series comprises the numbers 1 – 1,25 – 1,6 – 2 – 2,5 – 3,15 – 4 – 5 – 6,3 – 8 and their products by 10ⁿ.

NOTE 2 Rated currents for temporary or for intermittent duty are subject to agreement between manufacturer and user.

4.4.2 Temperature rise

The temperature rise of any part of the switchgear and controlgear at an ambient air temperature not exceeding 40 °C shall not exceed the temperature-rise limits specified in Table 3 under the conditions specified in the test clauses.

Table 3 – Limits of temperature and temperature rise for various parts, materials and dielectrics of high-voltage switchgear and controlgear

Nature of the part, of the material and of the dielectric (Refer to points 1, 2 and 3) (Refer to note)	Maximum value	
	Temperature °C	Temperature rise at ambient air temperature not exceeding 40 °C K
1 Contacts (refer to point 4) Bare-copper or bare-copper alloy – in air – in SF ₆ (sulphur hexafluoride) (refer to point 5) – in oil Silver-coated or nickel-coated (refer to point 6) – in air – in SF ₆ (refer to point 5) – in oil Tin-coated (refer to point 6) – in air – in SF ₆ (refer to point 5) – in oil	 75 105 80 105 105 90 90 90 90	 35 65 40 65 65 50 50 50 50
2 Connection, bolted or the equivalent (refer to point 4) Bare-copper, bare-copper alloy or bare-aluminium alloy – in air – in SF ₆ (refer to point 5) – in oil Silver-coated or nickel-coated refer to point 6) – in air – in SF ₆ (refer to point 5) – in oil Tin-coated in air – in SF ₆ (refer to point 5) – in oil	 90 115 100 115 115 100 105 105 100	 50 75 60 75 75 60 65 65 60
3 All other contacts or connections made of bare metals or coated with other materials	(Refer to point 7)	(Refer to point 7)
4 Terminals for the connection to external conductors by screws or bolts (refer to point 8) – bare – silver, nickel or tin-coated – other coatings	 90 105 (Refer to point 7)	 50 65 (Refer to point 7)

Table 3 (continued)

Nature of the part, of the material and of the dielectric (Refer to points 1, 2 and 3) (Refer to note)	Maximum value	
	Temperature °C	Temperature rise at ambient air temperature not exceeding 40 °C K
5 Oil for oil switching devices (refer to points 9 and 10)	90	50
6 Metal parts acting as springs	(Refer to point 11)	(Refer to point 11)
7 Materials used as insulation and metal parts in contact with insulation of the following classes (refer to point 12)		
– Y	90	50
– A	105	65
– E	120	80
– B	130	90
– F	155	115
– Enamel: oil base	100	60
synthetic	120	80
– H	180	140
– C other insulating material	(Refer to point 13)	(Refer to point 13)
8 Any part of metal or of insulating material in contact with oil, except contacts	100	60
9 Accessible parts		
– expected to be touched in normal operation	70	30
– which need not to be touched in normal operation	80	40
NOTE The points referred to in this table are those of 4.4.3.		

4.4.3 Particular points of Table 3

The following points are referred to in Table 3 and complete it.

Point 1 According to its function, the same part may belong to several categories as listed in Table 3.

In this case the permissible maximum values of temperature and temperature rise to be considered are the lowest among the relevant categories.

Point 2 For vacuum switching devices, the values of temperature and temperature-rise limits are not applicable for parts in vacuum. The remaining parts shall not exceed the values of temperature and temperature rise given in Table 3.

Point 3 Care shall be taken to ensure that no damage is caused to the surrounding insulating materials.

Point 4 When engaging parts have different coatings or one part is of bare material, the permissible temperatures and temperature rises shall be:

a) for contacts, those of the surface material having the lowest value permitted in item 1 of Table 3;

b) for connections, those of the surface material having the highest value permitted in item 2 of Table 3.

Point 5 SF₆ means pure SF₆ or a mixture of SF₆ and other oxygen-free gases.

NOTE Due to the absence of oxygen, a harmonization of the limits of temperature for different contact and connection parts in the case of SF₆ switchgear appears appropriate. In accordance with IEC 60943 [1]¹, which gives guidance for the specification of permissible temperatures, the permissible temperature limits for bare copper and bare copper alloy parts can be equalized to the values for silver-coated or nickel-coated parts in the case of SF₆ atmospheres.

In the particular case of tin-coated parts, due to fretting corrosion effects (refer to IEC 60943) an increase of the permissible temperatures is not applicable, even under the oxygen-free conditions of SF₆. Therefore, the initial values for tin-coated parts are kept.

Point 6 The quality of the coated contacts shall be such that a continuous layer of coating material remains in the contact area:

- a) after the making and breaking test (if any);
- b) after the short-time withstand current test;
- c) after the mechanical endurance test;

according to the relevant specifications for each equipment. Otherwise, the contacts shall be regarded as "bare".

Point 7 When materials other than those given in Table 3 are used, their properties shall be considered, notably in order to determine the maximum permissible temperature rises.

Point 8 The values of temperature and temperature rise are valid even if the conductor connected to the terminals is bare.

Point 9 At the upper part of the oil.

Point 10 Special consideration should be given when low flash-point oil is used in regard to vaporization and oxidation.

Point 11 The temperature shall not reach a value where the elasticity of the material is impaired.

Point 12 Classes of insulating materials are those given in IEC 60085.

Point 13 Limited only by the requirement not to cause any damage to surrounding parts.

4.5 Rated short-time withstand current (I_k)

The r.m.s. value of the current which the switchgear and controlgear can carry in the closed position during a specified short time under prescribed conditions of use and behaviour.

The standard value of rated short-time withstand current should be selected from the R 10 series specified in IEC 60059.

NOTE The R 10 series comprises the numbers 1 – 1,25 – 1,6 – 2 – 2,5 – 3,15 – 4 – 5 – 6,3 – 8 and their products by 10ⁿ.

4.6 Rated peak withstand current (I_p)

The peak current associated with the first major loop of the rated short-time withstand current which switchgear and controlgear can carry in the closed position under prescribed conditions of use and behaviour.

The rated peak withstand current shall be defined according to the d.c. time constant which is a system characteristic. A d.c. time constant of 45 ms covers the majority of cases and corresponds to a rated peak withstand current equal to 2,5 times the rated short-time

¹ Numbers in square brackets refer to the Bibliography.

withstand current for a rated frequency of 50 Hz and below it, and for a rated frequency of 60 Hz it is equal to 2,6 times the rated short-time withstand current. **For switchgear with rated voltages higher than 800 kV the d.c. time constant is 120 ms and the rated peak withstand current equal to 2,7 times the rated short-time withstand current.**

For some applications, system characteristics are such that the d.c. time constant is higher than 45 ms. Other values generally suitable for special systems are 60 ms, 75 ms and 120 ms depending on the rated voltage. For those cases, the preferred value is 2,7 times the rated short-time withstand current.

4.7 Rated duration of short circuit (t_k)

The interval of time for which switchgear and controlgear can carry, in the closed position, a current equal to its rated short-time withstand current.

The standard value of rated duration of short circuit is 1 s.

If it is necessary, a value lower or higher than 1 s may be chosen. The recommended values are 0,5 s, 2 s and 3 s.

4.8 Rated supply voltage of closing and opening devices and of auxiliary and control circuits (U_a)

4.8.1 General

The supply voltage of closing and opening devices and auxiliary and control circuits shall be understood to mean the voltage measured at the circuit terminals of the apparatus itself during its operation, including, if necessary, the auxiliary resistors or accessories supplied or required by the manufacturer to be installed in series with it, but not including the conductors for the connection to the electricity supply.

NOTE The supply system should preferably be referenced to earth (i.e. not completely floating) in order to avoid the accumulation of dangerous static voltages. The location of the earthing point should be defined according to good practice.

4.8.2 Rated supply voltage (U_a)

The rated supply voltage should be selected from the standard values given in Tables 4 and 5. The values marked with an asterisk are preferred values for electronic auxiliary equipment.

Table 4 – Direct current voltage

U_a V
24
48*
60
110* or 125
220 or 250

Table 5 – Alternating current voltage

Three-phase, three-wire or four-wire systems	Single-phase, three-wire systems	Single-phase, two-wire systems
V	V	V
–	120/240	120
120/208	–	120
(220/380)	–	(220)
230/400*	–	230*
(240/415)	–	(240)
277/480	–	277
347/600	–	347

NOTE 1 The lower values in the first column of this table are voltages to neutral and the higher values are voltages between phases. The lower value in the second column is the voltage to neutral and the higher value is the voltage between lines.

NOTE 2 The value 230/400 V indicated in this table should be, in the future, the only IEC standard voltage and its adoption is recommended in new systems. The voltage variations of existing systems at 220/380 V and 240/415 V should be brought within the range 230/400 V ± 10 %. The reduction of this range will be considered at a later stage of standardization.

4.8.3 Tolerances

The relative tolerance of a.c. and d.c. power supply in normal duty measured at the input of the auxiliary equipment (electronic controls, supervision, monitoring and communication) is 85 % to 110 %.

For supply voltages less than the minimum stated for power supply, precautions shall be taken to prevent any damage to electronic equipment and/or unsafe operation due to its unpredictable behaviour.

For operation of shunt-opening releases, the relative tolerance shall comply with the requirements of 5.8.

4.8.4 Ripple voltage

In the case of d.c. supply, the ripple voltage, that is the peak-to-peak value of the a.c. component of the supply voltage at the rated load, shall be limited to a value not greater than 5 % of the d.c. component. The voltage is measured at the supply terminals of the auxiliary equipment. IEC 61000-4-17 applies.

4.8.5 Voltage drop and supply interruption

IEC 61000-4-29 (d.c. supply voltage) and IEC 61000-4-11 (a.c. supply voltage) should apply to electrical and electronic components.

As far as supply interruptions are concerned, the system is considered to perform correctly if

- there are no false operations;
- there are no false alarms or false remote signaling;
- any pending action is correctly completed, even with a short delay.

4.9 Rated supply frequency of closing and opening devices and of auxiliary circuits

The standard values of rated supply frequency are d.c., 50 Hz and 60 Hz.

4.10 Rated pressure of compressed gas supply for controlled pressure systems

The preferred values of rated pressure (relative pressure) are:

0,5 MPa – 1 MPa – 1,6 MPa – 2 MPa – 3 MPa – 4 MPa.

4.11 Rated filling levels for insulation and/or operation

The pressure in Pa (or density) or liquid mass shall be assigned by the manufacturer referred to atmospheric air conditions of 20 °C at which the gas- or liquid-filled switchgear is filled before being put into service.

5 Design and construction

5.1 Requirements for liquids in switchgear and controlgear

The manufacturer shall specify the type and the required quantity and quality of the liquid to be used in switchgear and controlgear and provide the user with necessary instructions for renewing the liquid and maintaining its required quantity and quality (refer to item a) of 10.4.1), except for sealed pressure systems.

NOTE Attention is drawn to the need to comply with local regulation relevant to pressure vessels.

5.1.1 Liquid level

A device for checking the liquid level, preferably during service, with indication of minimum and maximum limits permissible for correct operation, shall be provided.

NOTE This is not applicable to dash-pots.

5.1.2 Liquid quality

Liquids for use in switchgear and controlgear shall comply with the instructions of the manufacturer.

For oil-filled switchgear and controlgear, new insulating oil shall comply with IEC 60296.

NOTE For sealed pressure systems, instructions for maintaining the liquid quality are not applicable.

5.2 Requirements for gases in switchgear and controlgear

The manufacturer shall specify the type and the required quantity, quality and density of the gas to be used in switchgear and controlgear and provide the user with necessary instructions for renewing the gas and maintaining its required quantity and quality (refer to item a) of 10.4.1), except for sealed pressure systems.

For sulphur hexafluoride (SF₆) filled switchgear and controlgear, SF₆ in accordance with either IEC 60376 or IEC 60480 can be used. In order to prevent condensation, the maximum allowable moisture content within gas-filled switchgear and controlgear filled with gas at the rated filling density for insulation ρ_{re} shall be such that the dew-point is not higher than –5 °C for a measurement at 20 °C. Adequate correction shall be made for measurement made at other temperatures. For the measurement and determination of the dew-point, refer to IEC 60376 and IEC 60480.

Parts of high-voltage switchgear and controlgear housing compressed gas shall comply with the requirements laid down in the relevant IEC standards.

5.3 Earthing of switchgear and controlgear

Switchgear and controlgear shall be provided with a reliable earthing terminal having a clamping screw or bolt for connection of an earthing conductor suitable for specified fault conditions. The connecting point shall be marked with the "protective earth" symbol, as indicated by symbol 5019 of IEC 60417. Parts of metallic enclosures connected to the earthing system may be considered as an earthing conductor.

All metallic components and enclosures that may be touched during normal operating conditions and are intended to be earthed shall be connected to an earthing terminal.

NOTE For connection of the earthing terminal of the switchgear and controlgear to the main station earth, refer to Clause 10 of IEC 61936-1 [2].

5.4 Auxiliary and control equipment

Auxiliary and control equipment is considered to be of conventional or non-conventional (electronic) design components. For non-conventional design components refer to IEC 62063..

For electronic devices, electro-magnetic (EM) susceptibility shall be considered (refer to IEC 61000-5).

5.4.1 Enclosures

5.4.1.1 General

The enclosures for low-voltage control and auxiliary circuits shall be constructed of materials capable of withstanding the mechanical, electrical and thermal stresses, as well as the effects of humidity which are likely to be encountered in normal service.

5.4.1.2 Protection against corrosion

Protection against corrosion shall be ensured by the use of suitable materials or by the application of suitable protective coatings to the exposed surfaces, taking into account the intended conditions of use in accordance with the service conditions stated in Clause 2 (reference is made to Annex H).

5.4.1.3 Degrees of protection

The degree of protection provided by an enclosure for low-voltage auxiliary and control circuits shall be in accordance with 5.13.

Openings in cable entries, cover plates, etc. shall be so designed that, when the cables are properly installed, the stated degree of protection of an enclosure for low-voltage auxiliary and control circuits, as defined in 5.13, shall be obtained. A means of entry, suitable for the application stated by the manufacturer, should be selected.

Any ventilation openings shall be shielded or arranged so that the same degree of protection as that specified for the enclosure is obtained.

5.4.2 Protection against electric shock

5.4.2.1 Protection by segregation of auxiliary and control circuits from the main circuit

Auxiliary and control equipment which is installed on the frame of switching devices shall be

suitably protected against disruptive discharge from the main circuit.

The wiring of auxiliary and control circuits, with the exception of short lengths of wire at terminals of instrument transformers, tripping coils, auxiliary contacts, etc. shall be either segregated from the main circuit by earthed metallic partitions (for example, tubes) or separated by partitions (for example, tubes) made of insulating material.

5.4.2.2 Accessibility

Auxiliary and control equipment to which access is required during service shall be accessible without the need to compromise clearances to hazardous parts..

Where clearances may be compromised by environmental related changes in the service access level (for example accumulation of snow, sand, etc.) the use of increased clearances should be considered.

5.4.3 Fire hazard

5.4.3.1 General

As the risk of fire is present in auxiliary and control circuits, the likelihood of fire shall be reduced under conditions of normal use and even in the event of malfunction or failure.

The first objective is to prevent ignition due to an electrically energized part of auxiliary and control circuits. The second objective is to limit the fire impact, if fire or ignition occurs inside the enclosure.

5.4.3.2 Components and circuit design

In normal operation, heat dissipation of components is generally small. However, a component may, when faulty or in an overload condition resulting from an external fault, generate excess heat such that fire may be initiated.

The manufacturer should design or choose components taking into account normal conditions and self-ignition characteristics due to the effects of the maximum fault power. Special attention should be given to resistors.

Consideration should be given to the assembly of components and the relative arrangement of those that may dissipate excessive heat by providing around them sufficient space and/or ventilation.

5.4.3.3 Managing fire impact

Provisions should be taken in order to manage fire impact. Enclosures should be constructed, insulated, made watertight, etc. with materials sufficiently resistant to probable ignition and heat sources situated within. The manufacturer should consider that, if it ignites, a component may emit melted flaming material and/or glowing particles.

5.4.4 Components installed in enclosures

5.4.4.1 Selection of components

Components installed in enclosures shall comply with the requirements of the relevant IEC standards where applicable. Where an IEC standard does not exist the component should be qualified with reference to another standard (issued by a country or another organization).

All components used in the auxiliary and control circuits shall be designed or selected to be operational with their rated characteristics over the whole actual service conditions inside auxiliary and control circuits enclosures. These internal conditions can differ from the external service conditions specified in Clause 2.

Suitable precautions (insulation, heating, ventilation, etc.) should be taken to ensure that those service conditions essential for proper functioning are maintained, for example, heaters to maintain the required minimum temperature for the correct operation of relays, contactors, low-voltage switches, meters, operation counters, push-buttons, etc. according to the relevant specifications.

The loss of those precautional means should not cause failures of the components nor untimely operation of switchgear and controlgear. The operation of switchgear and controlgear shall be possible during 2 h after the loss of those means. After this period, non-operation of the switchgear and controlgear with its associated auxiliary and control circuit is acceptable provided that the functionality resets to its original characteristics when environmental conditions inside the enclosure for auxiliary and control circuits are back to the specified service conditions.

Where heating is essential for correct functioning of the equipment, monitoring of the heating circuit shall be provided.

In the case of switchgear and controlgear designed for outdoor installation, suitable arrangements (ventilation and/or internal heating, etc.) shall be made to prevent harmful condensation in low-voltage control and auxiliary circuits enclosures.

Polarity reversal at the interfacing point shall not damage auxiliary and control circuits.

5.4.4.2 Installation of components

Components shall be installed in accordance with the instructions of their manufacturer.

5.4.4.3 Accessibility

Closing and opening actuators and emergency shut-down system actuators should be located between 0,4 m and 2 m above servicing level. Other actuators should be located at such a height that they can be easily operated, and indicating devices should be located at such a height that they can be easily readable.

Structure-mounted or floor-mounted enclosures for low-voltage auxiliary and control circuits should be installed at such a height, with respect to the servicing level, that the above requirements for accessibility, operating and reading heights are met.

Components in enclosures should be so arranged as to be accessible for mounting, wiring, maintenance and replacement. Where a component may need adjustment during its service life, easy access should be considered without danger of electrical shock.

5.4.4.4 Identification

Identification of components installed in enclosures is the responsibility of the manufacturer and it shall be in agreement with the indication on the wiring diagrams and drawings. If a component is of the plug-in type, an identifying mark should be placed on the component and on the fixed part where the component plugs in.

Where mixing of components or voltages could cause confusion, consideration should be given to more explicit marking.

5.4.4.5 Requirements for auxiliary and control circuit components

The auxiliary and control circuit components shall comply with applicable IEC standards if one exists. Annex D is provided as a quick reference to many of the component standards.

5.4.4.5.1 Cables and wiring

The specification of cables to connect auxiliary and control circuits of the switchgear and controlgear is the responsibility of the manufacturer. The choice is governed by the current that must be carried, by the voltage drop and the current transformer burden, by the mechanical stresses to which the cable is subjected and by the type of insulation. The choice of conductors in enclosures is also the responsibility of the manufacturer.

Where a facility for external wiring is required, an appropriate connecting device shall be provided for example terminal blocks, plug-in terminations, etc.

Cables between two terminal blocks shall have no intermediate splices or soldered joints. Connections shall be made at fixed terminals.

Insulated conductors shall be adequately supported and shall not rest against sharp edges.

Wire routing should take into account the proximity of heating elements.

The available wiring space shall permit spreading of the cores of multi-core cables and the proper termination of the conductors. The conductors shall not be subjected to stresses that reduce their normal life.

Conductors connected to apparatus and indicating devices in covers or doors shall be so installed that no mechanical damage can occur to the conductors as a result of movement of these covers or doors.

The number of connections made to a terminal shall not exceed its designed maximum.

The method and extent of identification of conductors, for example by numbers, colours or symbols, is the responsibility of the manufacturer. Identification of conductors shall be in agreement with the wiring diagrams and drawings, and the specification of the user, if applicable. This identification may be limited to the ends of the conductors. Where appropriate, identification of wiring according to IEC 60445 may be applied.

5.4.4.5.2 Terminals

Terminals shall maintain the necessary contact pressure, corresponding to the current rating and the short-circuit current of circuits.

Terminal blocks for wiring components inside the enclosure shall be chosen according to the cross-section of the conductors used.

If facilities are provided for connecting incoming and outgoing neutral, protective and PEN conductors, they shall be situated in the vicinity of the associated phase conductor terminal.

5.4.4.5.3 Auxiliary switches

Auxiliary switches shall be suitable for the number of electrical and mechanical operating cycles specified for the switching device.

Auxiliary switches, which are operated in conjunction with the main contacts, shall be positively driven in both directions. However, a set of two one-way positively driven auxiliary contacts (one for each direction) can be used.

5.4.4.5.4 Auxiliary and control contacts

Auxiliary and control contacts shall be suitable for their intended duty in terms of environmental conditions (refer to 5.4.3.1), making and breaking capacity and timing of the operation of the auxiliary and control contacts in relation to the operation of the main equipment.

Auxiliary and control contacts shall be suitable for the number of electrical and mechanical operating cycles specified for the switching device.

Where an auxiliary contact is made available to the user, the technical documents provided by the manufacturer should contain information regarding the class of this contact.

The operational characteristics of the auxiliary contacts should comply with one of the classes shown in Table 6.

Table 6 – Auxiliary contact classes

D.c. current				
Class	Rated continuous current	Rated short-time withstand current	Breaking capacity	
			≤48 V	110 V ≤ U _a ≤ 250 V
1	10 A	100 A/30 ms		440 W
2	2 A	100 A/30 ms		22 W
3	200 mA	1 A/30 ms	50 mA	

NOTE 1 This table refers to auxiliary contacts [IEV 441-15-10] which are included in an auxiliary circuit and mechanically operated by the switching device. Control contacts [IEV 441-15-09] which are included in a control circuit of a mechanical switching device may be covered by this table.

NOTE 2 If insufficient current is flowing through the contact, oxidation may increase the resistance. Therefore, a minimum value of current may be required for class 1 contact.

NOTE 3 In the case of the application of static contacts, the rated short-time withstand current may be reduced if current-limiting equipment, other than fuses, is employed.

NOTE 4 For all classes, breaking capacity is based on a circuit time constant of not less than 20 ms with a relative tolerance of $^{+20}_0$ %.

NOTE 5 An auxiliary contact which complies with class 1, 2 or 3 for d.c. is normally able to handle corresponding a.c. current and voltage.

NOTE 6 Class 3 contacts are not intended to be subjected to full substation auxiliary-supply short-circuit current. Class 1 and 2 contacts are intended to be subjected to full substation auxiliary-supply short-circuit current.

NOTE 7 Breaking current at a defined voltage value between 110 V and 250 V may be deduced from the indicated power value for class 1 and class 2 contacts (for example, 2 A at 220 V d.c. for a class 1 contact).

Examples of the use of the three contact classes are shown in Figure 2.

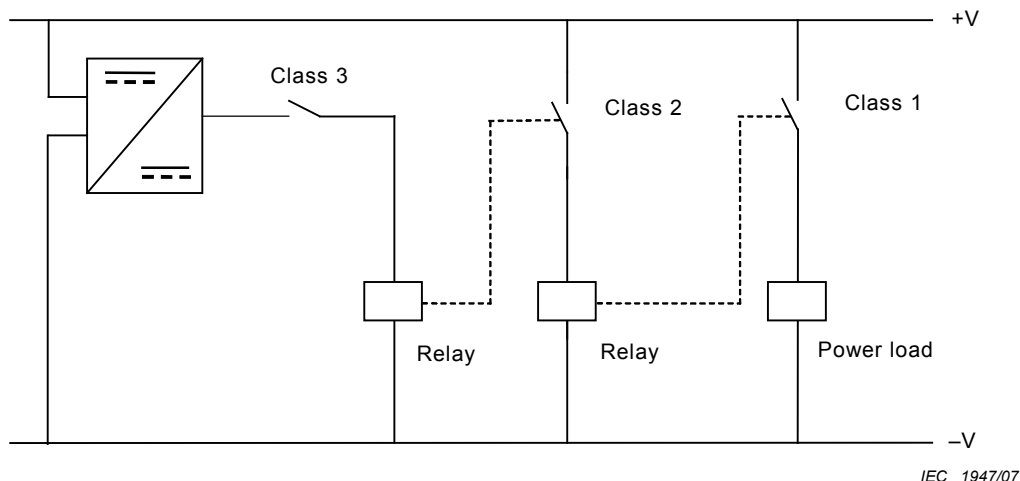


Figure 2 – Examples of classes of contacts

5.4.4.5.5 Contacts other than auxiliary and control contacts

A contact other than an auxiliary or control contact is a contact driven by a component (relay, contactor, low-voltage switch, etc.) used in the auxiliary and control circuits.

Where a contact other than an auxiliary or control contact is made available to the user, the technical documents provided by the manufacturer should include the rated continuous current and making and breaking capacity of this contact (see Annex G). The user is responsible for ensuring that the contact performance is adequate for the task.

The number of contacts provided shall be specified to the manufacturer in accordance with Clause 9 or the relevant equipment standard.

5.4.4.5.6 Relays

Where a relay is chosen and used at a voltage different from the rated voltage of auxiliary and control circuits, an appropriate device shall be provided to allow it to operate correctly under the conditions specified in 4.8 (for example, provision of a series resistor).

5.4.4.5.7 Shunt releases

Shunt releases are designed for specific purposes. As no IEC standard exists for shunt releases, they should satisfy the requirements of the relevant equipment standard.

The electrical power of the shunt releases shall be stated by the manufacturer.

5.4.4.5.8 Heating elements

All heating elements shall be of the non-exposed type. Heaters shall be situated so that they do not cause any deterioration in the wiring or in the operation of the components.

Where contact with a heater or shield can occur accidentally, the surface temperature shall not exceed the temperature-rise limits for accessible parts which need not be touched in normal operation, as specified in Table 3.

5.4.4.5.9 Operation counters

Operation counters shall be suitable for their intended duty in terms of environmental conditions and for the number of electrical and mechanical operating cycles specified for the switching devices.

5.4.4.5.10 Illumination

In some enclosures, for example enclosures containing manual operating means (handles, push-buttons, etc.), lighting should be considered. Where lighting is installed, consideration should be given to the heat and electromagnetic disturbance produced by the lighting on the auxiliary and control-circuit components.

5.4.4.5.11 Coils

Coils not covered by a component standard shall be suitable for their intended duty (for example, with respect to temperature rise, dielectric withstand, etc.).

5.5 Dependent power operation

A switching device arranged for dependent power operation with external energy supply shall be capable of making and/or breaking its rated short-circuit current (if any) when the voltage or the pressure of the power supply of the operating device is at the lower of the limits specified under 4.8 and 4.10 (the term "operating device" here embraces intermediate control relays and contactors where provided). If maximum closing and opening times are stated by the manufacturer, these shall not be exceeded.

Except for slow operation during maintenance, the main contacts shall only move under the action of the drive mechanism and in the designed manner. The closed or open position of the main contacts shall not change as a result of loss of the energy supply or the re-application of the energy supply after a loss of energy, to the closing and/or opening device.

5.6 Stored energy operation

A switching device arranged for stored energy operation shall be capable of making and breaking all currents up to its rated values when the energy storage device is suitably charged. If maximum closing and opening times are stated by the manufacturer, these shall not be exceeded.

Except for slow operation during maintenance, the main contacts shall only move under the action of the drive mechanism and in the designed manner, and not in the case of re-application of the energy supply after a loss of energy.

A device indicating when the energy storage device is charged shall be mounted on the switching device except in the case of an independent unlatched operation.

It shall not be possible for the moving contacts to move from one position to the other, unless the stored energy is sufficient for satisfactory completion of the opening or closing operation. Stored energy devices shall be able to be discharged to a safe level prior to access.

5.6.1 Energy storage in gas receivers or hydraulic accumulators

When the energy storage device is a gas receiver or hydraulic accumulator, the requirements of 5.6 apply at operating pressures between the limits specified in items a) and b).

a) External pneumatic or hydraulic supply

Unless otherwise specified by the manufacturer, the limits of the operating pressure are 85 % and 110 % of the rated pressure.

These limits do not apply where receivers also store compressed gas for interruption.

b) Compressor or pump integral with the switching device or the operating device

The limits of operating pressure shall be stated by the manufacturer.

5.6.2 Energy storage in springs (or weights)

When the energy storage device is a spring (or weight), the requirements of 5.6 apply when the spring is charged (or the weight lifted).

5.6.3 Manual charging

If a spring (or weight) is charged by hand, the direction of motion of the handle shall be marked.

The manual charging facility shall be designed such that the handle is not driven by the operation of the switching device.

The maximum actuating force required for manually charging a spring (or weight) shall not exceed 250 N.

5.6.4 Motor charging

Motors, and their electrically operated auxiliary equipment for charging a spring (or weight) or for driving a compressor or pump, shall operate satisfactorily between 85 % and 110 % of the rated supply voltage (refer to 4.8), the frequency, in the case of a.c., being the rated supply frequency (refer to 4.9).

NOTE For electric motors, the limits do not imply the use of non-standard motors but only the selection of a motor which at these values provides the necessary effort, and the rated voltage of the motor need not coincide with the rated supply voltage of the closing device.

5.6.5 Energy storage in capacitors

When the energy store is a charged capacitor, the requirements of 5.6 apply when the capacitor is charged.

5.7 Independent manual or power operation (independent unlatched operation)

The mechanism shall not reach the energy release point of a close operation if the switching device is in the closed state or of an open operation if it is open. This is to prevent the inadvertent, and potentially damaging, discharge of stored energy against an already closed or already open switching device.

It shall not be possible to progressively store energy by incomplete operations against an interlock, if supplied. During the operation, any movement of the contacts prior to release of the energy shall not reduce any electrically stressed gap to below that which will withstand rated insulation levels.

For a switching device with a short-circuit making capacity but no short-circuit current breaking capacity, a time delay (anti-reflex) shall be introduced between the closing and opening operation. This time delay shall be not less than the rated duration of the short circuit (refer to 4.7).

5.8 Operation of releases

The operation limits of releases shall be as follows.

5.8.1 Shunt closing release

A shunt closing release shall operate correctly between 85 % and 110 % of the rated supply voltage of the closing device (see 4.8), the frequency, in the case of a.c., being the rated supply frequency of the closing device (see 4.9).

5.8.2 Shunt opening release

A shunt opening release shall operate correctly under all operating conditions of the switching device up to its rated short-circuit breaking current, and between 70 % in the case of d.c. – or 85 % in the case of a.c. – and 110 % of the rated supply voltage of the opening device (refer to 4.8), the frequency in the case of a.c. being the rated supply frequency of the opening device (see 4.9).

5.8.3 Capacitor operation of shunt releases

When, for stored energy operation of a shunt release, a rectifier-capacitor combination is provided as an integral part of the switching device, the charge of the capacitors to be derived from the voltage of the main circuit or the auxiliary supply, the capacitors shall retain a charge sufficient for satisfactory operation of the release 5 s after the voltage supply has been disconnected from the terminals of the combination and replaced by a short-circuiting link. The voltages of the main circuit before disconnection shall be taken as the lowest voltage of the system associated with the rated voltage of the switching device (refer to IEC 60038 for the relation between "highest voltage for equipment" and system voltages).

5.8.4 Under-voltage release

An under-voltage release shall operate to open the switching device when the voltage at the terminals of the release falls below 35 % of its rated voltage, even if the fall is slow and gradual.

On the other hand, it shall not operate the switching device when the voltage at its terminals exceeds 70 % of its rated supply voltage.

The closing of the switching device shall be possible when the values of the voltage at the terminals of the release are equal to or higher than 85 % of its rated voltage. Its closing shall be impossible when the voltage at the terminals is lower than 35 % of its rated supply voltage.

5.9 Low- and high-pressure interlocking and monitoring devices

Where low-pressure or high-pressure interlocking devices are provided in operating mechanism systems, they shall be such that they can be set to operate at, or within, the appropriate limits of pressure stated by the manufacturer, in accordance with 5.6.1 and with relevant IEC standards.

Closed pressure systems filled with compressed gas for insulation and/or operation and having a minimum functional pressure for insulation and/or operation above 0,2 MPa (absolute pressure), shall be provided with pressure (or density) monitoring devices, to be continuously, or at least periodically, checked as part of the maintenance programme, taking into account the relevant IEC standards. For switchgear and controlgear having a minimum functional pressure not higher than 0,2 MPa (absolute pressure), such means should be subject to agreement between manufacturer and user.

5.10 Nameplates

Switchgear and controlgear and their operating devices shall be provided with nameplates which contain the necessary information such as the name or mark of the manufacturer, the year of manufacture, the manufacturer's type designation, the serial number or equivalent, the rated characteristics etc. as specified in the relevant IEC standards.

If applicable, the type and mass of insulating fluid shall be noted on the nameplate.

NOTE It should be stated whether pressures (or densities) are absolute or relative values.

For outdoor switchgear and controlgear, the nameplates and their methods of attachment shall be weather-proof and corrosion-proof.

If the switchgear and controlgear consist of several poles with independent operating mechanisms, each pole shall be provided with a nameplate.

For an operating device combined with a switching device, it may be sufficient to use only one combined nameplate.

Technical characteristics on nameplates and/or in documents which are common to several kinds of high-voltage switchgear and controlgear shall be represented by the same symbols. Such characteristics and their symbols are:

– rated voltage	U_r
– rated lightning impulse withstand voltage ²⁾	U_p
– rated switching impulse withstand voltage ²⁾	U_s
– rated power-frequency withstand voltage ²⁾	U_d
– rated normal current	I_r
– rated short-time withstand current	I_k
– rated peak withstand current	I_p
– rated frequency	f_r
– rated duration of short circuit	t_k
– rated auxiliary voltage	U_a
– rated filling pressure (density) for insulation	$p_{re} (\rho_{re})$
– rated filling pressure (density) for operation	$p_{rm} (\rho_{rm})$
– alarm pressure (density) for insulation	$p_{ae} (\rho_{ae})$
– alarm pressure (density) for operation	$p_{am} (\rho_{am})$
– minimum functional pressure (density) for insulation	$p_{me} (\rho_{me})$
– minimum functional pressure (density) for operation	$p_{mm} (\rho_{mm})$

Since other characteristics (such as type of gas or temperature class) are specialized, they shall be represented by the symbols which are used in the relevant standards.

5.11 Interlocking devices

Interlocking devices between different components of equipment may be required for reasons of safety and/or convenience of operation (for example between a switching device and the associated earthing switch).

Switching devices, the incorrect operation of which can cause damage or which are used for assuring isolating distances, shall be provided with locking facilities (for example, provision of padlocks).

An interlocking device is a system made of components (it may contain mechanical parts, cables, contactors, coils, etc.). Each component shall be considered as a part of auxiliary and control equipment (see 5.4).

5.12 Position indication

Clear and reliable indication shall be provided of the position of the contacts of the main circuit in case of non-visible contacts. It shall be possible to easily check the state of the position-indicating device when operating locally.

The colours of the position-indicating device in the open, closed, or where appropriate,

²⁾ The values to be used for nameplates are phase-to-earth values.

earthed position shall be in accordance with IEC 60073.

The closed position shall be marked, preferably with a I (as per symbol IEC 60417-5007 (2007-04)). The open position shall be marked, preferably with an O (as per symbol IEC 60417-5008 (2007-04)).

Alternatively, in the case of a multi-function device, the positions may be marked with graphical symbols for diagrams of IEC 60617.

5.13 Degrees of protection provided by enclosures

Degrees of protection according to IEC 60529 and IEC 62262 shall be specified for all enclosures of high-voltage switchgear and controlgear containing parts of the main circuit allowing penetration from outside as well as for enclosures for appropriate low-voltage control and/or auxiliary circuits and mechanical operating equipment of all high-voltage switchgear, controlgear and switching devices.

The degrees of protection apply to the service condition of the equipment.

NOTE The degrees of protection may be different for other conditions such as maintenance, testing, etc.

5.13.1 Protection of persons against access to hazardous parts and protection of the equipment against ingress of solid foreign objects (IP coding)

The degree of protection of persons provided by an enclosure against access to hazardous parts of the main circuit, control and/or auxiliary circuits and to any hazardous moving parts (other than smooth rotating shafts and slowly moving linkages) shall be indicated by means of a designation specified in Table 7.

The first characteristic numeral indicates the degree of protection provided by the enclosure with respect to persons, as well as of protection of the equipment inside the enclosure against ingress of solid foreign bodies.

If only the protection against access to hazardous parts is requested or if it is higher than that indicated by the first characteristic numeral, an additional letter may be used as in Table 7.

Table 7 gives details of objects which will be "excluded" from the enclosure for each of the degrees of protection. The term "excluded" means that solid foreign objects will not enter the enclosure fully, and that a part of the body or an object held by a person either will not enter the enclosure or, if it enters, that adequate clearance will be maintained and no hazardous moving part will be touched.

Table 7 – Degrees of protection

Degree of protection	Protection against ingress of solid foreign bodies	Protection against access to hazardous parts
IP1XB	Objects of 50 mm diameter and greater	Access with a finger (test-finger 12 mm diameter, 80 mm long)
IP2X	Objects of 12,5 mm diameter and greater	Access with a finger (test-finger 12 mm diameter, 80 mm long)
IP2XC	Objects of 12,5 mm diameter and greater	Access with a tool (test-rod 2,5 mm diameter, 100 mm long)
IP2XD	Objects of 12,5 mm diameter and greater	Access with a wire (test-wire 1,0 mm diameter, 100 mm long)
IP3X	Objects of 2,5 mm diameter and greater	Access with a tool (test-rod 2,5 mm diameter, 100 mm long)
IP3XD	Objects of 2,5 mm diameter and greater	Access with a wire (test-wire 1,0 mm diameter, 100 mm long)
IP4X	Objects of 1,0 mm diameter and greater	Access with a wire (test-wire 1,0 mm diameter, 100 mm long)
IP5X	Dust The ingress of dust is not totally prevented but does not penetrate in a quantity or at a location such that it can interfere with the satisfactory operation of apparatus or to impair safety	Access with a wire (test-wire 1,0 mm diameter, 100 mm long)

NOTE 1 The designation of the degree of protection corresponds to IEC 60529.

NOTE 2 In the case of IP5X, category 2 of 13.4 of IEC 60529 is applicable.

NOTE 3 If only the protection against access to hazardous parts is concerned, the additional letter is used and the first numeral is replaced by an X.

5.13.2 Protection against ingress of water (IP coding)

For equipment of indoor installation no degrees of protection against harmful ingress of water as per the second characteristic numeral of the IP code is specified (second characteristic numeral X).

Equipment for outdoor installation provided with additional protection features against rain and other weather conditions shall be specified by means of the supplementary letter W placed after the second characteristic numeral, or after the additional letter, if any.

5.13.3 Protection of equipment against mechanical impact under normal service conditions (IK coding)

For indoor installation, the preferred impact level is IK07 to IEC 62262 (2 J).

For outdoor installation without additional mechanical protection, the impact level shall be, as a minimum, IK10 to IEC 62262 (20 J).

NOTE Insulators and bushings of high-voltage switchgear and controlgear are not subjected to this requirement.

5.14 Creepage distances for outdoor insulators

IEC 60815 gives general rules that assist in choosing insulators which should give satisfactory performance under polluted conditions.

NOTE For insulators other than outdoor external ceramic or glass insulator specific requirements are under consideration.

5.15 Gas and vacuum tightness

The following specifications apply to all switchgear and controlgear which use vacuum or gas, other than ambient air, as an insulating, combined insulating and interrupting, or operating medium. Annex E gives some information, examples and guidance for tightness.

5.15.1 Controlled pressure systems for gas

The tightness of controlled pressure systems for gas is specified by the number of replenishments per day (N) or by the pressure drop per day (Δp). The permissible values shall be given by the manufacturer.

5.15.2 Closed pressure systems for gas

The tightness characteristic of a closed pressure system and the time between replenishment under normal service condition shall be stated by the manufacturer and shall be consistent with a minimum maintenance and inspection philosophy.

The tightness of closed pressure systems for gas is specified by the relative leakage rate F_{rel} of each compartment; standardized values are:

- for SF₆ and SF₆ mixtures, the standardized values are 0,5 % and 1 % per year;
- for other gases, the standardized values are 0,5 %, 1 % and 3 % per year.

The value for the time between replenishment shall be at least 10 years for SF₆ systems and for other gases should be consistent with the tightness values.

The possible leakages between subassemblies having different pressures shall also be taken into account. In the particular case of maintenance in a compartment when adjacent compartments contain gas under pressure, the permissible gas leakage rate across partitions should also be stated by the manufacturer, and the time between replenishments shall be not less than one month.

Means shall be provided to enable gas systems to be safely replenished whilst the equipment is in service.

5.15.3 Sealed pressure systems

The tightness of sealed pressure systems is specified by their expected operating life.

The expected operating life with regard to leakage performance shall be specified by the manufacturer. Preferred values are 20 years, 30 years and 40 years.

NOTE To fulfil the expected operating life requirement, the leakage rate for SF₆ systems is considered to be 0,1 % per year.

5.16 Liquid tightness

The following specifications apply to all switchgear and controlgear which use liquids as insulating, or combined insulating and interrupting, or operating medium with or without permanent pressure.

5.16.1 Controlled pressure systems for liquid

The tightness of controlled pressure systems for liquid is specified by the number of replenishments per day, N_{liq} or by the pressure drop, Δp_{liq} without replenishment, both caused by the leakage rate F_{liq} .

The permissible values shall be given by the manufacturer.

5.16.2 Closed pressure systems for liquid

The leakage rate of closed pressure systems for liquid, pressurized or not, shall be specified by the manufacturer.

5.16.3 Leakage rates for liquid

The permissible leakage rate for liquid shall be indicated by the manufacturer. A clear distinction shall be made between internal and external tightness.

- a) total tightness: no liquid loss can be detected;
- b) relative tightness: slight loss is acceptable under the following conditions:
 - the leakage rate, F_{liq} shall be less than the permissible leakage rate, $F_{p(liq)}$;
 - the leakage rate, F_{liq} shall not continuously increase with time or in the case of switching devices, with number of operations;
 - the liquid leakage shall cause no malfunction of the switchgear or controlgear, nor cause any injury to operators in the normal course of their duty.

5.17 Fire hazard (flammability)

The materials should be chosen and the parts designed in such a way that they retard the propagation of any flame resulting from accidental overheating in the switchgear and controlgear and reduce harmful effects on the local environment. In cases where product performance requires the use of flammable materials, product design should take flame retardation into account, if applicable.

IEC 60695-1 provides guidance for assessing the fire hazard of electrotechnical products.

IEC 60695-7 on the minimization of toxic hazards due to fires involving electrotechnical products should be applied.

The information supplied by manufacturer should enable the user to evaluate fire hazards.

5.18 Electromagnetic compatibility (EMC)

For the main circuit of switchgear and controlgear in normal operation, without switching operations, the emission level is verified by means of the radio interference voltage test where applicable.

The EMC is defined for interfaces or ports of auxiliary and control circuits or subassemblies. The limit of permissible, induced interferences must correspond to the test levels defined in 6.9.2 to ensure a proper EMC coordination between disturbances and immunity.

NOTE General guidance regarding EMC and considerations to improve EMC are given in IEC 61000-5-1 and IEC 61000-5-2. The magnitude of induced voltages in auxiliary and control circuits depend both on the auxiliary and control circuits themselves and on conditions such as the earthing and rated voltage of the main circuit.

5.19 X-ray emission

When subjected to high test voltages with the contacts open, vacuum interrupters may emit X-rays. In order to ensure that these are of an acceptable level all vacuum interrupters shall comply with 6.11. Subclause 6.11 sets limits for X-ray emission and prescribes the test procedures to be carried out to verify this.

NOTE These requirements and test procedures are based on ANSI C37.85-2002 [3].

5.20 Corrosion

Caution has to be taken against corrosion of the equipment during the service life. Corrosion shall not affect the functionality of the equipment under defined service conditions. All bolted or screwed parts of the main circuit and of the enclosure should remain easy to disassemble, as applicable. In particular, galvanic corrosion of materials in contact shall be considered because, for example, it may lead to the loss of tightness or increased contact resistance, reference is made to Annex H.

NOTE Corrosion stresses are strongly dependant on the installation. The atmospheric conditions are important, but the installation should consider the solar and temperature variation, the air flow, etc.

6 Type tests

6.1 General

The type tests are for the purpose of proving the ratings and characteristics of switchgear and controlgear, their operating devices and their auxiliary equipment.

6.1.1 Grouping of tests

The type tests shall be carried out on a maximum of four test specimens unless otherwise specified in the relevant IEC standards.

NOTE The rationale behind the specification of four test specimens is to give increased confidence to users that the switchgear and controlgear tested is representative of that which will be delivered (in the limit, this would require all tests to be carried out on a single specimen), whilst allowing manufacturers to carry out testing at separate laboratories for different groups of tests.

Each test specimen of switchgear and controlgear shall truly conform to drawings and be fully representative of its type and shall be subjected to one or more type tests.

For convenience of testing, the type tests may be grouped. An example of a possible grouping is shown in Table 8 below.

Table 8 – Example of grouping

Group	Type tests	Subclause
1	Dielectric tests on main circuits	6.2
	Radio interference voltage (r.i.v.) test	6.9.1.1
2	Measurement of resistance of the main current path	6.4
	Temperature rise tests	6.5
3	Short-time withstand current and peak withstand current tests	6.6
	Making and breaking tests	Refer to relevant IEC standard
4	Tests to verify the degrees of protection of enclosures	6.7
	Tightness tests (where applicable)	6.8
	Mechanical tests	Refer to relevant IEC standard
	Environmental tests	Refer to relevant IEC standard
	Dielectric tests on auxiliary and control circuits	6.10.6

Where additional type tests are necessary, these are specified in the relevant IEC standard.

Each individual type test shall be made in principle on complete switchgear and controlgear (but refer to 3.2.2) in the condition as required for service (filled with the specified types and quantities of liquid or gas at specified pressure and temperature), on their operating devices

and auxiliary equipment, all of which in principle shall be in, or restored to, a new and clean condition at the beginning of each type test.

Reconditioning during individual type tests may be allowed, according to the relevant IEC standard. The manufacturer shall provide a statement to the testing laboratory of those parts that may be renewed during the tests.

6.1.2 Information for identification of specimens

The manufacturer shall submit to the testing laboratory, drawings and other data containing sufficient information to unambiguously identify by type the essential details and parts of the switchgear and controlgear presented for test. A summary list of the drawings and data schedules shall be supplied by the manufacturer and shall be uniquely referenced and shall contain a statement to the effect that the manufacturer guarantees that the drawings or data schedules listed are the correct version and truly represent the switchgear and controlgear to be tested.

After completion of verification, the summary list shall be retained by the test laboratory. The detail drawings and other data should be returned to the manufacturer. The manufacturer shall maintain detailed design records of all component parts of the switchgear and controlgear tested and shall ensure that these may be identified from information included in the drawings and data schedules.

The testing laboratory shall check that drawings and data schedules adequately represent the essential details and parts of the switchgear and controlgear to be tested but shall not be responsible for the accuracy of the detailed information.

Particular drawings or data required to be submitted by the manufacturer to the test laboratory for identification of essential parts of switchgear and controlgear are specified in Annex A.

NOTE An individual type test need not be repeated for a change of construction detail, if the manufacturer can demonstrate that this change does not influence the result of that individual type test.

6.1.3 Information to be included in type-test reports

The results of all type-tests shall be recorded in type-test reports containing sufficient data to prove compliance with the ratings and the test clauses of the relevant standards and sufficient information shall be included so that the essential parts of the switchgear and controlgear can be identified. In particular, the following information shall be included:

- manufacturer;
- type designation and serial number of switchgear and controlgear tested;
- rated characteristics of switchgear and controlgear tested as specified in the relevant IEC standard;
- general description (by manufacturer) of switchgear and controlgear tested, including number of poles;
- manufacturer, type, serial numbers and ratings of essential parts, where applicable (for example, operating mechanisms, interrupters, shunt impedances);
- general details of the supporting structure of the switching device or enclosed switchgear of which the switching device forms an integral part;
- details of the operating-mechanism and devices employed during tests, where applicable;
- photographs to illustrate the condition of switchgear and controlgear before and after test;
- sufficient outline drawings and data schedules to represent the switchgear and controlgear tested;
- reference numbers of all drawings including revision number submitted to identify the essential parts of the switchgear and controlgear tested;

- details of the testing arrangements (including diagram of test circuit);
- statements of the behaviour of the switchgear and controlgear during tests, its condition after tests and any parts renewed or reconditioned during the tests;
- records of the test quantities during each test or test duty, as specified in the relevant IEC standard.

NOTE NSDDs may occur during the recovery voltage period following a breaking operation. Their number is of no significance to interpreting the performance of the device under test. They should only be reported in the test report in order to differentiate them from restrikes.

6.2 Dielectric tests

Dielectric tests of the switchgear and controlgear shall be performed in compliance with IEC 60060-1, unless otherwise specified in this standard.

6.2.1 Ambient air conditions during tests

Reference shall be made to IEC 60060-1 regarding standard reference atmospheric conditions and atmospheric correction factors.

For switchgear and controlgear where external insulation in free air is of principal concern, the correction factor K_t shall be applied.

The humidity correction factor shall be applied only for the dry tests where insulation in free air is of principal concern.

For switchgear and controlgear of rated voltage of 52 kV and below, it can be assumed that

- $m = 1$ and $w = 0$ when the absolute humidity is higher than that of the reference atmosphere, i.e. when $h > 11 \text{ g/m}^3$;
- $m = 1$ and $w = 1$ when the absolute humidity is lower than that of the reference atmosphere, i.e. when $h < 11 \text{ g/m}^3$.

For switchgear and controlgear having external and internal insulation, the correction factor K_t shall be applied if its value is between 0,95 and 1,05. However, in order to avoid overstressing of internal insulation, the application of the correction factor K_t may be omitted where the satisfactory performance of external insulation has been established.

If K_t is above 1,0 then to fully test the external insulation system the internal insulation will be overstressed and steps may be necessary to prevent overstressing the internal insulation systems. If K_t is below 1,0 then to test the internal insulation system fully, the external insulation will be overstressed and steps may be necessary to prevent overstressing the external insulation systems. Some methods are discussed in 11.4 of IEC 60060-1.

For switchgear and controlgear having only internal insulation, the ambient air conditions are of no influence and the correction factor K_t shall not be applied.

For combined tests, parameter g shall be calculated considering the total test voltage value.

6.2.2 Wet test procedure

The external insulation of outdoor switchgear and controlgear shall be subjected to wet withstand tests under the standard wet test procedure given in IEC 60060-1.

6.2.3 Conditions of switchgear and controlgear during dielectric tests

Dielectric tests shall be made on switchgear and controlgear completely assembled, as in service; the outside surfaces of insulating parts shall be in clean condition.

The switchgear and controlgear shall be mounted for test with minimum clearances and height as specified by the manufacturer.

Tests are valid if the height above ground during the tests is less than or equal to the height used in service.

When the distance between the poles of switchgear and controlgear is not inherently fixed by the design, the distance between the poles for the test shall be the minimum value stated by the manufacturer. However, to obviate the necessity of erecting large three-pole switchgear and controlgear for test purposes alone, the artificial pollution and the radio interference voltage tests may be made on a single pole and, if the minimum clearance between poles is equal to or larger than those given in Tables A.1 and A.2 of IEC 60071-2, all other dielectric tests may be made on a single pole.

When the manufacturer states that supplementary insulation such as tape or barriers is required to be used in service, such supplementary insulation shall also be used during the tests.

If arcing horns or rings are required for the purpose of system protection, they may be removed or their spacing increased for the purpose of the test. If they are required for gradient distribution, they shall remain in position for the test.

For switchgear and controlgear using compressed gas for insulation, dielectric tests shall be performed at minimum functional pressure (density) for insulation as specified by the manufacturer. The temperature and pressure of the gas during the tests shall be noted and recorded in the test report.

NOTE Caution: In the dielectric testing of switchgear and controlgear incorporating vacuum switching devices, precautions should be taken to ensure that the level of possible emitted X-radiation during high-voltage testing is within safe limits (see 5.19). National safety codes may influence the safety measures established.

6.2.4 Criteria to pass the test

a) Short-duration power-frequency withstand voltage tests

The switchgear and controlgear shall be considered to have passed the test if no disruptive discharge occurs.

If during a wet test a disruptive discharge (as defined by 4.1 of IEC 60060-1) on external self-restoring insulation occurs, this test shall be repeated in the same test condition and the switchgear and controlgear shall be considered to have passed this test successfully if no further disruptive discharge occurs.

b) Impulse tests

The following test procedure B of IEC 60060-1, adapted for switchgear and controlgear that have self-restoring and non-self-restoring insulation, is the preferred test procedure. The switchgear and controlgear has passed the impulse tests if the following conditions are fulfilled:

- each series has at least 15 tests;
- the number of disruptive discharges shall not exceed two for each complete series;
- no disruptive discharge on non-self restoring insulation shall occur. This is confirmed by 5 consecutive impulse withstands following the last disruptive discharge.

This procedure leads to a maximum possible number of 25 impulses per series.

Procedure C of IEC 60060-1 may be used when all three poles are tested.

NOTE 1 Some insulating materials retain a charge after an impulse test, and for these cases care should be taken when reversing the polarity. To allow the discharge of insulating materials, the use of appropriate methods, such as the application of three impulses at about 80 % of the test voltage in the reverse polarity before the test, is recommended.

NOTE 2 The determination of the location of the observed disruptive discharges may be done by the laboratory using sufficient detection means, for example, photographs, video recordings, internal inspection, etc.

c) General comment

When testing large switchgear and controlgear, the part of equipment through which the test voltage is applied may be subjected to numerous test sequences to check the insulating properties of other downstream parts of equipment (circuit-breakers, disconnectors, other bays). It is recommended that parts be tested in sequence, starting with the first connected part. When this part has passed the test according to the above-mentioned criteria, its qualification is not impaired by possible disruptive discharges which could occur in it during further tests on other parts.

NOTE 3 When testing switchgear incorporating an open vacuum interrupter contact gap, some preliminary impulse tests may be performed at up to and including the rated withstand voltage. Breakdowns that are observed during these preliminary tests can be disregarded for the withstand statistics used to determine pass or fail performance of the equipment.

NOTE 4 These discharges may have been generated by accumulation of discharge probability with the increased number of voltage applications or by reflected voltage after a disruptive discharge at a remote location within the equipment. To reduce the probability of occurrence of these discharges in gas-filled equipment, the pressure of the already-tested parts may be increased after passing their tests. Parts operating at increased pressure should be clearly identified in the test report(s).

6.2.5 Application of the test voltage and test conditions

Distinction must be made between the general case, where the three test voltages (phase-to-earth, between phases and across open switching device) are the same and the special cases of the isolating distance and of insulation between phases higher than phase to ground.

6.2.5.1 General case

With reference to Figure 3, which shows a diagram of connection of a three-pole switching device, the test voltage shall be applied according to Table 9.

Table 9 – Test conditions in general case

Test condition	Switching device	Voltage applied to	Earth connected to
1	Closed	Aa	BCbcF
2	Closed	Bb	ACacF
3	Closed	Cc	ABabF
4	Open	A	BCabcF
5	Open	B	ACabcF
6	Open	C	ABabcF
7	Open	a	ABCbcF
8	Open	b	ABCacF
9	Open	c	ABCabF

NOTE 1 Test conditions 3, 6 and 9 may be omitted if the arrangement of the outer poles is symmetrical with respect to the centre pole and the frame.

NOTE 2 Test conditions 2, 3, 5, 6, 8, 9 may be omitted if the arrangement of the poles is fully symmetrical with respect to each other and to the frame.

NOTE 3 Test conditions 7, 8 and 9 may be omitted if the arrangement of the terminals of each pole is symmetrical with respect to the frame.

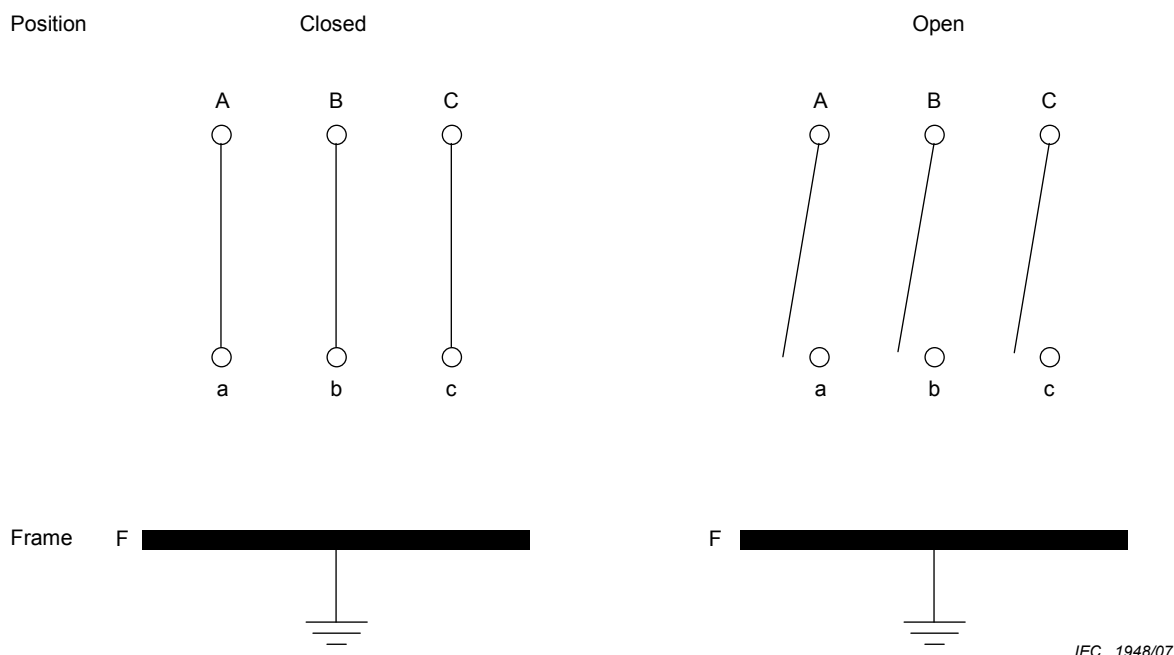


Figure 3 – Diagram of connections of a three-pole switching device

6.2.5.2 Special case

When the test voltage across the open switching device is higher than the phase-to-earth withstand voltage, different test methods may be used.

a) Preferred method

Unless otherwise specified in this standard, the preferred method is the use of combined voltage tests (refer to Clause 26 of IEC 60060-1).

– Power-frequency voltage tests

The tests shall be performed using two different voltage sources in out-of-phase conditions in order to obtain the specified test value. The voltage share is specified in 6.2.6.1 and in 6.2.7.1.

In this case, the test voltage across the open switching device (or isolating distance) shall be applied according to Table 10.

Table 10 – Power-frequency test conditions

Test condition	Voltages applied to	Earth connected to
1	A and a	BCbcF
2	B and b	ACacF
3	C and c	ABabF

NOTE 1 Test conditions 3 may be omitted if the arrangement of the outer poles is symmetrical with respect to the centre pole and the frame.

NOTE 2 Test conditions 2 and 3 may be omitted if the arrangement of the poles is fully symmetrical with respect to each other and to the frame.

– Impulse voltage tests

The rated impulse withstand voltage phase-to-earth constitutes the main part of the test voltage and is applied to one terminal; the complementary voltage is supplied by another voltage source of the opposite polarity and applied to the opposite terminal. This complementary voltage may be either another impulse voltage, the peak of a

power-frequency voltage or a d.c. voltage. The other poles and the frame are earthed.

To take into account the influence of the impulse on the power-frequency voltage wave, caused by capacitive coupling between the two voltage circuits, the following test requirement shall be fulfilled: the sum of the impulse voltage peak and the complementary voltage at the instant of the peak of the impulse shall be equal to the total test voltage required with a tolerance of +3 %. To achieve such a condition, the instantaneous power-frequency voltage or, the impulse voltage might be increased. The instantaneous power-frequency voltage may be increased up to, but no more than $U_r \times \sqrt{2} / \sqrt{3}$ for the lightning impulse tests, and not more than $1,2 \times U_r \times \sqrt{2} / \sqrt{3}$ for the switching impulse tests.

The voltage drop on the power frequency wave can be greatly reduced by using a capacitor of a convenient value connected in parallel to the terminal of the power-frequency side.

The test voltage shall be applied according to Table 11.

Table 11 – Impulse test conditions

Test condition	Main part	Complementary part	Earth connected to
	Voltage applied to		
1	A	a	BbCcF
2	B	b	AaCcF
3	C	c	AaBbF
4	a	A	BbCcF
5	b	B	AaCcF
6	c	C	AaBbF

NOTE 1 Test conditions 3 and 6 may be omitted if the arrangement of the outer poles is symmetrical with respect to the centre pole and the frame.

NOTE 2 Test conditions 2, 3, 5, 6 may be omitted if the arrangement of the poles is fully symmetrical with respect to each other and to the frame.

NOTE 3 Test conditions 4, 5 and 6 may be omitted if the arrangement of the terminals of each pole is symmetrical with respect to the frame.

b) Alternative method

When only one voltage source is used, the insulation across the open switching device (or isolating distance) may be tested as follows, for both power-frequency voltage tests and impulse voltage tests:

- the total test voltage U_t is applied between one terminal and earth; the opposite terminal is earthed;
- when the resulting voltage across the supporting insulation of the switching device would exceed the rated phase-to-earth withstand voltage, the frame and the two phases of the main circuit not under test are fixed at a partial voltage with respect to earth U_f , so that $U_t - U_f$ is between 90 % and 100 % of the rated withstand voltage phase-to-earth;
- If reference is made in 6.2.6 to this alternative method, all terminals not under test and the frame may be insulated from earth.

Table 12 shows how to apply the different voltages.

Table 12 – Test conditions for the alternative method

Test condition	Main part		Fixed at partial voltage U_f^a
	Voltage U_t applied to	Earth connected to	
1	A	a	B, b, C, c, F
2	B	b	A, a, C, c, F
3	C	c	A, a, B, b, F
4	a	A	B, b, C, c, F
5	b	B	A, a, C, c, F
6	c	C	A, a, B, b, F

^a If permitted, all terminals (not under test) and the frame may even be insulated from earth, considering reference is made in 6.2.6 to the alternative method of 6.2.5.2.

6.2.6 Tests of switchgear and controlgear of $U_r \leq 245$ kV

The tests shall be performed with the test voltages given in Tables 1a or 1b.

6.2.6.1 Power-frequency voltage tests

Switchgear and controlgear shall be subjected to short-duration power-frequency voltage withstand tests in accordance with IEC 60060-1. The test voltage shall be raised for each test condition to the test value and maintained for 1 min.

The tests shall be performed in dry conditions and also in wet conditions for outdoor switchgear and controlgear.

The isolating distance may be tested as follows.

- Preferred method: In this case, neither of the two voltage values applied to the two terminals shall be less than one-third of the rated withstand voltage phase-to-earth.
- Alternative method: for metal-enclosed gas-insulated switching device with a rated voltage of less than 72,5 kV and for a conventional switching device of any rated voltage, the voltage to earth of the frame U_f need not be fixed so accurately and the frame may even be insulated.

NOTE Due to the large scatter of the results of the power-frequency voltage wet tests for switchgear and controlgear of rated voltage equal to 170 kV and 245 kV, it is agreed to replace these tests by a wet 250/2 500 μ s switching impulse voltage test, with a peak value equal to 1,55 times the r.m.s. value of the specified power-frequency test voltage.

6.2.6.2 Lightning impulse voltage tests

Switchgear and controlgear shall be subjected to lightning impulse voltage tests in dry conditions only. The tests shall be performed with voltages of both polarities using the standard lightning impulse 1,2/50 μ s according to IEC 60060-1.

When the alternative method is used to test the isolating distance of metal-enclosed gas-insulated switching device with a rated voltage of less than 72,5 kV and of conventional switching device of any rated voltage, the voltage to earth of the frame U_f need not be fixed so accurately and the frame may even be insulated.

6.2.7 Tests of switchgear and controlgear of $U_r > 245$ kV

In the closed position, the tests shall be performed in conditions 1, 2 and 3 of Table 9. In the open position, the tests shall be performed as stated below (but refer to 6.2.3). In addition,

phase-to-phase switching impulse voltage tests shall be performed as stated below. The test voltages are given in Tables 2a or 2b.

6.2.7.1 Power-frequency voltage tests

Switchgear and controlgear shall be subjected to short-duration power-frequency voltage withstand tests in accordance with IEC 60060-1. The test voltage shall be raised for each test condition to the test value and maintained for 1 min.

The tests shall be performed in dry conditions only.

The insulation across the open switching device or isolating distance shall be tested with the preferred method a) of 6.2.5.2 above. Subject to agreement with the manufacturer, the alternative method b) of 6.2.5.2 may also be used. Whichever method is chosen, neither of the voltages applied between one terminal and the frame shall be higher than the rated voltage U_r .

6.2.7.2 Switching impulse voltage tests

Switchgear and controlgear shall be subjected to switching impulse voltage tests. The tests shall be performed with voltages of both polarities using the standardized switching impulse 250/2500 μ s according to IEC 60060-1. Wet tests shall be performed for outdoor switchgear and controlgear only.

The isolating distance shall be tested with the preferred method a) of 6.2.5.2.

The insulation between poles shall be tested in dry conditions only according to Table 12 with a test voltage as per column 5 of Tables 2, by the preferred method a) of 6.2.5.2 in which the main part shall be equal to or higher than 90 % of the value given in column 4 of Tables 2. This value shall not exceed 100 % of the value indicated in column 4 of Table 2 without the consent of the manufacturer. The complementary part shall be applied to the adjacent phase in phase opposition in order that the sum of both voltages (main part and complementary part) is equal to the value indicated in column 5 of Tables 2.

The actual voltage share shall be as balanced as possible. Any unbalanced share of the total test voltage is more severe. When voltage components are different in shape and/or amplitude, the test shall be repeated reversing the connections.

6.2.7.3 Lightning impulse voltage tests

Switchgear and controlgear shall be subjected to lightning impulse voltage tests in dry conditions only. The tests shall be performed with voltages of both polarities using the standard lightning impulse 1,2/50 μ s according to IEC 60060-1.

6.2.8 Artificial pollution tests for outdoor insulators

No artificial pollution tests are necessary when the creepage distances of the insulators comply with the requirements of IEC 60815.

If the creepage distances do not comply with the requirements of IEC 60815, artificial pollution tests should be performed according to IEC 60507, using the rated voltage and the application factors given in IEC 60815.

6.2.9 Partial discharge tests

When requested by the relevant product standard, partial discharge tests shall be performed and the measurements made according to IEC 60270.

6.2.10 Dielectric tests on auxiliary and control circuits

The dielectric test on auxiliary and control circuits is covered under 6.10.6.

6.2.11 Voltage test as condition check

When the insulating properties across open contacts of a switching device after the making, breaking and/or mechanical/electrical endurance tests cannot be verified by visual inspection with sufficient reliability, a power-frequency withstand voltage test in dry condition according to 6.2.6.1 and 6.2.7.1 across the open switching device at the following value of power-frequency voltage may be appropriate, if not otherwise stated in the relevant product standards.

For equipment with rated voltages up to and including 245 kV:

- 80 % of the value in Tables 1a or 1b, column 3, for isolating distance and 80 % of the value in column 2 for other equipment.

For equipment with rated voltages from 300 kV and above:

- 100 % of the value in Tables 2a or 2b, column 3, for isolating distance;
- 80 % of the value in Tables 2a or 2b, column 2, for other equipment.

NOTE 1 The reduction of the test voltage is motivated by the insulation coordination margin in the rated test voltage values, which takes ageing, wear and other normal deterioration into account, and by the statistical nature of the flashover voltage.

NOTE 2 Condition-checking tests of the insulation to earth may be required for enclosed devices of certain design. In such cases a power-frequency test with 80 % of the values in column 2, of Tables 1 and 2, respectively, should be performed.

NOTE 3 The relevant product standard can specify that this condition-checking test is mandatory for certain types of equipment.

6.3 Radio interference voltage (r.i.v.) test

This test applies only to switchgear and controlgear having rated voltages of 123 kV and above and shall be made when specified in the relevant product standard. Radio interference voltage test is regarded as EMC emission test and covered under 6.9.1. Between 1 kV and less than 123 kV the r.i.v. effects are of a low level and are negligible.

6.4 Measurement of the resistance of circuits

6.4.1 Main circuit

A measurement of the resistance of the main circuit shall be made for comparison between the switchgear and controlgear type tested for temperature rise and all other switchgear and controlgear of the same type subjected to routine tests (see 7.3).

The measurement shall be made with d.c. by measuring the voltage drop or resistance across the terminals of each pole. Special consideration shall be given to enclosed switchgear and controlgear (refer to the relevant standards).

The current during the measurement shall have any convenient value between 50 A and the rated normal current.

NOTE Experience shows that an increase of the main circuit resistance cannot alone be considered as reliable evidence of bad contacts or connections. In such a case, the measurement should be repeated with a higher current, as close as possible to the rated normal current.

The measurement of the d.c. voltage drop or the resistance shall be made before the temperature-rise test, with the switchgear and controlgear at the ambient air temperature and after the temperature-rise test when the switchgear and controlgear has cooled to a temperature equal to the ambient air temperature. The measured resistances after the test shall not be increased by more than 20 %.

The measured value of the d.c. voltage drop or the resistance shall be given in the type-test report, as well as the general conditions during the test (current, ambient air temperature, points of measurement, etc.).

6.4.2 Auxiliary circuits

6.4.2.1 Measurement of the resistance of auxiliary contacts class 1 and class 2

One sample of each type of class 1 and class 2 auxiliary contacts shall be inserted into a resistive load circuit through which flows a current of 10 mA when energized by a source having an open circuit voltage of 6 V d.c. with a relative tolerance of $\begin{matrix} 0 \\ -15 \end{matrix}$ % and the resistance measured according to test 2b of IEC 60512-2.

The resistance of the closed class 1 and class 2 auxiliary contacts shall not exceed 50 Ω .

NOTE On contact materials, oxidation which decreases the effective current-carrying capabilities may occur. This results in an increased contact resistance or even no conduction at very low voltage while no problems are observed at higher voltage. This test is intended to verify the contact performance under these low-voltage conditions. The assessment criterion takes into account the non-linearity of the resistance. The 50 Ω value results from statistical considerations and has already been taken into account by users.

6.4.2.2 Measurement of the resistance of auxiliary contacts class 3

One sample of class 3 auxiliary contacts shall be inserted into a resistive load circuit through which flows a current ≤ 10 mA when energized by a source having an open circuit voltage ≤ 30 mV d.c. and the resistance measured according to IEC 61810-7.

The resistance of the closed class 3 auxiliary contacts shall not exceed 1 Ω .

6.5 Temperature-rise tests

6.5.1 Condition of the switchgear and controlgear to be tested

Unless otherwise specified in the relevant standards, the temperature-rise test of the main circuits shall be made on a new switching device with clean contacts, and, if applicable, filled with the appropriate liquid or gas at the minimum functional pressure (or density) for insulation prior to the test.

6.5.2 Arrangement of the equipment

The test shall be made indoors in an environment substantially free from air currents, except those generated by heat from the switching device being tested. In practice, this condition is reached when the air velocity does not exceed 0,5 m/s.

For temperature-rise tests of parts other than auxiliary equipment, the switchgear and controlgear and their accessories shall be mounted in all significant respects as in service, including all normal covers of any part of the switchgear and controlgear (including any extra cover for testing purpose, for example cover surrounding a busbar extension), and shall be protected against undue external heating or cooling.

When the switchgear and controlgear, according to the manufacturer's instructions, may be installed in different positions, the temperature-rise tests shall be made in the most unfavourable position.

These tests shall be made in principle on three-pole switchgear and controlgear but may be made on a single pole or on a single unit provided the influence of the other poles or units is negligible. This is the general case for non-enclosed switchgear. For three-pole switchgear and controlgear with a rated normal current not exceeding 1 250 A, the tests may be made with all poles connected in series.

For particularly large switchgear and controlgear for which the insulation to earth has no significant influence on temperature rises, this insulation may be appreciably reduced.

Where temporary connections to the main circuit are used, they shall be such that there is no significant difference in heat conducted away from, or conveyed to, the switchgear and controlgear during the test compared to the connections intended to be used for service. The temperature rise at the terminals of the main circuit, and at the temporary connections at a distance of 1 m from the terminals, shall be measured. The difference in temperature rise shall not exceed 5 K. The type and sizes of the temporary connections shall be recorded in the test report.

NOTE 1 To make the temperature-rise test more reproducible, the type and/or sizes of the temporary connections may be specified in relevant standards.

For three-pole switchgear and controlgear, the test shall be made in a three-phase circuit with the exceptions mentioned above.

The test shall be made at the rated normal current (I_r) of the switchgear and controlgear. The supply current shall be practically sinusoidal.

Switchgear and controlgear with the exception of d.c. auxiliary equipment shall be tested at rated frequency with a tolerance of $\pm 5\%$. The test frequency shall be recorded in the test report.

NOTE 2 Tests performed at 50 Hz on switching devices of the open type having no ferrous components adjacent to the current-carrying parts should be deemed to prove the performance of the switching device when rated at 60 Hz, provided that the temperature-rise values recorded during the tests at 50 Hz do not exceed 95 % of the maximum permissible values.

When tests are performed at 60 Hz, they should be considered valid for the same current rating with 50 Hz rated frequency.

The test shall be made over a period of time sufficient for the temperature rise to reach a stable value. This condition is deemed to be obtained when the increase of temperature rise does not exceed 1 K in 1 h. This criteria will normally be met after a test duration of five times the thermal time constant of the tested device.

The time for the whole test may be shortened by preheating the circuit with a higher value of current, provided that sufficient test data is recorded to enable calculation of thermal time constant.

6.5.3 Measurement of the temperature and the temperature rise

Precautions shall be taken to reduce the variations and the errors due to the time lag between the temperature of the switching device and the variations in the ambient air temperature.

For coils, the method of measuring the temperature rise by variation of resistance shall normally be used. Other methods are permitted only if it is impracticable to use the resistance method.

The temperature of the various parts other than coils for which limits are specified shall be measured with thermometers or thermocouples, or other sensitive devices of any suitable type, placed at the hottest accessible point. The temperature rise shall be recorded at regular intervals throughout the test when the calculation of the thermal time constant is needed.

The surface temperature of a component immersed in a liquid dielectric shall be measured only by thermocouples attached to the surface of this component. The temperature of the liquid dielectric itself shall be measured in the upper layer of the dielectric.

For measurement with thermometers or thermocouples, the following precautions shall be taken.

- a) The bulbs of the thermometers or thermocouples shall be protected against cooling from outside (dry clean wool, etc.). The protected area shall, however, be negligible compared with the cooling area of the apparatus under test.
- b) Good heat conductivity between the thermometer or thermocouple and the surface of the part under test shall be ensured.
- c) When bulb thermometers are employed in places where there is any varying magnetic field, it is recommended to use alcohol thermometers in preference to mercury thermometers, as the latter are more liable to be influenced under these conditions.

Sufficient temperature measurements shall be made during the test, at not more than 30 min intervals, in order to calculate the thermal time constant, and shall be recorded in the test report or equivalent document.

6.5.4 Ambient air temperature

The ambient air temperature is the average temperature of the air surrounding the switchgear and controlgear (for enclosed switchgear and controlgear, it is the air outside the enclosure). It shall be recorded during the tests by means of at least three thermometers, thermocouples or other temperature-detecting devices equally distributed around the switchgear and controlgear at about the average height of its current-carrying parts and at a distance of about 1 m from the switchgear and controlgear. The thermometers or thermocouples shall be protected against air currents and undue influence of heat.

In order to avoid indication errors because of rapid temperature changes, the thermometers or thermocouples may be put into small bottles containing about 0,5 l of oil.

During the last quarter of the test period, the change of ambient air temperature shall not exceed 1 K in 1 h. If this is not possible because of unfavorable temperature conditions of the test room, the temperature of an identical switchgear and controlgear under the same conditions, but without current, can be taken as a substitute for the ambient air temperature. This additional switchgear and controlgear shall not be subjected to an undue amount of heat.

The ambient air temperature during tests shall be more than +10 °C but shall not exceed +40 °C. No correction of the temperature-rise values shall be made for ambient air temperatures within this range.

6.5.5 Temperature-rise test of the auxiliary and control equipment

The test is made with the specified supply (a.c. or d.c.), and for a.c. at its rated frequency (tolerance $\begin{matrix} +2 \\ -5 \end{matrix}$ %).

NOTE Tests performed at 50 Hz on switching devices of the open type having no ferrous components adjacent to the current-carrying parts should be deemed to prove the performance of the switching device when rated at 60 Hz, provided that the temperature-rise values recorded during the tests at 50 Hz do not exceed 95 % of the maximum permissible values. When tests are performed at 60 Hz they should be considered valid for the same current rating with 50 Hz rated frequency.

The auxiliary equipment shall be tested at its rated supply voltage (U_a) or at its rated current. The a.c. supply voltage shall be practically sinusoidal.

Continuously rated coils shall be tested over a period of time sufficient for the temperature rise to reach a constant value. This condition is usually obtained when the variation does not exceed 1 K in 1 h.

For circuits energized only during switching operations, the tests shall be made under the following conditions.

- a) When the switching device has an automatic breaking device for interruption of the auxiliary circuit at the end of the operation, the circuit shall be energized 10 times, for either 1 s or until the automatic breaking device operates, the interval between the instant of each energizing being 10 s or, if the construction of the switching device does not permit this, the lowest interval possible.
- b) When the switching device has no automatic breaking device for interruption of the auxiliary circuit at the end of the operation, the test shall be made by energizing the circuit once for a duration of 15 s.

6.5.6 Interpretation of the temperature-rise tests

The temperature rise of the various parts of the switchgear and controlgear or auxiliary equipment for which limits are specified, shall not exceed the values specified in Table 3. Otherwise, the switchgear and controlgear shall be considered to have failed the test.

If the insulation of a coil is made of several different insulating materials, the permissible temperature rise of the coil shall be taken as that for the insulating material with the lowest limit of temperature rise.

If the switchgear and controlgear is fitted with various equipment complying with particular standards (for example, rectifiers, motors, low-voltage switches, etc.), the temperature rise of such equipment shall not exceed the limits specified in the relevant standards.

6.6 Short-time withstand current and peak withstand current tests

Main circuits and, where applicable, the earthing circuits of the switchgear and controlgear shall be subjected to a test to prove their ability to carry the rated peak withstand current and the rated short-time withstand current.

The test shall be made at the rated frequency with a tolerance of $\pm 10\%$ at any suitable voltage and starting at any convenient ambient temperature.

NOTE For convenience of testing, wider tolerances of the rated frequency may be necessary. If the deviations are appreciable, i.e. when switchgear and controlgear rated for 50 Hz are tested at 60 Hz and vice versa, care should be taken in the interpretation of results.

6.6.1 Arrangement of the switchgear and controlgear and of the test circuit

The switchgear and controlgear shall be mounted on its own support or on an equivalent support and installed with its own operating device as far as necessary to make the test representative. It shall be in the closed position and fitted with clean contacts in new condition.

Each test shall be preceded by a no-load operation of the mechanical switching device and, with the exception of earthing switches, by measurement of the resistance of the main circuit.

The test may be made three-phase or single-phase. In the case of a single-phase test, the following shall apply.

- On a three-pole switchgear and controlgear, the test shall be made on two adjacent poles in series.
- In the case of switchgear and controlgear with separated poles, the test may be made either on two adjacent poles or on one pole with the return conductor at phase distance. If the distance between poles is not fixed by the design, the test shall be made at the minimum distance indicated by the manufacturer;
- Above the rated voltage of 52 kV, unless otherwise specified in the relevant standards, the return conductor need not be taken into account, but in no case shall it be located closer to the tested pole than the minimum distance indicated for phase centres by the manufacturer.

The connections to the terminals of the switchgear and controlgear shall be arranged in such a way as to avoid unrealistic stressing of the terminals. The distance between the terminals and the nearest supports of the conductors on both sides of the switchgear and controlgear shall be in accordance with the instructions of the manufacturer.

The test arrangement shall be noted in the test report.

6.6.2 Test current and duration

The a.c. component of the test current shall, in principle, be equal to the a.c. component of the rated short-time withstand current (I_k) of the switchgear and controlgear. The peak current (for a three-phase circuit, the highest value in one of the outer phases) shall be not less than the rated peak withstand current (I_p) and shall not exceed it by more than 5 % without the consent of the manufacturer.

For three-phase tests, the current in any phase shall not vary from the average of the currents in the three phases by more than 10 %. The average of the r.m.s. values of the a.c. component of the test currents shall be not less than the rated value.

~~The test current I_t shall in principle be applied for a time t_t equal to the rated duration t_k of short circuit.~~

The test current I_t shall in principle be applied for a time t_t equal to the rated duration t_k of short circuit with a tolerance of the a.c. component of ${}^{+5}_{-0}$ %. If this cannot be achieved due to limitations of the test plant, the following alternative procedure applies.

If no other method to determine the value $I_t^2 \times t_t$ is available, then it shall be determined from the oscillogram using the method of evaluating I_t given in Annex B. The value of $I_t^2 \times t_t$ during test shall be not less than the value of $I_k^2 \times t_k$ calculated from the rated short-time current (I_k) and the rated duration of short circuit (t_k), and shall not exceed this value by more than 10 % without the consent of the manufacturer.

When the characteristics of the test plant are such that the peak and r.m.s. values of test current specified above cannot be obtained in a test of the specified duration, the following deviations are permitted.

- a) If the decrement of the short-circuit current of the test plant is such that the specified r.m.s. value, measured in accordance with Annex B or by an equivalent cannot be obtained for the rated duration without applying initially an excessively high current, the r.m.s. value of the test current may be permitted to fall below the specified value during the test and the duration of the test may be increased appropriately, provided that the value of the peak current is not less than that specified and the time is not more than 5 s.
- b) If, in order to obtain the required peak current, the r.m.s. value of the current is increased above the specified value, the duration of the test may be reduced accordingly.
- c) If neither a) nor b) is practicable, separation of the peak withstand current test and the

short-time withstand current test is permissible. In this case, two tests are made:

- for the peak withstand current test, the time during which the short-circuit current is applied shall be not less than 0,3 s;
- for the short-time withstand current test, the time during which the short-circuit current is applied shall be equal to the rated duration. However, deviation in time according to item a) is permitted.

6.6.3 Behaviour of switchgear and controlgear during test

All switchgear and controlgear shall be capable of carrying their rated peak withstand current and their rated short-time withstand current without causing mechanical damage to any part or separation of the contacts.

It is recognized that, during the test, the temperature rise of current-carrying and adjacent parts of the mechanical switching device may exceed the limits specified in Table 3. No temperature-rise limits are specified for the short-time current withstand tests but the maximum temperature reached should not be sufficient to cause significant damage to adjacent parts.

6.6.4 Conditions of switchgear and controlgear after test

After the test, the switchgear and controlgear shall not show significant deterioration, shall be capable of operating normally, carrying its rated normal current continuously without exceeding the temperature-rise limits specified in Table 3 and withstanding the voltage specified under dielectric tests.

If the mechanical switching device has a rated making and/or breaking capacity, then the condition of the contacts shall not be such as to affect the performance materially at any making and/or breaking current up to its rated value.

The following is sufficient to check these requirements.

- a) A no-load operation of the mechanical switching device shall be performed immediately after the test, and the contacts shall open at the first attempt.
- b) Secondly, the resistance of the main circuit shall be measured according to 6.4.1 (except for earthing switches). If the resistance has increased by more than 20 %, and if it is not possible to confirm the condition of the contacts by visual inspection, it may be appropriate to perform an additional temperature-rise test.

6.7 Verification of the protection

6.7.1 Verification of the IP coding

In accordance with the requirements specified in Clauses 11, 12, 13 and 15 of IEC 60529, tests shall be performed on the enclosures of switchgear and controlgear fully assembled as under service conditions. As real cable connections entering the enclosures are not normally installed for type tests, corresponding filler pieces shall be used. Transport units of switchgear shall be closed for the tests by covers providing identical protection qualities as for the joints.

The tests shall, however, be made only if there are doubts regarding the compliance with these requirements, in each position of the relevant parts as deemed necessary.

When the supplementary letter W is used, a recommended test method is given in Annex C.

6.7.2 Verification of the IK coding

In accordance with the requirements specified in IEC 62262, tests shall be performed on the enclosures of switchgear and controlgear fully assembled as under service conditions.

After the test, the enclosure shall show no breaks and the deformation of the enclosure shall not affect the normal function of the equipment, reduce the insulating and/or creepage distances or reduce the specified degree of protection against access to hazardous parts below the permitted values. Superficial damage, such as removal of paint, breaking of cooling ribs or of similar parts, or depression of small dimension can be ignored.

The tests shall, however, be made only if there are doubts regarding the compliance with these requirements, in each position of the relevant parts deemed necessary.

NOTE Auxiliary equipment such as meters, relays etc, which may form part of the enclosure are exempted from receiving impacts in this test.

6.8 Tightness tests

The tightness tests shall be performed in connection with the tests required in the relevant standards, typically before and after the mechanical operation test or during the operation tests at extreme temperatures.

The purpose of tightness tests is to demonstrate that the absolute leakage rate F does not exceed the specified value of the permissible leakage rate F_p .

Tightness test shall be performed with the same fluid and under the same conditions as used in service. If the fluid itself is not traceable additional traceable fluids might be added, for example helium.

Where possible, the tests should be performed on a complete system at p_{re} (or ρ_{re}). If this is not practical, the tests may be performed on parts, components or subassemblies. In such cases, the leakage rate of the total system shall be determined by summation of the component leakage rates using the tightness coordination chart TC (refer to Annex E). The possible leakages between subassemblies of different pressures shall also be taken into account.

The tightness test of switchgear and controlgear containing a mechanical switching device shall be performed both in the closed and open position of the device, unless the leakage rate is independent of the position of the main contacts.

In general, only cumulative leakage measurements allow calculation of leakage rates.

The type test report should include such information as:

- a description of the object under test, including its internal volume and the nature of the filling gas or liquid;
- whether the object under test is in the closed or open position (if applicable);
- the pressures and temperatures recorded at the beginning and end of the test and the number of replenishments (if any needed);
- the cut-in and cut-off pressure settings of the pressure (or density) control or monitoring device;
- an indication of the calibration of the meters used to detect leakage rates;
- the results of the measurements;
- if applicable, the test gas and the conversion factor to assess the results.

An increased leakage rate at extreme temperatures (if such tests are required in the relevant standards) is acceptable, provided that this rate resets to a value not higher than the maximum permissible value at normal ambient air temperature. The increased temporary leakage rate shall not exceed the values given in Table 13.

In general, for the application of an adequate test method, reference is made to IEC 60068-2-17.

Table 13 – Permissible temporary leakage rates for gas systems

Temperature °C	Permissible temporary leakage rate
+40 and +50	$3F_p$
Ambient temperature	F_p
–5 / –10 / –15 / –25 / –30 / –40	$3F_p$
–50	$6F_p$

6.8.1 Controlled pressure systems for gas

The relative leakage rate F_{rel} shall be checked by measuring the pressure drop Δp over a time period, t that is of sufficient length to permit a determination of the pressure drop (within the filling and replenishing pressure range). A correction should be made to take into account the variation of ambient air temperature. During this period the replenishment device shall be inoperative.

$$F_{rel} = \frac{\Delta p}{p_r} \times \frac{24}{t} \times 100 \text{ (\% per day)}$$

$$N = \frac{\Delta p}{p_r - p_m} \times \frac{24}{t}$$

where t is the test duration (in hours).

NOTE In order to maintain the linearity of the formula, Δp should be of the same order of magnitude as $p_r - p_m$. Alternatively, the number of replenishment operations per day may be measured directly.

6.8.2 Closed pressure systems for gas

Due to comparatively small leakage rates of these systems, pressure drop measurements are not applicable. Other methods (examples are given in Annex D) may be used to measure the leakage rate F , which allows in combination with the tightness coordination chart TC, to calculate:

- the relative leakage rate F_{rel} ;
- the time between replenishments T (outside extreme conditions of temperature or frequency of operations).

In general the test Qm (refer to IEC 60068-2-17) represents an adequate method to determine leakages in gas systems.

The tightness test is considered to be successful when the stated values of Table 13 are achieved within the limits of +10 %. This inaccuracy of the measurement shall be taken into account when calculating the period of time between replenishments.

NOTE A recommended test procedure is described in CIGRE brochure 304 [4].

6.8.3 Sealed pressure systems

a) Switchgear using gas

Tightness tests on such switchgear and controlgear are performed in order to determine the expected operating life for the sealed pressure system.

The tests shall be performed according to 6.8.2.

b) Switchgear using vacuum interrupters

No specific tightness tests are required for vacuum interrupters since their tightness is verified during manufacturing process and because they are considered to have a zero leakage rate during their life. Nevertheless, instead of a tightness test, the vacuum integrity needs to be verified where specific standards ask for a tightness test (for example mechanical test, low and high temperature tests, etc.). The manufacturer shall state the expected shelf life of the interrupters or switches, together with the manufacture date (month, year) for each device.

The integrity of the vacuum is verified by the condition check test, refer to 6.2.11

6.8.4 Liquid tightness tests

The purpose of tightness tests is to demonstrate that the total system leakage rate F_{liq} does not exceed the specified value $F_{p(liq)}$.

The object under test shall be as in service conditions with all its accessories and its normal fluid, mounted as close as possible as in service (framework, fixing).

The tightness tests shall be performed in connection with the tests required in the relevant standards, typically before and after the mechanical operation test, during the operation tests at extreme temperatures or before and after the temperature-rise tests.

An increased leakage rate at extreme temperatures (if such tests are required in the relevant standards) and/or during operations is acceptable, provided that this rate resets to the initial value after the temperature is returned to normal ambient air temperature and/or after the operations are performed. The increased temporary leakage rate shall not impair the safe operation of the switchgear and controlgear.

The switchgear shall be observed over a period sufficient to determine a possible leak or the pressure drop Δp . In this case, the calculations given in 6.8.1 are valid.

NOTE Using liquids different from those in service or gas for the test is possible but requires justification by the manufacturer.

The test report should include such information as:

- a general description of the object under test;
- the number of operations performed;
- the nature and pressure(s) of the liquid;
- the ambient air temperature during test;
- the results with the switchgear device in closed and in open position (where applicable).

6.9 Electromagnetic compatibility tests (EMC)

6.9.1 Emission tests

6.9.1.1 Emission tests from the main circuits (radio interference voltage test, r.i.v.)

From 1 kV to 123 kV, the radio interference effects are negligible. These tests apply only to switchgear and controlgear having a rated voltage of 123 kV and above, and shall be made when specified in the specific product standards.

Switchgear and controlgear shall be installed as stated in 6.2.3.

The test voltage shall be applied as follows.

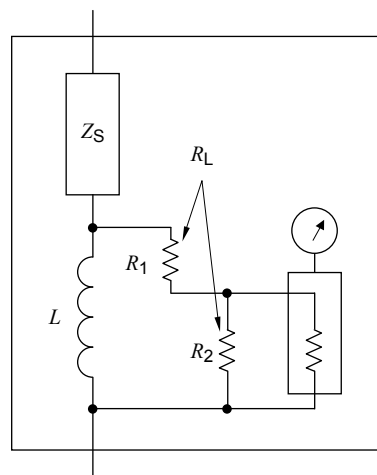
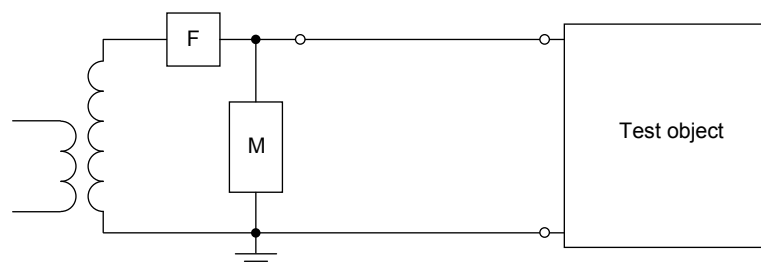
- a) in closed position, between the terminals and the earthed frame;

- b) in open position, between one terminal and the other terminals connected to the earthed frame and then with the connections reversed if the switching device is not symmetrical.

The case, tank, frame and other normally earthed parts shall be connected to earth. Care should be taken to avoid influencing the measurements by earthed or unearthed objects near to the switchgear and controlgear and to the test and measuring circuits.

The switchgear and controlgear shall be dry and clean and at approximately the same temperature as the room in which the test is made. During the tests the switchgear and controlgear shall be equipped with all accessories such as grading capacitors, corona rings, high-voltage connectors, etc. which may influence the radio interference voltage. The test connections and their ends shall not be a source of radio interference voltage of higher values than those indicated below.

The measuring circuit (refer to Figure 4) shall comply with CISPR 18-2. The measuring circuit shall preferably be tuned to a frequency within 10 % of 0,5 MHz, but other frequencies in the range 0,5 MHz to 2 MHz may be used, the measuring frequency being recorded. The results shall be expressed in μV .



Details of M

IEC 1949/07

Key

- F Filter
- R_L The equivalent resistance of R_1 in series with the parallel combination of R_2 and the equivalent resistance of the measuring set
- Z_S May be either a capacitor or a circuit composed of a capacitor and an inductor in series
- L The inductance used to shunt power-frequency currents and to compensate for stray capacitance at the measuring frequency

Figure 4 – Diagram of a test circuit for the radio interference voltage test

If measuring impedances different from those specified in CISPR publications are used, they shall be not more than 600Ω nor less than 30Ω ; in any case the phase angle shall not

exceed 20°. The equivalent radio interference voltage referred to 300 Ω can be calculated, assuming the measured voltage to be directly proportional to the resistance, except for test pieces of large capacitance, for which a correction made on this basis may be inaccurate. Therefore, a 300 Ω resistance is recommended for switchgear and controlgear with bushings with earthed flanges (for example dead tank switchgear and controlgear).

The filter F shall have a high impedance at the measuring frequency, so that the impedance between the high-voltage conductor and earth is not appreciably shunted as seen from the switchgear and controlgear under test. This filter also reduces circulating radiofrequency currents in the test circuit, generated by the high-voltage transformer or picked up from extraneous sources. A suitable value for its impedance has been found to be 10 000 Ω to 20 000 Ω at the measuring frequency.

It shall be ensured by suitable means that the radio interference background level (radio interference level caused by external field and by the high-voltage transformer when magnetized at the full test voltage) is at least 6 dB and preferably 10 dB below the specified radio interference level of the switchgear and controlgear to be tested. Calibration methods for the measuring instrument and for the measuring circuits are given in CISPR 16-1 and CISPR 18-2 respectively.

As the radio interference level may be affected by fibres or dust settling on the insulators, it is permitted to wipe the insulators with a clean cloth before taking a measurement. The atmospheric conditions during the test shall be recorded. It is not known what correction factors apply to radio interference testing but it is known that tests may be sensitive to high relative humidity and the results of the test may be open to doubt if the relative humidity exceeds 80 %.

The following test procedure shall be followed.

A voltage of $1,1 \times U_r / \sqrt{3}$ shall be applied to the switchgear and controlgear and maintained for at least 5 min, U_r being the rated voltage of the switchgear and controlgear. The voltage shall then be decreased by steps down to $0,3 \times U_r / \sqrt{3}$, raised again by steps to the initial value and finally decreased by steps to $0,3 \times U_r / \sqrt{3}$. At each step a radio interference measurement shall be taken and the radio interference level, as recorded during the last series of voltage reductions, shall be plotted versus the applied voltage; the curve so obtained is the radio interference characteristic of the switchgear and controlgear. The amplitude of voltage steps shall be approximately $0,1 \times U_r / \sqrt{3}$.

The switchgear and controlgear shall be considered to have passed the test if the radio interference level at $1,1 \times U_r / \sqrt{3}$ does not exceed 2 500 μV.

6.9.1.2 Emission tests from the auxiliary and control circuits

Auxiliary and control circuits of switchgear and controlgear shall be subjected to electromagnetic emission tests if they include electronic equipment or components. In other cases no tests are required.

For auxiliary and control circuits of switchgear and controlgear, the EMC requirements and tests specified in this standard have precedence over other EMC specifications.

The test shall be performed only on a representative auxiliary and control circuit, because the single components are tested according to the relevant standards.

Electronic equipment, which is part of the auxiliary and control circuits, shall fulfill the requirements with regard to radiated emission, as defined in CISPR 11 for group 1, class A equipment. No other tests are specified. A 10 m measuring distance may be used instead of

30 m, by increasing the limit values by 10 dB.

6.9.2 Immunity tests on auxiliary and control circuits

6.9.2.1 General

Auxiliary and control circuits of switchgear and controlgear shall be subjected to electromagnetic immunity tests if they include electronic equipment or components. In other cases no tests are required.

The tests shall be performed only on a representative auxiliary and control circuit, because the variety of practical design is too big and also the single components are tested according to the relevant standards.

The following immunity tests are specified:

- electric fast transient/burst test (refer to 6.9.2.3). The test simulates the conditions caused by switching in the secondary circuit;
- oscillatory wave immunity test (refer to 6.9.2.4). The test simulates the conditions caused by switching in the main circuit.

Other EMC immunity tests do exist, but are not specified in this case. A compilation of EMC immunity tests is given in IEC 61000-4-1, and IEC 61000-6-5 deals with EMC immunity of apparatus in power generating stations and high-voltage substations.

Electrostatic discharge (ESD) tests are normally required on electronic equipment, and shall be performed on such equipment to be used in auxiliary and control circuits of switchgear and controlgear. These tests need not be repeated on complete auxiliary and control circuits. Radiated field and magnetic field tests are considered to be relevant only in special cases.

NOTE 1 Example of a special case: electronic devices, placed in the close vicinity of the busbars of metal-enclosed switchgear, may be influenced by magnetic fields. Supplementary arrangements may then be made in order to ensure electromagnetic compatibility.

NOTE 2 Use of radio-transmitters or cellular telephones close to a control cabinet with open door may subject the auxiliary and control circuits to radio-frequency electromagnetic fields above the demonstrated value and should be avoided.

6.9.2.2 Guidelines for immunity tests

Electromagnetic immunity tests shall be made on complete auxiliary and control circuits or subassemblies. The tests may be made on

- the complete auxiliary and control circuits;
- subassemblies, such as central control cubicle, operating mechanism cubicle, etc.;
- subassemblies within a cubicle, such as metering or monitoring system.

Individual testing of subassemblies is strongly recommended in cases where long lengths of interconnections are needed, or where significant interference voltages are expected between the subassemblies. Individual testing is mandatory for each interchangeable subassembly.

Subassemblies may be positioned in different places within the auxiliary and control circuits, without invalidating the type test of the complete system, provided that the overall wiring length and the number of individual wires connecting the subassembly to the auxiliary and control circuits is not greater than in the tested system.

Interchangeable subassemblies may be replaced by similar subassemblies, without invalidating the original type test, provided that

- rules for design and installation given in IEC 61000-6-5 are followed;

- type tests have been performed on the most complete subassembly applicable to the type of switchgear and controlgear;
- manufacturer’s design rules are the same as for the type-tested subassembly.

The test voltage shall be applied to the interface of the auxiliary and control circuits or tested subassembly. The interface shall be defined by the manufacturer.

The type test report shall clearly state what system or subassembly has been tested.

NOTE The immunity tests are intended to cover a majority of service conditions. There may be extreme situations where induced disturbances are more severe than those covered by the tests.

6.9.2.3 Electrical fast transient/burst test

An electrical fast transient/burst test shall be performed in accordance with IEC 61000-4-4 with a repetition rate of 5 kHz. The ports and interfaces shall be chosen in accordance with IEC 61000-6-2. The test voltage and coupling shall be chosen according to Table 14.

Table 14 – Application of voltages at the fast transient/burst test

Interface	Relevance for equipment	Test voltage kV	Coupling
Power port	A.c. and d.c. power lines	2	CDN (NOTE 1)
Cabinet earth port		2	CDN (NOTE 1)
Signal port	Shielded and unshielded lines, carrying analogue and/or digital signals <ul style="list-style-type: none"> • control lines • communication lines (for example data buses) • measuring lines (for example CT, VT) 	2	CCC or equivalent coupling methods (NOTE 2)
NOTE 1 CDN: Coupling decoupling network.			
NOTE 2 CCC: Capacitive coupling clamp.			

6.9.2.4 Oscillatory wave immunity test

An oscillatory wave immunity test shall be performed, with shape and duration of the test voltage in accordance with IEC 61000-4-18.

The ports and interfaces shall be chosen in accordance with IEC 61000-6-2.

Damped oscillatory wave tests shall be made at 100 kHz and 1 MHz, with a relative tolerance of ±30 %.

NOTE Disconnecter operations in GIS may create surges with extremely steep wave fronts. For that reason, additional test frequencies are under consideration for equipment nearby GIS (10 MHz and 30 MHz).

Tests shall be made for both common and differential mode. The test voltage and coupling method shall be chosen according to Table 15.

Table 15 – Application of voltage at the damped oscillatory wave test

Interface	Relevance for equipment	Test voltage kV	Coupling
Power port	A.c. and d.c. power lines	Differential mode: 1,0 Common mode: 2,5	CDN CDN (NOTE)
Signal port	Shielded and unshielded lines, carrying analogue and / or digital signals <ul style="list-style-type: none"> • control lines • communication lines (for example data buses) • measuring lines (for example CT, VT) 	Differential mode: 1,0 Common mode: 2,5	CDN CDN Or equivalent coupling method (NOTE)
NOTE CDN: coupling decoupling network.			

6.9.2.5 Behaviour of the secondary equipment during and after tests

The auxiliary and control circuits shall withstand each of the tests specified in 6.9.2.3 and 6.9.2.4 without permanent damage. After the tests it shall still be fully operative. Temporary loss of parts of the functionality is permitted according to Table 16.

Table 16 – Assessment criteria for transient disturbance immunity

Function	Criterion (NOTE)
Protection, teleprotection	A
Alarm	B
Supervision	B
Command and control	A
Measurement	B
Counting	A
Data processing – for high-speed protective system – for general use	A B
Information	B
Data storage	A
Processing	B
Monitoring	B
Man-machine interface	B
Self-diagnostics	B
Processing, monitoring and self-diagnostic functions which are on-line connected, and are part of command and control circuits, shall fulfil criterion A.	
NOTE Criteria, according to IEC 61000-4-4 and IEC 61000-4-18:	
A: normal performance within the specification limits;	
B: temporary degradation or loss of function or performance which is self-recoverable.	

6.9.3 Additional EMC tests on auxiliary and control circuits

6.9.3.1 General

The objective of the tests described below is to qualify the whole assembly without repeating individual test on components. Therefore, tests on components which comply with their relevant IEC standards and with relevant rated values need not be repeated.

6.9.3.2 Ripple on d.c. input power port immunity test

This test is performed according to IEC 61000-4-17 and applies to electrical and electronic components. The relevant IEC standards for switchgear and controlgear should state whether or not such a test is necessary on some components (for example, it does not apply to motors, motor-operated disconnectors, etc.).

The test level is level 2, and the frequency of the ripple is equal to three times the rated frequency.

The assessment criterion is: “normal performance within the specification limits” (criterion A).

6.9.3.3 Voltage dips, short interruptions and voltage variations on input power port immunity tests

Voltage dips, short interruptions and voltage variations tests on a.c. power ports shall be performed according to IEC 61000-4-11 and on d.c. power ports according to IEC 61000-4-29.

6.10 Additional tests on auxiliary and control circuits

6.10.1 General

The objective of the tests described below is to qualify the whole assembly without repeating individual tests on components. Therefore, tests on components which comply with their relevant IEC standards and with relevant rated values need not be repeated.

6.10.2 Functional tests

A functional test of all low-voltage circuits shall be made to verify the proper functioning of auxiliary and control circuits in conjunction with the other parts of the switchgear and controlgear. The test procedures depend on the nature and the complexity of the low-voltage circuits of the device. These tests are specified in the relevant IEC standards for switchgear and controlgear. They shall be performed with the upper and lower value limits of the supply voltage defined in 4.8.3.

For low-voltage circuits, sub-assemblies and components, operation tests can be omitted if they have been fully performed during a test applied to the whole switchgear and controlgear or in relevant circumstances.

6.10.3 Electrical continuity of earthed metallic parts test

Generally no test is needed if adequate design is demonstrated.

However, in case of doubt, the metallic parts of the enclosures and/or metallic partitions and shutters or metallic parts of them shall be tested at 30 A (d.c.) to the earthing point provided.

The voltage drop shall be lower than 3 V.

NOTE It may be necessary to locally remove coating at measuring points.

6.10.4 Verification of the operational characteristics of auxiliary contacts

6.10.4.1 General

Auxiliary contacts, which are contacts included in auxiliary circuits, shall be submitted to the following tests unless the equipment has passed the whole type tests as a functional unit.

6.10.4.2 Auxiliary contact rated continuous current

This test verifies the rated value of current which a previously closed auxiliary contact is capable of carrying continuously.

The circuit shall be closed and opened by means independent from the contact under test. Test procedures are described in 6.5.5. The contact shall carry its class rated continuous current according to Table 6 without exceeding the temperature rise in Table 3 based on the contact material and the working environment.

6.10.4.3 Auxiliary contact rated short time withstand current

This test verifies the value of current which a previously closed auxiliary contact is capable of carrying for a specified short period.

The circuit shall be closed and opened by means independent from the contact under test. The contact shall carry its class rated short time withstand current according to Table 6 for 30 ms, with a resistive load. The current value to be obtained shall be reached within 5 ms after current initiation. The relative tolerance on the test current amplitude is $\begin{matrix} +5 \\ 0 \end{matrix}$ % and the relative tolerance on the test current duration is $\begin{matrix} +10 \\ 0 \end{matrix}$ %.

This test shall be repeated 20 times with a 1-min interval between each test. The contact resistance value shall be taken before and after the tests, with the contacts at ambient temperature for both measurements. The resistance increase shall be less than 20 %.

6.10.4.4 Auxiliary contact breaking capacity

This test verifies the breaking capacity of an auxiliary contact.

The circuit shall be closed by means independent from the contact under test. The contact shall carry for 5 s and shall break the current associated with its class according to Table 6, with an inductive load. The relative tolerance on the test voltage is $\begin{matrix} +10 \\ -0 \end{matrix}$ % and the relative tolerance on the test current amplitude is $\begin{matrix} +5 \\ -0 \end{matrix}$ %.

For all classes, the circuit time constant shall not be less than 20 ms with a relative tolerance of $\begin{matrix} +20 \\ -0 \end{matrix}$ %.

This test shall be repeated 20 times with a 1 min interval between each test. The recovery voltage shall be maintained during each 1 min interval and for 300 ms \pm 30 ms after the last operation. The contact resistance value shall be taken before and after the tests, with the contacts at ambient temperature for both measurements. The resistance increase shall be less than 20 %.

6.10.5 Environmental tests

6.10.5.1 General

Tests on all parts of auxiliary and control equipment should be made under conditions fully representative of those that pertain when mounted, housed or operated as in the complete switchgear and controlgear. Such conditions are satisfied when the tests are made on complete switchgear and controlgear as stated in 6.1.1. Where this is not done, care shall be taken to ensure that tests are carried out under conditions relevant to operation in the complete switchgear and controlgear.

Environmental tests shall be made in order to assess

- the efficiency of the precautions taken;
- the proper functioning of auxiliary and control circuits over the whole range of actual service conditions inside the enclosures.

All these tests shall be carried out on the same equipment assembly.

These tests may be carried out on the cubicle by itself, or associated with the switchgear and controlgear.

Each environmental test of the auxiliary and control circuits can be omitted, if covered by a test applied to the whole switchgear and controlgear.

Once an equipment has successfully passed the environmental tests, it may be attached to the switchgear and controlgear in several ways (directly mounted on the frame, located separately as a local control cubicle, etc.).

Environmental tests should preferably be made on complete auxiliary and control circuits. Such tests, made on a representative auxiliary and control circuits assembly, are considered to verify the proper functioning of similar auxiliary and control circuits assemblies belonging to the same range of switchgear and controlgear equipment.

Environmental tests do not need to be repeated if the rated voltage of the auxiliary and control circuits is changed.

The change of rated supply voltage of auxiliary and control circuits may have, for some designs, an impact on the results of environmental tests. In practice, unless otherwise justified by the manufacturer, it is desirable to perform the environmental tests on auxiliary and control circuits having the highest rated supply voltage in order to cover all other similar auxiliary and control circuits designed for lower rated supply voltages.

As environmental tests verify the proper functioning of auxiliary and control circuits over the whole range of service conditions in normal operation, heating elements shall be ready to operate except where otherwise stated. Actual service conditions will determine whether the heating elements are in circuit or not.

At the end of the test duration, except for the vibration response test, auxiliary and control circuits shall be checked to ascertain whether they are capable of functioning in accordance with the relevant specifications. These checks will be based on a relevant set of functions. Auxiliary and control circuits shall be energised, and shall remain in the operating condition during and after the test until the functional checks have been performed.

The manufacturer shall clearly state which functionalities are checked at the end of the tests.

If any other environmental tests are requested, due to special environmental conditions, then these tests shall be performed according to IEC 60068-2.

NOTE If the real service conditions deviate from the service conditions specified in Clause 2, other environmental tests may be requested and performed according to IEC 60068-2.

6.10.5.2 Cold test

A cold test shall be performed according to test Ad of IEC 60068-2-1, under the service conditions specified in Clause 2. The test duration shall be 16 h.

6.10.5.3 Dry heat test

A dry heat test shall be performed according to test Ba of IEC 60068-2-2, under the service conditions specified in Clause 2. The test temperature shall be the maximum ambient air temperature and the test duration shall be 16 h.

6.10.5.4 Damp heat, steady state test

A steady state humidity test shall be performed according to test Ca of IEC 60068-2-3. The test duration shall be four days.

6.10.5.5 Cyclic humidity test

A cyclic humidity test shall be performed according to test Db of IEC 60068-2-30. The upper temperature shall be the maximum ambient air temperature specified in Clause 2 and the number of temperature cycles shall be two. Variant 2 may be used for the temperature fall period and recovery shall take place under standard atmospheric conditions. No special precautions shall be taken regarding the removal of surface moisture.

6.10.5.6 Vibration response and seismic tests

As the vibration response test is not covered by IEC 60068-2-6, reference is made to IEC 60255-21-1.

This test aims to determine any mechanical weakness of the auxiliary and control equipment assembly. Damage may be caused by two different vibration sources:

- vibrations due to operation of the associated switchgear or controlgear which are highly dependent on site installation. The test shall be performed according to IEC 60255-21-1. Vibration response test parameters are those corresponding to severity class 1. This test can be omitted if the auxiliary and control equipment assembly was subjected to the relevant mechanical endurance tests in the complete switchgear and controlgear;
- vibrations due to special service conditions specified in 2.2.4. The test will be performed by agreement between manufacturer and user. In this case, an appropriate seismic test according to IEC 60255-21-3, test severity class 1, should be considered.

The auxiliary and control circuits shall withstand the vibration response test without permanent damage. After the test, it shall still be fully operational. Temporary loss of parts of the functionality is permitted during the test according to criteria stated in Table 16.

6.10.5.7 Final condition check

The power-frequency voltage withstand tests according to 6.10.6 shall be repeated after all other type tests have been completed, to confirm that there has been no reduction of performance during testing.

6.10.6 Dielectric test

Auxiliary and control circuits of switchgear and controlgear shall be subjected to short-duration power-frequency voltage withstand tests. Each test shall be performed

- a) between the auxiliary and control circuits connected together as a whole and the frame of the switching device;
- b) if practicable, between each part of the auxiliary and control circuits, which in normal use may be insulated from the other parts, and the other parts connected together and to the frame.

The power frequency tests shall be performed according to IEC 61180-1. The test voltage shall be 2 kV with duration of 1 min.

The auxiliary and control circuits of switchgear and controlgear shall be considered to have passed the tests if no disruptive discharge occurs during each test.

The test voltage of motors and other devices such as electronic equipment used in the auxiliary and control circuits shall be the same as the test voltage of those circuits. If such apparatus has already been tested in accordance with the appropriate specification, it may be disconnected for these tests. Lower test voltage values are under consideration for auxiliary components. If lower test voltages are used, the values shall be stated in the test document.

The selection criterion is based on the magnitude of the largest common mode voltage, at industrial frequency, expected to occur between two points of the earthing circuitry of the substation (for example, during a primary short circuit or due to the presence of a shunt reactor).

6.11 X-radiation test procedure for vacuum interrupters

6.11.1 General requirements

6.11.1.1 Condition of interrupter to be tested

Tests on the X-radiation emission levels of vacuum interrupters shall be performed on new interrupters. The purpose of this type test is to verify that the X-radiation emitted from vacuum interrupters does not exceed the following:

- a) 5 μSv per hour at 1 m distance at the maximum operating voltage U_r shown in Table 1a and Table 1b;
- b) 150 μSv per hour at 1 m distance at the rated power-frequency withstand test voltage U_d shown in Table 1a and Table 1b.

6.11.1.2 Mounting of specimen

The interrupter shall be mounted in a test fixture, designed so that the open contact spacing may be set at the recommended minimum distance, and which will permit the application of a test voltage to one terminal of the interrupter while the other terminal is earthed. Interrupters designed for operation in an insulating medium other than air (such as oil or SF_6) may be tested in such a medium, if necessary, to withstand the test voltage.

The container for the insulating medium shall be of an insulating material having radiation attenuation no greater than that afforded by 9,5 mm thick methyl methacrylate. The insulating medium between the interrupter and radiation instrument shall be the minimum required for dielectric purposes.

6.11.1.3 Radiation instrument

A radiofrequency shielded radiation survey instrument having the following minimum specifications shall be used.

- Accuracy: Capable of measuring 150 μSv per hour with an accuracy of $\pm 25\%$ with a response time not to exceed 15 s.
- Energy response: 12 keV to 0,5 MeV $\pm 15\%$.
- Sensitive area: 100 cm^2 , maximum.

6.11.1.4 Location of radiation instrument

The sensing element of the radiation instrument shall be positioned in the plane of the separable contacts and pointed at the contacts from a distance of 1 metre from the nearest external surface of the interrupter (refer to Figure 5). When electrical safety requires the instrument to be located at a distance greater than 1 metre, the instrument reading shall be adjusted by applying the inverse square law as follows:

$$R(1\text{ m}) = R(d) \times d^2$$

where $R(d)$ is the radiation level measured, at the distance d (in metres) from the external surface of the vacuum interrupter.

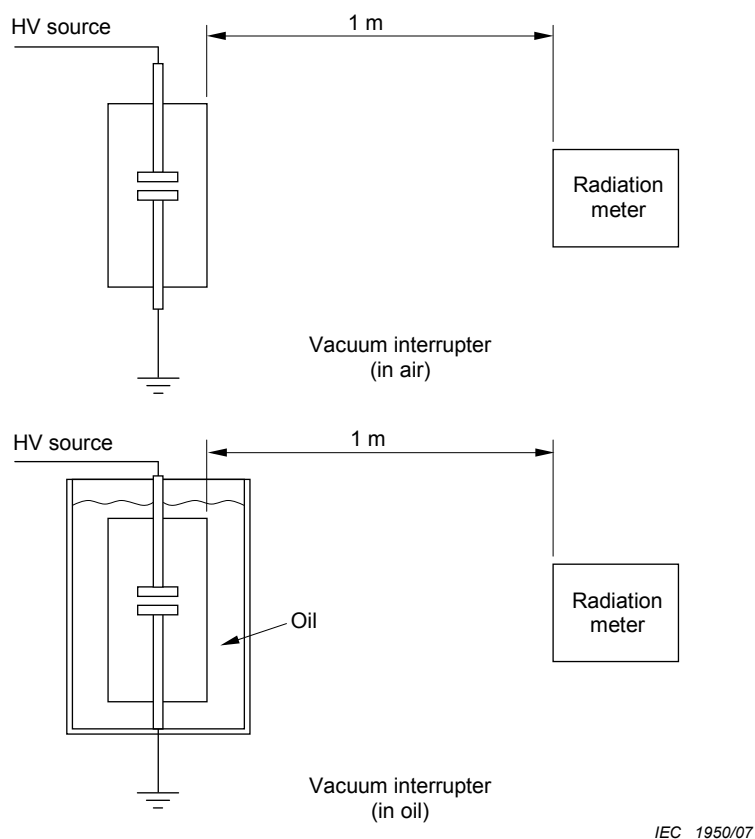


Figure 5 – Test location of radiation meter

6.11.2 Test voltage and measurement procedure

With the interrupter mounted in a test fixture, with the contacts blocked open at the minimum contact spacing specified, and with the radiation instrument in place (refer to Figure 5), a voltage shall be applied across the interrupter contacts equal to the maximum interrupter operating voltage equal to U_r shown in Table 1. After a minimum of 15 s, the X-radiation level on the radiation instrument shall be read.

Next, the voltage across the interrupter contacts shall be raised to a value equal to the power-

frequency insulation withstand test voltage equal to U_d shown in Table 1. After a minimum of 15 s, the X-radiation level on the radiation meter shall be read.

7 Routine tests

The routine tests are for the purpose of revealing faults in material or construction. They do not impair the properties and reliability of a test object. The routine tests shall be made wherever reasonably practicable at the manufacturer's works on each apparatus manufactured, to ensure that the product is in accordance with the equipment on which the type tests have been passed. By agreement, any routine test may be made on site.

The routine tests given in this standard comprise

- a) dielectric test on the main circuit in accordance with 7.1;
- b) tests on auxiliary and control circuits in accordance with 7.2;
- c) measurement of the resistance of the main circuit in accordance with 7.3;
- d) tightness test in accordance with 7.4;
- e) design and visual checks in accordance with 7.5.

Additional routine tests may be necessary and will be specified in the relevant IEC standards.

When switchgear and controlgear are not completely assembled before transport, separate tests shall be made on all transport units. In this event, the manufacturer shall demonstrate the validity of his test (for example, leakage rate, test voltage, resistance of part of the main circuit).

Test reports of the routine tests are normally not necessary unless otherwise agreed upon between the manufacturer and the user.

7.1 Dielectric test on the main circuit

A dry, short-duration power-frequency voltage test shall be applied. The test procedure shall be according to IEC 60060-1 and to 6.2, except that each pole or transport unit shall be tested in new, clean and dry conditions.

The test voltage shall be that specified in column 2 of Tables 1 or 2, according to the relevant IEC standards, or the applicable part of them.

When the insulation of switchgear and controlgear is provided only by solid-core insulators and air at ambient pressure, the power-frequency voltage withstand test may be omitted if the dimensions between the conductive parts – between phases, across open switching devices and between conductive parts and the frame – are checked by dimensional measurements.

Bases for the checking of dimensions are the dimensional (outline) drawings, which are part of the type test report (or are referred to in it) of the particular switchgear and controlgear. Therefore, in these drawings all information necessary for dimensional checking including the permissible tolerances shall be given.

7.2 Tests on auxiliary and control circuits

7.2.1 Inspection of auxiliary and control circuits, and verification of conformity to the circuit diagrams and wiring diagrams

The nature of the materials, the quality of assembly, the finish and, if necessary, the protective coatings against corrosion shall be checked. A visual inspection is also necessary to check the satisfactory installation of the thermal insulation.

A visual inspection of actuators, interlocks, locks, etc., shall be made.

Components for auxiliary and control circuits inside enclosures shall be checked for proper mounting. The location of the means provided for connecting external wiring shall be checked to ensure that there is sufficient wiring space for spreading of the cores of multi-core cables and for the proper connection of the conductors.

The conductors and cables shall be checked for proper routing. Special attention shall be given to ensure that no mechanical damage can occur to conductors and cables due to the proximity of sharp edges or heating elements, or to the movement of moving parts.

Furthermore, the identification of components and terminals and, if applicable, the identification of cables and wiring shall be verified. In addition, the conformity of auxiliary and control circuits to the circuit diagrams and wiring diagrams shall be checked and the technical data provided by the manufacturer (for example, number of free auxiliary contacts and the class of each one, number, type and capacity of contacts other than auxiliary and control contacts, electrical power of shunt releases, etc.).

7.2.2 Functional tests

A functional test of all low-voltage circuits shall be made to verify the proper functioning of auxiliary and control circuits in conjunction with the other parts of the switchgear and controlgear. The test procedures depend on the nature and the complexity of the low-voltage circuits of the device. These tests are specified in the relevant IEC standards for switchgear and controlgear. They shall be performed with the upper and lower limits values of the supply voltage defined in 4.8.3.

Operation tests on low-voltage circuits, subassemblies and components can be omitted if they have been fully tested during a test applied to the whole switchgear and controlgear.

7.2.3 Verification of protection against electrical shock

Protection against direct contact with the main circuit and safe accessibility to the auxiliary and control equipment parts liable to be touched during normal operation shall be checked by visual inspection.

Where visual inspection is not considered sufficient, the electrical continuity of earthed metallic parts should be checked as detailed in 6.10.3.

7.2.4 Dielectric tests

Only power frequency tests shall be performed. This test shall be made under the same conditions as those detailed in 6.2.10.

The test voltage shall be 1 kV with a duration of 1 s.

7.3 Measurement of the resistance of the main circuit

For the routine test, the d.c. voltage drop or resistance of each pole of the main circuit shall be measured under conditions as nearly as possible similar, with regard to ambient air temperature and points of measurement, to those under which the corresponding type test was made. The test current should be within the range stated in 6.4.1.

The measured resistance shall not exceed $1,2 \times R_u$, where R_u is equal to the resistance measured before the temperature-rise test.

7.4 Tightness test

Routine tests shall be performed at normal ambient air temperature with the assembly filled at

the pressure (or density) corresponding to the manufacturer's test practice. For gas-filled systems sniffing may be used.

7.4.1 Controlled pressure systems for gas

The test procedure corresponds to 6.8.1.

7.4.2 Closed pressure systems for gas

The test may be performed at different stages of the manufacturing process or of assembling on site, on parts, components and subassemblies.

For gas-filled systems leakage detection by using a sniffing device may be used. The sensitivity of the sniffing device shall be at least 10^{-8} Pa \times m³/s.

Acceptance criteria shall be stated by the manufacturer to meet the specified time between replenishment.

In special cases the leak should be quantified by using a cumulative method as described in Annex E.

7.4.3 Sealed pressure systems

a) Switchgear using gas

The test procedure corresponds to 6.8.3, item a).

b) Vacuum switchgear

Each vacuum tube shall be identified by its serial number. Its vacuum pressure level shall be tested by the manufacturer of the vacuum interrupter.

The test results shall be documented.

After assembly of the switchgear device the vacuum pressure level of the vacuum tubes shall be tested by a significant routine dielectric test across the open contacts. The test voltage shall be stated by the manufacturer.

The dielectric test shall be carried out after the mechanical routine test as required by the relevant product standard.

7.4.4 Liquid tightness tests

Routine tests shall be performed at normal ambient air temperature with the completely assembled switchgear and controlgear device. Testing of subassemblies is also permissible. In this case, a final check shall be performed at site.

The test methods correspond to those of the type tests (refer to 6.8.4).

7.5 Design and visual checks

The switchgear and controlgear shall be checked to verify its compliance with the purchase specification.

8 Guide to the selection of switchgear and controlgear

Annex G provides a summary of the considerations for specifying the ratings of switchgear and controlgear.

8.1 Selection of rated values

The rated values should be chosen in accordance with this standard having regard for the characteristics of the system as well as its anticipated future development. A list of ratings is given in Clause 4.

Other parameters, such as local atmospheric and climatic conditions and the use at altitudes exceeding 1 000 m, should also be considered.

The duty imposed by fault conditions should be determined by calculating the fault currents at the place where the switchgear and controlgear is to be located in the system. Reference is made to IEC 60909-0 and IEC 60909-1 in this regard.

8.2 Continuous or temporary overload due to changed service conditions

The temperature rise of any part of switchgear and controlgear shall not exceed the temperature-rise limits specified in Table 3 under the conditions specified in the test clauses.

Equipment may be assigned an overload capability for higher than rated normal current for a temporary period provided the temperature does not exceed the maximum temperature value specified in Table 3.

Equipment may be assigned an overload capability for higher than rated normal currents based on a lower ambient temperature provided the temperature does not exceed the maximum value temperature specified in Table 3.

NOTE 1 In the case of a switch, the overload capability may exceed its breaking capability.

NOTE 2 If such capability is assigned, it should be based on the results obtained from the temperature-rise test (refer to 6.5.2) by using the temperature rise, thermal time constant, actual current and actual ambient air temperature and maximum operating temperatures as defined in Table 3.

NOTE 3 When an overload capability is requested by users, the temporary or permanent overload requirements should be specified in accordance with this subclause.

Continuous or temporary overload should be established, on the basis of the results obtained from the temperature-rise test and test parameters: rated current, thermal time constant, temperature rise, ambient air temperature and maximum operating temperatures as defined in Table 3. Overload capability can be calculated with the following equations.

The overload current (I_s) for a given ambient temperature θ_a :

$$I_s = I_r \left[\frac{\theta_{\max} - \theta_a}{\Delta\theta_r} \right]^{\frac{1}{n}} \quad (1)$$

The operating temperature during overload:

$$\theta_s = \Delta\theta_r \times \left(\frac{I_s}{I_r} \right)^n \times (1 - e^{-t/\tau}) + \theta_a \quad (2)$$

or the allowable duration (t_s) of overload current I_s after carrying a current I_i :

$$t_s = -\tau \ln \left[1 - \frac{(\theta_{\max} - Y - \theta_a)}{Y \left(\left[\frac{I_s}{I_i} \right]^n - 1 \right)} \right] \quad (3)$$

with

$$Y = (\theta_{\max} - 40) \times \left[\frac{I_i}{I_r} \right]^n$$

where

- θ_{\max} is the maximum allowable total temperature (in °C) according to Table 3;
- θ_a is the actual ambient temperature (in °C);
- $\Delta\theta_r$ is the temperature rise at rated normal current I_r ;
- I_r is the rated normal current (in A);
- τ is the thermal time constant (in h);
- n is the overload exponent taking into account material, heat radiation, convection, etc.;
- I_i is the initial current before application of the overload current (in A);
- I_s is the overload current (in A);
- t_s is the permissible time (in h) that the overload current (I_s) can be carried without exceeding the maximum temperature allowable (θ_{\max}).

In general, no additional temperature-rise test is required if an exponent $n = 2$ (as a conservative estimate) is used for the determination of the operating temperature during overload or allowable overload duration. An exponent lower than $n = 2$ may be used for the calculation of the overload rating. It has to be demonstrated by calculation from test data.

NOTE 4 The time constant corresponds to the time to reach 63 % of the final temperature rise after stabilization.

9 Information to be given with enquiries, tenders and orders

The intention of this clause is to define information, which is necessary to enable the user to make an appropriate enquiry for equipment and to enable the supplier to give an adequate tender.

Furthermore, it enables the user to make a comparison and evaluation of offers from different suppliers.

NOTE 1 The supplier can either be a manufacturer or a contractor.

When enquiring about or ordering an installation of switchgear and controlgear the following information as a minimum should be supplied by the enquirer.

In addition to the list of type test reports (refer to Annex G) the first pages of the reports containing the results may be requested. On request the manufacturer shall supply the complete type test reports.

NOTE 2 The occurrence of abnormal environmental conditions should be specified by the user.

Annex G defines technical information in a tabular form to be exchanged between user and supplier.

9.1 Information with enquiries and orders

a) Particulars of the system

Nominal and highest voltage, frequency, type of system neutral earthing.

b) Service conditions if different from standard (refer to Clause 2)

Any condition deviating from the normal or special service conditions or affecting the satisfactory operation of the equipment.

c) Particulars of the installation and its components

- 1) indoor or outdoor installation;
- 2) number of phases;
- 3) number of busbars, as shown in the single-line diagram;
- 4) rated voltage;
- 5) rated frequency;
- 6) rated insulation level;
- 7) rated normal currents of busbars and feeder circuits;
- 8) rated short-time withstand current (I_k);
- 9) rated duration of short circuit (if different from 1 s);
- 10) rated peak withstand current (if different from 2,5 I_k);
- 11) rated values of components;
- 12) degree of protection for the enclosure and partitions;
- 13) circuit diagrams.

d) Particulars of the operating devices

- 1) type of operating devices;
- 2) rated supply voltage (if any);
- 3) rated supply frequency (if any);
- 4) rated supply pressure (if any);
- 5) special interlocking requirements;
- 6) number of contacts other than an auxiliary or control contacts required (the user should state the contact performance needed).

In addition to these items the enquirer should indicate every condition which might influence the tender or the order, such as, for example, special mounting or installation conditions, the location of the external high-voltage connections or the rules for pressure vessels, requirements for cable testing.

Information should be supplied if type tests are requested.

9.2 Information with tenders

The following information, if applicable, should be given by the manufacturer with descriptive material and drawings.

a) Rated values and characteristics as enumerated in item c) of 9.1.

Type test certificates or reports on request.

b) Constructional features, for example,

- 1) mass of the heaviest transport unit;
- 2) overall dimensions of the installation;
- 3) arrangement of the external connections;
- 4) future extensions if applicable;

- 5) facilities for transport and mounting;
 - 6) mounting provisions;
 - 7) accessible sides;
 - 8) instructions for installation, operation and maintenance;
 - 9) type of gas-pressure or liquid-pressure system;
 - 10) rated filling level and minimum functional level;
 - 11) volume or mass of fluid for the different compartments;
 - 12) specification of fluid.
- c) Particulars of the operating devices:
- 1) types and rated values as enumerated in item d) of 9.1;
 - 2) current or power for operation;
 - 3) operating times.
- d) List of recommended spare parts that should be procured by the user.

10 Transport, storage, installation, operation and maintenance

It is essential that the transport, storage and installation of switchgear and controlgear, as well as their operation and maintenance in service, be performed in accordance with instructions given by the manufacturer.

Consequently, the manufacturer should provide the appropriate version of the instruction manual for the transport, storage, installation, operation and maintenance of switchgear and controlgear. The instructions for the transport and storage should be given at a convenient time before delivery, and the instructions for the installation, operation and maintenance should be given by the time of delivery at the latest. It is preferable that the operation manual be a separate document from the installation and maintenance manual.

It is impossible, here, to cover in detail the complete rules for the installation, operation and maintenance of each one of the different types of apparatus manufactured, but the following information is given relative to the most important points to be considered for the instructions provided by the manufacturer.

10.1 Conditions during transport, storage and installation

A special agreement should be made between manufacturer and user if the service conditions of temperature and humidity defined in the order cannot be guaranteed during transport, storage and installation. Special precautions may be essential for the protection of insulation during transport, storage and installation, and prior to energizing, to prevent moisture absorption due, for instance, to rain, snow or condensation. Vibrations during transport shall be considered. Appropriate instructions should be given.

10.2 Installation

For each type of switchgear and controlgear the instructions provided by the manufacturer should include at least the items listed below.

10.2.1 Unpacking and lifting

Each complete equipment shall be provided with adequate lifting facilities and labelled (externally) to show the correct method of lifting. The equipment shall be labelled (externally) to indicate its maximum weight, in kg, when fully equipped. Special lifting devices shall be capable of lifting the mass of each transport unit and special precautions shall be detailed in the installation manual (for example lifting brackets/bolts that are not intended to be left outdoors shall be removed at site).

Required information for unpacking should be given.

10.2.2 Assembly

When the switchgear and controlgear is not fully assembled for transport, all transport units should be clearly marked. Drawings showing assembly of these parts should be provided with the switchgear and controlgear.

10.2.3 Mounting

Instructions for the mounting of switchgear and controlgear, operating device and auxiliary equipment should include sufficient details of locations and foundations to enable site preparation to be completed.

These instructions should also indicate

- the total mass of the apparatus inclusive of extinguishing or insulating fluids;
- the mass of extinguishing or insulating fluids;
- the mass of the heaviest part of the apparatus to be lifted separately if it exceeds 100 kg.

10.2.4 Connections

Instructions should include information on

- a) connection of conductors, comprising the necessary advice to prevent overheating and unnecessary strain on the switchgear and controlgear and to provide adequate clearance distances;
- b) connection of auxiliary circuits;
- c) connection of liquid or gas systems, if any, including size and arrangement of piping;
- d) connection for earthing.

10.2.5 Final installation inspection

Instructions should be provided for inspection and tests which should be made after the switchgear and controlgear has been installed and all connections have been completed.

These instructions should include

- a schedule of recommended site tests to establish correct operation;
- procedures for carrying out any adjustment that may be necessary to obtain correct operation;
- recommendations for any relevant measurements that should be made and recorded to help with future maintenance decisions;
- instructions for final inspection and putting into service.

Guidance for electromagnetic compatibility site measurements is given in Annex J.

10.2.6 Basic input data by the user

- a) Access limitations to the local site.
- b) Local working conditions and any restrictions that may apply (for example, safety equipment, normal working hours, union requirements for supervisor, manufacturer's and local installation crew, etc.).
- c) Availability and capacity of lifting and handling equipment.
- d) Availability, number and experience of local personnel.

- e) Specific pressure vessel rules and procedures that may apply during installation and commissioning tests.
- f) Interface requirements for high-voltage cables and transformers.
- g) In the case of extensions to existing switchgear and controlgear:
 - provisions for the extension available within existing primary and secondary equipment;
 - in-service conditions or operating restrictions that must be respected;
 - safety regulations that must be adhered to.

10.2.7 Basic input data by the manufacturer

- a) Space necessary for installation and assembly
- b) Size and weight of components and testing equipment
- c) Site conditions regarding cleanliness and temperature for clean installation and preparation area
- d) Number and experience of local personnel required for installation
- e) Time and activity schedules for installation and commissioning
- f) Electric power, lighting, water and other needs for installation and commissioning
- g) Proposed training of installation and service personnel
- h) In case of extension to existing switchgear and controlgear
 - out-of-service requirements of existing components related to the installation schedule;
 - safety precautions.

10.3 Operation

The instructions given by the manufacturer should contain the following information:

- a general description of the equipment with particular attention to the technical description of its characteristics and operation so that the user has an adequate understanding of the main principles involved;
- a description of the safety features of the equipment and the operation of the interlocks and padlocking facilities;
- as relevant, a description of the action to be taken to manipulate the equipment for operation isolation, earthing, maintenance, and testing;
- as relevant, measures against corrosion should be given.

10.4 Maintenance

The effectiveness of maintenance depends mainly on the way instructions are prepared by the manufacturer and implemented by the user.

10.4.1 Recommendations for the manufacturer

- a) The manufacturer's maintenance manual should include the following information.
 - 1) Extent and frequency of maintenance. For this purpose the following factors should be considered:
 - switching operations (current and number);
 - total number of operations;
 - time in service (periodic intervals);
 - environmental conditions;

- measurements and diagnostic tests, (if any).
- 2) Detailed description of the maintenance work:
 - recommended place for the maintenance work (indoor, outdoor, in factory, on site, etc.);
 - procedures for inspection, diagnostic tests, examination, overhaul;
 - reference to drawings;
 - reference to part numbers;
 - use of special equipment or tools;
 - precautions to be observed (for example cleanliness and possible effects of harmful arcing by-products);
 - lubrication procedures.
 - 3) Comprehensive drawings of the details of the switchgear and controlgear important for maintenance, with clear identification (part number and description) of assemblies, subassemblies and significant parts.

NOTE Expanded detail drawings which indicate the relative position of components in assemblies and subassemblies are a recommended illustration method.
 - 4) Limits of values and tolerances which, when exceeded, make corrective action necessary, for example,
 - pressures, density levels;
 - resistors and capacitors (of the main circuit);
 - operating times;
 - resistance of the main circuits;
 - insulating liquid or gas characteristics;
 - quantities and quality of liquid or gas (see IEC 60480 and IEC 61634 for SF₆);
 - permissible erosion of parts subject to wear;
 - torques;
 - important dimensions.
 - 5) Specifications for auxiliary maintenance materials, including warning of known non-compatibility of materials:
 - grease;
 - oil;
 - fluid;
 - cleaning and degreasing agents.
 - 6) List of special tools, lifting and access equipment.
 - 7) Tests after the maintenance work.
 - 8) List of the recommended spare parts (description, reference number, quantities) and advice for storage.
 - 9) Estimate of active scheduled maintenance time.
 - 10) How to proceed with the equipment at the end of its operating life, taking into consideration environmental requirements.
- b) The manufacturer should inform the purchasers of a particular type of switchgear and controlgear about corrective actions required by systematic defects and failures detected in service.
 - c) Availability of spares:

The manufacturer should be responsible for ensuring the continued availability of spare parts required for maintenance for a period of not less than 10 years from the date of final manufacture of the switchgear and controlgear.

10.4.2 Recommendations for the user

- a) If the user wishes to perform maintenance, the maintenance manual of the manufacturer should be followed.
- b) The user should record the following information:
 - the serial number and the type of the switchgear and controlgear;
 - the date when the switchgear and controlgear is put in service;
 - the results of all measurements and tests including diagnostic tests carried out during the life of the switchgear and controlgear;
 - dates and extent of the maintenance work carried out;
 - the history of service, periodical records of the operation counters and other indications (for example short-circuit operations);
 - references to any failure report.
- c) In case of failure and defects, the user should make a failure report and should inform the manufacturer by stating the special circumstances and measures taken. Depending upon the nature of the failure, an analysis of the failure should be made in collaboration with the manufacturer.

10.4.3 Failure report

The purpose of the failure report is to standardize the recording of the switchgear and controlgear failures with the following objectives:

- to describe the failure using a common terminology;
- to provide data for the user statistics;
- to provide a meaningful feedback to the manufacturer.

The following gives guidance on how to make a failure report.

A failure report should include

- a) identification of the switchgear which failed:
 - substation name;
 - identification of the switchgear (manufacturer, type, serial number, ratings);
 - switchgear family (air blast, minimum oil, SF₆, vacuum);
 - location (indoor, outdoor);
 - enclosure;
 - operating mechanism, if applicable (hydraulic, pneumatic, spring, motor, manual).
- b) history of the switchgear:
 - date of commissioning of the equipment;
 - date of failure/defect;
 - total number of operating cycles, if applicable;
 - date of last maintenance;
 - details of any changes made to the equipment since manufacture;
 - total number of operating cycles since last maintenance;
 - condition of the switchgear when the failure/defect was discovered (in service, maintenance, etc.).
- c) identification of the subassembly/component responsible for the primary failure/defect
 - high-voltage stressed components;
 - electrical control and auxiliary circuits;
 - operating mechanism, if applicable;
 - other components.

- d) stresses presumed to contribute to the failure/defect:
 - environmental conditions (temperature, wind, rain, snow, ice, pollution, lightning, etc.).
- e) classification of the failure/defect:
 - major failure;
 - minor failure;
 - defect.
- f) origin and cause of the failure/defect:
 - origin (mechanical, electrical, tightness if applicable);
 - cause (design, manufacture, inadequate instructions, incorrect mounting, incorrect maintenance, stresses beyond those specified, etc.).
- g) consequences of the failure or defect:
 - switchgear down-time;
 - time consumption for repair;
 - labour cost;
 - cost of spare parts.

A failure report may include the following information:

- drawings, sketches;
- photographs of defective components;
- single-line station diagram;
- operation and timing sequences;
- records or plots;
- references to maintenance or operating manuals.

11 Safety

High-voltage switchgear and controlgear can be considered safe when installed in accordance with the relevant installation rules including those provided by the manufacturers and used and maintained in accordance with the manufacturer's instructions (see Clause 10).

High-voltage switchgear and controlgear is normally only accessible by instructed persons. It shall be operated and maintained by skilled persons. When unrestricted access is available to distribution switchgear and controlgear, additional safety features may be required.

High-voltage switchgear in accordance with IEC offers a high level of safety with regard to external effects that might harm personnel, mainly because the high-voltage parts may be surrounded by an enclosure. Nevertheless, high power equipment, can present some potential risks, some examples are:

- the enclosures, if any, may be pressurized with gas;
- opening of pressure-relief devices due to an internal arc, originated by exceptional conditions. In extreme circumstances, the arc can burn through the enclosures. Both result in the sudden release of hot gas;
- sudden events, which are in themselves with low risk to humans, may alarm personnel and lead to accidents (for example, a fall);
- commissioning, maintenance and extension activities may require special attention due to the complexity of the equipment and its internal parts which are mostly not visible.

Experience has shown that human error is a factor that must be considered (for example, closing an earthing switch on an energized conductor).

11.1 Precautions by manufacturers

- Design and test of pressurized enclosures, pressure relief devices and relevant switchgear elements to international electrical standards such as IEC, ANSI, CENELEC, and JIS.
- Provide adequate and easy means to check interlocking systems (the most reasonable way to avoid human error).
- Explain safe operation of the switchgear clearly in instruction manuals. Explain precautions to prevent improper operation and the consequences of improper operation.
- Provide the user and/or contractor with appropriate information related to design of the surrounding area and, in the case of GIS in a building, ventilation and gas detection information, to minimize personnel risks in case a failure occurs.

11.2 Precautions by users

The following list is an example of precautions that may be taken by users.

- Limit access to the installation to people who are trained and authorized.
- Keep operators and other personnel instructed regarding risks and safety requirements including local regulations.
- Keep switchgear maintained and up to date in terms of technical standards, especially interlocking and protection devices.
- Use remote control and have the interlocking system working as intended.
- Select equipment that minimizes the risk to personnel from improper operation (for example, fast acting ground switches on lines, motor operators to allow remote operation).
- Coordinate the protection system with product properties (for example, do not reclose on internal faults).
- Prepare earthing procedures considering the difficulty of referring to and understanding the complex arrangement and operation of the switchgear and controlgear.
- Label equipment clearly for easy identification of individual devices and gas compartments.

Especially during maintenance, repair or extension work:

- Ensure that maintenance, repair and extension work is carried out only by qualified and trained personnel.
- Prepare a safety and protection plan for the work. Indicate who is responsible for planning, implementing and enforcing safety and protection measures.
- Check interlocking and protection devices before starting.
- Pay special attention to manual operations, especially when the switchgear and controlgear is energized.
- Inform personnel who may be near the switchgear and controlgear before operating the equipment (for example, a horn or flashing light).
- Mark emergency exits and keep passages clear of obstructions.
- Instruct the people involved how to work safely in a switchgear and controlgear environment and what to do in an emergency.

The following specifications of this standard provide personal safety measures for switchgear and controlgear against various hazards.

11.3 Electrical aspects

- insulation of the isolating distance (refer to 4.2);
- earthing (indirect contact) (refer to 5.3);
- separation of HV and LV circuits (refer to 5.4);

- IP coding (direct contact) (refer to 5.13.1).

11.4 Mechanical aspects

- pressurized components (refer to 5.2);
- manual actuating force (refer to 5.6.3);
- IP coding (moving parts) (refer to 5.13.1);
- mechanical impact protection (refer to 5.13.3).

11.5 Thermal aspects

- maximum temperature of accessible parts (refer to Table 3);
- flammability (refer to 5.17).

11.6 Operation aspects

- dependent power operation (refer to 5.5);
- manual charging (refer to 5.6.3);
- independent manual operation (refer to 5.7);
- interlocking devices (refer to 5.11);
- position indication (refer to 5.12).

12 Influence of the product on the environment

The manufacturer shall be prepared to provide on request, the following relevant information about the environmental impact of the switchgear.

When fluids are used in switchgear and controlgear, as far as is practicable, instructions should be provided in order to allow the user to

- minimize the leakage rate;
- control the handling of the new and used fluids.

The manufacturer shall give guidance on request, concerning disassembly and end-of-life procedures for the different materials of the equipment and indicate the possibility to recycle.

Annex A (normative)

Identification of test specimens

A.1 Data

- Manufacturer's name;
- Type designation, ratings and serial number of apparatus;
- Outline description of apparatus (including number of poles, interlocking system, busbar system, earthing system, and the arc extinguishing process);
- Make, type, serial numbers, ratings of essential parts, where applicable (for example, operating mechanisms, interrupters, shunt impedances, relays, fuse links, insulators);
- Rated characteristics of fuse links and protective devices;
- Whether the apparatus is intended for operation in the vertical and horizontal plane.

A.2 Drawings

Drawings to be submitted	Drawing content (as applicable)
Single-line diagram of main circuit	Type designation of principal components
General layout NOTE For an assembly it may be necessary to provide drawings of the complete assembly and of each switching device.	Overall dimensions Supporting structure and mounting points Enclosure(s) Pressure-relief devices Conducting parts of main circuit Earthing conductors and earthing connections Electrical clearances: – to earth, between open contacts – between poles Location and dimensions of barriers between poles Location of earthed metallic screens, shutters or partitions in relation to live parts Liquid insulation level Location and type designation of insulators Location and type designation of instrument transformers
Detailed drawings of insulators	Material Dimensions (including profile and creepage distances)
Arrangement drawings of cable boxes	Electrical clearances Principal dimensions Terminals Level or quantity and specifications of insulant in filled boxes Cable termination details

Drawings to be submitted	Drawing content (as applicable)
Detailed drawings of parts of the main circuit and associated components	Dimensions and material of principal parts Cross-sectional view through the axis of main and arcing contacts Travel of moving contacts Electrical clearance between open contacts Distance between point of contact separation and end of travel Assembly of fixed and moving contacts Details of terminals (dimensions, materials) Identity of springs Material and creepage distances of insulating parts
Detailed drawings of mechanisms (including coupling and operating mechanisms)	Arrangement and identity of main components of the kinematic chains to: <ul style="list-style-type: none"> – main contacts – auxiliary switches – pilot switches – position indication Latching device Assembly of mechanism Interlocking devices Identity of springs Control and auxiliary devices
Electrical diagram of auxiliary and control circuits (if applicable)	Type designation of all components

Annex B
(normative)

Determination of the equivalent r.m.s. value of a short-time current during a short circuit of a given duration

The method illustrated in Figure B.1 should be used to determine the short-time current (refer to 6.6.2).

The total time t_t of the test is divided into 10 equal parts by verticals 0 – 0,1... 1 and the r.m.s. value of the a.c. component of the current is measured at these verticals.

These values are designated:

$$Z_0, Z_1 \dots Z_{10}$$

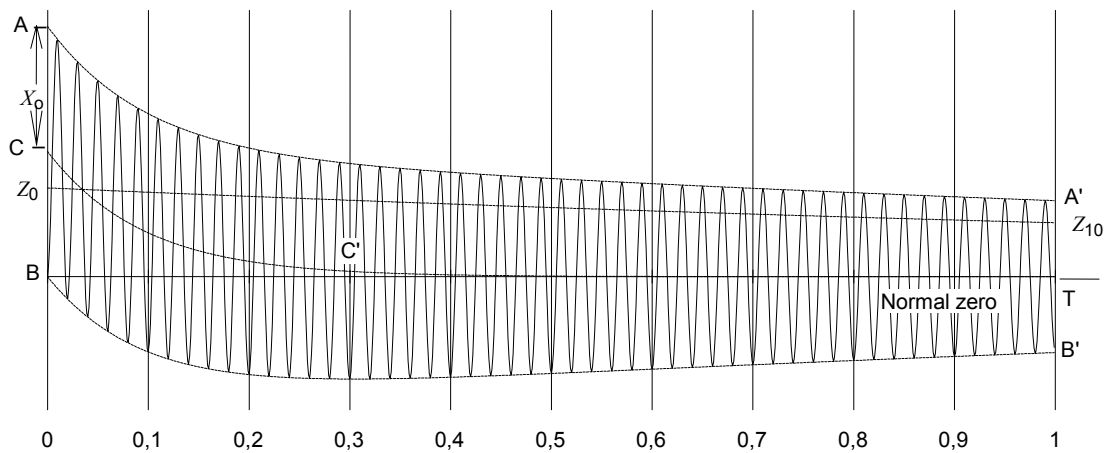
where

$$Z = X / \sqrt{2} \text{ and } X \text{ is the peak value of a.c. component of current.}$$

The equivalent r.m.s. current during the time t_t is given by:

$$I_t = \sqrt{\frac{1}{30} \left[Z_0^2 + 4(Z_1^2 + Z_3^2 + Z_5^2 + Z_7^2 + Z_9^2) + 2(Z_2^2 + Z_4^2 + Z_6^2 + Z_8^2) + Z_{10}^2 \right]}$$

The d.c. component of current represented by CC' is not taken into account.



IEC 1951/07

- AA' Envelopes of current wave
- BB' Envelopes of current wave
- CC' Displacement of current wave zero line from normal zero line at any instant
- $Z_0 \dots Z_{10}$ RMS value of a.c. component of current at any instant measured from normal zero; d.c. component is neglected
- X_0 Peak value of a.c. component of current at instant of initiating short circuit
- BT Duration of short circuit, t_t

Figure B.1 – Determination of short-time current

Annex C (normative)

Method for the weatherproofing test for outdoor switchgear and controlgear

The switchgear and controlgear to be tested shall be fully equipped and complete with all covers, screens, bushings, etc., and placed in the area to be supplied with artificial precipitation. For switchgear and controlgear comprising several functional units a minimum of two units shall be used to test the joints between them.

The artificial precipitation shall be supplied by a sufficient number of nozzles to produce a uniform spray over the surfaces under test. The various parts of the switchgear and controlgear may be tested separately, provided that a uniform spray is simultaneously applied also to both of the following:

- a) the top surfaces from nozzles located at a suitable height;
- b) the floor outside the equipment for a distance of 1 m in front of the parts under test with the equipment located at the minimum height above the floor level specified by the manufacturer.

Where the width of the equipment exceeds 3 m, the spray may be applied to 3 m wide sections in turn. Pressurized enclosures need not be submitted to artificial precipitation.

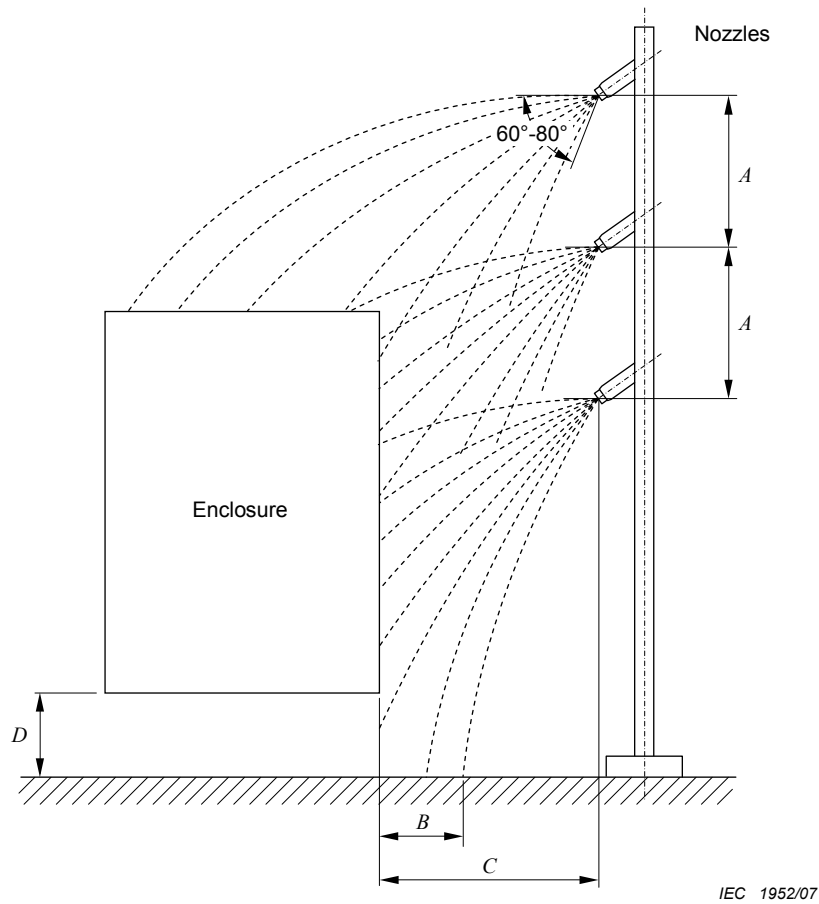
Each nozzle used for this test shall deliver a square-shaped spray pattern with uniform spray distribution and shall have a capacity of 30 l/min \pm 10 % at a pressure of 460 kPa \pm 10 % and a spray angle of 60° to 80°. The centre lines of the nozzles shall be inclined downwards so that the top of the spray is horizontal as it is directed towards the surfaces being tested. It is convenient to arrange the nozzles on a vertical stand-pipe and to space them about 2 m apart (refer to test arrangement in Figure C.1).

The pressure in the feed pipe of the nozzles shall be 460 kPa \pm 10 % under flow conditions. The rate at which water is applied to each surface under test shall be about 5 mm/min, and each surface so tested shall receive this rate of artificial precipitation for a duration of 5 min. The spray nozzles shall be at a distance between 2,5 m and 3 m from the nearest vertical surface under test.

NOTE When a nozzle in accordance with Figure C.2 is used, the quantity of water is considered to be in accordance with this standard when the pressure is 460 kPa \pm 10 %.

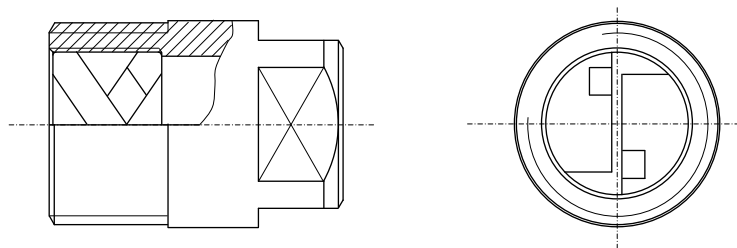
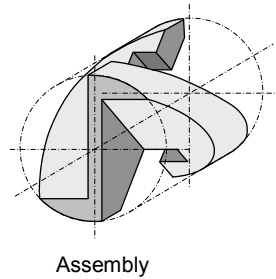
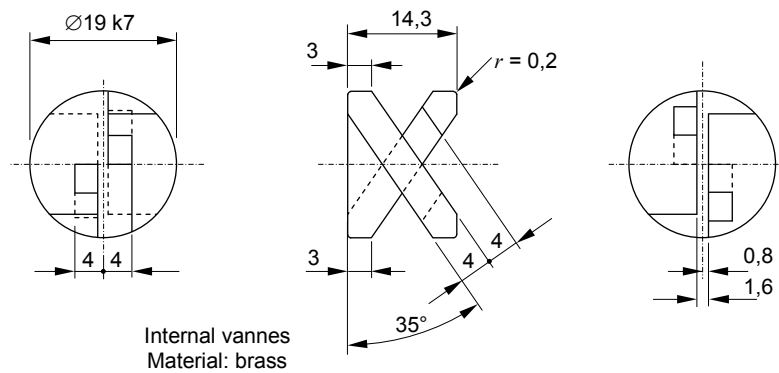
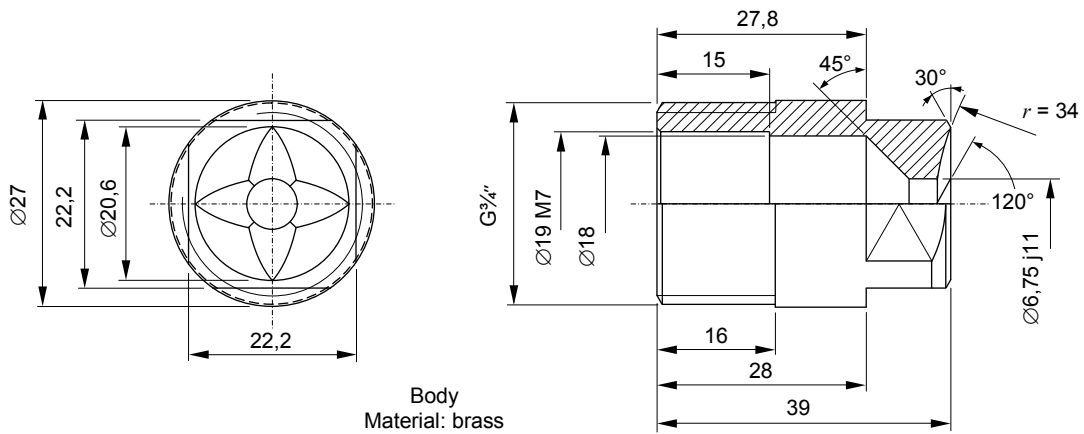
After the test is completed, the equipment shall be inspected promptly to determine whether the following requirements have been met:

- a) no water shall be visible on the insulation of the main and auxiliary circuits;
- b) no water shall be visible on any internal electrical components and mechanisms of the equipment;
- c) no significant accumulation of water shall be retained by the structure or other non-insulating parts (to minimize corrosion).

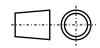


<i>A</i>	About 2 m
<i>B</i>	1 m
<i>C</i>	2,5 m to 3 m
<i>D</i>	Minimum height above floor

Figure C.1 – Arrangement for weatherproofing test



Scale 1:1



IEC 1953/07

Dimensions in mm

Figure C.2 – Nozzle for weatherproofing test

Annex D (normative)

Requirements for auxiliary and control circuit components

The auxiliary and control circuit components shall comply with applicable IEC standards if one exists. Table D.1 is provided as a quick reference to many of the component standards.

Table D.1 – List of reference documents for auxiliary and control circuit components

Device		IEC standard
Cables and wiring	Size and area of conductors	IEC 60228
	Insulation of PVC wiring	IEC 60227
	Insulation of extruded cable	IEC 60502-1
	Insulation of rubber cable	IEC 60245
	Identification	IEC 60445
Terminals	Terminal blocks for round wire	IEC 60947-7-1
	Protective terminal blocks for round wire	IEC 60947-7-2
	Identification	IEC 60445
Relays	All-or-nothing relays	IEC 61810
	Voltage ratings and operating range of all-or-nothing relays	IEC 61810-1
	Thermal electrical relays for motor protection	IEC 60255-8
	Performance of relay contacts	IEC 61810-2
Contactors and motor starters	Electromechanical contactors for closing and opening electrical circuit	IEC 60947-4-1
	Electromechanical contactors combined with relay for short-circuit protection	IEC 60947-2
	Motor starters (a.c.)	IEC 60947-4-1
	AC semiconductor motor controllers	IEC 60947-4-2
	Motor protective overload relays	IEC 60947-4-1
Low-voltage switches	Low-voltage switches for motor circuits and distribution circuits	IEC 60947-3
	Manual control switches and push-buttons	IEC 60947-5-1
	Pilot switches: pressure, temperature switches etc.	IEC 60947-5-1
	Household humidity sensing controls	IEC 60730-2-13
	Household switches	IEC 60669-1
	Household thermostats	IEC 60730-2-9
	Lever (toggle) switch	IEC 61020-4
	Graphical symbols for manual switches	IEC 60417
Colours of lights for manual switches	IEC 60073	
Low-voltage circuit-breakers and low-voltage circuit-breakers with residual current protection	Requirements	IEC 60947-2

Table D.1 (continued)

Device		IEC standard
Low-voltage fuses	Low-voltage fuse requirements	IEC 60269-2
	Low-voltage fuse systems	IEC 60269-2-1
Low-voltage disconnectors	Requirements	IEC 60947-3
Motors	Requirements	IEC 60034-1
Meters	Analogue meters	IEC 60051-1
	Ammeters and voltmeters	IEC 60051-2
	Frequency meters	IEC 60051-4
	Phase-angle and power-factor meters	IEC 60051-5
Indicator lights	Requirements	IEC 60947-5-1
	Graphical symbols	IEC 60417
	Colour lights	IEC 60073
Plugs, socket-outlets, and couplers	Requirements for plugs, sockets-outlet, industrial cable couplers, appliance couplers	IEC 60309-1
	Dimensional and interchangeability	IEC 60309-2
	Household plugs, socket-outlets and couplers	IEC 60083
	Other couplers and plugs	IEC 60130
Printed circuit-boards	Requirements	IEC 62326-1
Resistors	Potentiometers	IEC 60393-1
	Resistors 1 W to 1 000 W	IEC 60115-4
Illumination	Illumination fluorescents	IEC 60081
	Tungsten filament lamps	IEC 60064

Annex E
(informative)

Tightness (information, example and guidance)

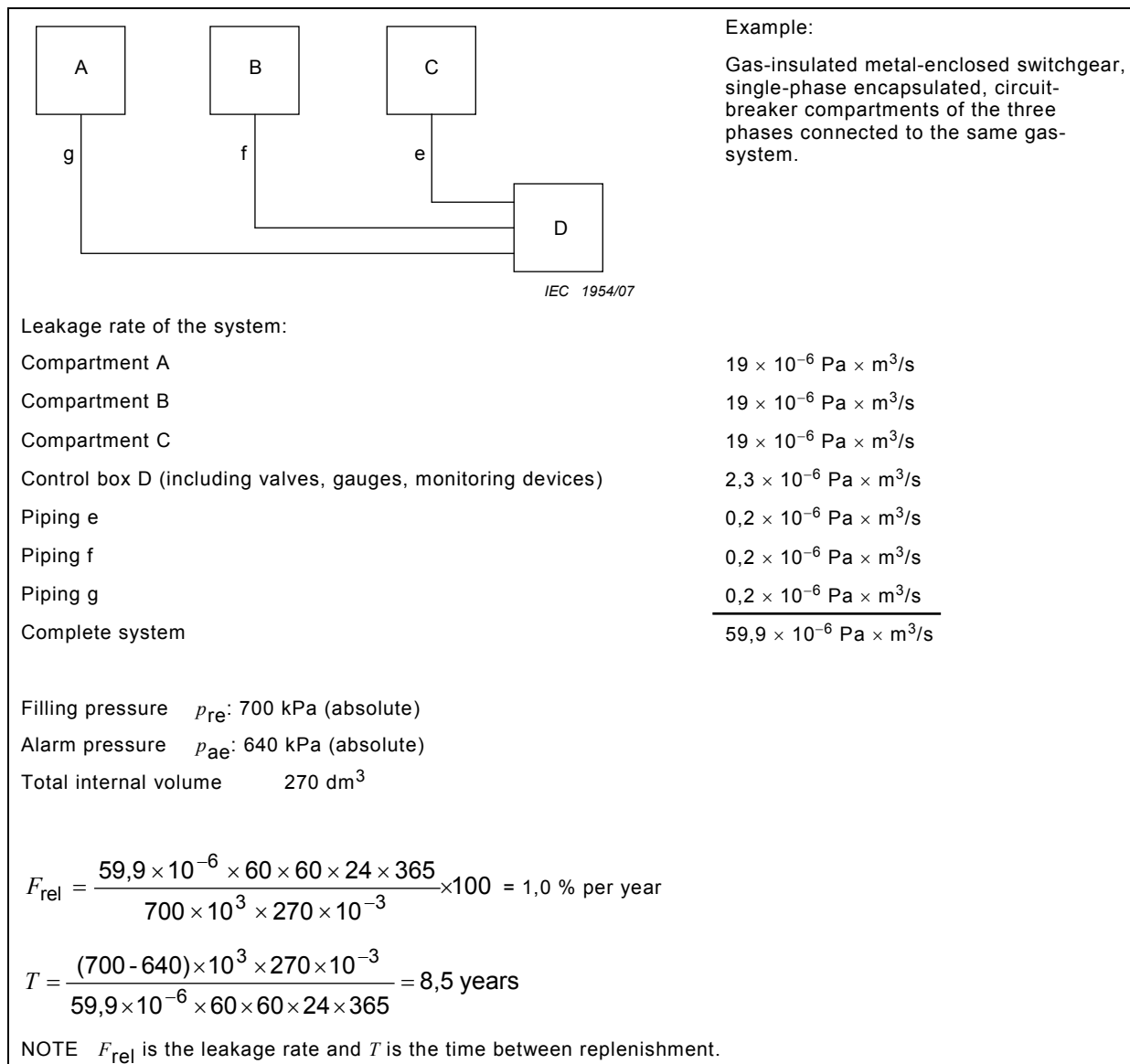
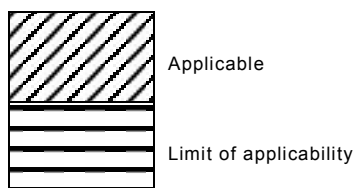


Figure E.1 – Example of a tightness coordination chart, TC, for closed pressure systems

Leak sensitivity $\text{Pa} \times \text{cm}^3/\text{s}$	Time for 1kg SF ₆ to leak	Ultrasonic pressure loss	Soap solution dyes flame torch	Thermal conductivity	Ammonia	Halogen detector	Electron capture detector	Mass spectroscopy
10^4	18 days							
10^3	24 weeks							
10^2	5 years	Any gas						
10^1	48 years							
10^0	480 years		Any gas for bubble test	Freon 12 SF ₆				
10^{-1}	4 800 years					SF ₆		
10^{-2}	48 000 years				NH ₃			
10^{-3}	480 000 years							

Freon 12 SF₆ Any gas
(Note 1) (Note1) (Note 2) (Note 3)



IEC 1955/07

NOTE 1 Sniffing in good conditions. By integrated leakage measurement, better sensitivity can be achieved.

NOTE 2 By integrated leakage measurement.

NOTE 3 By sniffing.

NOTE 4 Due to the environmental impact on the greenhouse effect, freon shall not longer be used for leakage detection.

Figure E.2 – Sensitivity and applicability of different leak-detection methods for tightness tests

Annex F (normative)

Tolerances on test quantities during tests

During type tests, the following types of tolerances may normally be distinguished:

- tolerances on test quantities which directly determine the stress of the test object;
- tolerances concerning features or the behaviour of the test object before and after the test;
- tolerances on test conditions;
- tolerances concerning parameters of measurement devices to be applied.

A tolerance is defined as the range of the test value specified in the standard within the measured test value shall lie for a test to be valid. In certain cases the test may remain valid even if the measured value falls outside the range: this is the case when it results in a more severe test condition.

Any deviation of the measurement test value and the true test value caused by the uncertainty of the measurement are not taken into account in this respect.

The basic rules for application of tolerances on test quantities during type tests are as follows:

- a) testing stations shall aim wherever possible for the test value specified;
- b) the tolerances on test quantities specified shall be observed by the testing station. Higher stresses exceeding those tolerance are permitted only with the consent of the manufacturer;
- c) where, for any test quantity, no tolerance is given within this standard, or the standard to be applied, the type test shall be not less severe than specified. The upper stress limits are subject to the consent of the manufacturer;
- d) if, for any test quantity, only one limit is given, the other limit shall be considered to be as close as possible to the specified value.

Table F.1 – Tolerances on test quantities for type test

Subclause	Description of the test	Test quantity	Specified test value	Test tolerances / limits of test values	Reference to
6.2 and 6.2.10	Dielectric tests				
6.2.6.1, 6.2.7.1, 6.2.11, 6.10.5.7	Power-frequency voltage tests	Test voltage (rms value)	Rated short-duration power frequency withstand voltage	±1 %	IEC 60060-1
		Frequency	–	45 Hz to 65 Hz	
		Wave shape	Peak value / rms value = $\sqrt{2}$	±5 %	
		Peak Value	Rated lightning impulse withstand voltage	±3 %	
6.2.6.2 and 6.2.7.3	Lightning impulse voltage tests	Front time	1,2 μ s	±30 %	
		Time to half-value	50 μ s	±20 %	
6.2.7.2	Switching Impulse Voltage tests	Peak Value	Rated switching impulse withstand voltage	±3 %	
		Front time	250 μ s	±20 %	
		Time to half-value	2 500 μ s	±60 %	
6.3 and 6.9.1	Radio Interference voltage tests	Test Voltage		±1 %	
		Tune frequency of measurement circuit		Within +10 % of 0,5 MHz or between 0,5 MHz to 2 MHz	
6.4	Measurement of the resistance of the main circuit	DC test current, I_{DC}	–	50 A $\leq I_{DC} \leq$ rated current	
6.5	Temperature-rise tests	Ambient air velocity	–	$\leq 0,5$ m/s	
		Test current frequency	Rated frequency	-5 %, +2 %	
		Test current	Rated normal current	-0 %, +2 %	
				These limits shall be kept only for the last two hours of testing period	
		Ambient air temperature T_a	--	+10 °C < T_a < 40 °C	
6.6	Short-time withstand current and	Test frequency	Rated frequency	±10 %	

Subclause	Description of the test	Test quantity	Specified test value	Test tolerances / limits of test values	Reference to
	peak withstand current tests	Peak current (in one of the outer phases)	Rated peak withstand current	-0 %, +5 %	
		Average of a.c. component of three-phase test current	Rated short-time withstand current	±5 % see tolerances for I^2t in 6.6.2	
		A.c. component of test current in any phase/average	1	±10 %	
		Short-circuit current duration	Rated short-circuit duration	See tolerance for I^2t	
		Value of I^2t	Rated value I^2t	-0 %, +10 %	
6.9	Electromagnetic compatibility tests (EMC)				
6.9.2.4	Oscillatory wave immunity test	Damped oscillatory wave tests	Test frequency 100 kHz, 1 MHz	±30 %	IEC 61000-4-18
6.10.4.3	Auxiliary contact rated short time withstand current	Test current amplitude		-0 %, +5 %	
		Test current duration		-0 %, +10 %	
6.10.4.4	Auxiliary contact breaking capability	Test voltage amplitude		-0 %, +10 %	
		Test current amplitude		-0 %, +5 %	
		Circuit time constant		-0 %, +20 %	
6.10.5	Environmental tests		-	≤ 5 K	IEC 60068-2
6.10.5.2	Cold tests	Minimum and maximum ambient air temperature during tests	-	±3 K	IEC 60068-2-1
6.10.5.3	Dry heat test	Minimum and maximum ambient air temperature during tests	-	±3 K	IEC 60068-2-2
6.10.5.4	Damp heat, steady state	Minimum temperature of cycle		±3 K	IEC 60068-2-3
		Minimum temperature of cycle		±3 K	IEC 60068-2-30
		Maximum temperature of cycle		± 2 K	
6.10.5.6	Vibration test				IEC 60255-21-1
6.11.1.3	Radiation instrument	Accuracy measurement of radiation (µSv)		±25 %	
	Energy response	Accuracy measurement of energy (MeV)		±15 %	

Annex G (informative)

Information and technical requirements to be given with enquiries, tenders and orders

Annex G defines useful technical information in a tabular form to be exchanged between user and supplier.

When in the table “supplier information” is mentioned, this means that only the supplier needs to deliver this information.

G.1 Normal and special service conditions (refer to Clause 2)

		User requirements	Supplier proposals
Service condition	Indoor or Outdoor		
Ambient air temperature:			
Minimum	°C		
Maximum	°C		
Solar radiation	W/m ²		
Altitude	m		
Pollution	Class		
Excessive dust or salt			
Ice coating	mm		
Wind	m/s		
Humidity	%		
Condensation or precipitation			
Vibration	Class		
Induced electromagnetic disturbance in auxiliary and control circuits	kV		

G.2 Ratings (refer to Clause 4)

		User requirements	Supplier proposals
Nominal voltage of system	kV		
Highest voltage of system	kV		
Rated voltage for equipment (U_r)	kV		
Rated insulation levels phase to earth and between phases			
Rated short-duration power-frequency withstand voltage (U_d)	kV		
Rated switching impulse withstand voltage (U_s)	kV		
– phase to earth	kV		
– between phases	kV		
Rated lightning impulse withstand voltage (U_p)	kV		

		User requirements	Supplier proposals
Rated frequency (f_r)	Hz		
Rated normal current (I_r)	A	According single line	
Rated short-time withstand current (I_k)	kA		
Rated peak withstand current (I_p)	kA		
Rated duration of short circuit (t_k)	s		
Rated supply voltage of closing and opening devices and of auxiliary and control circuits (U_a)	V		
Rated supply frequency of closing and opening devices and of auxiliary circuits	Hz	d.c. or 50 or 60	
Type of system neutral earthing		Effectively or non-effectively	

G.3 Design and construction (refer to Clause 5)

To be specified by relevant standards.

		User requirements	Supplier proposals
Number of phases	Three- or single-phase encapsulation		
Mass of the heaviest transport unit			
Mounting provisions			
Type of gas-pressure or liquid-pressure system			
Overall dimensions of the installation			
Description by name and category of the various compartments			
Rated filling level and minimum functional level			
Low- and high-pressure interlocking and monitoring devices			
Interlocking devices			
Degrees of protection			
Arrangement of the external connections			
Accessible sides			
Volume of liquid or mass of gas or liquid for the different compartments			
Facilities for transport and mounting			
Instructions for operation and maintenance			
Specification of gas or liquid condition			

G.4 Documentation for enquiries and tenders

		User requirements	Supplier proposals
Scope of supply (training, technical and layout studies and requirements for co-operation with other parties)			
Single-line diagram			
General arrangement drawings of substation layout			
Provisions for transport and mounting to be given by the user			
Foundation loading		Supplier information	
Gas schematic diagrams		Supplier information	
List of type test reports		Supplier information	
List of recommended spare parts		Supplier information	

Annex H (informative)

Corrosion: Information regarding service conditions and recommended test requirements

H.1 Introduction

The minimum requirement for switchgear and controlgear with regard to corrosion is that the function of the equipment should not be affected by corrosion under the conditions specified by the user. Due to the many variables involved, for example, design of equipment, service conditions, user maintenance practices, and the expected life of the equipment; standardized requirements and verification testing is left to the relevant equipment standards or to agreement between the user and the manufacturer. In either case, however, the following guidelines should be followed.

NOTE When a surface becomes and remains wet, the two main factors involved in atmospheric corrosion are sodium chloride, mainly in marine environments, and sulphur dioxide, mainly in industrial environments. Occasionally, both of these factors apply at the same time.

H.2 Recommendation for minimum requirements

The basic function of switchgear and controlgear to be considered should include, but not be limited to, the following.

- The ability to withstand normal system voltage and carry rated normal current.
- The continuity of earthing circuits.
- The ability to access or disassemble equipment as required to perform routine inspection and maintenance.
- The ability to provide minimum security against unauthorized access.
- The ability to provide for the safety of the user or the public as appropriate.

H.3 Recommended test requirements

The tests and test methods are related to the material used in the equipment and are recommended when required by the relevant equipment standard or by agreement between the user and manufacturer.

Specific corrosion and humidity tests should be performed according to the relevant IEC standard, reference is made to IEC 60068-1 [5].

Annex I (informative)

List of symbols and abbreviations used in IEC 62271-1

Description	Symbol	Clause
Absolute leakage rate	F	3.6.6.5
Absolute leakage rate	F_{liq}	3.6.7.3
Actual ambient temperature	θ_a	8.2
Alarm pressure for insulation (or density)	p_{ae}	3.6.5.3
Alarm pressure for operation (or density)	p_{am}	3.6.5.4
Ambient temperature	T_a	6.5.4
Initial current before application of overload current	I_i	8.2
Main circuit resistance measured before the temperature-rise test	R_U	6.4
Maximum allowable total temperature	θ_{max}	8.2
Measured filling pressure	p_m	6.8.1
Minimum functional pressure for insulation (or density)	p_{me}	3.6.5.5
Minimum functional pressure for operation (or density)	p_{mm}	3.6.5.6
Number of replenishments per day	N	3.6.6.9
Number of replenishments per day	N_{liq}	3.6.7.5
Overload current	I_s	8.2
Overload exponent	n	8.2
Partial voltage with respect to earth	U_f	6.2.5.2 b)
Permissible leakage rate	F_p	3.6.6.6
Permissible leakage rate	$F_{p(liq)}$	3.6.7.4
Permissible time for overload	t_s	8.2
Pressure drop	Δp	3.6.6.10
Pressure drop	ΔP_{liq}	3.6.7.6
Protection against ingress of water coding	IP	5.13.2
Protection of equipment against mechanical impact under normal service conditions coding	IK	5.13.3
Radio interference voltage test	<i>r.i.v.</i>	6.3
Rated duration of short circuit	t_k	4.7
Rated filling pressure	P_r	6.8.1
Rated filling pressure for insulation (or density)	p_{re}	3.6.5.1
Rated filling pressure for operation (or density)	p_{rm}	3.6.5.2
Rated frequency	f_r	4.3
Rated lightning impulse withstand voltage	U_p	Table 1
Rated normal current	I_r	4.4.1
Rated peak withstand current	I_p	4.6
Rated short-duration power-frequency withstand voltage	U_d	Table 1
Rated short-time withstand current	I_k	4.5
Rated supply voltage	U_a	4.8.2
Rated supply voltage of closing and opening devices and of auxiliary and control circuits	U_a	4.8
Rated switching impulse withstand voltage	U_s	Table 2

Description	Symbol	Clause
Rated voltage	U_r	4.1
Relative leakage rate	F_{rel}	3.6.6.7
Temperature rise at rated normal current	$\Delta\theta_r$	8.2
Thermal time constant	τ	8.2
Tightness coordination chart	TC	3.6.6.11
Time between replenishments	t_r	3.6.6.8
Total test voltage	U_t	6.2.5.2 b)

Annex J (informative)

Electromagnetic compatibility on site

EMC site measurements are not type tests but may be performed in special situations:

- where it is deemed necessary to verify that actual stresses are covered by the EMC severity class of the auxiliary and control circuits, or
- in order to evaluate the electromagnetic environment, in order to apply proper mitigation methods, if necessary,
- to record the electromagnetically induced voltages in auxiliary and control circuits, due to switching operations both in the main circuit and in the auxiliary and control circuits. It is not considered necessary to test all auxiliary and control circuits in a substation under consideration. A typical configuration should be chosen.

Measurement of the induced voltages should be made at representative ports in the interface between the auxiliary and control circuits and the surrounding network, for example, at the input terminals of control cubicles, without disconnection of the system. The extension of the auxiliary and control circuits is described in 5.18. Instrumentation for recording induced voltages should be connected as outlined in IEC 60816 [6].

Switching operations should be carried out at normal operating voltage, both in the main circuit and in the auxiliary and control circuits. Induced voltages will vary statistically, and thus a representative number of both making and breaking operations should be chosen, with random operating instants.

The switching operations in the main circuit are to be made under no-load conditions. The tests will thus include the switching of parts of the substation but no switching of load currents and no fault currents.

The making operations in the main circuit should be performed with trapped charge on the load side corresponding to normal operating voltage. This condition may be difficult to obtain at testing, and, as an alternative, the test procedure may be as follows:

- discharge the load side before the making operation, to assure that the trapped charge is zero;
- multiply recorded voltage values at the making operation by 2, in order to simulate the case with trapped charge on the load side.

The switching device in the primary system shall preferably be operated at rated pressure and auxiliary voltage.

NOTE 1 The most severe cases, with regard to induced voltages, will normally occur when only a small part of a substation is switched.

NOTE 2 The most severe electromagnetic disturbances are expected to occur at disconnector switching, especially for GIS installations.

The recorded or calculated peak value of induced common-mode voltage, due to switching in the main circuit, should not exceed 1,6 kV for interfaces of the auxiliary and control circuits.

The note of 5.18 gives guidelines for improvement of electromagnetic compatibility.

Annex K
(informative)

List of notes concerning certain countries

Clause	Text
6.2.11	Add the following note at the end of the subclause: NOTE The required test voltage for disconnectors and switch disconnectors of all rated voltages is 100 % of the tabulated voltage in columns 3 of Tables 1a or 1b and 2a or 2b (Canada, France, Italy).

Bibliography

- [1] IEC 60943:1998, *Guide concerning the permissible temperature rise for parts of electrical equipment, in particular for terminals*
- [2] IEC 61936-1: *Power installations exceeding 1 kV a.c. – Part 1: Common rules*
- [3] ANSI C37.85:2002, *Alternating-Current High-Voltage Power Vacuum Interrupters—Safety Requirements for X-Radiation Limits*
- [4] CIGRE Technical Brochure 304: *Guide for application of IEC 62271-100 and IEC 62271-1 – Part 1: General subjects*
- [5] IEC 60068-1, *Environmental testing – Part 1: General and guidance*
- [6] IEC 60816:1984, *Guide on methods of measurement of short duration transients on low voltage power and signal lines*

The following documents provide additional information

IEC 60099-4, *Surge-arresters – Part 4: Metal-oxide surge arresters without gaps for a.c. systems*

IEC 60273, *Characteristics of indoor and outdoor post insulators for systems with nominal voltages greater than 1 000 V*

IEC 60664-1, *Insulation coordination for equipment within low-voltage systems – Part 1: Principles, requirements and tests*

IEC 62271-100, *High-voltage switchgear and controlgear – Part 100: Alternating-current circuit-breakers*

ISO 9001, *Quality management systems – Requirements*

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	128
1 Généralités.....	130
1.1 Domaine d'application	130
1.2 Références normatives.....	130
2 Conditions normales et spéciales de service	134
2.1 Conditions normales de service.....	135
2.2 Conditions spéciales de service	136
3 Définitions	138
3.1 Termes généraux	139
3.2 Ensembles d'appareillages	141
3.3 Parties d'ensembles	142
3.4 Appareils de connexion	142
3.5 Parties d'appareillage.....	142
3.6 Fonctionnement.....	148
3.7 Grandeurs caractéristiques.....	152
3.8 Liste des définitions	153
4 Caractéristiques assignées.....	155
4.1 Tension assignée (U_r).....	156
4.2 Niveau d'isolement assigné	156
4.3 Fréquence assignée (f_r)	160
4.4 Courant assigné en service continu et échauffement	160
4.5 Courant de courte durée admissible assigné (I_k).....	163
4.6 Valeur de crête du courant admissible assigné (I_p)	163
4.7 Durée de court-circuit assignée (t_k).....	164
4.8 Tension assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires et de commande (U_a).....	164
4.9 Fréquence assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires.....	166
4.10 Pression assignée d'alimentation en gaz comprimé pour les systèmes à pression entretenue.....	166
4.11 Niveaux assignés de remplissage pour l'isolement et/ou la manœuvre	166
5 Conception et construction	166
5.1 Exigences pour les liquides utilisés dans l'appareillage	166
5.2 Exigences pour les gaz utilisés dans l'appareillage	166
5.3 Raccordement à la terre de l'appareillage	167
5.4 Equipements auxiliaires et de commande.....	167
5.5 Manœuvre dépendante à source d'énergie extérieure	173
5.6 Manœuvre à accumulation d'énergie	174
5.7 Manœuvre indépendante manuelle ou manœuvre indépendante à source d'énergie extérieure (manœuvre indépendante sans accrochage mécanique)	175
5.8 Fonctionnement des déclencheurs	175
5.9 Dispositifs de verrouillage et de surveillance basse et haute pression	176
5.10 Plaques signalétiques	176
5.11 Dispositifs de verrouillage	177
5.12 Indicateur de position	178

5.13	Degrés de protection procurés par les enveloppes	178
5.14	Lignes de fuite pour les isolateurs d'extérieur.....	179
5.15	Étanchéité au gaz et au vide	180
5.16	Étanchéité au liquide.....	180
5.17	Risque de feu (Inflammabilité).....	181
5.18	Compatibilité électromagnétique (CEM).....	181
5.19	Emission de rayons X.....	181
5.20	Corrosion	182
6	Essais de type.....	182
6.1	Généralités.....	182
6.2	Essais diélectriques	184
6.3	Essai de tension de perturbation radioélectrique	192
6.4	Mesurage de la résistance des circuits	192
6.5	Essais d'échauffement	193
6.6	Essais au courant de courte durée admissible et à la valeur de crête du courant admissible	197
6.7	Vérification de la protection	199
6.8	Essais d'étanchéité	199
6.9	Essais de compatibilité électromagnétique (CEM)	202
6.10	Essais complémentaires sur les circuits auxiliaires et de commande	209
6.11	Procédure d'essai des rayonnements X pour les ampoules à vide	213
7	Essais individuels de série	214
7.1	Essai diélectrique du circuit principal.....	215
7.2	Essais des circuits auxiliaires et de commande	215
7.3	Mesurage de la résistance du circuit principal	216
7.4	Essai d'étanchéité	216
7.5	Contrôles visuels et du modèle.....	217
8	Guide pour le choix de l'appareillage	217
8.1	Choix des valeurs assignées	217
8.2	Surcharge continue ou temporaire due à une modification des conditions de service	218
9	Renseignements à donner dans les appels d'offres, les soumissions et les commandes.....	219
9.1	Renseignements dans les appels d'offres et les commandes.....	220
9.2	Renseignements pour les soumissions	220
10	Transport, stockage, installation, manœuvre et maintenance.....	221
10.1	Conditions à respecter pendant le transport, le stockage et l'installation	221
10.2	Installation	221
10.3	Fonctionnement.....	223
10.4	Maintenance.....	224
11	Sécurité.....	226
11.1	Précautions prises par les constructeurs	227
11.2	Précautions devant être prises par les utilisateurs	227
11.3	Aspects électriques	228
11.4	Aspects mécaniques	228
11.5	Aspects thermiques.....	228
11.6	Aspects opérationnels	228
12	Influence du produit sur l'environnement	228

Annexe A (normative) Identification des spécimens d'essai	230
Annexe B (normative) Détermination de la valeur efficace équivalente d'un courant de courte durée pendant un court-circuit d'une durée donnée	232
Annexe C (normative) Méthode pour l'essai de protection contre les intempéries de l'appareillage pour installation à l'extérieur	233
Annexe D (normative) Exigences applicables aux composants des circuits auxiliaires et de commande	236
Annexe E (informative) Etanchéité (informations, exemple et guide)	238
Annexe F (normative) Tolérances sur les grandeurs d'essais	240
Annexe G (informative) Renseignements et exigences techniques à donner dans les appels d'offres, les soumissions et les commandes	243
Annexe H (informative) Corrosion: Informations concernant les conditions de service et les exigences d'essai recommandées	246
Annexe I (informative) Liste des symboles et des abréviations utilisés dans la CEI 62271-1	247
Annexe J (informative) Compatibilité électromagnétique sur site	249
Annexe K (informative) Liste des notes concernant certains pays	
Bibliographie	251
Figure 1 – Facteur de correction d'altitude	137
Figure 2 – Exemples de classes de contacts	172
Figure 3 – Schéma des connexions d'un appareil de connexion tripolaire	188
Figure 4 – Schéma d'un circuit d'essais de tension de perturbation radioélectrique	203
Figure 5 – Position en essai du radiamètre	214
Figure B.1 – Détermination du courant de courte durée	232
Figure C.1 – Disposition pour l'essai de protection contre les intempéries	234
Figure C.2 – Buse pour l'essai de protection contre les intempéries	235
Figure E.1 – Exemple de tableau de coordination des étanchéités, TC ("tightness coordination"), pour systèmes à pression autonome	238
Figure E.2 – Sensibilité et applicabilité des différentes méthodes de détection de fuites pour les essais d'étanchéité	239
Tableau 1a – Niveaux d'isolement assignés pour les tensions assignées de la gamme I, série I	157
Tableau 1b – Niveaux d'isolement assignés pour les tensions assignées de la gamme I, série II (d'après la pratique courante dans certains zones, incluant l'Amérique du Nord) ^a ...	158
Tableau 2a – Niveaux d'isolement assignés pour les tensions assignées de la gamme II	159
Tableau 2b – Niveaux d'isolement assignés supplémentaires, d'après la pratique courante dans certains zones, comme l'Amérique du Nord, pour la gamme II	160
Tableau 3 – Limites de température et d'échauffement pour les différents organes, matériaux et diélectriques de l'appareillage à haute tension	161
Tableau 4 – Tension en courant continu	164
Tableau 5 – Tension en courant alternatif	165
Tableau 6 – Classes des contacts auxiliaires	172
Tableau 7 – Degrés de protection	179

Tableau 8 – Exemple de groupement.....	183
Tableau 9 – Conditions d'essai dans le cas général.....	187
Tableau 10 – Conditions d'essai à la tension à fréquence industrielle.....	188
Tableau 11 – Conditions d'essai à la tension de choc.....	189
Tableau 12 – Conditions d'essai pour la méthode en variante.....	190
Tableau 13 – Taux de fuite temporairement admissibles pour les systèmes à gaz.....	200
Tableau 14 – Application de tensions pour l'essai aux transitoires rapides en salves.....	206
Tableau 15 – Application de tension pour l'essai aux ondes oscillatoires amorties.....	207
Tableau 16 – Critères d'évaluation pour l'immunité aux perturbations transitoires.....	208
Tableau D.1 – Liste de documents de référence pour les composants des circuits auxiliaires et de commande.....	236
Tableau F.1 – Tolérances sur les grandeurs d'essai pour les essais de type.....	241

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

APPAREILLAGE À HAUTE TENSION –**Partie 1: Spécifications communes****AVANT-PROPOS**

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI elle-même ne fournit aucune attestation de conformité. Des organismes de certification indépendants fournissent des services d'évaluation de conformité et, dans certains secteurs, accèdent aux marques de conformité de la CEI. La CEI n'est responsable d'aucun des services effectués par les organismes de certification indépendants.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

Cette version consolidée de la CEI 62271-1 comprend la première édition (2007) [documents 17A/799/FDIS et 17A/804/RVD] et son amendement 1 (2011) [documents 17A/962/FDIS et 17A/970/RVD]. Elle porte le numéro d'édition 1.1.

Le contenu technique de cette version consolidée est donc identique à celui de l'édition de base et à son amendement; cette version a été préparée par commodité pour l'utilisateur. Une ligne verticale dans la marge indique où la publication de base a été modifiée par l'amendement 1. Les ajouts et les suppressions apparaissent en rouge, les suppressions sont barrées.

La Norme internationale CEI 62271-1 a été établie par le sous-comité 17A: Appareillage à haute tension, du comité d'études 17 de la CEI: Appareillage.

Cette publication a été rédigée selon les Directives ISO/CEI, Partie 2.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que l'Annexe K liste tous les articles traitant des différences à caractère moins permanent inhérentes à certains pays sur le sujet de cette norme.

Une liste de toutes les parties de la série CEI 62271, présentées sous le titre général *Appareillage à haute tension*, peut être consultée sur le site web de la CEI.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant la date de stabilité indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

IMPORTANT – Le logo "*colour inside*" qui se trouve sur la page de couverture de cette publication indique qu'elle contient des couleurs qui sont considérées comme utiles à une bonne compréhension de son contenu. Les utilisateurs devraient, par conséquent, imprimer cette publication en utilisant une imprimante couleur.

APPAREILLAGE À HAUTE TENSION –

Partie 1: Spécifications communes

1 Généralités

1.1 Domaine d'application

La présente partie de la CEI 62271 s'applique à l'appareillage à courant alternatif prévu pour être installé à l'intérieur ou à l'extérieur et pour fonctionner à des fréquences de service inférieures ou égales à 60 Hz, sur des réseaux de tension supérieure à 1 000 V.

Cette norme s'applique à tout l'appareillage à haute tension, sauf spécification contraire dans les normes particulières de la CEI pour le type d'appareillage considéré.

NOTE Pour l'utilisation de la présente norme, la haute tension (voir VEI 601-01-27) est la tension assignée supérieure à 1 000 V. Cependant, le terme moyenne tension (voir VEI 601-01-28) est communément utilisé pour les réseaux de distribution avec des tensions supérieures à 1 kV et est généralement appliqué pour des tensions inférieures ou égales à 52 kV.

1.2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

CEI 60034-1, *Machines électriques tournantes – Partie 1: Caractéristiques assignées et caractéristiques de fonctionnement*

CEI 60038:1983, *Tensions normales de la CEI*

CEI 60050-131, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Partie 131: Théorie des circuits*

CEI 60050-151, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Partie 151: Dispositifs électriques et magnétiques*

CEI 60050-191, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 191: Sûreté de fonctionnement et qualité de service*

CEI 60050-351, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Partie 351: Technologie de commande et de régulation*

CEI 60050-441, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 441: Appareillage et fusibles*

CEI 60050-446, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 446: Relais électriques*

CEI 60050-551, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Partie 551: Electronique de puissance*

CEI 60050-581, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 581: Composants électromécaniques pour équipements électroniques*

CEI 60050-601, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 601: Production, transport et distribution de l'énergie électrique – Généralités*

CEI 60050-604, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 604: Production, transport et distribution de l'énergie électrique – Exploitation*

CEI 60050-605, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 605: Production, transport et distribution de l'énergie électrique – Postes*

CEI 60050-811, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 811: Traction électrique*

CEI 60050-826, *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Partie 826: Installations électriques*

CEI 60051-1, *Appareils mesureurs électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires – Partie 1 : Définitions et prescriptions générales communes à toutes les parties*

CEI 60051-2, *Appareils mesureurs électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires – Partie 2: Prescriptions particulières pour les ampèremètres et les voltmètres*

CEI 60051-4, *Appareils mesureurs électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires – Partie 4: Prescriptions particulières pour les fréquencemètres*

CEI 60051-5, *Appareils mesureurs électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires – Partie 5: Prescriptions particulières pour les phasemètres, les indicateurs de facteur de puissance et les synchronoscopes*

CEI 60059, *Caractéristiques des courants normaux de la CEI*

CEI 60060-1:1989, *Techniques des essais à haute tension – Partie 1: Définitions et prescriptions générales relatives aux essais*

CEI 60064, *Lampes à filament de tungstène pour usage domestique et éclairage général similaire – Prescriptions de performances*

CEI 60068-2 (toutes les parties), *Essais d'environnement – Partie 2: Essais*

CEI 60071-1: 2006, *Coordination de l'isolement – Partie 1: Définitions, principes et règles*

CEI 60071-2: 1996, *Coordination de l'isolement – Partie 2: Guide d'application*

CEI 60073, *Principes fondamentaux et de sécurité pour l'interface homme-machine, le marquage et l'identification – Principes de codage pour les indicateurs et les organes de commande*

CEI 60081, *Lampes à fluorescence à deux culots – Prescriptions de performance*

CEI/TR 60083, *Prises de courant pour usages domestiques et analogues normalisées par les pays membres de la CEI*

CEI 60085, *Isolation électrique – Classification thermique*

CEI 60115-4 (toutes les parties), *Résistances fixes utilisées dans les équipements électroniques – Partie 4: Spécification intermédiaire: Résistances fixes de puissance*

CEI 60130 (toutes les parties), *Connecteurs utilisés aux fréquences jusqu'à 3 MHz*

CEI 60227 (toutes les parties), *Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension nominale au plus égale à 450/750 V*

CEI 60228: *Ames des câbles isolés*

CEI 60245 (toutes les parties), *Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc – Tension assignée au plus égale à 450/750 V*

CEI 60255-8: *Relais électriques – Partie 8: Relais électriques thermiques*

CEI 60255-21-1, *Relais électriques – Partie 21: Essais de vibrations, de chocs, de secousses et de tenue aux séismes applicables aux relais de mesure et aux dispositifs de protection – Section un: Essais de vibrations (sinusoïdales)*

CEI 60255-21-3, *Relais électriques – Partie 21: Essais de vibrations, de chocs, de secousses et de tenue aux séismes applicables aux relais de mesure et aux dispositifs de protection – Section 3: Essais de tenue aux séismes*

CEI 60269-2, *Fusibles basse tension – Partie 2: Règles supplémentaires pour les fusibles destinés à être utilisés par des personnes habilitées (fusibles pour usages essentiellement industriels) – Exemples de système de fusibles normalisés A à I*

CEI 60270, *Techniques des essais à haute tension – Mesures des décharges partielles*

CEI 60296, *Fluides pour applications électrotechniques – Huiles minérales isolantes neuves pour transformateurs et appareillages de connexion*

CEI 60309-1, *Prises de courant pour usages industriels – Partie 1: Règles générales*

CEI 60309-2, *Prises de courant pour usages industriels – Partie 2: Règles d'interchangeabilité dimensionnelle pour les appareils à broches et alvéoles*

CEI 60376, *Spécifications de la qualité technique de l'hexafluorure de soufre (SF₆) pour utilisation dans les appareils électriques*

CEI 60393-1, *Potentiomètres utilisés dans les équipements électroniques – Partie 1: Spécification générique*

CEI 60417, *Symboles graphiques utilisables sur le matériel*

CEI 60445, *Basic and safety principles for man-machine interface, marking and identification – Identification of equipment terminals and conductors terminations* (disponible en anglais seulement)

CEI 60480, *Lignes directrices relatives au contrôle et au traitement de l'hexafluorure de soufre (SF₆) prélevé sur le matériel électrique et spécification en vue de sa réutilisation*

CEI 60502-1, *Câbles d'énergie à isolant extrudé et leurs accessoires pour des tensions assignées de 1 kV ($U_m = 1,2$ kV) à 30 kV ($U_m = 36$ kV) – Partie 1: Câbles de tensions assignées de 1 kV ($U_m = 1,2$ kV) et 3 kV ($U_m = 3,6$ kV)*

CEI 60507, *Essais sous pollution artificielle des isolateurs pour haute tension destinés aux réseaux à courant alternatif*

CEI 60512-2 (toutes les parties), *Connecteurs pour équipements électroniques – Essais et mesures – Partie 2: Essais de continuité électrique et de résistance de contact*

CEI 60529:1989, *Degrés de protection procurés par les enveloppes (Code IP)*

CEI 60617, *Symboles graphiques pour schémas*

CEI 60669-1, *Interrupteurs pour installations électriques fixes domestiques et analogues – Partie 1: Prescriptions générales*

CEI 60695-1 (toutes les parties), *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 1: Guide pour l'évaluation des risques du feu des produits électrotechniques*

CEI 60695-7 (toutes les parties), *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 7: Toxicité des effluents du feu*

CEI 60721-1, *Classification des conditions d'environnement – Partie 1: Agents d'environnement et leurs sévérités*

CEI 60721-2 (toutes les parties), *Classification des conditions d'environnement – Partie 2: Conditions d'environnement présentes dans la nature – Température et humidité*

CEI 60721-3 (toutes les parties), *Classification des conditions d'environnement – Partie 3: Classification des groupements des agents d'environnement et de leurs sévérités*

CEI 60730-2-9, *Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue – Partie 2-9: Règles particulières pour les dispositifs de commande thermosensibles*

CEI 60730-2-13: *Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue – Partie 2-13: Règles particulières pour les dispositifs de commande sensibles à l'humidité*

CEI 60815: 1986, *Guide pour le choix des isolateurs sous pollution*

CEI 60909-0, *Courants de court-circuit dans les réseaux triphasés à courant alternatif – Partie 0: Calcul des courants*

CEI 60909-1, *Courants de court-circuit dans les réseaux triphasés à courant alternatif – Partie 1: Facteurs pour le calcul des courants de court-circuit conformément à la CEI 60909-0*

CEI 60932, *Spécifications complémentaires pour l'appareillage sous enveloppe de 1 kV à 72,5 kV destiné à être utilisé dans des conditions climatiques sévères*

CEI 60947-2, *Appareillage à basse tension – Partie 2: Disjoncteurs*

CEI 60947-3, *Appareillage à basse tension – Partie 3: Interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs-sectionneurs et combinés-fusibles*

CEI 60947-4-1, *Appareillage à basse tension – Partie 4-1: Contacteurs et démarreurs de moteurs – Contacteurs et démarreurs électromécaniques*

CEI 60947-4-2, *Appareillage à basse tension – Partie 4-2: Contacteurs et démarreurs de moteurs – Gradateurs et démarreurs à semi-conducteurs de moteurs à courant alternatif*

CEI 60947-5-1, *Appareillage à basse tension – Partie 5-1: Appareils et éléments de commutation pour circuits de commande – Appareils électromécaniques pour circuits de commande*

CEI 60947-7-1, *Appareillage à basse tension – Partie 7-1: Matériels accessoires – Blocs de jonction pour conducteurs en cuivre*

CEI 60947-7-2, *Appareillage à basse tension – Partie 7-2: Matériels accessoires – Blocs de jonction de conducteur de protection pour conducteurs en cuivre*

CEI 61000-4-1, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 4-1: Techniques d'essai et de mesure – Vue d'ensemble de la série CEI 61000-4*

CEI 61000-4-4, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 4-4: Techniques d'essai et de mesure – Essais d'immunité aux transitoires électriques rapides en salves*

CEI 61000-4-11, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 4-11: Techniques d'essai et de mesure – Essais d'immunité aux creux de tension, coupures brèves et variations de tension*

CEI 61000-4-18, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 4-18: Techniques d'essai et de mesure – Essai d'immunité à l'onde oscillatoire amortie*

CEI 61000-4-17, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 4-17: Techniques d'essai et de mesure – Essai d'immunité à l'ondulation résiduelle sur entrée de puissance à courant continu*

CEI 61000-4-29, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 4-29: Techniques d'essai et de mesure – Essais d'immunité aux creux de tension, coupures brèves et variations de*

tension sur les accès d'alimentation en courant continu

CEI 61000-5 (toutes les parties), *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 5: Guides d'installation et d'atténuation*

CEI 61000-6-2, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Normes génériques – Immunité pour les environnements industriels*

CEI 61000-6-5, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-5: Normes génériques – Immunité pour les environnements de centrales électriques et de postes*

CEI 61020-4, *Interrupteurs électromécaniques pour équipements électroniques – Partie 4: Spécification intermédiaire pour les interrupteurs à levier*

CEI 61180-1, *Techniques des essais à haute tension pour matériels à basse tension – Partie 1: Définitions, prescriptions et modalités relatives aux essais*

CEI 61634, *Appareillage à haute tension – Utilisation et manipulation de gaz hexafluorure de soufre (SF₆) dans l'appareillage à haute tension*

CEI 61810 (toutes les parties), *Relais électromécaniques élémentaires*

CEI 62063, *Appareillage à haute tension – Utilisation de l'électronique et des technologies associées dans les équipements auxiliaires de l'appareillage*

CEI 62262, *Degrés de protection procurés par les enveloppes de matériels électriques contre les impacts mécaniques externes (code IK)*

CEI 62271-2, *Appareillage à haute tension – Partie 2: Qualification sismique pour tension assignée égale ou supérieure à 72,5 kV*

CEI 62271-300, *Appareillage à haute tension – Partie 300: Qualification sismique des disjoncteurs à courant alternatif*

CEI 62326-1, *Cartes imprimées – Partie 1 :Spécification générique*

CISPR 11, *Appareils industriels, scientifiques et médicaux (ISM) à fréquence radioélectrique – Caractéristiques de perturbations électromagnétiques – Limites et méthodes de mesure*

CISPR 16-1 (toutes les parties), *Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Partie 1: Appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations*

CISPR 18-2: *Caractéristiques des lignes et des équipements à haute tension relatives aux perturbations radioélectriques – Partie 2: Méthodes de mesure et procédure d'établissement des limites*

2 Conditions normales et spéciales de service

Sauf spécification contraire, l'appareillage à haute tension, y compris les dispositifs de commande et équipements auxiliaires qui en font partie intégrante, est prévu pour être utilisé selon ses caractéristiques assignées et dans les conditions normales de service énumérées en 2.1.

Lorsque les conditions réelles de service diffèrent des conditions normales de service, l'appareillage à haute tension ainsi que les dispositifs de commande et les équipements auxiliaires qui y sont associés doivent être conçus pour satisfaire à toutes les conditions spéciales de service fixées par l'utilisateur, sinon des dispositions appropriées doivent être prises en conséquence (se reporter à 2.2).

NOTE 1 Il convient également de prendre des mesures appropriées pour assurer le fonctionnement correct d'autres matériels tels que les relais dans de telles conditions.

NOTE 2 Des informations détaillées concernant la classification des conditions d'environnement sont données dans la CEI 60721-3-3 (pour l'intérieur) et la CEI 60721-3-4 (pour l'extérieur).

2.1 Conditions normales de service

2.1.1 Appareillage pour l'intérieur

- a) La température de l'air ambiant ne doit pas excéder 40 °C et sa valeur moyenne, mesurée sur une période de 24 h, ne doit pas excéder 35 °C.

Les valeurs préférentielles de la température minimale de l'air ambiant sont: –5 °C, –15 °C et –25 °C.

- b) L'influence des rayonnements solaires peut être négligée.
- c) L'altitude n'excède pas 1 000 m.
- d) L'air ambiant n'est pas pollué de manière significative par de la poussière, de la fumée, des gaz corrosifs et/ou des gaz inflammables, des vapeurs ou du sel. Le constructeur considérera que, en l'absence d'exigence spécifique de la part de l'utilisateur, il n'y a aucun de ces polluants.
- e) Les conditions d'humidité sont les suivantes:
- la valeur moyenne de l'humidité relative, mesurée sur une période de 24 h, n'excède pas 95 %;
 - la valeur moyenne de la pression de vapeur d'eau, mesurée sur une période de 24h, n'excède pas 2,2 kPa;
 - la valeur moyenne de l'humidité relative, mesurée sur une période d'un mois, n'excède pas 90 %;
 - la valeur moyenne de la pression de vapeur d'eau, mesurée sur une période d'un mois, n'excède pas 1,8 kPa.

Pour ces conditions, de la condensation peut se produire de manière occasionnelle.

NOTE 1 On peut s'attendre à de la condensation dans les lieux où de brusques variations de température, en période de grande humidité, se produisent.

NOTE 2 Pour supporter les effets d'une humidité élevée et de la condensation, tels que le claquage de l'isolation ou la corrosion des parties métalliques, il convient d'utiliser un appareillage conçu pour de telles conditions.

NOTE 3 La condensation peut être évitée par une conception spéciale du bâtiment ou de l'enveloppe, par une ventilation et un chauffage appropriés du poste, ou par l'utilisation de déshumidificateurs.

- f) Les vibrations dues à des causes externes à l'appareillage ou à des tremblements de terre doivent être insignifiantes par rapport aux conditions normales de fonctionnement du matériel. Le constructeur supposera qu'en l'absence d'exigences spécifiques de la part de l'utilisateur, ces vibrations sont inexistantes.

NOTE 4 L'interprétation du terme "insignifiant" relève de la responsabilité de l'utilisateur ou du spécificateur du matériel. Soit l'utilisateur n'est pas concerné par les événements sismiques, soit son analyse montre que le risque est "insignifiant".

2.1.2 Appareillage pour l'extérieur

- a) La température de l'air ambiant n'excède pas 40 °C et sa valeur moyenne, mesurée sur une période de 24 h, n'excède pas 35 °C.

Les valeurs préférentielles de la température minimale de l'air ambiant sont –10 °C, –25 °C, –30 °C et –40 °C.

Il convient de tenir compte des variations rapides de la température.

- b) Il convient de considérer le rayonnement solaire jusqu'à un niveau de 1 000 W/m² (à midi par temps clair).

NOTE 1 A certains niveaux de rayonnement solaire, des mesures appropriées, par exemple mise à l'abri, ventilation forcée, essai simulant un apport solaire, etc., peuvent être nécessaires, ou bien un déclassement peut être utilisé, de manière à ne pas dépasser les échauffements spécifiés **et les limites de pression de calcul**.

NOTE 2 Des détails sur le rayonnement solaire en général sont donnés dans la CEI 60721-2-4.

- c) L'altitude n'excède pas 1 000 m.
- d) L'air ambiant peut être pollué par de la poussière, de la fumée, des gaz corrosifs, des vapeurs ou du sel. La pollution n'excède pas le niveau de pollution II (moyen) selon le Tableau 1 de la CEI 60815.
- e) La couche de glace doit être considérée dans la plage comprise entre 1 mm et 20 mm au maximum.
- f) La vitesse du vent n'excède pas 34 m/s (correspondant à une pression de 700 Pa sur des surfaces cylindriques).

NOTE 3 Les caractéristiques du vent sont décrites dans la CEI 60721-2-2.

- g) Il convient de tenir compte de la condensation ou des précipitations qui peuvent se produire.

NOTE 4 Les caractéristiques de précipitation sont décrites dans la CEI 60721-2-2.

- h) Les vibrations dues à des causes externes à l'appareillage ou à des tremblements de terre sont insignifiantes par rapport aux conditions normales de fonctionnement du matériel. Le constructeur supposera, en l'absence d'exigences spécifiques de la part de l'utilisateur, que ces vibrations sont inexistantes.

NOTE 5 L'interprétation du terme "insignifiant" relève de la responsabilité de l'utilisateur ou du spécificateur du matériel. Soit l'utilisateur n'est pas concerné par les événements sismiques, soit son analyse montre que le risque est "insignifiant".

2.2 Conditions spéciales de service

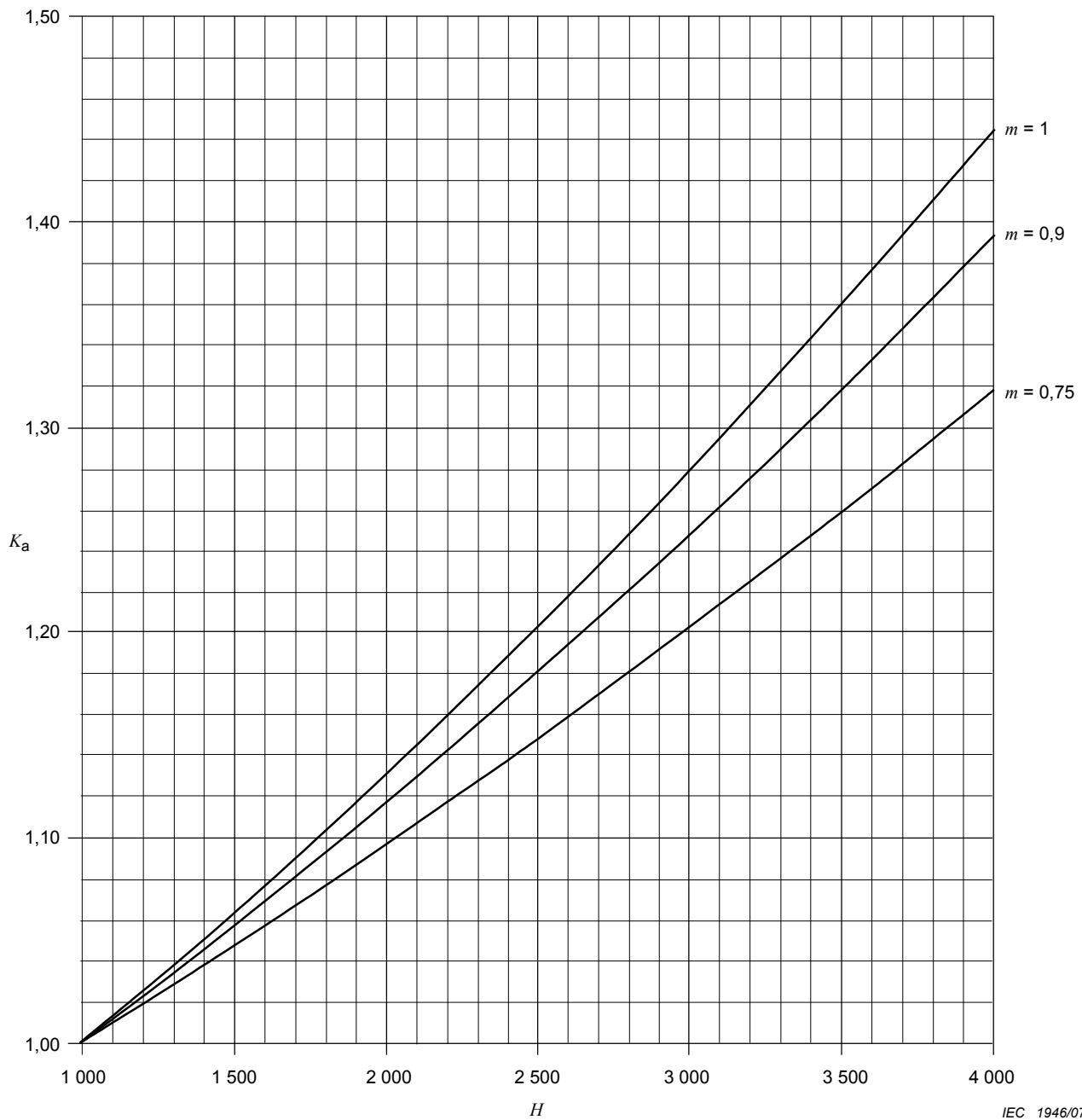
Lorsque l'appareillage à haute tension est utilisé dans des conditions différentes des conditions normales de service décrites en 2.1, il convient que les exigences de l'utilisateur se réfèrent aux niveaux normalisés ci-dessous.

2.2.1 Altitude

Pour des installations à une altitude supérieure à 1 000 m, le niveau de tenue de l'isolation externe au lieu d'utilisation doit être déterminé en multipliant les niveaux d'isolement assignés par un facteur K_a , selon la Figure 1.

NOTE 1 Pour l'isolation interne, les caractéristiques diélectriques sont identiques, quelle que soit l'altitude, et il n'est pas nécessaire de prendre des précautions particulières. Pour l'isolation externe et interne, se reporter à la CEI 60071-2.

NOTE 2 Pour le matériel auxiliaire et de commande à basse tension, il n'est pas nécessaire de prendre des précautions particulières si l'altitude est inférieure à 2 000 m. Pour des altitudes supérieures, se reporter à la CEI 60664-1.



Le facteur de correction d'altitude peut être calculé à partir de 4.2.2 de la CEI 60071-2, avec l'équation suivante, qui est modifiée pour refléter qu'aucune correction n'est requise jusqu'à 1 000 m:

$$K_a = e^{m(H-1000)/8150}$$

où

H est l'altitude, en mètres;

m est pris comme une valeur fixe dans chaque cas pour simplifier comme suit:

$m = 1$ pour les tensions à fréquence industrielle, de choc de foudre et de choc de manœuvre entre phases;

$m = 0,9$ pour les tensions de choc de manœuvre longitudinales;

$m = 0,75$ pour les tensions de choc de manœuvre entre phase et terre.

Figure 1 – Facteur de correction d'altitude

2.2.2 Pollution

En cas d'installations en air ambiant pollué, il convient de spécifier un niveau de pollution III (fort) ou IV (très fort) de la CEI 60815, pour les installations à l'extérieur.

Pour les installations à l'intérieur, il est possible de faire référence à la CEI 60932.

2.2.3 Température et humidité

Pour une installation dans des lieux où la température ambiante peut être hors de la gamme des conditions normales de service décrites en 2.1, il convient que les gammes préférentielles de températures minimales et maximales à spécifier soient

- a) –50 °C et +40 °C pour les climats très froids;
- b) –5 °C et +55 °C pour les climats très chauds.

Dans certaines régions où les vents chauds et humides sont fréquents, de brusques variations de température peuvent se produire, engendrant de la condensation même à l'intérieur.

Dans les installations d'intérieur sous les climats tropicaux, la valeur moyenne de l'humidité relative, mesurée sur une période de 24 h, peut être 98 %.

2.2.4 Vibrations, chocs ou basculements

L'appareillage normalisé est conçu pour un montage sur des structures pratiquement de niveau, exemptes de vibrations, de chocs ou de basculements excessifs. Là où l'une de ces conditions anormales existe, il convient que l'utilisateur spécifie des exigences pour l'application particulière.

Pour des lieux d'installation où des tremblements de terre sont susceptibles de se produire, il convient que l'utilisateur spécifie le niveau de sévérité selon la CEI 62271-300 ou la CEI 62271-2.

2.2.5 Vitesse du vent

Dans certaines régions, comme l'Amérique du Nord, une valeur pour la vitesse du vent est de 40 m/s.

2.2.6 Autres paramètres

Lorsque des conditions spéciales d'environnement prévalent à l'emplacement où l'appareillage doit être mis en service, il convient que l'utilisateur les spécifie par référence à la CEI 60721.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de la CEI 60050(131), de la CEI 60050(151), de la CEI 60050(191), de la CEI 60050(351), de la CEI 60050(441), de la CEI 60050(446), de la CEI 60050(551), de la CEI 60050(581), de la CEI 60050(601), de la CEI 60050(604), de la CEI 60050(605), de la CEI 60050(811) et de la CEI 60050(826), dont certains sont rappelés ci-dessous, ainsi que les suivants, s'appliquent.

NOTE Les termes et définitions sont classées selon la CEI 60050(441). Les références issues d'autres normes que la CEI 60050(441) sont classées de façon à être alignées avec l'ordre de la CEI 60050(441).

3.1 Termes généraux

3.1.1

appareillage

terme général applicable aux appareils de connexion et à leur combinaison avec des appareils de commande, de mesure, de protection et de réglage qui leur sont associés, ainsi qu'aux ensembles de tels appareils avec les connexions, les accessoires, les enveloppes et les charpentes correspondantes

[VEI 441-11-01]

3.1.2

isolation externe

distances dans l'air atmosphérique et sur les surfaces des isolations solides d'un matériel en contact avec l'atmosphère, qui sont soumises aux contraintes diélectriques et à l'influence des conditions atmosphériques ou d'autres agents externes tels que la pollution, l'humidité, les animaux, etc.

[VEI 604-03-02]

3.1.3

code IP

système de codification pour indiquer les degrés de protection procurés par une enveloppe contre l'accès aux parties dangereuses, la pénétration de corps solides étrangers, la pénétration de l'eau et pour donner une information additionnelle liée à une telle protection

[3.4 de la CEI 60529]

3.1.4

protection procurée par une enveloppe contre l'accès aux parties dangereuses

protection des personnes contre

- le contact avec des parties mécaniques dangereuses;
- le contact avec des parties actives à basse tension dangereuses;
- l'approche de parties actives à haute tension dangereuses à moins de la distance suffisante à l'intérieur de l'enveloppe

NOTE Cette protection peut être procurée

- au moyen de l'enveloppe elle-même;
- au moyen de barrières faisant partie de l'enveloppe ou de distances internes à l'enveloppe.

[3.6 de la CEI 60529]

3.1.5

code IK

système de codification pour indiquer le degré de protection procuré par une enveloppe contre les impacts mécaniques externes nuisibles

[3.3 de la CEI 62262]

3.1.6

maintenance

combinaison de toutes les actions techniques et administratives, y compris les opérations de surveillance, destinées à maintenir ou à remettre une fonction requise

[VEI 191-07-01]

3.1.7

entretien programmé

entretien effectué conformément à un échéancier, selon le temps ou le nombre de cycles de fonctionnement

[VEI 191-07-10]

3.1.8

inspection

examen visuel des caractéristiques principales de l'appareillage en service sans démontage

NOTE 1 Cet examen porte généralement sur les pressions et/ou les niveaux des fluides, l'étanchéité, la position des relais, la pollution des parties isolantes, mais comprend également des opérations telles que lubrification, nettoyage, lavage, etc., qui peuvent être effectuées sur l'appareillage en service.

NOTE 2 Les observations faites au cours d'une inspection peuvent motiver le déclenchement de l'entretien.

3.1.9

essais de diagnostic

essais comparatifs des paramètres caractéristiques d'un appareillage pour vérifier qu'il remplit ses fonctions, que l'on effectue en mesurant un ou plusieurs de ces paramètres

NOTE Le résultat d'un essai de diagnostic peut motiver le déclenchement de l'entretien.

3.1.10

examen

inspection avec en plus un démontage partiel, comme spécifié, complétée par des moyens tels que mesures et essais non destructifs afin d'établir une évaluation fiable de l'état de l'appareillage

3.1.11

entretien

travail effectué dans le but de réparer ou de remplacer les parties trouvées hors tolérance par inspection, essai ou examen, ou d'après les exigences du manuel de maintenance du constructeur, afin de remettre en état de fonctionnement acceptable, dans les limites de tolérance, le composant et/ou l'appareillage

3.1.12

temps d'indisponibilité

intervalle de temps pendant lequel une entité est en état d'indisponibilité

[VEI 191-09-08]

3.1.13

défaillance

cessation de l'aptitude d'une entité à accomplir une fonction requise

NOTE 1 Après défaillance d'une entité, cette entité est en état de panne.

NOTE 2 Une «défaillance» est un passage d'un état à un autre, par opposition à une «panne», qui est un état.

NOTE 3 La notion de défaillance, telle qu'elle est définie, ne s'applique pas à une entité constituée seulement de logiciel.

[VEI 191-04-01]

3.1.14

défaillance majeure (d'un appareillage)

défaillance d'un appareillage qui entraîne la disparition d'une ou de plusieurs de ses fonctions fondamentales.

Une défaillance majeure provoquera une modification immédiate des conditions d'exploitation du réseau, l'équipement de protection situé en amont étant appelé, par exemple, à éliminer la panne, ou bien nécessitera une mise hors service impérative en moins de 30 min pour une opération de maintenance non planifiée

3.1.15**défaillance mineure** (d'un appareillage)

toute défaillance d'un élément constitutif ou d'un sous-ensemble qui n'entraîne pas de défaillance majeure de l'appareillage

3.1.16**défaut**

imperfection dans l'état d'un dispositif (ou faiblesse inhérente) qui peut donner lieu à une ou plusieurs défaillances de ce dispositif ou d'un autre dispositif dans les conditions spécifiques de service, d'environnement ou de maintenance, pendant un temps donné

3.1.17**température de l'air ambiant**

température déterminée dans des conditions prescrites de l'air qui entoure la totalité de l'appareil de connexion ou du fusible

NOTE Pour des appareils de connexion ou des fusibles installés à l'intérieur d'une enveloppe, c'est la température de l'air à l'extérieur de l'enveloppe.

[VEI 441-11-13]

3.1.18**niveau de service**

niveau du sol ou d'un plancher fixe permanent d'où une personne habilitée peut manœuvrer un appareil

3.1.19**type non exposé**

type de composant dont aucune partie active n'est susceptible d'être touchée directement

3.1.20**surveillance; supervision**

observation du fonctionnement d'un système ou d'une de ses parties en vue de s'assurer de son bon fonctionnement en détectant un fonctionnement incorrect; cela s'opère en mesurant une ou plusieurs variables du système et en comparant les valeurs mesurées aux valeurs spécifiées

[VEI 351-18-24, modifiée]

NOTE Plusieurs définitions de ce terme existent dans le VEI en fonction des différents cas d'application. La référence indiquée ci-dessus est celle à utiliser dans le cas présent.

3.1.21**supervision**

ensemble des opérations manuelles ou automatiques destinées à observer l'état d'une entité

NOTE 1 La surveillance automatique d'une entité peut être effectuée à l'intérieur ou à l'extérieur de celle-ci.

[VEI 191-07-26]

NOTE 2 Plusieurs définitions de ce terme existent dans le VEI en fonction des différents cas d'application. La référence indiquée ci-dessus est celle à utiliser dans le présent cas.

3.2 Ensembles d'appareillages**3.2.1****spécimen d'essai**

appareillage complet lorsque les pôles sont liés mécaniquement (c'est-à-dire un seul mécanisme de commande) ou lorsque les essais de type sont principalement des essais tripolaires. Si ce n'est pas le cas, un spécimen d'essai est un pôle de l'appareillage complet. Lorsque cela est permis dans la norme CEI applicable, un spécimen d'essai peut être un sous-ensemble représentatif

3.3 Parties d'ensembles

3.3.1

unité de transport

partie d'un appareillage prévue pour être transportée sans être démontée

3.3.2

jeu de barres

[VEI 605-02-02]

3.4 Appareils de connexion

Les définitions des appareils de connexion particuliers se trouvent dans les normes de produits spécifiques.

3.4.1

ampoule à vide

composant d'un appareil de connexion dans lequel les contacts électriques haute tension manœuvrent dans un environnement hermétiquement scellé et sous vide poussé

3.5 Parties d'appareillage

3.5.1

enveloppe

enceinte assurant le type et le degré de protection approprié pour l'application prévue

[VEI 826-12-20]

NOTE Dans le cadre de la présente norme, cette définition tirée de la CEI 60050(826) nécessite les explications suivantes:

- a) Les enveloppes assurent la protection des personnes et des animaux contre l'accès aux parties dangereuses.
- b) Les barrières, formes d'ouverture ou tous autres moyens (qu'ils soient solidaires de l'enveloppe ou formés par le matériel interne) appropriés pour empêcher ou limiter la pénétration des calibres d'essai spécifiés, sont considérés comme une partie de l'enveloppe, quand ils sont sécurisés en position par verrouillage, clés, ou par un ensemble spécial nécessitant un outil pour l'enlever.

3.5.2

partie dangereuse

partie qu'il est dangereux d'approcher ou de toucher

[3.5 de la CEI 60529]

3.5.3

contact (d'un appareil mécanique de connexion)

parties conductrices destinées à établir la continuité d'un circuit lorsqu'elles se touchent et qui, par leur mouvement relatif pendant la manœuvre, ouvrent et ferment un circuit ou, dans le cas de contacts pivotants ou glissants, maintiennent la continuité du circuit

[VEI 441-15-05]

3.5.4

circuit auxiliaire (d'un appareil de connexion)

ensemble de pièces conductrices d'un appareil de connexion destinées à être insérées dans un circuit autre que le circuit principal et les circuits de commande de l'appareil

NOTE Certains circuits auxiliaires remplissent des fonctions supplémentaires telles que la signalisation, le verrouillage, etc., et, à ce titre, ils peuvent faire partie du circuit de commande d'un autre appareil de connexion.

[VEI 441-15-04]

3.5.5**circuit de commande** (d'un appareil de connexion)

ensemble de pièces conductrices d'un appareil de connexion, autres que celles du circuit principal, insérées dans un circuit utilisé pour commander la manœuvre de fermeture ou la manœuvre d'ouverture ou les deux manœuvres de l'appareil

[VEI 441-15-03]

3.5.6**interrupteur auxiliaire** (d'un appareil mécanique de connexion)

interrupteur comprenant un ou plusieurs contacts auxiliaires et/ou de commande, manœuvré mécaniquement par un appareil de connexion

[VEI 441-15-11]

3.5.7**auxiliaire de commande** (pour circuits auxiliaires de commande)

appareil mécanique de connexion dont la fonction est de commander la manœuvre d'un appareillage, y compris la signalisation, le verrouillage électrique, etc.

NOTE Un auxiliaire de commande comporte un ou plusieurs éléments de contact et un mécanisme transmetteur commun.

[VEI 441-14-46]

3.5.8**contact auxiliaire**

contact inséré dans un circuit auxiliaire et manœuvré mécaniquement par l'appareil de connexion

[VEI 441-15-10]

3.5.9**contact de commande**

contact inséré dans un circuit de commande d'un appareil mécanique de connexion et manœuvré mécaniquement par cet appareil

[VEI 441-15-09]

3.5.10**raccord (boulonnés ou équivalents)**

ensemble de pièces conductrices conçues pour assurer la continuité permanente d'un circuit lorsqu'elles sont assemblées au moyen de vis, de boulons ou de dispositifs équivalents

3.5.11**indicateur de position**

partie d'un appareil mécanique de connexion qui indique les positions de celui-ci, par exemple: position d'ouverture, position de fermeture, ou, le cas échéant, position de mise à la terre

[VEI 441-15-25]

3.5.12**dispositif de surveillance**

dispositif destiné à observer de manière automatique l'état d'une entité

3.5.13**auxiliaire automatique de commande**

auxiliaire de commande non manuel, actionné à la suite de conditions spécifiées d'une grandeur d'action

NOTE La grandeur d'action peut être la pression, la température, la vitesse, le niveau d'un liquide, le temps écoulé, etc.

[VEI 441-14-48]

3.5.14

contact pour basse énergie

contact conçu pour être utilisé dans des circuits à très faible énergie, tels que ceux de surveillance ou d'informatique

NOTE Les contacts insérés dans des circuits par lesquels passe un courant de quelques mA sous une tension ne dépassant pas 10 V à leurs bornes, sont une application typique.

3.5.15

entrée des câbles

partie comportant des ouvertures permettant le passage de câbles à l'intérieur de l'enveloppe

3.5.16

plaque de fermeture

partie d'une enveloppe utilisée pour fermer une ouverture et conçue pour être fixée par vis ou par moyens semblables. Elle n'est normalement pas enlevée après la mise en service de l'équipement

3.5.17

cloison (d'un ensemble)

partie d'un ensemble séparant un compartiment des autres compartiments

[VEI 441-13-06]

3.5.18

organe de commande

partie du mécanisme transmetteur à laquelle un effort extérieur de manœuvre est appliqué

NOTE L'organe de commande peut prendre la forme d'une poignée, d'un bouton, d'un bouton-poussoir, d'une roulette, d'un plongeur, etc.

[VEI 441-15-22]

3.5.19

dispositif indicateur (d'un appareil de mesure)

ensemble des composants d'un appareil de mesure destiné à indiquer la valeur du mesurande

NOTE Par extension: dispositif d'affichage ou de réglage d'un appareil de mesure tel que mesure matérialisée ou générateur de signaux.

[VEI 311-05-02]

3.5.20

jonction de fil

dispositif de connexion avec fût destiné à recevoir des conducteurs électriques avec ou sans pièce additionnelle pour recevoir et maintenir l'enveloppe isolante

[VEI 581-05-11]

3.5.21

borne

point de connexion d'un élément d'un circuit électrique, ou d'un réseau à d'autres éléments de circuit électrique, circuits électriques ou réseaux

NOTE 1 Pour un élément de circuit électrique, les bornes sont les points auxquels ou entre lesquels les grandeurs intégrales sont définies. A chaque borne, il y a un seul courant électrique de l'extérieur vers l'élément de circuit.

NOTE 2 Le terme « borne » a un sens apparenté dans la CEI 60050-151.

[VEI 131-11-11]

3.5.22

répartiteur bloc de sorties

assemblage de sorties dans un habitacle ou corps en matière isolante pour faciliter l'interconnexion entre conducteurs multiples

[VEI 581-06-36]

3.5.23

conducteur (de) neutre

conducteur relié électriquement au point neutre d'un réseau et pouvant contribuer à la distribution de l'énergie électrique

[VEI 826-14-07]

3.5.24

conducteur de protection (identification: PE)

conducteur prévu à des fins de sécurité, par exemple contre les chocs électriques

NOTE Dans une installation électrique, le conducteur identifié PE est normalement aussi considéré comme conducteur de mise à la terre de protection.

[VEI 826-13-22]

3.5.25

conducteur PEN

conducteur mis à la terre, assurant à la fois les fonctions d'un conducteur de protection et d'un conducteur de neutre

[VEI 826-13-25, modifié]

3.5.26

relais de tout ou rien

relais électrique destiné à être alimenté par une grandeur dont la valeur est soit comprise à l'intérieur de son domaine de fonctionnement, soit pratiquement nulle

[VEI 446-11-02]

3.5.27

relais électrique thermique

relais de mesure à temps dépendant destiné à protéger un équipement contre les dommages thermiques d'origine électrique par la mesure du courant circulant dans l'équipement protégé et par une courbe caractéristique simulant son comportement thermique.

[VEI 446-15-16]

3.5.28

contacteur (mécanique)

appareil mécanique de connexion ayant une seule position de repos, commandé autrement qu'à la main, capable d'établir, de supporter et d'interrompre des courants dans les conditions normales du circuit, y compris les conditions de surcharge en service

NOTE Les contacteurs peuvent être désignés suivant la façon dont est fourni l'effort nécessaire à la fermeture des contacts principaux.

[VEI 441-14-33]

3.5.29

démarrreur

combinaison de tous les moyens de mise sous et hors tension nécessaires pour provoquer le démarrage et l'arrêt d'un moteur tout en assurant une protection appropriée contre les surcharges.

NOTE Les démarreurs peuvent être désignés suivant la façon dont est fourni l'effort nécessaire à la fermeture des contacts principaux.

[VEI 441-14-38]

3.5.30

déclencheur shunt

déclencheur alimenté par une source de tension

NOTE La source de tension peut être indépendante de la tension du circuit principal.

[VEI 441-16-41]

3.5.31

interrupteur

composant ayant un organe de commande et des contacts permettant d'établir ou d'interrompre un circuit

[VEI 581-10-01]

3.5.32

circuit de distribution

circuit électrique alimentant un ou plusieurs tableaux de répartition

[VEI 826-14-02]

3.5.33

circuit terminal (de bâtiments)

circuit électrique destiné à alimenter directement des appareils d'utilisation ou des socles de prises de courant

[VEI 826-14-03]

3.5.34

interrupteur à levier

interrupteur à bascule

interrupteur équipé d'un levier dont le mouvement entraîne directement ou indirectement la connexion ou la déconnexion des sorties de l'interrupteur. Toute action indirecte par un mécanisme de manœuvre est telle que la vitesse de connexion ou de déconnexion est indépendante de la vitesse du mouvement du levier

[VEI 581-10-11]

3.5.35

sectionneur

appareil mécanique de connexion qui assure, en position d'ouverture, une distance de sectionnement satisfaisant à des conditions spécifiées

NOTE Un sectionneur est capable d'ouvrir et de fermer un circuit lorsqu'un courant d'intensité négligeable est interrompu ou établi, ou bien lorsqu'il ne se produit aucun changement notable de la tension aux bornes de chacun des pôles du sectionneur. Il est aussi capable de supporter des courants dans les conditions normales du circuit et de supporter des courants pendant une durée spécifiée dans des conditions anormales telles que celles du court-circuit.

[VEI 441-14-05]

3.5.36**compteur de manœuvres**

dispositif indiquant le nombre de cycles de manœuvres accomplis par un appareil mécanique de connexion

3.5.37**voyant lumineux**

lampe jouant le rôle de voyant

[VEI 811-31-06]

3.5.38**prise de courant**

ensemble permettant la connexion, à volonté, d'un câble souple à une canalisation fixe

NOTE L'application de l'ensemble est indiquée sur la Figure 1 de la CEI 60309-1.

3.5.39**prolongateur**

ensemble permettant la connexion, à volonté, de deux câbles souples

NOTE L'application de l'ensemble est indiquée sur la Figure 1 de la CEI 60309-1.

3.5.40**connecteur (d'appareil d'utilisation)**

ensemble permettant la connexion, à volonté, d'un câble souple au matériel

NOTE L'application de l'ensemble est indiquée sur la Figure 1 de la CEI 60309-1.

3.5.41**connecteur**

composant placé à l'extrémité de conducteurs afin de permettre de réaliser leur connexion ou déconnexion avec un autre composant approprié

[VEI 581-06-01]

3.5.42**bobine**

ensemble de spires, généralement coaxiales, connectées en série

[VEI 151-13-15]

3.5.43**composant de coupure statique**

dispositif dont l'action de coupure est assurée par des composants électroniques, magnétiques, optiques ou autres, sans mouvement mécanique

3.5.44**circuits auxiliaires et de commande**

système constitué par:

- les circuits de commande et auxiliaires montés sur l'appareillage, ou adjacents à l'appareillage, et comprenant les circuits des armoires centrales de commande;
- les équipements de surveillance, diagnostic, etc., faisant partie des circuits auxiliaires de l'appareillage;
- les circuits connectés aux bornes secondaires des transformateurs de mesure et faisant partie de l'appareillage

3.5.45

sous-ensemble (des circuits auxiliaires et de commande)

partie des circuits auxiliaires et de commande en ce qui concerne la fonction ou la position. Un sous-ensemble possède sa propre interface et est normalement placé dans un boîtier séparé

3.5.46

sous-ensemble interchangeable (des circuits auxiliaires et de commande)

sous-ensemble destiné à être placé dans différentes positions dans les circuits auxiliaires et de commande ou à être remplacé par d'autres sous-ensembles similaires. Un sous-ensemble interchangeable possède une interface accessible

3.5.47

dispositif électronique

dispositif dont le fonctionnement est basé sur le déplacement de porteurs de charge dans un semiconducteur, dans un vide poussé ou dans une décharge gazeuse

[VEI 551-14-01]

3.5.48

dispositif de verrouillage

dispositif qui subordonne la possibilité de fonctionnement d'un appareil de connexion à la position ou au fonctionnement d'un ou de plusieurs autres éléments de l'équipement

[VEI 441-16-49]

3.6 Fonctionnement

3.6.1

manœuvre dépendante à source d'énergie extérieure (d'un appareil mécanique de connexion)

manœuvre effectuée au moyen d'une énergie autre que manuelle et dont l'achèvement dépend de la continuité de l'alimentation en énergie (de solénoïdes, moteurs électriques ou pneumatiques, etc.)

[VEI 441-16-14]

3.6.2

manœuvre à accumulation d'énergie (d'un appareil mécanique de connexion)

manœuvre effectuée au moyen d'énergie emmagasinée dans le mécanisme lui-même avant l'achèvement de la manœuvre et suffisante pour achever la manœuvre dans des conditions prédéterminées

NOTE Ce type de manœuvre peut être subdivisé suivant:

- 1 le mode d'accumulation de l'énergie (ressort, poids, etc.);
- 2 la provenance de l'énergie (manuelle, électrique, etc.);
- 3 le mode de libération de l'énergie (manuel, électrique, etc.).

[VEI 441-16-15]

3.6.3

manœuvre indépendante sans accrochage

manœuvre à accumulation d'énergie dans laquelle l'énergie est accumulée et libérée en une seule manœuvre continue, de telle sorte que la vitesse et la force de la manœuvre soient indépendantes de la vitesse de l'énergie appliquée

3.6.4

manœuvre effectuée positivement

manœuvre qui, conformément à des exigences spécifiées, est conçue pour assurer que les contacts auxiliaires d'un appareil mécanique de connexion sont dans des positions

correspondant respectivement aux positions d'ouverture et de fermeture des contacts principaux

[VEI 441-16-12, modifiée]

NOTE Un dispositif à manœuvre effectuée positivement est obtenu par l'association d'une partie mobile reliée mécaniquement au contact principal du circuit primaire sans utilisation de ressorts et d'un élément de détection. Dans le cas des contacts auxiliaires mécaniques, l'élément de détection peut être simplement le contact fixe directement relié à la borne secondaire. Dans le cas où la fonction est réalisée sous forme électronique, l'élément de détection peut être un transducteur statique (optique, magnétique, etc.) associé à un commutateur statique ou associé à un transmetteur électronique ou électro-optique.

3.6.5 Définitions relatives à la pression (ou à la masse volumique)

3.6.5.1

pression p_{re} (ou masse volumique ρ_{re}) assignée de remplissage pour l'isolement et/ou la coupure

pression (en Pa), pour l'isolement et/ou la coupure, rapportée aux conditions atmosphériques normales de +20 °C et de 101,3 kPa (ou masse volumique), pouvant être exprimée de façon relative ou absolue, à laquelle le compartiment est rempli avant la mise en service, ou rempli de nouveau automatiquement

3.6.5.2

pression p_{rm} (ou masse volumique ρ_{rm}) assignée de remplissage pour la manœuvre

pression (Pa), rapportée aux conditions atmosphériques normales de +20 °C et de 101,3 kPa (ou masse volumique), pouvant être exprimée de façon relative ou absolue, à laquelle le dispositif de manœuvre est rempli avant la mise en service, ou rempli de nouveau automatiquement

3.6.5.3

pression p_{ae} (ou masse volumique ρ_{ae}) d'alarme pour l'isolement et/ou la coupure

pression (Pa), pour l'isolement et/ou la coupure, rapportée aux conditions atmosphériques normales de +20 °C et de 101,3 kPa (ou masse volumique), pouvant être exprimée de façon relative ou absolue, à laquelle un signal de surveillance peut être fourni

3.6.5.4

pression p_{am} (ou masse volumique ρ_{am}) d'alarme pour la manœuvre

pression (Pa), rapportée aux conditions atmosphériques normales de +20 °C et de 101,3 kPa (ou masse volumique), pouvant être exprimée de façon relative ou absolue, à laquelle un signal de surveillance peut être fourni

3.6.5.5

pression p_{me} (ou masse volumique ρ_{me}) minimale de fonctionnement pour l'isolement et/ou la coupure

pression (Pa), pour l'isolement et/ou la coupure, rapportée aux conditions atmosphériques normales de +20 °C et de 101,3 kPa (ou masse volumique), pouvant être exprimée de façon relative ou absolue, à laquelle et au-dessus de laquelle les caractéristiques assignées de l'appareillage sont conservées

3.6.5.6

pression p_{mm} (ou masse volumique ρ_{mm}) minimale de fonctionnement pour la manœuvre

pression (Pa), rapportée aux conditions atmosphériques normales de +20 °C et de 101,3 kPa (ou masse volumique), pouvant être exprimée de façon relative ou absolue, à laquelle et au-dessus de laquelle les caractéristiques assignées de l'appareillage sont conservées. Cette pression est souvent appelée pression de verrouillage

3.6.6 Définitions relatives à l'étanchéité au gaz et au vide

Ces définitions s'appliquent à tout appareillage utilisant pour l'isolement et/ou la coupure ou pour le fonctionnement, le vide ou un gaz autre que l'air ambiant à la pression atmosphérique.

3.6.6.1

compartiment à remplissage de gaz

compartiment d'un appareillage dans lequel la pression de gaz est maintenue par l'un des systèmes suivants:

- a) système à pression entretenue;
- b) système à pression autonome;
- c) système à pression scellé

NOTE Plusieurs compartiments à remplissage de gaz peuvent être connectés en permanence pour former un système de gaz commun (ensemble étanche au gaz).

3.6.6.2

système à pression entretenue de gaz

ensemble qui se remplit automatiquement à partir d'une alimentation en gaz comprimé externe ou d'une réserve interne

NOTE 1 Les disjoncteurs à air comprimé ou les mécanismes de commande pneumatique sont des exemples de systèmes à pression entretenue.

NOTE 2 Plusieurs compartiments à remplissage de gaz raccordés en permanence peuvent constituer un ensemble.

3.6.6.3

système à pression autonome de gaz

ensemble qui ne reçoit que des apports périodiques de gaz par raccordement manuel à une réserve extérieure

NOTE Les disjoncteurs à simple pression de SF₆ sont des exemples de systèmes à pression autonome.

3.6.6.4

système à pression scellé

ensemble pour lequel aucune manipulation de gaz ou de vide n'est requise pendant la durée de service escomptée

NOTE 1 Les disjoncteurs à vide et certains disjoncteurs à SF₆ sont des exemples de systèmes à pression scellés.

NOTE 2 Les systèmes à pression scellés sont entièrement montés et contrôlés en usine.

3.6.6.5

taux de fuite absolu

F

quantité de gaz perdu par unité de temps, exprimée en Pa × m³/s

3.6.6.6

taux de fuite admissible

F_p

taux de fuite de gaz absolu maximal admissible spécifié par le constructeur pour une pièce, un composant, ou un sous-ensemble ou, par le biais du tableau de coordination des étanchéités (TC; en anglais *tightness coordination chart*), pour un assemblage de pièces, de composants ou de sous-ensembles interconnectés en un seul système à pression

3.6.6.7

taux de fuite relatif

F_{rel}

taux de fuite absolu rapporté à la quantité totale de gaz du système à la pression (ou masse

volumique) assignée de remplissage. Il s'exprime en pourcentage par an ou par jour

3.6.6.8

intervalle entre compléments de remplissage

t_r

temps écoulé entre deux compléments de remplissage effectués manuellement ou automatiquement lorsque la pression (ou la masse volumique) atteint le seuil d'alarme, pour compenser le taux de fuite F . Cette grandeur s'applique aux systèmes à pression autonome.

3.6.6.9

nombre de compléments de remplissage par jour

N

nombre de compléments de remplissage pour compenser le taux de fuite F . Cette grandeur s'applique aux systèmes à pression entretenue

3.6.6.10

baisse de pression

Δp

baisse de pression, pendant une durée donnée, provoquée par le taux de fuite F , sans complément de remplissage

3.6.6.11

tableau de coordination des étanchéités

TC

document de synthèse fourni par le constructeur, utilisé pour l'essai des pièces, des composants ou des sous-ensembles, pour démontrer la relation entre leurs étanchéités et celle de l'ensemble complet

3.6.6.12

mesurage des fuites par accumulation

mesurage qui englobe toutes les fuites d'un ensemble pour déterminer son taux de fuite

3.6.6.13

reniflage

action par laquelle on déplace lentement la sonde d'un fuite-mètre autour d'un ensemble pour localiser une fuite de gaz

3.6.7 Définitions relatives à l'étanchéité aux liquides

Ces définitions s'appliquent à tout appareillage utilisant pour l'isolement et/ou la coupure, ou pour la commande, un liquide avec ou sans pression permanente.

3.6.7.1

système à pression entretenue de liquide

ensemble à complément de remplissage automatique de liquide

3.6.7.2

système à pression autonome de liquide

ensemble qui ne reçoit que des apports périodiques de liquide, par raccordement manuel

3.6.7.3

taux de fuite absolu

F_{liq}

quantité de liquide perdu par unité de temps, exprimée en cm^3/s

3.6.7.4

taux de fuite admissible

$F_{p(liq)}$

taux de fuite maximal admissible spécifié par le constructeur pour un système à pression de liquide

3.6.7.5

nombre de compléments de remplissage par jour

N_{liq}

nombre de compléments de remplissage pour compenser le taux de fuite F_{liq} . Cette grandeur s'applique aux systèmes à pression entretenue

3.6.7.6

baisse de pression

ΔP_{liq}

baisse de pression, pendant une durée donnée, provoquée par le taux de fuite F_{liq} , sans complément de remplissage

3.7 Grandeurs caractéristiques

3.7.1

distance de sectionnement d'un pôle (d'un appareil mécanique de connexion)

distance d'isolement entre contacts ouverts satisfaisant aux exigences fonctionnelles spécifiées pour les sectionneurs

[VEI 441-17-35, modifiée]

3.7.2

degré de protection

niveau de protection procuré par une enveloppe contre l'accès aux parties dangereuses, contre la pénétration de corps solides étrangers et/ou contre la pénétration de l'eau, et contre les impacts mécaniques (se reporter à la CEI 60529 et à la CEI 62262)

3.7.3

valeur assignée

valeur d'une grandeur, utilisée à des fins de spécification, correspondant à un ensemble spécifié de conditions de fonctionnement d'un composant, dispositif, matériel ou système

[VEI 151-16-08]

3.7.4

décharge disruptive non soutenue

(NSDD; en anglais *non-sustained disruptive discharge*)

décharge disruptive associée à une coupure de courant, qui n'entraîne pas de rétablissement du courant à fréquence industrielle ou, dans le cas d'une coupure de courant capacitif, qui n'entraîne pas de courant dans le circuit de charge principal

3.8 Liste des définitions**A**

Ampoule à vide	3.4.1
Appareillage	3.1.1
Appareils de connexion.....	3.4
Auxiliaire automatique de commande.....	3.5.13
Auxiliaire de commande.....	3.5.7

B

Baisse de pression	3.6.6.10
	3.6.7.6
Bobine	3.5.42
Borne.....	3.5.21

C

Circuit auxiliaire (d'un appareil de connexion).....	3.5.4
Circuit de commande (d'un appareil de connexion)	3.5.5
Circuit de distribution	3.5.32
Circuit terminal (de bâtiments)	3.5.33
Circuits auxiliaires et de commande.....	3.5.44
Cloison (d'un ensemble)	3.5.17
Code IK	3.1.5
Code IP	3.1.3
Compartiment à remplissage de gaz	3.6.6.1
Composant de coupure statique.....	3.5.43
Compteur de manœuvres.....	3.5.36
Conducteur (de) neutre.....	3.5.23
Conducteur de protection.....	3.5.24
Conducteur PEN.....	3.5.25
Connecteur	3.5.41
Connecteur (d'appareil d'utilisation).....	3.5.40
Contact (d'un appareil mécanique de connexion)	3.5.3
Contact auxiliaire	3.5.8
Contact de commande	3.5.9
Contact pour basse énergie	3.5.14
Contacteur (mécanique).....	3.5.28

D

Décharge disruptive non soutenue (NSDD).....	3.7.4
Déclencheur shunt.....	3.5.30
Défaillance.....	3.1.13
Défaillance majeure (d'un appareillage)	3.1.14
Défaillance mineure (d'un appareillage)	3.1.15
Défaut.....	3.1.16
Degré de protection	3.7.2
Démarrateur	3.5.29

Dispositif de surveillance	3.5.12
Dispositif de verrouillage.....	3.5.48
Dispositif électronique	3.5.47
Dispositif indicateur (d'un appareil de mesure).....	3.5.19
Distance de sectionnement d'un pôle (d'un appareil mécanique de connexion)	3.7.1

E

Entrée des câbles	3.5.15
Entretien	3.1.11
Entretien programmé	3.1.7
Enveloppe	3.5.1
Essais de diagnostic	3.1.9
Examen	3.1.10

I – J

Indicateur de position	3.5.11
Inspection	3.1.8
Interrupteur.....	3.5.31
Interrupteur à levier; interrupteur à bascule	3.5.34
Interrupteur auxiliaire (d'un appareil mécanique de connexion).....	3.5.6
Intervalle entre compléments de remplissage.....	3.6.6.8
Isolation externe	3.1.2
Jeu de barres.....	3.3.2
Jonction de fil	3.5.20

M – O

Maintenance	3.1.6
Manœuvre à accumulation d'énergie (d'un appareil mécanique de connexion).....	3.6.2
Manœuvre dépendante à source d'énergie extérieure (d'un appareil mécanique de connexion)	3.6.1
Manœuvre effectuée positivement	3.6.4
Manœuvre indépendante sans accrochage	3.6.3
Mesurage des fuites par accumulation	3.6.6.12
Niveau de service	3.1.18
Nombre de compléments de remplissage par jour	3.6.6.9
.....	3.6.7.5
Organe de commande.....	3.5.18

P

Partie dangereuse	3.5.2
Plaque de fermeture	3.5.16
Pression assignée de remplissage pour l'isolement	3.6.5.1
Pression assignée de remplissage pour la manœuvre.....	3.6.5.2
Pression d'alarme pour l'isolement	3.6.5.3
Pression d'alarme pour la manœuvre.....	3.6.5.4
Pression minimale de fonctionnement pour l'isolement	3.6.5.5
Pression minimale de fonctionnement pour la manœuvre.....	3.6.5.6

Prise de courant	3.5.38
Prolongateur	3.5.39
Protection procurée par une enveloppe contre l'accès aux parties dangereuses ..	3.1.4

R

Raccord (boulonnés ou équivalents)	3.5.10
Relais de tout ou rien	3.5.26
Relais électrique thermique	3.5.27
Reniflage	3.6.6.13
Répartiteur; bloc de sorties	3.5.22

S

Sectionneur	3.5.35
Sous-ensemble (des circuits auxiliaires et de commande)	3.5.45
Sous-ensemble interchangeable (des circuits auxiliaires et de commande)	3.5.46
Spécimen d'essai	3.2.1
Supervision	3.1.21
Surveillance; supervision	3.1.20
Système à pression autonome de gaz	3.6.6.3
Système à pression autonome de liquide	3.6.7.2
Système à pression entretenue de gaz	3.6.6.2
Système à pression entretenue de liquide	3.6.7.1
Système à pression scellé	3.6.6.4

T

Tableau de coordination des étanchéités	3.6.6.11
Taux de fuite absolu	3.6.6.5
.....	3.6.7.3
Taux de fuite admissible	3.6.6.6
.....	3.6.7.4
Taux de fuite relatif	3.6.6.7
Température de l'air ambiant	3.1.17
Temps d'indisponibilité	3.1.12
Type non exposé	3.1.19

U – V

Unité de transport	3.3.1
Valeur assignée	3.7.3
Voyant lumineux	3.5.37

4 Caractéristiques assignées

Il convient de choisir les caractéristiques assignées communes pour l'appareillage attribuées par le constructeur, y compris les dispositifs de commande et l'équipement auxiliaire, parmi les caractéristiques suivantes (si applicable):

- a) tension assignée (U_r);
- b) niveau d'isolement assigné;
- c) fréquence assignée (f_r);
- d) courant assigné en service continu (I_r);
- e) courant de courte durée admissible assigné (I_k);
- f) valeur de crête du courant admissible assignée (I_p);
- g) durée admissible assignée du courant de court-circuit (t_k);
- h) tension assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires (U_a);
- i) fréquence assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires;
- j) pression assignée d'alimentation en gaz comprimé pour les systèmes à pression entretenue;
- k) niveaux assignés de remplissage pour l'isolement et/ou la manœuvre.

NOTE D'autres caractéristiques assignées peuvent être nécessaires et seront spécifiées dans les normes de produits applicables de la CEI.

4.1 Tension assignée (U_r)

La tension assignée est égale à la tension maximale du système pour laquelle le matériel est conçu. Elle indique la valeur maximale de la "tension la plus élevée du réseau" des réseaux pour lesquels le matériel peut être utilisé (se reporter à l'Article 9 de la CEI 60038). Les valeurs normales de la tension assignée sont indiquées ci-dessous.

4.1.1 Gamme I pour les tensions assignées inférieures ou égales à 245 kV

Série I 3,6 kV – 7,2 kV – 12 kV – 17,5 kV – 24 kV – 36 kV – 52 kV – 72,5 kV – 100 kV – 123 kV – 145 kV – 170 kV – 245 kV.

Série II (Tensions basées sur la pratique courante dans certains pays, comme en Amérique du Nord) – 4,76 kV – 8,25 kV – 15 kV – 15,5 kV – 25,8 kV – 27 kV – 38 kV – 48,3 kV – 72,5 kV – 123 kV – 145 kV – 170 kV – 245 kV.

4.1.2 Gamme II pour les tensions assignées supérieures à 245 kV

300 kV – 362 kV – 420 kV – 550 kV – 800 kV – 1 100 kV – 1 200 kV.

4.2 Niveau d'isolement assigné

Le niveau d'isolement assigné d'un appareillage doit être choisi parmi les valeurs indiquées dans les Tableaux 1 et 2.

Les valeurs de la tension de tenue des tableaux correspondent aux conditions atmosphériques normales de référence (température (20 °C), pression (101,3 kPa) et humidité (11 g/m³) spécifiées dans la CEI 60071-1.

Ces tensions de tenue comprennent la correction d'altitude jusqu'à une altitude maximale de 1 000 m spécifiée pour les conditions normales de fonctionnement (voir 2.1). Pour les conditions spéciales de service, se reporter à 2.2.

Les valeurs assignées de tension de tenue aux chocs de foudre (U_p), aux chocs de manœuvre (U_s) (lorsque cela est applicable) et aux tensions à fréquence industrielle (U_d), doivent être choisies sans couper de ligne horizontale marquée. Le niveau d'isolement assigné est spécifié par la tension assignée de tenue aux chocs de foudre entre phase et terre.

Pour la plupart des tensions assignées, plusieurs niveaux d'isolement assignés existent permettant l'application de différents critères de performance ou systèmes de surtensions. Il convient de faire le choix en tenant compte du degré d'exposition aux surtensions à front rapide et à front lent, du type de mise à la terre du neutre du réseau et du type de dispositifs limiteurs de surtensions (voir la CEI 60071-2).

Les "valeurs communes" utilisées dans les Tableaux 1a et 1b s'appliquent entre phase et terre, entre phases et entre les bornes de l'appareil de connexion ouvert, sauf spécification contraire dans la présente norme. Les valeurs de tension de tenue "sur la distance de sectionnement" ne s'appliquent que pour les appareils de connexion dont l'espace entre contacts ouverts est conçu pour satisfaire aux exigences fonctionnelles spécifiées pour les sectionneurs.

Tableau 1a – Niveaux d'isolement assignés pour les tensions assignées de la gamme I, série I

Tension assignée U_r kV (valeur efficace)	Tension de tenue assignée de courte durée à fréquence industrielle U_d kV (valeur efficace)		Tension de tenue assignée aux chocs de foudre U_p kV (valeur de crête)	
	Valeur commune	Sur la distance de sectionnement	Valeur commune	Sur la distance de sectionnement
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
3,6	10	12	20	23
			40	46
7,2	20	23	40	46
			60	70
12	28	32	60	70
			75	85
17,5	38	45	75	85
			95	110
24	50	60	95	110
			125	145
36	70	80	145	165
			170	195
52	95	110	250	290
72,5	140	160	325	375
100	150	175	380	440
	185	210	450	520
123	185	210	450	520
	230	265	550	630
145	230	265	550	630
	275	315	650	750
170	275	315	650	750
	325	375	750	860
245	360	415	850	950
	395	460	950	1 050
	460	530	1 050	1 200

Tableau 1b – Niveaux d’isolement assignés pour les tensions assignées de la gamme I, série II (d’après la pratique courante dans certaines zones, incluant l’Amérique du Nord)^a

Tension assignée U_r kV (valeur efficace)	Tension de tenue assignée de courte durée à fréquence industrielle U_d kV (valeur efficace)			Tension de tenue assignée aux chocs de foudre U_p kV (valeur de crête)	
	Valeur commune		Sur la distance de sectionnement ^b	Valeur commune	Sur la distance de sectionnement ^b
	A sec 1 min	Sous pluie ^e 10 sec	A sec 1 min		
(1)	(2)	(2a)	(3)	(4)	(5)
4,76 ^c	19	-	21	60	66
8,25 ^c	36	-	40	95	105
8,25 ^d	38	30	42		
15 ^c	36	30	40	95	105
15,5 ^d	50	45	55	110	121
25,8 ^c	60	50	66	125	-
				150	
27,0 ^c	60	50	66	125	-
27,0 ^d	70	60	77	150	165
38 ^c	70	60	-	150	-
	80	75		200	
38 ^d	95	80	105	200	220
48,3 ^c	105	95	-	250	-
48,3 ^d	120	100	132	250	275
72,5 ^c	160	140	-	350	-
72,5 ^d	175	145	193	350	385
123 ^c	260	230	-	550	-
123 ^d	280	230	308	550	605
145 ^c	310	275	-	650	-
145 ^d	335	275	369	650	715
170 ^c	365	315	-	750	-
170 ^d	385	315	424	750	825
245 ^c	425	350	-	900	-
245 ^d	465	385	512	900	990

^a Pour les tensions assignées supérieures à 72,5 kV jusques et y compris 245 kV, les valeurs du Tableau 1a sont applicables.

^b L'isolement des circuits à usage intérieur est normalement réalisé en retirant la partie amovible de l'appareillage de connexion. Pour les exigences et méthodes d'essais, voir les normes d'équipement applicables lorsque cette méthode d'isolement est utilisée.

^c Ces valeurs assignées sont généralement applicables aux appareils de connexion qui ne sont pas utilisés pour l'isolement, par exemple les disjoncteurs haute tension et les réenclencheurs. Voir les normes applicables pour l'appareillage.

^d Ces valeurs assignées sont généralement applicables aux appareils de connexion qui sont utilisés pour l'isolement par exemple les sectionneurs haute tension. Voir les normes applicables pour l'appareillage.

^e L'essai de tension de tenue à fréquence industrielle sous pluie est exigé uniquement pour l'appareillage d'extérieur.

Tableau 2a – Niveaux d'isolement assignés pour les tensions assignées de la gamme II

Tension assignée U_r kV (valeur efficace)	Tension de tenue assignée de courte durée à fréquence industrielle U_d kV (valeur efficace)		Tension de tenue assignée aux chocs de manœuvre U_s kV (valeur de crête)			Tension de tenue assignée aux chocs de foudre U_p kV (valeur de crête)	
	Entre phase et terre, et entre phases (Note 2)	Entre contacts ouverts et/ou sur la distance de sectionnement (Note 2)	Entre phase et terre, et entre contacts ouverts	Entre phases (Notes 2 et 3)	Sur la distance de sectionnement (Notes 1 et 2)	Entre phase et terre, et entre phases	Entre contacts ouverts et/ou sur la distance de sectionnement (Notes 1 et 2)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
300	395	435	750	1 125	700(+245)	950	950(+170)
			850	1 275		1 050	1 050(+170)
362	450	520	850	1 275	800(+295)	1 050	1 050(+205)
			950	1 425		1 175	1 175(+205)
420	520	610	950	1 425	900(+345)	1 300	1 300(+240)
			1 050	1 575		1 425	1 425(+240)
550	620	800	1 050	1 680	900(+450)	1 425	1 425(+315)
			1 175	1 760		1 550	1 550(+315)
800	830	1 150	1 425	2 420	1 175(+650)	2 100	2 100(+455)
			1 550	2 480			
1 100	1 100	1 100	1 550	2 635	1 550 + (900)	2 250	2 250 + (630)
		1 100 + (635)	1 800	2 880	1 675 + (900)		2 400
1 200	1 200	1 200	1 800	2 970	1 675 + (980)	2 400	2 400 + (685)
		1 200 + (695)	1 950	3 120			2 550

NOTE 1 Dans la colonne (6), les valeurs entre parenthèses sont les valeurs de crête de la tension à fréquence industrielle $U_r \times \sqrt{2}/\sqrt{3}$ appliquée à la borne opposée (tension combinée).

Dans la colonne (8), les valeurs entre parenthèses sont les valeurs de crête de la tension à fréquence industrielle $0,7 U_r \times \sqrt{2}/\sqrt{3}$ appliquée à la borne opposée (tension combinée).

NOTE 2 Les valeurs de la colonne (2) sont applicables:

a) pour les essais de type entre phase et terre ;

b) pour les essais individuels de série, entre phase et terre, entre phases et entre contacts ouverts.

Les valeurs des colonnes (3), (5), (6) et (8) ne sont applicables que pour les essais de type.

NOTE 3 Ces valeurs sont déduites à l'aide des facteurs multiplicateurs donnés au Tableau 3 de la CEI 60071-1.

Tableau 2b – Niveaux d’isolement assignés supplémentaires, d’après la pratique courante dans certaines zones, comme l’Amérique du Nord, pour la gamme II

Tension assignée U_r kV (valeur efficace)	Tension de tenue assignée de courte durée à fréquence industrielle U_d kV (valeur efficace)		Tension de tenue assignée aux chocs de manœuvre U_s kV (valeur de crête)		Tension de tenue assignée aux chocs de foudre U_p kV (valeur de crête)	
	Entre phase et terre, et entre phases (Note)	Entre contacts ouverts et/ou sur la distance de sectionnement (Note)	Entre phase et terre, appareil fermé	Entre contacts ouverts et/ou sur la distance de sectionnement	Entre phase et terre, et entre phases	Entre contacts ouverts et/ou sur la distance de sectionnement (Note)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
362 ^c	520	610	950	900	1 300	1 300
362 ^d	610	671	--	--	1 300	1 430
550 ^c	710	890	1 175	1300	1 800	1 800
550 ^d	810	891	--	--	1 800	1 980
800 ^c	960	1 056	1425	1500	2 050	2 050
800 ^d	940	1 034	--	--	2 050	2 255

NOTE Les valeurs de la colonne (2) sont applicables:

- a) pour les essais de type, entre phase et terre ;
- b) pour les essais de routine entre phase et terre, entre phases, et entre contacts ouverts.

Les valeurs des colonnes (3), (5), (6) et (7) sont applicables pour les essais de type seulement.

^c Ces valeurs assignées sont généralement applicables aux appareils de connexion qui ne sont pas utilisés pour l'isolation, par exemple les disjoncteurs haute tension et les réenclencheurs. Voir les normes applicables pour l'appareillage.

^d Ces valeurs assignées sont généralement applicables aux appareils de connexion qui sont utilisés pour l'isolation, par exemple les sectionneurs haute tension. Voir les normes applicables pour l'appareillage.

4.3 Fréquence assignée (f_r)

Les valeurs normales de la fréquence assignée sont 16 2/3 Hz, 25 Hz, 50 Hz et 60 Hz.

4.4 Courant assigné en service continu et échauffement

4.4.1 Courant assigné en service continu (I_r)

Le courant assigné en service continu de l'appareillage est la valeur efficace du courant qu'il doit être capable de supporter indéfiniment dans des conditions prescrites d'emploi et de fonctionnement.

Il convient de choisir les valeurs des courants assignés en service continu dans la série R 10, spécifiée dans la CEI 60059.

NOTE 1 La série R 10 comprend les nombres 1 – 1,25 – 1,6 – 2 – 2,5 – 3,15 – 4 – 5 – 6,3 – 8 et leurs produits par 10ⁿ.

NOTE 2 Les courants assignés pour service temporaire ou intermittent dépendent de l'accord entre le constructeur et l'utilisateur.

4.4.2 Echauffement

L'échauffement de n'importe quelle partie de l'appareillage pour une température ambiante n'excédant pas 40 °C ne doit pas dépasser les limites d'échauffement spécifiées au Tableau 3, dans les conditions spécifiées dans les articles concernant les essais.

Tableau 3 – Limites de température et d'échauffement pour les différents organes, matériaux et diélectriques de l'appareillage à haute tension

Nature de l'organe, du matériau et du diélectrique (Se reporter aux points 1, 2 et 3) (Se reporter à la note)	Valeurs maximales	
	Température °C	Echauffement à une température de l'air ambiant ne dépassant pas 40 °C K
1 Contacts (se reporter au point 4) Cuivre et alliage de cuivre nu <ul style="list-style-type: none"> – dans l'air – dans le SF₆ (hexafluorure de soufre) (se reporter au point 5) – dans l'huile Argentés ou nickelés (se reporter au point 6) <ul style="list-style-type: none"> – dans l'air – dans le SF₆ (se reporter au point 5) – dans l'huile Etamés (se reporter au point 6) <ul style="list-style-type: none"> – dans l'air – dans le SF₆ (se reporter au point 5) – dans l'huile 	75 105 80 105 105 90 90 90 90	35 65 40 65 65 50 50 50 50
2 Raccords par boulons ou dispositifs équivalents (se reporter au point 4) Cuivre nu, alliage de cuivre nu ou alliage d'aluminium <ul style="list-style-type: none"> – dans l'air – dans le SF₆ (se reporter au point 5) – dans l'huile Argentés ou nickelés (se reporter au point 6) <ul style="list-style-type: none"> – dans l'air – dans le SF₆ (se reporter au point 5) – dans l'huile Etamés <ul style="list-style-type: none"> – dans l'air – dans le SF₆ (se reporter au point 5) – dans l'huile 	90 115 100 115 115 100 105 105 100	50 75 60 75 75 60 65 65 60
3 Tous contacts ou raccords constitués d'autres métaux nus ou protégés par d'autres revêtements	(Se reporter au point 7)	(Se reporter au point 7)
4 Bornes pour le raccordement à des conducteurs extérieurs au moyen de vis ou de boulons (se reporter au point 8) <ul style="list-style-type: none"> – nus – argentés, nickelés ou étamés – protégés par d'autres revêtements 	90 105 (Se reporter au point 7)	50 65 (Se reporter au point 7)

Tableau 3 (suite)

Nature de l'organe, du matériau et du diélectrique (Se reporter aux points 1, 2 et 3) (Se reporter à la note)	Valeurs maximales	
	Température °C	Echauffement à une température de l'air ambiant ne dépassant pas 40 °C K
5 Huile pour appareils de connexion dans l'huile (se reporter aux points 9 et 10)	90	50
6 Pièces métalliques jouant le rôle de ressorts	(Se reporter au point 11)	(Se reporter au point 11)
7 Matériaux utilisés comme isolant et pièces métalliques en contact avec des isolants des classes suivantes (se reporter au point 12)		
– Y	90	50
– A	105	65
– E	120	80
– B	130	90
– F	155	115
– Email: à base d'huile	100	60
synthétique	120	80
– H	180	140
– C autre matériau isolant	(Se reporter au point 13)	(Se reporter au point 13)
8 Toute pièce métallique ou en matériau isolant en contact avec l'huile, à l'exception des contacts	100	60
9 Parties accessibles		
– prévues pour être touchées en service normal	70	30
– non prévues pour être touchées en service normal	80	40
NOTE Les points auxquels se réfère ce tableau sont ceux de 4.4.3.		

4.4.3 Points particuliers du Tableau 3

Le Tableau 3 se réfère aux points suivants qui le complètent.

- Point 1** Suivant sa fonction, le même organe peut appartenir à plusieurs des catégories énumérées au Tableau 3. Dans ce cas, les valeurs maximales admissibles de la température et de l'échauffement à prendre en considération sont les plus faibles dans les catégories concernées.
- Point 2** Pour les appareils de connexion dans le vide, les valeurs limites de température et d'échauffement ne s'appliquent pas aux organes dans le vide. Les autres organes ne doivent pas dépasser les valeurs de température et d'échauffement indiquées au Tableau 3.
- Point 3** Toutes les précautions nécessaires doivent être prises pour qu'aucun dommage ne soit causé aux matériaux isolants environnants.
- Point 4** Lorsque des pièces adjacentes ont des revêtements différents, ou si l'une d'elles est en matériau nu, les températures et échauffements admissibles doivent être:
 - a) pour les contacts, les valeurs les plus basses pour les matériaux de surface permises dans le point 1 du Tableau 3;

- b) pour les raccords, les valeurs les plus hautes pour les matériaux de surface permises dans le point 2 du Tableau 3.

Point 5 SF₆ signifie le SF₆ pur ou un mélange de SF₆ et d'autres gaz sans oxygène.

NOTE Compte tenu de l'absence d'oxygène, l'harmonisation des limites de températures acceptables pour différentes pièces de contact et de connexions dans l'appareillage au SF₆ semble opportune. Selon la CEI 60943 [1]¹, qui donne des lignes directrices pour la spécification des températures admissibles, les limites de températures admissibles pour les pièces en cuivre nu et en alliage de cuivre nu peuvent être égales à celles des pièces argentées ou nickelées dans une atmosphère de SF₆.

Dans le cas particulier des pièces étamées, une augmentation des températures admissibles n'est pas possible, même dans une atmosphère de SF₆ sans oxygène, à cause de l'effet d'effritement par corrosion (se reporter à la CEI 60943). Les valeurs initiales des pièces étamées ont donc été maintenues.

Point 6 La qualité de revêtement doit être telle qu'une couche continue de protection subsiste dans la zone de contact:

- a) après les essais d'établissement et de coupure (s'ils existent);
b) après l'essai au courant de courte durée admissible;
c) après l'essai d'endurance mécanique;

selon les spécifications propres à chaque matériel. Dans le cas contraire, les contacts doivent être considérés comme "nus".

Point 7 Lorsque d'autres matériaux que ceux indiqués au Tableau 3 sont utilisés, leurs propriétés doivent être prises en considération, notamment pour déterminer les valeurs maximales admissibles pour les échauffements.

Point 8 Les valeurs de température et d'échauffement sont valables même si le conducteur relié aux bornes est nu.

Point 9 Au niveau de la partie supérieure de l'huile.

Point 10 Il convient de prêter une attention particulière aux questions de vaporisation et d'oxydation lorsqu'on utilise une huile de faible point d'éclair.

Point 11 La température ne doit pas atteindre une valeur telle que l'élasticité du matériau soit diminuée.

Point 12 Les classes de matériaux isolants sont celles indiquées dans la CEI 60085.

Point 13 Limité seulement par l'exigence de ne pas endommager les parties environnantes.

4.5 Courant de courte durée admissible assigné (I_k)

Valeur efficace du courant que l'appareillage peut supporter en position de fermeture pendant une courte durée spécifiée, et dans des conditions prescrites d'emploi et de fonctionnement.

Il convient de choisir la valeur normale du courant de courte durée admissible assigné dans la série R 10 spécifiée dans la CEI 60059.

NOTE La série R 10 comprend les nombres 1 – 1,25 – 1,6 – 2 – 2,5 – 3,15 – 4 – 5 – 6,3 – 8 et leurs produits par 10ⁿ.

4.6 Valeur de crête du courant admissible assigné (I_p)

Valeur de crête du courant dans la première grande alternance du courant de courte durée admissible assigné que l'appareillage peut supporter en position de fermeture et dans des conditions prescrites d'emploi et de fonctionnement.

¹ Les nombres entre crochets se réfèrent à la Bibliographie.

La valeur de crête du courant admissible assigné doit être définie conformément à la constante de temps de la composante continue qui est une caractéristique du système. Une constante de temps de la composante continue de 45 ms couvre la majorité des cas et correspond à une valeur de crête du courant admissible assigné égale à 2,5 fois le courant de courte durée admissible assigné pour une fréquence assignée inférieure ou égale à 50 Hz et, pour une fréquence assignée de 60 Hz, elle est égale à 2,6 fois le courant de courte durée admissible assigné. **Pour l'appareillage de tensions assignées supérieures à 800 kV la constante de temps de la composante continue est 120 ms et la valeur de crête du courant admissible assigné est égale à 2,7 fois le courant de courte durée admissible assigné.**

Pour certaines applications, les caractéristiques du système sont telles que la constante de temps en courant continu est supérieure à 45 ms. Les autres valeurs généralement adaptées à des systèmes particuliers sont 60 ms, 75 ms et 120 ms, en fonction de la tension assignée. Dans ces cas, la valeur préférentielle est égale à 2,7 fois le courant de courte durée admissible assigné.

4.7 Durée de court-circuit assignée (t_k)

Intervalle de temps pendant lequel un appareillage, en position de fermeture, peut supporter un courant égal au courant de courte durée admissible assigné.

La valeur normale de la durée de court-circuit assignée est 1 s.

En cas de nécessité, une valeur inférieure ou supérieure à 1 s peut être choisie. Les valeurs recommandées sont: 0,5 s, 2 s et 3 s.

4.8 Tension assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires et de commande (U_a)

4.8.1 Généralités

Par "tension d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires et de commande", on doit entendre la tension mesurée aux bornes du circuit sur l'appareil lui-même pendant son fonctionnement, y compris, s'il y a lieu, les résistances auxiliaires ou les accessoires fournis ou demandés par le constructeur, et devant être installés en série sur le circuit, mais non compris les conducteurs de liaison à la source d'alimentation en électricité.

NOTE Il convient que le système d'alimentation soit de préférence raccordé à la terre (c'est-à-dire non complètement flottant) pour éviter l'accumulation de tensions statiques dangereuses. Il convient que la position du point de raccordement à la terre soit définie selon les règles de l'art.

4.8.2 Tension assignée d'alimentation (U_a)

Il convient de choisir la tension assignée d'alimentation parmi les valeurs normales figurant aux Tableaux 4 et 5. Les valeurs repérées par un astérisque sont les valeurs à choisir de préférence pour les équipements auxiliaires électroniques.

Tableau 4 – Tension en courant continu

U_a
V
24
48*
60
110* ou 125
220 ou 250

Tableau 5 – Tension en courant alternatif

Réseaux triphasés à trois ou quatre fils	Réseaux monophasés à trois fils	Réseaux monophasés à deux fils
V	V	V
–	120/240	120
120/208	–	120
(220/380)	–	(220)
230/400*	–	230*
(240/415)	–	(240)
277/480	–	277
347/600	–	347

NOTE 1 Les valeurs inférieures de la première colonne de ce tableau désignent les tensions entre phase et neutre et les valeurs supérieures désignent les tensions entre phases. La valeur inférieure dans la deuxième colonne désigne la tension entre phase et neutre et la valeur supérieure désigne la tension entre lignes.

NOTE 2 Il convient que la valeur 230/400 V indiquée dans ce tableau soit, à l'avenir, la seule tension normale de la CEI, et son adoption est recommandée dans les nouveaux réseaux. Il convient que les variations de tension des réseaux existants à 220/380 V et 240/415 V soient ramenées dans la plage 230/400 V \pm 10 %. La réduction de cette plage sera prise en considération lors d'une étape ultérieure de la normalisation.

4.8.3 Tolérances

La tolérance relative de l'alimentation en courant alternatif ou continu en usage normal mesurée aux bornes d'entrée de l'équipement auxiliaire (commande électronique, supervision, contrôle et communication) est de 85 % à 110 %.

Dans le cas de tensions d'alimentation inférieures à la valeur minimale définie pour la source d'alimentation, des précautions doivent être prises pour prévenir tout dommage à l'équipement électronique et/ou toute manœuvre dangereuse résultant d'un comportement imprévisible.

Pour le fonctionnement des déclencheurs shunt d'ouverture, la tolérance relative doit être conforme aux exigences de 5.8.

4.8.4 Tension d'ondulation

Dans le cas d'une alimentation en courant continu, la tension d'ondulation, c'est-à-dire la valeur crête-à-crête de la composante alternative de la tension d'alimentation à la charge assignée, ne doit pas être supérieure de plus de 5 % à la valeur de la composante continue. La tension est mesurée aux bornes d'entrée de l'équipement auxiliaire. La CEI 61000-4-17 s'applique.

4.8.5 Chute de tension et coupure d'alimentation

Il convient d'appliquer la CEI 61000-4-29 (tension d'alimentation en courant continu) et la CEI 61000-4-11 (tension d'alimentation en courant alternatif) aux composants électriques et électroniques.

En ce qui concerne les coupures d'alimentation, le système est considéré comme fonctionnant normalement si:

- aucun dysfonctionnement n'est observé;
- aucune fausse alarme ni fausse signalisation n'est observée;
- toutes les actions en cours s'achèvent normalement, même avec un léger retard.

4.9 Fréquence assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires

Les valeurs normales de la fréquence assignée d'alimentation sont: courant continu, 50 Hz et 60 Hz.

4.10 Pression assignée d'alimentation en gaz comprimé pour les systèmes à pression entretenue

Les valeurs préférentielles de la pression assignée (pression relative) sont:

0,5 MPa – 1 MPa – 1,6 MPa – 2 MPa – 3 MPa – 4 Mpa.

4.11 Niveaux assignés de remplissage pour l'isolement et/ou la manœuvre

La pression en Pa (ou masse volumique) ou la masse de liquide doit être assignée par le constructeur, rapportée aux conditions de l'air atmosphérique à 20 °C, à laquelle l'appareillage à remplissage de gaz ou de liquide est rempli avant la mise en service.

5 Conception et construction

5.1 Exigences pour les liquides utilisés dans l'appareillage

Le constructeur doit spécifier le type, ainsi que la quantité et la qualité requises du liquide devant être utilisé dans un appareillage et fournir à l'utilisateur les instructions nécessaires pour la régénération du liquide et le maintien de la quantité et de la qualité requises (se reporter au point a) de 10.4.1), sauf dans le cas des systèmes à pression scellés.

NOTE L'attention est attirée sur la nécessité de se conformer aux règlements concernant les réservoirs à pression.

5.1.1 Niveau du liquide

Un dispositif doit être prévu pour vérifier le niveau du liquide, de préférence en service, avec indication des limites minimales et maximales admissibles pour un fonctionnement correct.

NOTE Ceci ne s'applique pas aux amortisseurs.

5.1.2 Qualité du liquide

Le liquide destiné à être utilisé dans l'appareillage doit être conforme aux instructions du constructeur.

Pour l'appareillage à remplissage d'huile, l'huile isolante neuve doit être conforme à la CEI 60296.

NOTE Pour les systèmes à pression scellés, les instructions pour maintenir la qualité du liquide ne sont pas applicables.

5.2 Exigences pour les gaz utilisés dans l'appareillage

Le constructeur doit spécifier le type ainsi que la quantité, la qualité et la densité requises du gaz devant être utilisé dans un appareillage, et fournir à l'utilisateur les instructions nécessaires pour la régénération du gaz et le maintien de la quantité et de la qualité requises (se reporter au point a) de 10.4.1), sauf dans le cas des systèmes à pression scellés.

Pour l'appareillage utilisant de l'hexafluorure de soufre (SF₆), du SF₆ conforme à la CEI 60376 ou à la CEI 60480 peut être utilisé. Pour éviter toute condensation, la quantité maximale admissible d'humidité dans un compartiment d'appareillage rempli de gaz, à la

masse volumique de remplissage assignée pour l'isolement ρ_{re} , doit être telle que le point de rosée ne soit pas supérieur à -5 °C pour un mesurage effectué à 20 °C . Les mesures prises à d'autres températures doivent être corrigées de façon adéquate. Pour le mesurage et la détermination du point de rosée, voir la CEI 60376 et la CEI 60480.

Les parties d'appareillage à haute tension contenant du gaz comprimé doivent satisfaire aux exigences données dans les normes applicables de la CEI.

5.3 Raccordement à la terre de l'appareillage

L'appareillage doit être équipé d'une borne de mise à la terre sûre et d'une vis ou d'un boulon de serrage convenable pour le raccordement à un conducteur de terre dans des conditions spécifiées de défaut à la terre. Le point de raccordement doit être marqué du symbole 5019 "terre de protection", comme indiqué par la CEI 60417. Les parties d'enveloppes métalliques raccordées au réseau de terre peuvent être considérées comme un conducteur de terre.

Tous les composants et enveloppes métalliques qui peuvent être touchés dans les conditions normales de fonctionnement et qui sont destinés à être mis à la terre, doivent être reliés à une borne de mise à la terre.

NOTE Il convient de prendre en compte l'Article 10 de la CEI 61936-1 [2] pour le raccordement des bornes de mise à la terre de l'appareillage à la grille de mise à la terre du poste.

5.4 Equipements auxiliaires et de commande

Les équipements auxiliaires et de commande sont considérés comme étant constitués de composants (électroniques) de conception conventionnelle ou non conventionnelle. Pour les composants de conception non conventionnelle, voir la CEI 62063.

Pour les dispositifs électroniques, la susceptibilité électromagnétique doit être prise en compte (voir la CEI 61000-5).

5.4.1 Enveloppes

5.4.1.1 Généralités

Les enveloppes pour les circuits de commande et les circuits auxiliaires basse tension ne doivent être construites qu'avec des matériaux capables de supporter les contraintes mécaniques, électriques et thermiques aussi bien que les effets de l'humidité qui sont susceptibles d'être rencontrés en service normal.

5.4.1.2 Protection contre la corrosion

La protection contre la corrosion doit être assurée par l'utilisation de matériaux convenables ou par l'application de couches de protection convenables sur les surfaces exposées, en tenant compte des conditions prévues d'utilisation en accord avec les conditions de service données à l'Article 2 (il est fait référence à l'Annexe H).

5.4.1.3 Degrés de protection

Le degré de protection procuré par une enveloppe pour les circuits auxiliaires et de commande basse tension doit être conforme à 5.13.

Les ouvertures dans les entrées des câbles, les plaques de fermeture, etc. doivent être conçues de telle sorte que, lorsque les câbles sont installés convenablement, le degré de protection d'une enveloppe pour les circuits auxiliaires et de commande basse tension, tel que défini en 5.13, soit obtenu. Ceci implique le choix d'un dispositif d'entrée de câbles adaptés à l'utilisation prévue par le constructeur.

Toutes les ouvertures pour la ventilation doivent être munies d'un écran ou disposées de telle sorte que le même degré de protection que celui spécifié pour les enveloppes soit obtenu.

5.4.2 Protection contre les chocs électriques

5.4.2.1 Protection par cloisonnement entre les circuits auxiliaires et de commande et le circuit principal

Les équipements auxiliaires et de commande qui sont installés sur le châssis des appareils de connexion doivent être protégés de manière adaptée contre les décharges disruptives du circuit principal.

La filerie des circuits auxiliaires et de commande, à l'exception de courtes connexions aux bornes des transformateurs de mesure, bobines de déclenchement, contacts auxiliaires, etc., doivent être séparés du circuit principal par des cloisons métalliques mises à la terre (par exemple des tubes) ou par des cloisons en matériau isolant (par exemple des tubes).

5.4.2.2 Accessibilité

Les équipements auxiliaires et de commande nécessitant un accès lorsque l'appareillage est en service doivent être accessibles sans besoin d'approcher les parties sous tension dangereuse en deçà de la distance suffisante.

Lorsque les distances d'isolement peuvent être compromises, en relation avec des modifications du niveau de service liées aux conditions d'environnement (par exemple accumulation de neige, de sable, etc.), il convient d'envisager l'utilisation de distances supérieures.

5.4.3 Risque de feu

5.4.3.1 Généralités

Comme le risque de feu est présent dans les circuits auxiliaires et de commande, la probabilité d'incendie doit être réduite dans les conditions d'usage normal, et même dans les cas de mauvais fonctionnement ou de défaillance.

Le premier objectif est de prévenir la naissance du feu provoquée par un constituant électrique sous tension des circuits auxiliaires et de commande. Le second objectif est de limiter les effets du feu, si celui-ci prend naissance à l'intérieur de l'enveloppe.

5.4.3.2 Composants et conception des circuits

En fonctionnement normal, la dissipation thermique des composants est généralement faible. Cependant, un composant peut, s'il est défaillant ou soumis à une surcharge résultant d'un défaut externe, dissiper un surplus de chaleur avec une puissance susceptible de provoquer le feu.

Il convient que le constructeur conçoive ou choisisse les composants en tenant compte des conditions normales et des caractéristiques d'auto-inflammation liées aux effets de la puissance maximale que le circuit peut fournir en cas de défaut. Il convient de porter une attention particulière aux résistances.

Il convient de porter attention à l'assemblage des composants et à la position relative de ceux pouvant dissiper une chaleur excessive en ménageant des distances suffisamment grandes autour d'eux et/ou de la ventilation.

5.4.3.3 Gestion des effets du feu

Il convient de prendre des dispositions afin de gérer les effets du feu. Il convient d'utiliser pour la confection des enveloppes, pour leur isolation, leur étanchéité, etc. des matériaux résistant suffisamment aux sources probables d'inflammation et de chaleur situées à l'intérieur de celles-ci. Il convient que le constructeur tienne compte de l'émission de matières fondues enflammées et/ou de particules incandescentes résultant de l'inflammation d'un composant.

5.4.4 Composants installés dans les enveloppes

5.4.4.1 Choix des composants

Les composants installés dans les enveloppes doivent être conformes aux exigences des normes correspondantes de la CEI, si applicable. Lorsqu'il n'existe pas de norme CEI, il convient que le composant soit qualifié selon une autre norme (publiée par un pays ou un autre organisme).

Tous les composants utilisés dans les circuits auxiliaires et de commande doivent être conçus ou choisis pour fonctionner avec leurs caractéristiques assignées dans les conditions réelles de service à l'intérieur des enveloppes des circuits auxiliaires et de commande. Ces conditions internes peuvent différer des conditions externes de service spécifiées à l'Article 2.

Il convient de prendre des précautions appropriées (isolation, chauffage, ventilation, etc.) pour s'assurer du maintien de ces conditions de service essentielles au bon fonctionnement, par exemple le chauffage pour assurer la température minimale requise pour un fonctionnement correct des relais, contacteurs, sectionneurs à basse tension, appareils de mesure, compteurs de manœuvres, boutons-poussoirs, etc., selon les spécifications les concernant.

Il convient que la perte des dispositifs de précaution ne cause pas de défaillance des composants, ni de manœuvre intempestive de l'appareillage. L'appareillage doit demeurer en état de fonctionnement pendant les 2 h suivant la perte de ces dispositifs. Au-delà de cette période, le non-fonctionnement de l'appareillage avec ses circuits auxiliaires et de commande est acceptable sous réserve d'un retour à un fonctionnement normal lorsque les conditions d'environnement spécifiées pour le service sont rétablies à l'intérieur de l'enveloppe des circuits auxiliaires et de commande.

Lorsque le chauffage est essentiel au bon fonctionnement de l'appareil, une surveillance du circuit de chauffage doit être prévue.

Dans le cas d'un appareillage conçu pour être installé à l'extérieur, des mesures appropriées (ventilation et/ou chauffage intérieur, etc.) doivent être prises pour empêcher une condensation nuisible à l'intérieur des enveloppes des circuits basse tension auxiliaires et de commande.

Les inversions de polarité aux points d'interfaces ne doivent causer aucun dommage aux circuits auxiliaires et de commande.

5.4.4.2 Installation des composants

Les composants doivent être installés conformément aux instructions de leur constructeur.

5.4.4.3 Accessibilité

Il convient de placer les organes de commande d'ouverture et de fermeture et les organes de commande d'arrêt d'urgence entre 0,4 m et 2 m au-dessus du plancher de service. Il convient d'installer les organes de commande secondaires à une hauteur telle qu'ils puissent être facilement manœuvrés, et les dispositifs indicateurs à une hauteur telle qu'ils puissent être facilement lisibles.

Il convient d'installer les enveloppes des circuits basse tension auxiliaires et de commande fixées sur les charpentes ou montées sur le sol à une hauteur au-dessus du plancher de service telle que les exigences ci-dessus pour l'accessibilité et les hauteurs de commande et de lecture soient respectées.

Il convient de disposer les composants dans les enveloppes de manière qu'ils soient accessibles pour le montage, le câblage, l'entretien et le remplacement. Lorsqu'un composant peut nécessiter un ajustement durant sa durée de vie en service, il convient d'y avoir un accès facile sans danger de chocs électriques.

5.4.4.4 Identification

L'identification des composants installés dans les enveloppes relève de la responsabilité du constructeur et doit être conforme aux identifications des schémas et dessins de câblage. Si un composant est embrochable, il convient de placer une identification sur le composant et sur la partie fixe sur laquelle vient s'embrocher le composant.

Aux endroits où un mélange de composants ou de tensions pourrait porter à confusion, il convient d'inscrire une identification plus explicite.

5.4.4.5 Exigences applicables aux composants

Les composants des circuits auxiliaires et de commande doivent être conformes aux normes CEI éventuelles applicables. L'Annexe D est donnée comme référence rapide à un certain nombre de normes de composants.

5.4.4.5.1 Câblage et filerie

La spécification des câbles reliant les circuits auxiliaires et de commande de l'appareillage relève de la responsabilité du constructeur. Le choix est guidé par le courant admissible, par la chute de tension et la charge des transformateurs de courant, par les contraintes mécaniques auxquelles le câble est soumis et par le type d'isolation. Le choix des conducteurs dans les enveloppes relève également de la responsabilité du constructeur.

Des dispositifs appropriés doivent être prévus pour la connexion de la filerie externe, par exemple blocs de jonction, prises embrochables, etc.

Les câbles entre deux blocs de sorties ne doivent pas avoir de raccordements intermédiaires avec une jonction de fil ou une soudure. Les connexions doivent se faire sur des bornes fixes.

Les conducteurs isolés doivent être maintenus convenablement et ne doivent pas reposer contre des arêtes vives.

Il convient de tenir compte de la proximité d'éléments chauffants dans la réalisation de la filerie.

L'espace disponible pour le branchement doit permettre l'épanouissement de câbles à âmes multiples et le raccordement correct de leurs conducteurs. Les conducteurs ne doivent pas être soumis à des contraintes qui réduisent leur durée de vie normale.

Les conducteurs raccordés aux appareils et aux instruments de mesure montés sur des panneaux ou des portes doivent être disposés de manière qu'aucun dommage mécanique ne puisse advenir aux conducteurs à la suite du mouvement des panneaux ou des portes.

Le nombre de connexion sur une borne doit respecter le nombre maximal prévu par sa conception.

La méthode et les repères d'identification des conducteurs, par exemple par chiffres, couleurs

ou symboles, relèvent de la responsabilité du constructeur. L'identification des conducteurs doit être conforme aux schémas et dessins de câblage, et aux spécifications de l'utilisateur le cas échéant. Ces repères d'identification peuvent être limités aux extrémités des conducteurs. Les repères d'identification définis dans la CEI 60445 peuvent être utilisés, le cas échéant.

5.4.4.5.2 Bornes

Les bornes doivent maintenir en permanence la pression de contact nécessaire, correspondant à la valeur assignée du courant et au courant de court-circuit des circuits.

Le choix des bornes utilisées pour la filerie interne des composants de l'enveloppe doit être fait en relation avec la section des conducteurs utilisés.

Si des possibilités de raccordement des conducteurs de neutre, de protection et PEN, d'entrée et de sortie sont prévues, elles doivent être placées dans le voisinage des bornes des conducteurs de phase associées.

5.4.4.5.3 Interrupteurs auxiliaires

Les interrupteurs auxiliaires doivent être adaptés au nombre de cycles de manœuvres électriques et mécaniques spécifié pour les appareils de connexion.

Les interrupteurs auxiliaires qui sont manœuvrés en liaison avec les contacts principaux doivent être à commande positive dans les deux sens. Toutefois, un ensemble de deux contacts à commande positive dans un seul sens (un dans chaque direction) peut être utilisé.

5.4.4.5.4 Contacts auxiliaires et de commande

Les contacts auxiliaires et de commande doivent convenir à l'usage qui leur est destiné en ce qui concerne les conditions d'environnement (voir 5.4.3.1), les pouvoirs de coupure et de fermeture, et la synchronisation de la manœuvre des contacts auxiliaires et de commande par rapport à celle des appareils principaux.

Les contacts auxiliaires et de commande doivent être adaptés au nombre de cycles de manœuvres électriques et mécaniques spécifié pour l'appareil de connexion.

Lorsqu'un contact auxiliaire est disponible pour l'utilisateur, il convient que les documents techniques fournis par le constructeur contiennent les informations concernant la classe de ce contact.

Il convient que les caractéristiques opérationnelles des contacts auxiliaires soient en conformité avec une des classes indiquées dans le Tableau 6.

Tableau 6 – Classes des contacts auxiliaires

Courant continu				
Classe	Courant assigné permanent	Courant de courte durée admissible assigné	Pouvoir de coupure	
			≤48 V	110 V ≤ U _a ≤ 250 V
1	10 A	100 A/30 ms		440 W
2	2 A	100 A/30 ms		22 W
3	200 mA	1 A/30 ms	50 mA	

NOTE 1 Ce tableau se réfère aux contacts auxiliaires [VEI 441-15-10], qui sont des contacts insérés dans un circuit auxiliaire et manœuvrés mécaniquement par l'appareil de connexion. Les contacts de commande [VEI 441-15-09], qui sont des contacts insérés dans un circuit de commande d'un appareil mécanique de connexion, peuvent être couverts par ce tableau.

NOTE 2 Une valeur trop faible de courant traversant le contact peut par oxydation provoquer une augmentation de la résistance de contact. Un courant minimal peut par conséquent s'avérer nécessaire pour les contacts de classe 1.

NOTE 3 Dans le cas de contacts statiques, le courant de courte durée admissible assigné peut être réduit si un dispositif de limitation de courant autre qu'un fusible est utilisé.

NOTE 4 Pour toutes les classes, le pouvoir de coupure est basé sur une constante de temps qui n'est pas inférieure à 20 ms avec une tolérance relative de $^{+20}_0$ %.

NOTE 5 Un contact auxiliaire conforme aux classes 1, 2 ou 3 en courant continu est normalement capable de supporter un courant et une tension alternatifs correspondants.

NOTE 6 Les contacts de classe 3 ne sont pas prévus pour être soumis au courant de court-circuit applicable aux alimentations des auxiliaires du poste électrique. Les contacts de classe 1 et 2 sont prévus pour être soumis au courant de court-circuit applicable aux alimentations des auxiliaires du poste électrique.

NOTE 7 Le courant coupé à une valeur définie de tension entre 110 V et 250 V peut être déduit de la valeur de la puissance indiquée pour les contacts de classe 1 et de classe 2 (par exemple 2 A à 220 V en courant continu pour un contact de classe 1).

Des exemples de l'utilisation des trois classes de contacts sont présentés à la Figure 2.

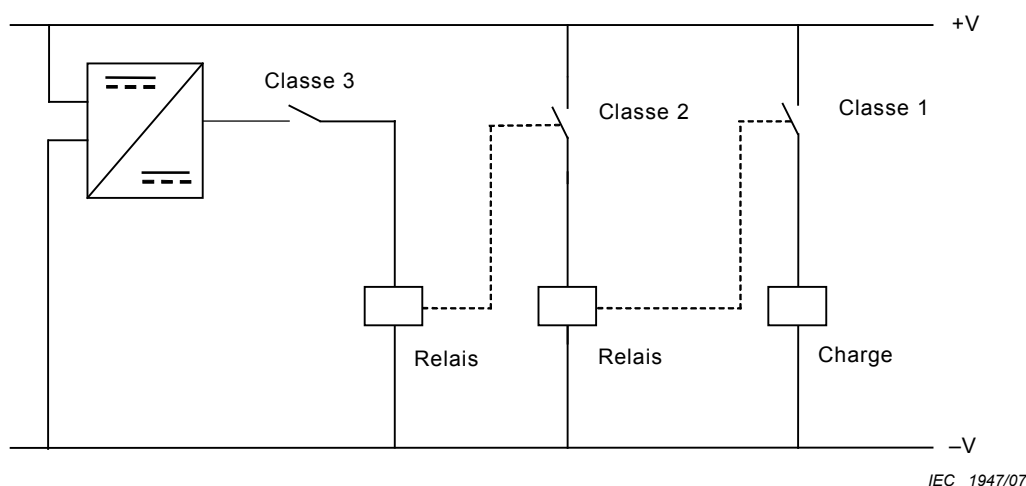


Figure 2 – Exemples de classes de contacts

5.4.4.5.5 Contacts autres que les contacts auxiliaires et de commande

Un contact autre qu'un contact auxiliaire ou de commande est tout contact d'un composant (relais, contacteur, interrupteur basse tension, etc.) utilisé dans les circuits auxiliaires et de commande.

Lorsqu'un contact autre qu'un contact auxiliaire ou de commande est disponible pour

l'utilisateur. il convient que les documents techniques fournis par le constructeur indiquent le courant assigné permanent, le pouvoir de fermeture et le pouvoir de coupure de ce contact (voir l'Annexe G). L'utilisateur est responsable de s'assurer que les caractéristiques du contact correspondent à la tâche.

Le nombre de contacts disponibles doit être spécifié au constructeur en conformité avec l'Article 9 ou la norme se rapportant à l'équipement concerné.

5.4.4.5.6 Relais

Quand un relais est choisi et utilisé à une tension différente de celle de la tension assignée des circuits auxiliaires et de commande, on doit prendre les dispositions appropriées pour lui permettre de fonctionner correctement dans les limites du domaine d'action requises en 4.8 (par exemple, ajout d'une résistance additionnelle).

5.4.4.5.7 Déclencheurs shunt

Les déclencheurs shunt sont conçus pour des usages spécifiques. Comme il n'existe aucune norme CEI pour les déclencheurs shunt, il convient que ces derniers soient conformes aux exigences des normes qui se rapportent à l'équipement concerné.

Le constructeur doit fournir la valeur de la puissance électrique des déclencheurs shunt.

5.4.4.5.8 Eléments chauffants

Tous les éléments chauffants doivent être du type non exposé. Ils doivent être situés de façon telle qu'aucune détérioration ne soit causée à la filerie ou lors de l'opération des composants.

La température à la surface de tout élément chauffant ou de son blindage où peut survenir un contact accidentel ne doit pas dépasser les limites d'échauffement spécifiées au Tableau 3 pour les parties accessibles non prévues pour être touchées en service normal.

5.4.4.5.9 Compteurs de manœuvres

Les compteurs de manœuvre doivent convenir à l'usage qui leur est destiné en ce qui concerne les conditions d'environnement et le nombre de cycles de manœuvres électriques et mécaniques spécifié pour les appareils de connexion.

5.4.4.5.10 Éclairage

Dans certaines enveloppes, par exemple celles contenant des organes manuels de commande (poignées, bouton-poussoirs, etc.), il convient d'envisager un éclairage. Dans ce cas, il convient de prendre en considération les effets thermiques et les perturbations électromagnétiques de l'éclairage sur les composants des circuits auxiliaires et de commande.

5.4.4.5.11 Bobines

Les bobines qui ne sont pas couvertes par une norme de composant doivent respecter les exigences relatives à leur usage prévu (par exemple échauffement, tenue à la tension diélectrique, etc.).

5.5 Manœuvre dépendante à source d'énergie extérieure

Un appareil de connexion comportant une manœuvre dépendante à source d'énergie extérieure doit être capable d'établir et/ou d'interrompre son courant de court-circuit assigné (éventuel) lorsque la tension ou la pression d'alimentation du dispositif de manœuvre correspond à la limite inférieure spécifiée en 4.8 et 4.10 (l'expression "dispositif de manœuvre" comprend ici les relais et contacteurs intermédiaires de commande éventuels). Si

le constructeur a fixé des durées maximales de fermeture et d'ouverture, celles-ci ne doivent pas être dépassées.

Sauf pour une manœuvre lente pendant la maintenance, le déplacement des contacts principaux ne doit se faire que par l'action du mécanisme de commande et selon la manière indiquée. Les positions "fermé" et "ouvert" des contacts principaux ne doivent pas être modifiées par suite d'une perte d'alimentation en énergie ou de la ré-application de l'alimentation en énergie après une perte de l'énergie au dispositif de fermeture et/ou d'ouverture.

5.6 Manœuvre à accumulation d'énergie

Un appareil de connexion comportant une manœuvre à accumulation d'énergie doit être capable d'établir ou d'interrompre tous les courants jusqu'à ses valeurs assignées lorsque l'accumulation d'énergie est convenablement réalisée. Si le constructeur a fixé des durées maximales de fermeture et d'ouverture, celles-ci ne doivent pas être dépassées.

Sauf pour une manœuvre lente pendant la maintenance, le déplacement des contacts principaux ne doit se faire que par l'action du mécanisme de commande et selon la manière indiquée, et pas dans le cas d'une ré-application de l'alimentation en énergie, après une perte d'énergie.

L'appareil de connexion doit comporter un dispositif indiquant que le dispositif à accumulation d'énergie est chargé, sauf pour une manœuvre indépendante sans accrochage mécanique.

Les contacts mobiles ne doivent pas pouvoir passer d'une position à une autre, à moins que l'énergie accumulée ne soit suffisante pour permettre l'achèvement satisfaisant de la manœuvre d'ouverture ou de fermeture. Les dispositifs à accumulation d'énergie doivent pouvoir être déchargés à un niveau sûr avant tout accès.

5.6.1 Accumulation d'énergie dans des réservoirs de gaz ou dans des accumulateurs hydrauliques

Lorsque le dispositif à accumulation d'énergie est un réservoir de gaz ou un accumulateur hydraulique, les exigences de 5.6 s'appliquent aux pressions de fonctionnement comprises entre les limites spécifiées aux points a) et b).

- a) Alimentation pneumatique ou hydraulique extérieure à l'appareil de connexion et à son dispositif de commande

Sauf spécification contraire du constructeur, les limites de la pression de fonctionnement sont comprises entre 85 % et 110 % de la pression assignée.

Ces limites ne sont pas applicables lorsque les réservoirs emmagasinent également des gaz comprimés pour la coupure.

- b) Compresseur ou pompe faisant partie intégrante de l'appareil de connexion ou de son dispositif de commande

Les limites de la pression de fonctionnement doivent être fixées par le constructeur.

5.6.2 Accumulation d'énergie à l'aide de ressorts (ou de poids)

Lorsque le dispositif à accumulation d'énergie est un ressort (ou un poids), les exigences de 5.6 s'appliquent lorsque le ressort est chargé (ou le poids en position haute).

5.6.3 Accumulation d'énergie par une manœuvre manuelle

Lorsque l'énergie est accumulée à l'aide de ressorts (ou de poids) au moyen d'une manœuvre manuelle, le sens de manœuvre de la poignée doit être indiqué.

Le dispositif de manœuvre manuelle doit être conçu de telle sorte que la poignée ne soit pas entraînée par le fonctionnement de l'appareil de connexion.

La force maximale nécessaire à la charge manuelle d'un ressort (ou d'un poids) ne doit pas être supérieure à 250 N.

5.6.4 Accumulation d'énergie par servomoteur

Les moteurs et leur équipement électrique auxiliaire, destinés à bander un ressort (ou à lever un poids) ou à entraîner un compresseur ou une pompe, doivent fonctionner de façon satisfaisante entre 85 % et 110 % de la tension assignée d'alimentation (voir 4.8), la fréquence étant, en courant alternatif, la fréquence assignée d'alimentation (voir 4.9).

NOTE Pour les moteurs électriques, ces limites n'impliquent pas l'utilisation de moteurs non standards, mais seulement le choix d'un moteur fournissant l'effort nécessaire à ces valeurs, et il n'est pas nécessaire de faire coïncider la tension assignée du moteur et la tension assignée d'alimentation du dispositif de fermeture.

5.6.5 Accumulation d'énergie dans des condensateurs

Lorsque le dispositif d'accumulation d'énergie est un condensateur chargé, les exigences de 5.6 s'appliquent lorsque le condensateur est chargé.

5.7 Manœuvre indépendante manuelle ou manœuvre indépendante à source d'énergie extérieure (manœuvre indépendante sans accrochage mécanique)

Le mécanisme ne doit pas atteindre le point de dégagement d'énergie d'une manœuvre de fermeture si l'appareil de connexion est en position de fermeture ou d'une manœuvre d'ouverture s'il est en position d'ouverture. Ceci vise à empêcher la décharge d'énergie accumulée, involontaire et potentiellement nuisible, sur un appareil de connexion déjà fermé ou déjà ouvert.

Il ne doit pas être possible d'accumuler de l'énergie progressivement par des manœuvres incomplètes jusqu'à un verrouillage, s'il est fourni. Au cours du fonctionnement, tout mouvement des contacts avant la libération d'énergie ne doit pas réduire tout intervalle contraint électriquement en dessous de la valeur pouvant supporter les niveaux d'isolement assignés.

Pour un appareil de connexion avec un pouvoir de fermeture en court-circuit mais pas de pouvoir de coupure de courant en court-circuit, un intervalle de temps (antiréflexe) doit être introduit entre la manœuvre de fermeture et la manœuvre d'ouverture. La durée de cet intervalle de temps ne doit pas être inférieure à la durée assignée du court-circuit (voir 4.7).

5.8 Fonctionnement des déclencheurs

Les limites de fonctionnement des déclencheurs sont celles qui suivent.

5.8.1 Déclencheur shunt de fermeture

Un déclencheur shunt de fermeture doit fonctionner correctement entre 85 % et 110 % de la tension assignée d'alimentation du dispositif de fermeture (voir 4.8), la fréquence, en courant alternatif, étant la fréquence assignée d'alimentation du dispositif de fermeture (voir 4.9).

5.8.2 Déclencheur shunt d'ouverture

Un déclencheur shunt d'ouverture doit fonctionner correctement dans toutes les conditions de fonctionnement de l'appareil de connexion jusqu'à son pouvoir de coupure assigné en court-circuit et entre 70 % en courant continu – ou 85 % en courant alternatif – et 110 % de la tension assignée d'alimentation du dispositif d'ouverture (voir 4.8), la fréquence, en courant alternatif, étant la fréquence assignée d'alimentation du dispositif d'ouverture (voir 4.9).

5.8.3 Fonctionnement des déclencheurs shunt à l'aide de condensateurs

Lorsque, en vue du fonctionnement d'un déclencheur shunt par accumulation d'énergie, un ensemble redresseur-condensateur, dans lequel les condensateurs sont chargés à partir de la tension du circuit principal ou de l'alimentation auxiliaire, constitue une partie intégrante de l'appareil de connexion, les condensateurs doivent conserver une charge permettant un fonctionnement satisfaisant du déclencheur 5 s après que la tension d'alimentation a été déconnectée des bornes de l'ensemble et remplacée par une connexion de court-circuit. La tension du circuit principal avant déconnexion doit être égale à la tension la plus basse du réseau correspondant à la tension assignée de l'appareil de connexion (voir la CEI 60038 concernant la relation existant entre "la tension la plus élevée pour le matériel" et les tensions du réseau).

5.8.4 Déclencheur à minimum de tension

Un déclencheur à minimum de tension doit fonctionner pour ouvrir l'appareil de connexion quand la tension aux bornes du déclencheur descend en dessous de 35 % de sa tension assignée, même si la diminution est lente et régulière.

De plus, il ne doit pas faire manœuvrer l'appareil de connexion quand la tension à ses bornes dépasse 70 % de sa tension d'alimentation assignée.

La fermeture de l'appareil de connexion doit être possible lorsque les valeurs de la tension aux bornes du déclencheur sont supérieures ou égales à 85 % de sa tension assignée. Sa fermeture doit être impossible tant que la tension aux bornes du déclencheur est inférieure à 35 % de sa tension assignée d'alimentation.

5.9 Dispositifs de verrouillage et de surveillance basse et haute pression

Lorsque des dispositifs de verrouillage basse pression ou haute pression sont installés dans des systèmes mécaniques de manœuvre, ils doivent pouvoir être réglés pour fonctionner aux valeurs limites appropriées de la pression indiquées par le constructeur, ou entre ces valeurs, conformément à 5.6.1 et aux normes particulières de la CEI.

Les systèmes à pression autonome remplis de gaz comprimé pour l'isolement et/ou la manœuvre et dont la pression minimale de fonctionnement pour l'isolement et/ou la manœuvre est supérieure à 0,2 MPa (pression absolue), doivent être équipés de dispositifs de surveillance de la pression (ou de la densité) devant être vérifiés en permanence, ou au moins périodiquement, dans le cadre du programme d'entretien, en prenant en compte les normes particulières de la CEI. Pour l'appareillage ayant une pression minimale de fonctionnement ne dépassant pas 0,2 MPa (pression absolue), il convient que de tels moyens fassent l'objet d'un accord entre le constructeur et l'utilisateur.

5.10 Plaques signalétiques

L'appareillage et ses dispositifs de commande doivent être munis de plaques signalétiques donnant les renseignements nécessaires tels que le nom ou la marque du constructeur, l'année de fabrication, la désignation de type donnée par le constructeur, le numéro de série ou un numéro équivalent, les caractéristiques assignées, etc., comme spécifiés dans les normes particulières de la CEI.

Si applicable, le type et la masse du fluide isolant doivent être indiqués sur la plaque signalétique.

NOTE Il convient d'indiquer si les pressions (ou densités) sont exprimées en valeurs absolues ou relatives.

Pour l'appareillage d'extérieur, les plaques signalétiques et leurs méthodes de fixation doivent être à l'épreuve des intempéries et de la corrosion.

Si l'appareillage est constitué de plusieurs pôles ayant des mécanismes de commande indépendants, chaque pôle doit être muni d'une plaque signalétique.

Si le dispositif de manœuvre fait partie intégrante de l'appareil de connexion, il peut être suffisant de combiner les plaques signalétiques en une seule.

Les caractéristiques techniques mentionnées sur les plaques signalétiques et/ou dans les documents qui sont communes à plusieurs sortes d'appareillages à haute tension, doivent être représentées par les mêmes symboles. Ces caractéristiques et leurs symboles sont:

– tension assignée	U_r
– tension de tenue assignée aux chocs de foudre ²⁾	U_p
– tension de tenue assignée aux chocs de manœuvre ²⁾	U_s
– tension de tenue assignée à fréquence industrielle ²⁾	U_d
– courant assigné en service continu	I_r
– courant de courte durée admissible assigné	I_k
– valeur de crête du courant admissible assigné	I_p
– fréquence assignée	f_r
– durée de court-circuit assignée	t_k
– tension assignée d'alimentation des auxiliaires	U_a
– pression (densité) assignée de remplissage pour l'isolement	$p_{re} (\rho_{re})$
– pression (densité) assignée de remplissage pour la manœuvre	$p_{rm} (\rho_{rm})$
– pression (densité) d'alarme pour l'isolement	$p_{ae} (\rho_{ae})$
– pression (densité) d'alarme pour la manœuvre	$p_{am} (\rho_{am})$
– pression (densité) minimale de fonctionnement pour l'isolement	$p_{me} (\rho_{me})$
– pression (densité) minimale de fonctionnement pour la manœuvre	$p_{mm} (\rho_{mm})$

Du fait que d'autres caractéristiques (comme le type de gaz ou la classe de température) sont spécialisées, elles doivent être représentées par les symboles utilisés dans les normes correspondantes.

5.11 Dispositifs de verrouillage

Pour des raisons de sécurité et/ou pour faciliter les manœuvres, des dispositifs de verrouillage entre les différentes parties du matériel peuvent être exigés (par exemple entre un appareil de connexion et le sectionneur de terre associé).

Les appareils de connexion dont la manœuvre incorrecte peut causer des dommages ou qui sont utilisés pour assurer des distances de sectionnement, doivent être équipés de moyens de verrouillage (par exemple, possibilité de pose de cadenas).

Un dispositif de verrouillage est un système fait de composants (il peut contenir des parties mécaniques, des câbles, des contacteurs, des bobines, etc.). Chaque composant doit être considéré comme faisant partie des équipements auxiliaires et de commande (voir 5.4).

²⁾ Les valeurs à utiliser pour les plaques signalétiques sont les valeurs entre phase et terre.

5.12 Indicateur de position

Une indication claire et sûre de la position des contacts du circuit principal doit être fournie lorsqu'ils ne sont pas visibles. Il doit être possible de contrôler facilement l'état de l'indicateur de position lors d'une manœuvre locale.

Les couleurs des dispositifs indicateurs pour les positions "ouvert", "fermé" ou, le cas échéant, "mis à la terre", doivent être conformes à la CEI 60073.

La position "fermé" doit être marquée, de préférence avec un I (comme indiqué par le symbole IEC 60417-5007 (2007-04)). La position "ouvert" doit être marquée, de préférence avec un O (comme indiqué par le symbole IEC 60417-5008 (2007-04)).

En variante, dans le cas d'appareillage à fonctions multiples, les positions peuvent être indiquées par des symboles graphiques de schéma de la CEI 60617.

5.13 Degrés de protection procurés par les enveloppes

Les degrés de protection suivant la CEI 60529 et la CEI 62262, doivent être spécifiés pour toutes les enveloppes d'appareillage à haute tension contenant des parties du circuit principal, permettant la pénétration en provenance de l'extérieur et également pour les enveloppes des circuits appropriés à basse tension de commande et/ou auxiliaires et des équipements mécaniques de manœuvre de tout appareillage et appareil de connexion à haute tension.

Les degrés de protection s'appliquent aux conditions de service du matériel.

NOTE Les degrés de protection peuvent être différents pour d'autres conditions telles que maintenance, essais, etc.

5.13.1 Protection des personnes contre l'accès aux parties dangereuses et protection du matériel contre la pénétration de corps solides étrangers (codification IP)

Le degré de protection des personnes procuré par une enveloppe contre l'accès aux parties dangereuses du circuit principal, des circuits de commande et/ou auxiliaires et aux parties en mouvement dangereuses (autres que les arbres lisses en rotation et les organes de liaison à mouvement lent) doit être indiqué par l'une des désignations spécifiées dans le Tableau 7.

Le premier chiffre caractéristique indique le degré de protection des personnes procuré par l'enveloppe et aussi de la protection du matériel à l'intérieur de l'enveloppe contre la pénétration de corps solides étrangers.

Si seule la protection contre l'accès aux parties dangereuses est demandée, ou si elle est de niveau plus élevé que celui indiqué par le premier chiffre caractéristique, une lettre supplémentaire peut être utilisée comme dans le Tableau 7.

Le Tableau 7 donne les détails sur les objets qui seront "exclus" de l'enveloppe pour chacun des degrés de protection. Le terme "exclus" signifie que les corps solides étrangers n'entreront pas entièrement dans l'enveloppe et qu'une partie du corps ou un objet tenu par une personne n'entrera pas dans l'enveloppe ou, si elle ou il entre, qu'une distance d'isolement adéquate sera maintenue et qu'aucune partie mobile dangereuse ne sera touchée.

Tableau 7 – Degrés de protection

Degré de protection	Protection contre la pénétration de corps solides étrangers	Protection contre l'accès aux parties dangereuses
IP1XB	Objets de diamètre supérieur ou égal à 50 mm	Accès avec un doigt (doigt d'épreuve de 12 mm de diamètre et de 80 mm de longueur)
IP2X	Objets de diamètre supérieur ou égal à 12,5 mm	Accès avec un doigt (doigt d'épreuve de 12 mm de diamètre et de 80 mm de longueur)
IP2XC	Objets de diamètre supérieur ou égal à 12,5 mm	Accès avec outil (tige d'essai de 2,5 mm de diamètre et de 100 mm de longueur)
IP2XD	Objets de diamètre supérieur ou égal à 12,5 mm	Accès avec un fil (fil d'essai de 1,0 mm de diamètre et de 100 mm de longueur)
IP3X	Objets de diamètre supérieur ou égal à 2,5 mm	Accès avec outil (tige d'essai de 2,5 mm de diamètre et de 100 mm de longueur)
IP3XD	Objets de diamètre supérieur ou égal à 2,5 mm	Accès avec un fil (fil d'essai de 1,0 mm de diamètre et de 100 mm de longueur)
IP4X	Objets de diamètre supérieur ou égal à 1,0 mm	Accès avec un fil (fil d'essai de 1,0 mm de diamètre et de 100 mm de longueur)
IP5X	Poussière La pénétration de la poussière n'est pas totalement empêchée, mais elle ne pénètre pas en quantité et à un endroit tels qu'elle puisse gêner le fonctionnement normal de l'appareil ou diminuer la sécurité	Accès avec un fil (fil d'essai de 1,0 mm de diamètre et de 100 mm de longueur)
NOTE 1 La désignation du degré de protection est selon la CEI 60529.		
NOTE 2 Dans le cas de l'IP5X, la catégorie 2 de 13.4 de la CEI 60529 est applicable.		
NOTE 3 Si seule la protection contre l'accès aux parties dangereuses est concernée, la lettre additionnelle est utilisée et le premier chiffre caractéristique est remplacé par X.		

5.13.2 Protection contre la pénétration d'eau (codification IP)

Pour le matériel pour installation à l'intérieur, aucun degré de protection n'est spécifié contre les effets nuisibles dus à la pénétration d'eau, comme indiqué par le second chiffre caractéristique du code IP (second chiffre caractéristique X).

Le matériel pour installation à l'extérieur, muni d'une protection supplémentaire contre la pluie et autres conditions climatiques, doit être spécifié au moyen d'une lettre supplémentaire W placée après le second chiffre caractéristique ou après la lettre additionnelle éventuelle.

5.13.3 Protection du matériel contre les impacts mécaniques dans les conditions normales de service (codification IK)

Pour l'installation à l'intérieur, le niveau d'impact préférentiel est IK07, conformément à la CEI 62262 (2 J).

Pour l'installation à l'extérieur sans protection mécanique supplémentaire, le niveau d'impact doit être d'au moins IK10, conformément à la CEI 62262 (20 J).

NOTE Les isolateurs et les traversées de l'appareillage à haute tension ne sont pas soumis à cette exigence.

5.14 Lignes de fuite pour les isolateurs d'extérieur

La CEI 60815 fournit des règles générales pour aider à choisir des isolateurs devant donner des performances satisfaisantes sous pollution.

NOTE Pour les isolateurs autres que les isolateurs d'extérieur en céramique ou en verre, des exigences spécifiques sont à l'étude.

5.15 Etanchéité au gaz et au vide

Les spécifications suivantes s'appliquent à tout appareillage utilisant pour l'isolement et/ou la coupure ou pour le fonctionnement, le vide ou un gaz autre que l'air ambiant. L'Annexe E donne des éléments d'information, des exemples et un guide pour l'étanchéité.

5.15.1 Systèmes à pression entretenue de gaz

L'étanchéité des systèmes à pression entretenue de gaz est spécifiée par le nombre de compléments de remplissage par jour (N) ou par la baisse de pression par jour (Δp). Les valeurs admissibles doivent être indiquées par le constructeur.

5.15.2 Systèmes à pression autonome de gaz

Les caractéristiques d'étanchéité des systèmes à pression autonome et l'intervalle entre compléments de remplissage dans les conditions normales de service doivent être indiqués par le constructeur et doivent être cohérents avec une maintenance minimale et une philosophie d'inspection.

L'étanchéité des systèmes à pression autonome de gaz est spécifiée par le taux de fuite relatif F_{rel} de chaque compartiment; les valeurs normalisées sont:

- pour le SF₆ et les mélanges de SF₆, les valeurs normalisées sont 0,5 % et 1 % par an;
- pour les autres gaz, les valeurs normalisées sont 0,5 %, 1 % et 3 % par an.

La valeur pour l'intervalle entre compléments de remplissage doit être d'au moins 10 ans pour les systèmes à SF₆ et, pour les autres gaz, il convient qu'elle soit cohérente avec les valeurs d'étanchéité.

Les fuites éventuelles entre sous-ensembles ayant des pressions différentes doivent également être prises en compte. Pour le cas particulier de la maintenance d'un compartiment, les compartiments adjacents contenant du gaz sous pression, il convient que le constructeur indique aussi le taux de fuite de gaz admissible à travers la cloison, et l'intervalle entre compléments de remplissage doit rester supérieur à un mois.

Des moyens doivent être fournis pour permettre les compléments de remplissage des systèmes à gaz en toute sécurité, le matériel étant en service.

5.15.3 Systèmes à pression scellés

L'étanchéité des systèmes à pression scellés est spécifiée par leur durée de vie escomptée.

La durée de vie escomptée en ce qui concerne les performances de fuite doit être spécifiée par le constructeur. Les valeurs préférentielles sont 20 ans, 30 ans et 40 ans.

NOTE Afin de satisfaire aux exigences de durée de vie escomptée, le taux de fuite pour les systèmes à SF₆ est considéré comme étant de 0,1 % par an.

5.16 Etanchéité au liquide

Les spécifications suivantes s'appliquent à tout appareillage qui utilise des liquides pour l'isolation et/ou la coupure ou pour le fonctionnement, avec ou sans pression permanente.

5.16.1 Systèmes à pression entretenue de liquide

L'étanchéité des systèmes à pression entretenue de liquide est spécifiée par le nombre de compléments de remplissage par jour, N_{liq} , ou par la baisse de pression, Δp_{liq} , sans complément de remplissage, tous deux engendrés par le taux de fuite F_{liq} .

Les valeurs admissibles doivent être indiquées par le constructeur.

5.16.2 Systèmes à pression autonome de liquide

Le taux de fuite des systèmes à pression autonome de liquide, pressurisés ou non, doit être spécifié par le constructeur.

5.16.3 Taux de fuite pour les liquides

Le taux de fuite admissible pour les liquides doit être indiqué par le constructeur. On doit distinguer clairement les étanchéités interne et externe.

- a) étanchéité totale: aucune perte de liquide ne peut être détectée;
- b) étanchéité relative: une légère perte est acceptable dans les conditions suivantes:
 - le taux de fuite, F_{liq} , doit être inférieur au taux de fuite admissible, $F_{p(liq)}$;
 - le taux de fuite, F_{liq} , ne doit pas augmenter de façon continue en fonction du temps ou, pour un appareil de connexion, en fonction du nombre de manœuvres;
 - la fuite de liquide ne doit provoquer aucun dysfonctionnement de l'appareillage ni provoquer de blessure pour les opérateurs dans l'exercice normal de leur travail.

5.17 Risque de feu (Inflammabilité)

Il convient que le choix des matériaux et la conception des pièces soient tels que la propagation de flammes engendrées par un échauffement accidentel à l'intérieur de l'appareillage soit retardée et que les effets nuisibles sur l'environnement local soient réduits. Dans les cas où la performance du produit nécessite l'utilisation de matériaux inflammables, il convient que la conception du produit prenne en compte le ralentissement de flamme, si applicable.

La CEI 60695-1 fournit un guide pour l'évaluation des risques du feu des produits électrotechniques.

Il convient d'appliquer la CEI 60695-7 relative à la minimalisation des risques toxiques dus à des feux impliquant des produits électrotechniques.

Il convient que les informations fournies par le constructeur permettent à l'utilisateur de réaliser une évaluation des risques de feu.

5.18 Compatibilité électromagnétique (CEM)

Pour le circuit principal de l'appareillage en fonctionnement normal, sans manœuvre d'appareils, le niveau d'émission est vérifié par des essais de tension de perturbation radioélectrique, si applicable.

La CEM est définie pour des interfaces ou accès des circuits auxiliaires et de commande ou des sous-ensembles. La limite des interférences induites admissibles doit correspondre aux niveaux d'essai définis en 6.9.2, afin d'assurer une coordination de CEM adéquate entre les perturbations et l'immunité.

NOTE Des indications générales concernant la CEM et des recommandations pour améliorer la CEM sont données dans la CEI 61000-5-1 et la CEI 61000-5-2. L'amplitude des tensions induites dans les circuits auxiliaires et de commande dépend à la fois des circuits auxiliaires et de commande considérés et des conditions telles que le raccordement à la terre et la tension assignée du circuit principal.

5.19 Emission de rayons X

Lorsqu'elle est soumise à des tensions d'essai élevées avec les contacts ouverts, une ampoule à vide peut émettre des rayons X. Afin de s'assurer que ces émissions sont à un

niveau acceptable, toutes les ampoules à vide doivent être conformes à 6.11. Le paragraphe 6.11 définit des limites sur les émissions de rayons X et prescrit la procédure d'essai à réaliser pour vérifier ceci.

NOTE Ces exigences et procédures d'essai sont basées sur l'ANSI C37.85-2002 [3].

5.20 Corrosion

Des précautions doivent être prises contre la corrosion de l'équipement durant sa durée de vie en service. La corrosion ne doit pas affecter la fonctionnalité de l'équipement dans des conditions de service définies. Il convient que toutes les parties boulonnées ou vissées du circuit principal et de l'enveloppe restent faciles à démonter, si applicable. En particulier, la corrosion galvanique des matériaux en contact doit être considérée parce qu'elle peut, par exemple, entraîner la perte d'étanchéité ou une augmentation de la résistance de contact; il est fait référence à l'Annexe H.

NOTE Les contraintes de corrosion dépendent fortement de l'installation. Les conditions atmosphériques sont importantes, mais il convient que l'installation prenne en compte les variations solaires et de températures, la circulation d'air, etc.

6 Essais de type

6.1 Généralités

Les essais de type ont pour but de vérifier les valeurs assignées et les caractéristiques de l'appareillage, de ses dispositifs de commande et de ses équipements auxiliaires.

6.1.1 Groupement des essais

Les essais de type doivent être effectués avec un maximum de quatre spécimens d'essai, sauf spécification différente dans les normes CEI applicables.

NOTE La raison de cette exigence est de donner aux utilisateurs une plus grande assurance que l'appareillage essayé représente bien celui qui sera fourni (à la limite, ceci demanderait que tous les essais soient effectués sur un seul spécimen), tout en permettant aux constructeurs d'effectuer les essais dans des laboratoires différents pour chaque groupe d'essai.

Chaque spécimen d'essai d'appareillage doit être réellement conforme aux plans et être pleinement représentatif de son type, et doit être soumis à un ou plusieurs essais de type.

Pour des raisons pratiques, les essais de type peuvent être groupés. Un exemple de regroupement possible est indiqué dans le Tableau 8 ci-après.

Tableau 8 – Exemple de groupement

Groupe	Essais de type	Paragraphes
1	Essais diélectriques du circuit principal	6.2
	Essai de tension de perturbation radioélectrique	6.9.1.1
2	Mesurage de la résistance du circuit principal	6.4
	Essais d'échauffement	6.5
3	Essais au courant de courte durée admissible et à la valeur de crête du courant admissible	6.6
	Essais d'établissement et de coupure	Voir la norme CEI applicable
4	Essais de vérification du degré de protection procuré par les enveloppes	6.7
	Essais d'étanchéité (quand ils sont applicables)	6.8
	Essais mécaniques	Voir la norme CEI applicable
	Essais d'environnement	Voir la norme CEI applicable
	Essais diélectriques sur les circuits auxiliaires et de commande	6.10.6

Lorsque d'autres essais de type sont nécessaires, ils sont spécifiés dans les normes CEI applicables.

Chaque essai de type particulier doit être effectué en principe sur l'appareillage complet (mais voir 3.2.2) en condition de service (rempli des types et quantités spécifiés de liquides ou de gaz aux pressions et aux températures spécifiées), sur leurs dispositifs de commande et matériels auxiliaires, le tout devant en principe être, ou être ramené, à l'état neuf et propre au début de chaque essai de type.

La remise en état pendant chaque essai de type peut être permise par la norme CEI applicable. Le constructeur doit déclarer au laboratoire d'essai la liste des pièces qu'il est admis de remettre à neuf pendant les essais.

6.1.2 Informations pour l'identification des spécimens d'essai

Le constructeur doit soumettre au laboratoire d'essai les plans et les autres données fournissant les informations suffisantes pour identifier sans ambiguïté les détails et les pièces essentiels du type d'appareillage présenté à l'essai. Une liste résumée des plans et des tableaux de données doit être fournie par le constructeur et doit avoir une référence unique, et elle doit inclure une déclaration selon laquelle le constructeur garantit que les dessins ou les tableaux de données répertoriés sont la version correcte et sont conformes à l'appareillage à soumettre aux essais.

A l'issue de la vérification, la liste résumée doit être conservée par le laboratoire d'essai. Il convient de rendre les plans de détail et autres données au constructeur. Le constructeur doit garder des dossiers détaillés de la conception de chaque pièce de l'appareillage essayé et s'assurer qu'elles peuvent être identifiées au moyen des informations contenues dans les plans et tableaux de données.

Le laboratoire d'essai doit vérifier que les plans et tableaux de données représentent correctement les détails et pièces essentiels de l'appareillage à essayer, mais ne doit pas être responsable de la précision des informations détaillées.

Les plans particuliers et les données qui doivent être soumis par le constructeur au laboratoire d'essai pour l'identification des pièces essentielles de l'appareillage sont spécifiés à l'Annexe A.

NOTE Il n'est pas nécessaire de répéter un essai particulier à la suite d'une modification de détail de construction, si le constructeur peut démontrer que cette modification n'a pas d'influence sur le résultat de cet essai de type particulier.

6.1.3 Informations à inclure dans les rapports d'essais de type

Les résultats de tous les essais de type doivent être enregistrés dans des rapports d'essai contenant suffisamment de données pour prouver la conformité avec les caractéristiques assignées et les articles relatifs aux essais des normes applicables, et des informations suffisantes doivent être incluses afin de pouvoir identifier les parties essentielles de l'appareillage. Ils doivent comprendre en particulier les informations suivantes:

- le constructeur;
- la désignation du type et le numéro de série de l'appareillage essayé;
- les caractéristiques assignées de l'appareillage essayé, telles que spécifiées dans les normes CEI applicables;
- la description générale (par le constructeur) de l'appareillage essayé, y compris le nombre de pôles;
- le constructeur, le type, les numéros de série et les caractéristiques assignées des parties essentielles, quand cela s'applique (par exemple les mécanismes de commande, les ampoules, les impédances shunt);
- les détails généraux du châssis de l'appareil de connexion ou de l'appareillage sous enveloppe dont l'appareil de connexion fait partie intégrante;
- les détails des mécanismes et dispositifs de commande utilisés pendant les essais, lorsque cela s'applique;
- des photographies illustrant l'état de l'appareillage avant et après l'essai;
- les plans d'encombrement et tableaux de données suffisants pour représenter l'appareillage essayé;
- les numéros de référence de tous les plans, y compris le numéro de révision, soumis pour identifier les parties essentielles de l'appareillage essayé;
- les détails des dispositions d'essai (y compris les schémas du circuit d'essai);
- la description du comportement de l'appareillage pendant les essais, son état après les essais, et toute pièce remise en état ou à neuf pendant les essais;
- les enregistrements des grandeurs d'essai pendant chaque essai ou chaque séquence d'essai, comme spécifié dans la norme CEI applicable.

NOTE Des NSDD peuvent apparaître pendant la période de tension de rétablissement à la suite d'une coupure. Leur nombre n'a pas de signification dans l'interprétation de la performance du dispositif en essai. Il convient de les mentionner dans le rapport d'essai, uniquement afin de les différencier des réamorçages

6.2 Essais diélectriques

Les essais diélectriques de l'appareillage doivent être effectués selon la CEI 60060-1, sauf spécification différente dans la présente norme.

6.2.1 Conditions de l'air ambiant pendant les essais

On doit se référer à la CEI 60060-1 en ce qui concerne les conditions atmosphériques normalisées de référence et les facteurs de correction atmosphérique.

On doit appliquer le facteur de correction K_t à l'appareillage dont l'isolation externe à l'air libre constitue la préoccupation principale.

Le facteur de correction de l'humidité ne doit être appliqué que pour les essais à sec de l'appareillage dont l'isolation à l'air libre constitue la préoccupation principale.

Pour l'appareillage de tension assignée inférieure ou égale à 52 kV, on peut considérer que:

- $m = 1$ et $w = 0$ quand l'humidité absolue est supérieure à celle de l'atmosphère de référence, à savoir quand $h > 11 \text{ g/m}^3$;
- $m = 1$ et $w = 1$ quand l'humidité absolue est inférieure à celle de l'atmosphère de référence, à savoir quand $h < 11 \text{ g/m}^3$.

Pour l'appareillage possédant une isolation externe et une isolation interne, on doit appliquer le facteur de correction K_t si la valeur de celui-ci est comprise entre 0,95 et 1,05. Cependant, de manière à éviter des contraintes supplémentaires sur l'isolation interne, on peut ne pas appliquer le facteur de correction K_t si on a prouvé le comportement satisfaisant de l'isolation externe.

Si le facteur de correction K_t est supérieur à 1,0, alors l'isolation interne sera anormalement contrainte pour pouvoir essayer complètement l'isolation externe et des mesures peuvent être nécessaires pour éviter de contraindre anormalement l'isolation interne. Si le facteur de correction K_t est inférieur à 1,0, alors l'isolation externe sera anormalement contrainte pour pouvoir essayer complètement l'isolation interne et des mesures peuvent être nécessaires pour éviter de contraindre anormalement l'isolation externe. Quelques méthodes sont proposées en 11.4 de la CEI 60060-1.

Pour l'appareillage comportant seulement une isolation interne, les conditions de l'air ambiant n'ont pas d'influence et on ne doit pas appliquer le facteur de correction K_t .

Pour les essais de tension combinée, le paramètre g doit être calculé en considérant la valeur totale de la tension d'essai.

6.2.2 Modalités des essais sous pluie

L'isolation externe de l'appareillage pour l'extérieur doit être soumise à des essais de tenue sous pluie selon la procédure normalisée de la CEI 60060-1.

6.2.3 Etat de l'appareillage pendant les essais diélectriques

Les essais diélectriques doivent être effectués sur l'appareillage complètement assemblé comme en service; les surfaces extérieures des éléments isolants doivent être soigneusement nettoyées.

L'appareillage doit être monté pour l'essai avec la hauteur et les distances minimales dans l'air, spécifiées par le constructeur.

Les essais sont valables si la hauteur au-dessus du sol durant les essais est inférieure ou égale à la hauteur utilisée en service.

Lorsque la distance entre les pôles de l'appareillage n'est pas fixée par la conception, la distance entre les pôles à adopter pour les essais doit être la valeur minimale indiquée par le constructeur. Toutefois, afin d'éviter de monter des appareillages tripolaires de grandes dimensions dans le seul but d'effectuer des essais, les essais de pollution artificielle et les essais de tension de perturbation radioélectrique peuvent être effectués sur un seul pôle et, si la distance minimale entre pôles est supérieure ou égale à celles données dans les Tableaux A.1 et A.2 de la CEI 60071-2, tous les autres essais diélectriques peuvent être exécutés sur un seul pôle.

Lorsque le constructeur indique qu'un isolement supplémentaire tel que des enrubannages ou des écrans est exigé pour l'utilisation en service, une telle isolation supplémentaire doit aussi être utilisée pendant les essais.

Si des éclateurs de protection ou des anneaux de garde sont nécessaires pour la protection du réseau, ils peuvent être enlevés ou leur écartement augmenté en vue de l'essai. S'ils sont nécessaires pour la répartition du gradient, ils doivent être maintenus en place pendant l'essai.

En ce qui concerne l'appareillage utilisant un gaz comprimé pour l'isolement, les essais diélectriques doivent être effectués à la pression (densité) minimale de fonctionnement pour l'isolement spécifiée par le constructeur. On doit noter la température et la pression du gaz pendant les essais et l'indiquer dans le rapport d'essai.

NOTE Attention: Au cours des essais diélectriques de l'appareillage comprenant des appareils de connexion dans le vide, il est recommandé de s'assurer que le niveau de l'émission possible de rayonnements X au cours des essais à haute tension reste dans les limites qu'impose la sécurité (voir 5.19). Les règles nationales de sécurité peuvent influencer sur les mesures de sécurité à adopter.

6.2.4 Conditions de réussite des essais

a) Essais de tension de tenue de courte durée à fréquence industrielle

L'appareillage doit être considéré comme ayant réussi l'essai si aucune décharge disruptive ne se produit.

Si, au cours des essais sous pluie, une décharge disruptive (telle que définie en 4.1 de la CEI 60060-1) se produit sur l'isolation externe auto-régénératrice, l'essai doit être répété dans les mêmes conditions, et l'appareillage doit être considéré comme ayant satisfait à cet essai si aucune nouvelle décharge disruptive ne se produit.

b) Essais aux chocs

La procédure d'essai B suivante de la CEI 60060-1, adaptée pour les appareillages qui ont une isolation auto-régénératrice et une isolation non auto-régénératrice, est la procédure d'essai préférentielle. L'appareillage satisfait aux essais de chocs si les conditions suivantes sont remplies:

- chaque série comprend au moins 15 essais;
- le nombre de décharges disruptives ne doit pas dépasser deux pour chaque série complète ;
- aucune décharge disruptive ne doit se produire sur une isolation non auto-régénératrice. Ceci est confirmé par 5 essais de tenue aux chocs consécutifs à la suite de la dernière décharge disruptive.

Cette procédure conduit à un nombre possible maximal de 25 chocs par série.

La procédure C de la CEI 60060-1 peut être utilisée lorsque chacun des trois pôles est soumis aux essais.

NOTE 1 Certains matériaux isolants restent chargés après un essai aux chocs et il convient de prendre des précautions dans ce cas lors des changements de polarité. Pour permettre aux matériaux isolants de se décharger, il est recommandé d'utiliser des méthodes appropriées, telles que l'application de trois chocs de polarité inverse de tension aux alentours de 80 % de la tension d'essai, avant les essais.

NOTE 2 La détermination de l'emplacement des décharges disruptives observées peut être réalisée par le laboratoire à l'aide de moyens de détection suffisants, par exemple, des photographies, des enregistrements vidéo, un contrôle interne, etc.

c) Commentaire général

Lors de l'essai d'un appareillage volumineux, la partie du matériel à travers laquelle la tension d'essai est appliquée peut être soumise à de nombreuses séquences d'essai pour vérifier les propriétés isolantes des autres parties situées en aval (disjoncteurs, sectionneurs, autres travées). Il est recommandé d'essayer les parties tour à tour en commençant par la première partie raccordée. Quand cette partie a réussi l'essai selon les critères exposés ci-dessus, sa qualification n'est pas remise en question par d'éventuelles décharges disruptives pouvant se produire lors des essais ultérieurs sur d'autres parties.

NOTE 3 Lors d'essais sur de l'appareillage comprenant des intervalles ouverts d'ampoules à vide, il convient de réaliser des essais de chocs préliminaire à une tension jusques et y compris la tension de tenue assignée. Les amorçages constatés pendant ces essais préliminaires peuvent être ignorés pour les statistiques de tenue utilisées pour déterminer le résultat satisfaisant ou non de l'appareillage.

NOTE 4 Ces décharges peuvent être le résultat de l'accumulation de la probabilité de décharge avec le plus grand nombre d'applications de tensions, ou de la tension réfléchi suite à une décharge disruptive à un point éloigné de l'appareillage. Pour réduire la probabilité d'apparition de ces décharges dans les équipements remplis de gaz, il est permis d'augmenter la pression des parties déjà essayées après qu'elles ont réussi leurs essais. Il convient que les parties essayées à pression augmentée soient clairement identifiées dans le rapport d'essais.

6.2.5 Application de la tension d'essai et conditions d'essai

Il faut distinguer le cas général, où les trois tensions d'essai (entre phase et terre, entre phases et entre contacts ouverts) sont les mêmes, et le cas particulier de la distance de sectionnement et de l'isolement entre phases supérieur à celui entre phase et terre.

6.2.5.1 Cas général

La tension d'essai doit être appliquée selon le Tableau 9, en se référant à la Figure 3 qui représente le schéma de raccordement d'un appareil de connexion tripolaire.

Tableau 9 – Conditions d'essai dans le cas général

Condition d'essai	Appareil de connexion	Tension appliquée à	Terre reliée à
1	Fermé	Aa	BCbcF
2	Fermé	Bb	ACacF
3	Fermé	Cc	ABabF
4	Ouvert	A	BCabcF
5	Ouvert	B	ACabcF
6	Ouvert	C	ABabcF
7	Ouvert	a	ABCbcF
8	Ouvert	b	ABCacF
9	Ouvert	c	ABCabF

NOTE 1 Les conditions d'essais 3, 6 et 9 peuvent être supprimées si les pôles extérieurs sont disposés symétriquement par rapport au pôle central et par rapport au châssis.

NOTE 2 Les conditions d'essais 2, 3, 5, 6, 8, 9 peuvent être supprimées si les pôles sont disposés totalement symétriquement les uns par rapport aux autres et par rapport au châssis.

NOTE 3 Les conditions d'essais 7, 8 et 9 peuvent être supprimées si les bornes de chaque pôle sont disposées symétriquement par rapport au châssis.

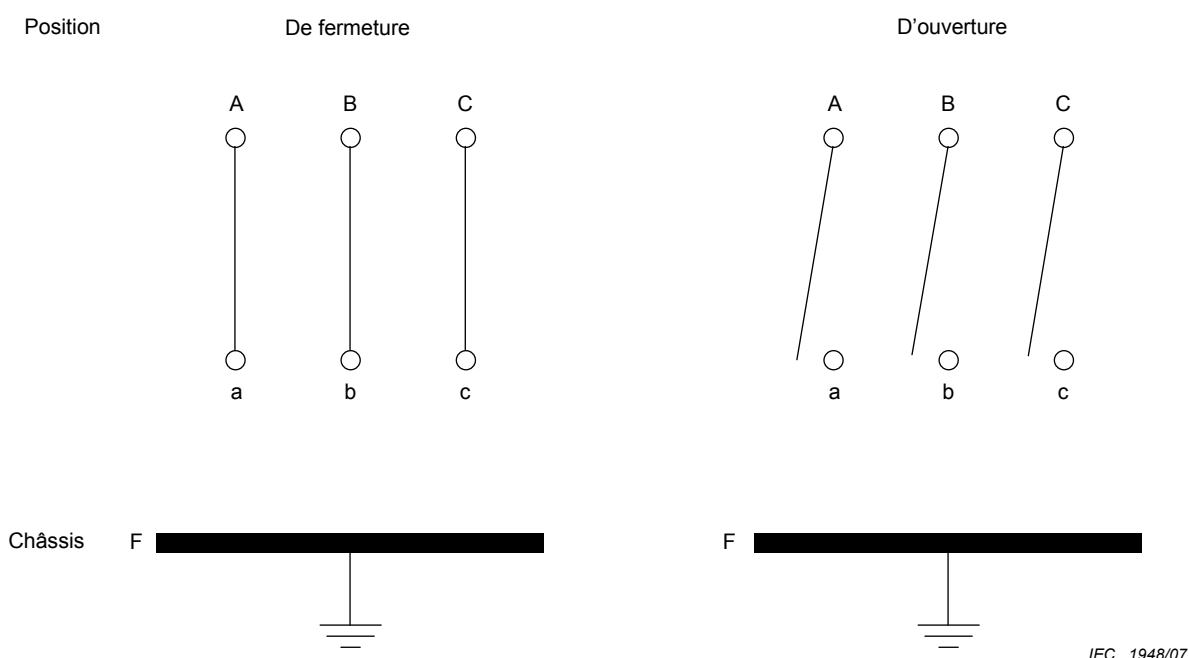


Figure 3 – Schéma des connexions d'un appareil de connexion tripolaire

6.2.5.2 Cas particulier

Lorsque la tension d'essai entre les bornes de l'appareil de connexion ouvert est supérieure à la tension de tenue entre phase et terre, différentes méthodes d'essai peuvent être utilisées:

a) Méthode préférentielle

Sauf spécification différente dans la présente norme, la méthode préférentielle consiste en l'utilisation d'essais de tensions combinées (voir l'Article 26 de la CEI 60060-1).

– Essais de tension à fréquence industrielle

Les essais doivent être effectués au moyen de deux sources différentes de tension en condition de discordance de phases en vue d'obtenir la tension d'essai spécifiée. Le partage de la tension est spécifié en 6.2.6.1 et en 6.2.7.1.

Dans ce cas, la tension d'essai entre les bornes de l'appareil de connexion ouvert (ou de la distance de sectionnement) doit être appliquée selon le Tableau 10.

Tableau 10 – Conditions d'essai à la tension à fréquence industrielle

Condition d'essai	Tension appliquée à	Terre reliée à
1	A et a	BCbcF
2	B et b	ACacF
3	C et c	ABabF

NOTE 1 La condition d'essai 3 peut être supprimée si les pôles extérieurs sont disposés symétriquement par rapport au pôle central et par rapport au châssis.

NOTE 2 Les conditions d'essais 2 et 3 peuvent être supprimées si les pôles sont disposés totalement symétriquement les uns par rapport aux autres et par rapport au châssis.

– Essais aux tensions de choc

La tension de tenue assignée au choc entre phase et terre constitue la partie principale de la tension d'essai et est appliquée à une borne; la tension complémentaire est fournie par une autre source de tension de polarité opposée et

appliquée à la borne opposée. Cette tension complémentaire peut être soit une autre tension de choc, soit la crête d'une tension à fréquence industrielle, soit une tension continue. Les autres pôles et le châssis sont reliés à la terre.

Pour tenir compte de l'influence du choc sur l'onde de tension à fréquence industrielle, due au couplage capacitif entre les deux circuits de tension, l'exigence d'essai suivante doit être satisfaite: la somme de la valeur de crête de la tension de choc et de la tension complémentaire à l'instant correspondant à la valeur de crête du choc doit être égale à la valeur d'essai totale spécifiée avec une tolérance de +3 %. Pour satisfaire une telle condition, la valeur instantanée de la tension à fréquence industrielle ou la tension de choc peuvent être augmentées. La tension instantanée à fréquence industrielle peut être augmentée sans dépasser $U_r \times \sqrt{2} / \sqrt{3}$ pour les essais au choc de foudre et $1,2 \times U_r \times \sqrt{2} / \sqrt{3}$ pour les essais au choc de manœuvre.

La chute de tension sur l'onde de tension à fréquence industrielle peut être considérablement réduite en raccordant un condensateur de valeur convenable en parallèle avec la borne raccordée à la tension à fréquence industrielle.

La tension d'essai doit être appliquée selon le Tableau 11.

Tableau 11 – Conditions d'essai à la tension de choc

Condition d'essai	Partie principale	Partie complémentaire	Terre reliée à
	Tension appliquée à		
1	A	a	BbCcF
2	B	b	AaCcF
3	C	c	AaBbF
4	a	A	BbCcF
5	b	B	AaCcF
6	c	C	AaBbF

NOTE 1 Les conditions d'essais 3 et 6 peuvent être supprimées si les pôles extérieurs sont disposés symétriquement par rapport au pôle central et par rapport au châssis.

NOTE 2 Les conditions d'essais 2, 3, 5, 6 peuvent être supprimées si les pôles sont disposés totalement symétriquement les uns par rapport aux autres et par rapport au châssis.

NOTE 3 Les conditions d'essais 4, 5 et 6 peuvent être supprimées si les bornes de chaque pôle sont disposées symétriquement par rapport au châssis.

b) Méthode en variante

Lorsqu'une seule source de tension est utilisée, l'isolement entre les bornes de l'appareil de connexion ouvert (ou de la distance de sectionnement) peut être essayé comme suit, pour les essais de tension à fréquence industrielle comme pour les essais à la tension de choc:

- la tension totale d'essai U_t est appliquée entre une borne et la terre; la borne opposée est reliée à la terre;
- si la tension correspondante aux bornes des isolateurs-supports de l'appareil de connexion dépasse la tension de tenue assignée entre phase et terre, le châssis et les deux phases du circuit principal non soumis aux essais sont fixés à une tension partielle U_f par rapport à la terre, de telle sorte que $U_t - U_f$ soit compris entre 90 % et 100 % de la tension de tenue assignée entre phase et terre ;
- s'il est fait référence à cette méthode en variante en 6.2.6, toutes les bornes non soumises à l'essai et le châssis peuvent être isolés de la terre.

Le Tableau 12 présente la façon d'appliquer les différentes tensions.

Tableau 12 – Conditions d'essai pour la méthode en variante

Condition d'essai	Partie principale		Fixé à une tension partielle U_f^a
	Tension U_t appliquée à	Terre reliée à	
1	A	a	B, b, C, c, F
2	B	b	A, a, C, c, F
3	C	c	A, a, B, b, F
4	a	A	B, b, C, c, F
5	b	B	A, a, C, c, F
6	c	C	A, a, B, b, F

^a Si ceci est autorisé, toutes les bornes (non soumises aux essais) et le châssis peuvent même être isolés par rapport à la terre, en considérant qu'il est fait référence en 6.2.6 à la méthode en variante de 6.2.5.2.

6.2.6 Essais de l'appareillage de $U_r \leq 245$ kV

Les essais doivent être effectués avec les tensions d'essai des Tableaux 1a ou 1b.

6.2.6.1 Essais de tension à fréquence industrielle

L'appareillage doit être soumis à des essais de tension de tenue de courte durée à fréquence industrielle, selon la CEI 60060-1. Pour chaque condition d'essai, la tension d'essai doit être élevée jusqu'à la valeur d'essai et y être maintenue pendant 1 min.

Les essais doivent être effectués à sec et aussi sous pluie pour l'appareillage d'extérieur.

La distance de sectionnement peut être essayée comme suit.

- Méthode préférentielle: dans ce cas, aucune des valeurs des deux tensions appliquées aux deux bornes ne doit être inférieure au tiers de la tension de tenue assignée entre phase et terre.
- Méthode en variante: pour les appareils de connexion isolés au gaz sous enveloppe métallique de tension assignée inférieure à 72,5 kV et pour les appareils de connexion conventionnels de toute tension assignée, il n'est pas nécessaire de fixer aussi précisément la tension par rapport à la terre U_f du châssis, qui peut même être isolé.

NOTE Compte tenu de la grande dispersion des résultats d'essais de tension à fréquence industrielle sous pluie pour les appareillages de tension assignée égale à 170 kV et 245 kV, il est admis de les remplacer par un essai de tension de choc de manœuvre de 250/2 500 μ s sous pluie, avec une valeur de crête égale à 1,55 fois la valeur efficace de la tension d'essai spécifiée à fréquence industrielle.

6.2.6.2 Essais de tension de choc de foudre

L'appareillage doit être soumis à des essais de tension de choc de foudre à sec seulement. Les essais doivent être effectués avec des tensions des deux polarités au moyen du choc de foudre 1,2/50 μ s normalisé, selon la CEI 60060-1.

Lorsque la méthode en variante est utilisée pour essayer la distance de sectionnement des appareils de connexion isolés au gaz sous enveloppe métallique de tension assignée inférieure à 72,5 kV et des appareils de connexion conventionnels de toute tension assignée, il n'est pas nécessaire de fixer aussi précisément la tension par rapport à la terre U_f du châssis, qui peut même être isolé.

6.2.7 Essais de l'appareillage de $U_r > 245$ kV

En position fermée, les essais doivent être effectués dans les conditions 1, 2 et 3 du Tableau 9. En position ouverte, les essais doivent être effectués comme indiqué ci-dessous (mais voir 6.2.3). De plus, des essais de tension au choc de manœuvre entre phases doivent être effectués comme indiqué ci-dessous. Les tensions d'essai sont données dans les Tableaux 2a ou 2b.

6.2.7.1 Essais de tension à fréquence industrielle

L'appareillage doit être soumis à des essais de tension de tenue de courte durée à fréquence industrielle, selon la CEI 60060-1. Pour chaque condition d'essai, la tension d'essai doit être élevée jusqu'à la valeur d'essai et y être maintenue pendant 1 min.

Les essais doivent être effectués à sec seulement.

L'isolement entre les bornes de l'appareil de connexion ouvert, ou la distance de sectionnement, doit être essayé par la méthode préférentielle a) de 6.2.5.2 ci-dessus. Sous réserve de l'accord du constructeur, la méthode en variante b) de 6.2.5.2 peut aussi être utilisée. Quelle que soit la méthode choisie, aucune des tensions appliquées entre une borne et le châssis ne doit être supérieure à la tension assignée U_r .

6.2.7.2 Essais à la tension de choc de manœuvre

L'appareillage doit être soumis à des essais de tension de choc de manœuvre. Les essais doivent être effectués avec des tensions des deux polarités, au moyen de chocs de manœuvre 250/2500 μ s normalisés selon la CEI 60060-1. Des essais sous pluie doivent être effectués pour l'appareillage d'extérieur seulement.

La distance de sectionnement doit être essayée par la méthode préférentielle a) de 6.2.5.2.

L'isolation entre pôles doit être essayé à sec seulement selon le Tableau 12 avec la tension d'essai donnée par la colonne 5 des Tableaux 2, au moyen de la méthode préférentielle a) de 6.2.5.2 dans laquelle la partie principale doit être égale ou supérieure à 90 % de la valeur donnée dans la colonne 4 des Tableaux 2. Cette valeur ne doit pas dépasser 100 % de la valeur donnée dans la colonne 4 des Tableaux 2 sans l'accord du constructeur. La partie complémentaire doit être appliquée sur la phase adjacente en opposition de phase de manière à ce que la somme des deux tensions (partie principale et partie complémentaire) soit égale à la valeur indiquée dans la colonne 5 des Tableaux 2.

La répartition réelle de la tension doit être aussi équilibrée que possible. Toute répartition déséquilibrée de la tension d'essai totale est plus sévère. Lorsque les composantes de tension sont différentes en forme et/ou en amplitude, l'essai doit être répété en inversant les connexions.

6.2.7.3 Essais de tension de choc de foudre

L'appareillage doit être soumis à des essais de tension de choc de foudre, à sec seulement. Les essais doivent être effectués avec des tensions des deux polarités au moyen du choc de foudre 1,2/50 μ s normalisé, selon la CEI 60060-1.

6.2.8 Essais de pollution artificielle pour les isolateurs d'extérieur

Aucun essai de pollution artificielle n'est nécessaire lorsque les lignes de fuite des isolateurs sont conformes aux exigences de la CEI 60815.

Si les lignes de fuite ne sont pas conformes aux exigences de la CEI 60815, il convient d'effectuer des essais de pollution artificielle selon la CEI 60507, avec la tension assignée et les facteurs d'application donnés dans la CEI 60815.

6.2.9 Essais de décharges partielles

Lorsqu'ils sont demandés dans les normes de produits applicables, les essais de décharges partielles doivent être effectués et les mesurages faits selon la CEI 60270.

6.2.10 Essais diélectriques sur les circuits auxiliaires et de commande

Les essais diélectriques sur les circuits auxiliaires et de commande sont traités en 6.10.6.

6.2.11 Essai de tension comme essai de vérification d'état

Lorsque, après les essais de fermeture, de coupure et/ou les essais d'endurance électrique ou mécanique, les propriétés d'isolement entre les contacts ouverts d'un appareil de connexion ne peuvent pas être vérifiées avec suffisamment de confiance par examen visuel, un essai de tenue de tension à fréquence industrielle à sec, conformément à 6.2.6.1 et 6.2.7.1, entre les bornes de l'appareil de connexion ouvert, peut être approprié à la valeur suivante de tension à fréquence industrielle, sauf spécification contraire dans les normes de produits applicables.

Pour le matériel de tension assignée ne dépassant pas 245 kV:

- 80 % de la valeur des Tableaux 1a ou 1b, colonne 3 pour une distance de sectionnement, et 80 % de la valeur de la colonne 2 pour les autres équipements.

Pour le matériel de tension assignée supérieure ou égale à 300 kV:

- 100 % de la valeur des Tableaux 2a ou 2b, colonne 3, pour une distance de sectionnement;
- 80 % de la valeur des Tableaux 2a ou 2b, colonne 2, pour les autres matériels.

NOTE 1 La réduction de la tension d'essai est justifiée par la marge de coordination d'isolement incluse dans les valeurs de tension d'essai assignée qui tient compte du vieillissement du matériel, de son usure et autres détériorations normales, et par la nature statistique des tensions d'amorçage.

NOTE 2 Les essais de vérification d'état de l'isolation à la terre peuvent être exigés pour certains appareils sous enveloppe. Dans ce cas, il convient de réaliser un essai de tenue à fréquence industrielle à 80 % des valeurs des colonnes 2 des Tableaux 1 et 2, respectivement.

NOTE 3 La norme de produit applicable peut spécifier que cet essai de vérification d'état est obligatoire pour certains types de matériels.

6.3 Essai de tension de perturbation radioélectrique

Cet essai concerne seulement l'appareillage de tension assignée supérieure ou égale à 123 kV, et il doit être effectué lorsque cela est spécifié dans la norme de produit correspondante. La tension de perturbation radioélectrique est considérée comme un essai d'émission CEM et est traitée en 6.9.1. Entre 1 kV et moins de 123 kV, les effets de la tension de perturbation radioélectrique sont à un faible niveau et sont négligeables.

6.4 Mesurage de la résistance des circuits

6.4.1 Circuit principal

Le mesurage de la résistance du circuit principal doit être effectué pour permettre la comparaison entre l'appareillage soumis à l'essai de type d'échauffement et tous les autres appareillages du même type soumis aux essais individuels de série (voir 7.3).

Le mesurage doit être effectué en courant continu en mesurant la chute de tension ou la résistance entre les bornes de chaque pôle. Une attention particulière doit être accordée à l'appareillage sous enveloppe (se reporter aux normes correspondantes).

Au cours de la mesure, le courant doit avoir une valeur quelconque convenable, comprise entre 50 A et le courant assigné en service continu.

NOTE L'expérience montre que la seule augmentation de la résistance du circuit principal ne peut pas être considérée comme une évidence sûre de mauvais contacts ou de mauvaises connexions. Dans de tels cas, il convient de répéter la mesure avec un courant plus fort, aussi proche que possible du courant assigné en service continu.

Le mesurage de la chute de tension en courant continu ou de la résistance doit être effectué avant l'essai d'échauffement, l'appareillage se trouvant à la température de l'air ambiant, et après l'essai d'échauffement lorsque l'appareillage s'est refroidi jusqu'à une température égale à celle de l'air ambiant. Les résistances mesurées après l'essai ne doivent pas être augmentées de plus de 20 %.

La valeur mesurée de la chute de tension en courant continu ou de la résistance, doit être indiquée dans le rapport d'essais de type, de même que les conditions générales au cours de l'essai (courant, température de l'air ambiant, points de mesure, etc.).

6.4.2 Circuits auxiliaires

6.4.2.1 Mesurage de la résistance des contacts auxiliaires de classes 1 et 2

Un échantillon de chaque type de contacts auxiliaires de classes 1 et 2 doit être inséré dans un circuit de charge résistif traversé par un courant de 10 mA lorsqu'il est alimenté par une tension continue de 6 V en circuit ouvert avec une tolérance relative de $\begin{matrix} 0 \\ -15 \end{matrix}$ % et la résistance mesurée conformément à l'essai 2b de la CEI 60512-2.

La résistance des contacts auxiliaires de classes 1 et 2 en position fermée ne doit pas dépasser 50 Ω .

NOTE Les matériaux des contacts peuvent être sujets à une oxydation qui diminue leur conductivité. Il en résulte une augmentation de la résistance de contact, voire une absence de conduction en cas de tension très basse, ce phénomène disparaissant lorsque la tension est plus élevée. Cet essai a pour but de vérifier la performance des contacts dans ces conditions de tension faible. Le critère d'évaluation tient compte de la non-linéarité de la résistance. La valeur de 50 Ω résulte d'une étude statistique et a déjà été prise en compte par les utilisateurs.

6.4.2.2 Mesurage de la résistance des contacts auxiliaires de classe 3

Un échantillon des contacts auxiliaires de classe 3 doit être inséré dans un circuit de charge résistif traversé par un courant inférieur ou égal à 10 mA lorsqu'il est alimenté par une tension continue inférieure ou égale à 30 mV en circuit ouvert et la résistance mesurée conformément à la CEI 61810-7.

La résistance des contacts auxiliaires de classe 3 en position fermée ne doit pas dépasser 1 Ω .

6.5 Essais d'échauffement

6.5.1 Etat de l'appareillage à soumettre aux essais

Sauf spécification contraire dans les normes particulières, l'essai d'échauffement des circuits principaux doit être effectué sur un appareil de connexion neuf et muni de contacts propres et, si applicable, rempli de liquide ou de gaz approprié à la pression (ou densité) minimale de fonctionnement pour l'isolement avant l'essai.

6.5.2 Disposition de l'appareil

L'essai doit être effectué à l'intérieur, dans un environnement pratiquement exempt de courants d'air, exception faite de ceux provoqués par l'échauffement de l'appareil de connexion en essai. En pratique, cette condition est obtenue lorsque la vitesse de déplacement de l'air ne dépasse pas 0,5 m/s.

Pour les essais d'échauffement des parties autres que les équipements auxiliaires, l'appareillage et ses accessoires doivent être montés comme en service, en ce qui concerne les points importants, avec tous les capots normalement prévus pour les différentes parties de l'appareillage (y compris tout capot supplémentaire pour les essais, par exemple l'ajout de capots sur une extension de jeu de barres), et doivent être protégés contre des échauffements ou des refroidissements externes anormaux.

Lorsque, selon les instructions du constructeur, l'appareillage peut être installé dans différentes positions, les essais d'échauffement doivent être effectués dans la position la plus défavorable.

Ces essais doivent être, en principe, effectués sur des appareillages tripolaires, mais ils peuvent être effectués sur un seul pôle ou sur un seul élément si l'influence des autres pôles ou éléments est négligeable. C'est le cas général de l'appareillage nu. Pour les appareillages tripolaires dont le courant assigné en service continu ne dépasse pas 1 250 A, les essais peuvent être effectués avec tous les pôles raccordés en série.

Pour les appareillages particulièrement grands, pour lesquels l'isolation à la terre n'a pas d'influence appréciable sur l'échauffement, cette isolation peut être sensiblement réduite.

Lorsque les connexions temporaires au circuit principal sont utilisées, elles doivent être telles qu'il n'y a pas de différence significative entre la chaleur provenant de l'appareillage ou transmise à l'appareillage au cours de l'essai, par rapport aux connexions destinées à être utilisées en service. L'échauffement doit être mesuré aux bornes du circuit principal et sur les connexions provisoires à une distance de 1 m des bornes. La différence d'échauffement ne doit pas dépasser 5 K. Le type et les dimensions des connexions provisoires doivent être indiqués dans le rapport d'essai.

NOTE 1 Afin de rendre l'essai d'échauffement plus reproductible, le type et/ou les dimensions des connexions provisoires peuvent être spécifiés dans les normes correspondantes.

Pour les appareillages tripolaires, l'essai doit être effectué dans un circuit triphasé, à l'exception des cas mentionnés ci-dessus.

L'essai doit être effectué avec le courant assigné en service continu (I_r) de l'appareillage. Le courant d'alimentation doit être pratiquement sinusoïdal.

A l'exception des équipements auxiliaires prévus pour le courant continu, l'appareillage doit être essayé à la fréquence assignée avec une tolérance de $\pm 2\%$. La fréquence d'essai doit être indiquée dans le rapport d'essai.

NOTE 2 Il convient de considérer que les essais effectués à 50 Hz sur des appareils de connexion de type ouvert sans composants ferreux proches des parties conductrices, prouvent le bon fonctionnement de l'appareil de connexion à 60 Hz, à condition que les valeurs d'échauffement enregistrées pendant les essais à 50 Hz ne dépassent pas 95 % des valeurs maximales admissibles.

Lorsque les essais sont effectués à 60 Hz, il convient de les considérer comme valables pour le même courant assigné à une fréquence assignée de 50 Hz.

L'essai doit être effectué pendant une période de temps suffisante pour que l'échauffement atteigne une valeur stable. Cette condition est considérée comme réalisée lorsque l'élévation de l'échauffement n'excède pas 1 K en 1 h. Ce critère est généralement atteint après une durée d'essai de cinq fois la constante de temps thermique du dispositif en essai.

Le temps nécessaire pour l'essai complet peut être réduit par préchauffage du circuit avec un courant d'une valeur plus élevée, sous réserve que suffisamment de données soient enregistrées durant l'essai pour permettre le calcul de la constante de temps.

6.5.3 Mesurage de la température et de l'échauffement

Des précautions doivent être prises pour réduire les variations et les erreurs dues au retard entre la température de l'appareil de connexion et les variations de la température de l'air ambiant.

Pour les bobines, la méthode de mesure de l'échauffement par variation de résistance doit normalement être utilisée. D'autres méthodes ne sont autorisées que s'il est impossible d'utiliser la méthode par variation de résistance.

La température des différentes parties, autres que les bobines, pour lesquelles des limites sont spécifiées, doit être mesurée avec des thermomètres ou des thermocouples, ou d'autres dispositifs sensibles de type convenable, placés au point le plus chaud accessible. L'échauffement doit être enregistré à des intervalles réguliers au cours de l'essai, lorsque le calcul de la constante de temps thermique est nécessaire.

La température à la surface d'un composant immergé dans un diélectrique liquide doit être mesurée uniquement avec des thermocouples fixés à la surface de ce composant. La température du diélectrique liquide lui-même doit être mesurée à la partie supérieure du diélectrique.

Pour les mesures avec des thermomètres ou des thermocouples, les précautions suivantes doivent être prises.

- a) Les réservoirs des thermomètres ou des thermocouples doivent être protégés contre le refroidissement venant de l'extérieur (laine sèche et propre, etc.). La surface protégée doit cependant être négligeable en comparaison de la surface de refroidissement de l'appareil en essai.
- b) Une bonne conductivité thermique entre le thermomètre ou le thermocouple et la surface de la partie en essai doit être assurée.
- c) Lorsque des thermomètres à réservoir sont employés à des endroits où existent des champs magnétiques variables, il est recommandé d'employer des thermomètres à alcool de préférence aux thermomètres à mercure, ces derniers étant plus susceptibles d'être influencés dans ces conditions.

Un nombre suffisant de mesures de température doit être réalisé au cours de l'essai, à des intervalles d'au plus 30 min, et ces mesures doivent être indiquées dans le rapport d'essai ou dans un document équivalent, afin de calculer la constante de temps thermique.

6.5.4 Température de l'air ambiant

La température de l'air ambiant est la température moyenne de l'air entourant l'appareillage (pour l'appareillage sous enveloppe, il s'agit de la température de l'air à l'extérieur de l'enveloppe). Elle doit être enregistrée au cours des essais, au moyen d'au moins trois thermomètres, thermocouples ou autres dispositifs capteurs de température disposés régulièrement autour de l'appareillage, à environ la hauteur moyenne des éléments traversés par le courant, et à une distance d'environ 1 m de l'appareillage. Les thermomètres ou les thermocouples doivent être protégés contre les courants d'air et les influences anormales de la chaleur.

En vue d'éviter des erreurs d'indication du fait de variations rapides de température, les thermomètres ou les thermocouples peuvent être placés dans de petits récipients contenant environ 0,5 l d'huile.

Pendant le dernier quart de la période d'essai, la variation de la température de l'air ambiant ne doit pas dépasser 1 K en 1 h. Si cela n'est pas possible du fait des conditions de température défavorables du local d'essai, la température d'un appareillage identique placé dans les mêmes conditions, mais sans courant, peut être prise pour remplacer la température de l'air ambiant. Cet appareillage supplémentaire ne doit pas être soumis à une quantité de chaleur excessive.

La température de l'air ambiant pendant les essais doit être comprise entre +10 °C et +40 °C. Aucune correction des échauffements observés ne doit être faite pour des températures de l'air ambiant comprises dans ces limites.

6.5.5 Essai d'échauffement des équipements auxiliaires et de commande

L'essai est effectué avec le courant d'alimentation spécifié (courant alternatif ou courant continu) et pour le courant alternatif à sa fréquence assignée (tolérance $\begin{matrix} +2 \\ -5 \end{matrix}$ %).

NOTE Il convient de considérer que les essais effectués à 50 Hz sur des appareils de connexion de type ouvert sans composants ferreux proches des parties conductrices, prouvent le bon fonctionnement de l'appareil de connexion à 60 Hz, à condition que les valeurs d'échauffement enregistrées pendant les essais à 50 Hz ne dépassent pas 95 % des valeurs maximales admissibles. Lorsque les essais sont effectués à 60 Hz, il convient de les considérer comme valables pour le même courant assigné à une fréquence assignée de 50 Hz.

Les équipements auxiliaires doivent être essayés à leur tension assignée d'alimentation (U_a) ou à leur courant assigné. La tension d'alimentation en courant alternatif doit être pratiquement sinusoïdale.

Les bobines prévues pour un fonctionnement continu doivent être essayées pendant une période de temps suffisante pour que l'échauffement atteigne une valeur constante. En pratique, cette condition est obtenue lorsque la variation n'excède pas 1 K en 1 h.

Pour les circuits qui ne sont sous tension que pendant des manœuvres de fermeture ou d'ouverture, les essais doivent être effectués dans les conditions suivantes.

- a) Lorsque l'appareil de connexion est muni d'un dispositif automatique de coupure du circuit auxiliaire à la fin de la manœuvre, le circuit doit être mis sous tension 10 fois de suite pendant 1 s ou jusqu'à l'intervention du dispositif automatique de coupure, l'intervalle de temps entre chaque mise sous tension étant de 10 s ou, si la construction de l'appareil de connexion ne le permet pas, le plus court intervalle possible.
- b) Lorsque l'appareil de connexion n'est pas muni d'un dispositif automatique de coupure du circuit auxiliaire à la fin de la manœuvre, l'essai doit être effectué en mettant le circuit sous tension une seule fois pendant 15 s.

6.5.6 Interprétation des essais d'échauffement

L'échauffement des différentes parties de l'appareillage ou des équipements auxiliaires, pour lesquelles des limites sont spécifiées, ne doit pas dépasser les valeurs spécifiées dans le Tableau 3. Sinon, l'appareillage doit être considéré comme n'ayant pas satisfait à l'essai.

Si l'isolation d'une bobine est constituée de plusieurs matériaux isolants différents, l'échauffement admissible de cette bobine doit correspondre au matériau isolant ayant la plus basse limite d'échauffement.

Si l'appareillage est muni de différents équipements répondant à des normes particulières (par exemple, redresseurs, moteurs, interrupteurs à basse tension, etc.), l'échauffement de tels équipements ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans les normes correspondantes.

6.6 Essais au courant de courte durée admissible et à la valeur de crête du courant admissible

Les circuits principaux et, s'il y a lieu, les circuits de mise à la terre de l'appareillage, doivent être soumis à un essai destiné à vérifier leur aptitude à supporter la valeur de crête du courant admissible et le courant de courte durée admissible assignés.

L'essai doit être effectué à la fréquence assignée avec une tolérance de $\pm 10\%$, à toute tension convenable et à partir de toute température de l'air ambiant convenable.

NOTE Pour faciliter les essais, des tolérances plus larges sur la fréquence assignée peuvent être nécessaires. Si les différences sont importantes, par exemple lorsque l'appareillage ayant une fréquence assignée de 50 Hz est essayé à 60 Hz et vice versa, il convient d'interpréter les résultats avec précaution.

6.6.1 Disposition de l'appareillage et du circuit d'essai

L'appareillage doit être monté sur son propre support ou sur un support équivalent et équipé de son propre dispositif de commande, pour autant que cela soit nécessaire à la représentativité de l'essai. Il doit être en position de fermeture et muni de contacts propres et neufs.

Chaque essai doit être précédé d'une manœuvre à vide de l'appareil mécanique de connexion et, à l'exception des sectionneurs de mise à la terre, de la mesure de la résistance du circuit principal.

L'essai peut être effectué en triphasé ou en monophasé. Dans le cas d'un essai monophasé, les dispositions suivantes doivent être applicables.

- Sur un appareillage tripolaire, l'essai doit être effectué sur deux pôles adjacents en série.
- Dans le cas d'un appareillage à pôles séparés, l'essai peut être effectué soit sur deux pôles voisins, soit sur un seul pôle, le conducteur de retour étant alors placé à une distance de phase. Si la distance entre pôles n'est pas fixée par conception, l'essai doit être effectué à la distance minimale indiquée par le constructeur.
- Pour une tension assignée supérieure à 52 kV, et sauf spécification contraire dans les normes particulières, la position du conducteur de retour n'est pas à prendre en compte, mais en aucun cas il ne doit être placé à une distance du pôle en essai inférieure à la distance minimale indiquée par le constructeur pour les centres de phases.

Les raccordements aux bornes de l'appareillage doivent être disposés de manière à éviter des contraintes anormales sur les bornes. La distance entre les bornes et les premiers supports des conducteurs de chaque côté de l'appareillage doit être conforme aux indications du constructeur.

La disposition d'essai doit être indiquée dans le rapport d'essai.

6.6.2 Valeurs du courant d'essai et de sa durée

La composante alternative du courant d'essai doit être en principe égale à la composante alternative du courant de courte durée admissible assigné (I_k) de l'appareillage. La valeur de crête du courant (pour un circuit triphasé, la valeur la plus élevée dans l'une des phases extrêmes) ne doit pas être inférieure à la valeur de crête du courant admissible assigné (I_p) et elle ne doit pas la dépasser de plus de 5 % sans l'accord du constructeur.

Pour les essais triphasés, le courant dans une phase quelconque ne doit pas s'écarter de plus de 10 % de la moyenne des courants dans les trois phases. La moyenne des valeurs efficaces des composantes alternatives des courants d'essai ne doit pas être inférieure à la valeur assignée.

~~Le courant d'essai I_t doit, en principe, être appliqué pendant une durée t_t égale à la durée de~~

~~court-circuit assignée t_k~~

Le courant d'essai I_t doit normalement être appliqué pendant une durée t_t égale à la durée assignée de court-circuit t_k avec une tolérance de la composante alternative de $\pm 5\%$. Si ceci ne peut être réalisé en raison des limitations du laboratoire d'essai, la procédure alternative qui suit s'applique.

Si aucune autre méthode de détermination de la valeur de $I_t^2 \times t_t$ n'est disponible, elle doit alors être déterminée à partir de l'oscillogramme en utilisant la méthode d'évaluation de I_t donnée en Annexe B. La valeur de $I_t^2 \times t_t$ au cours de l'essai ne doit pas être inférieure à la valeur de $I_k^2 \times t_k$ calculée avec les valeurs assignées du courant de courte durée (I_k) et de sa durée (t_k), et elle ne doit pas dépasser cette valeur de plus de 10 % sans l'accord du constructeur.

Lorsque les caractéristiques de la station d'essai sont telles que les valeurs efficaces et de crête spécifiées ci-dessus pour le courant d'essai ne peuvent être obtenues au cours d'un essai de la durée spécifiée, les dérogations suivantes sont admises:

- a) si la décroissance du courant de court-circuit de la station d'essai est telle que la valeur efficace spécifiée, mesurée conformément à l'Annexe B ou à un équivalent, ne peut être obtenue pendant la durée assignée sans appliquer initialement un courant trop élevé, il est admis que la valeur efficace du courant d'essai puisse tomber, pendant l'essai, au-dessous de la valeur spécifiée, et que la durée de l'essai soit augmentée en conséquence, pourvu que la valeur de crête du courant ne soit pas inférieure à celle spécifiée et que la durée ne dépasse pas 5 s;
- b) si, afin d'obtenir la crête de courant exigée, la valeur efficace du courant est augmentée au-dessus de la valeur spécifiée, la durée d'essai peut être réduite en conséquence;
- c) si ni a) ni b) ne sont applicables, il est admis de séparer l'essai à la valeur de crête du courant admissible de l'essai au courant de courte durée admissible. Dans ce cas, deux essais sont effectués:
 - pour l'essai à la valeur de crête du courant admissible, la durée d'application du courant de court-circuit ne doit pas être inférieure à 0,3 s;
 - pour l'essai au courant de courte durée admissible, la durée d'application du courant de court-circuit doit être égale à la durée assignée. Toutefois, une dérogation sur la durée est admise selon les indications du point a).

6.6.3 Comportement de l'appareillage au cours de l'essai

Tous les appareillages doivent être capables de supporter leur valeur de crête du courant admissible et leur courant de courte durée admissible assignés sans qu'aucune partie mécanique ne soit endommagée et sans que les contacts ne se séparent.

Il est admis que, pendant l'essai, l'échauffement des pièces traversées par le courant et des pièces voisines de l'appareil mécanique de connexion puisse dépasser les limites spécifiées dans le Tableau 3. Aucune limite d'échauffement n'est spécifiée pour les essais au courant de courte durée admissible, mais il convient que la température maximale n'atteigne pas une valeur telle qu'elle puisse causer des dégâts notables aux pièces voisines.

6.6.4 Etat de l'appareillage après l'essai

Après l'essai, l'appareillage ne doit pas présenter de détérioration notable; il doit pouvoir fonctionner normalement, supporter son courant assigné en service continu de façon continue, sans que les limites d'échauffement spécifiées dans le Tableau 3 ne soient dépassées, et supporter les tensions spécifiées pour les essais diélectriques.

Si l'appareil mécanique de connexion a un pouvoir de fermeture et/ou de coupure assigné, l'état des contacts doit être tel qu'il n'affecte pas sensiblement le fonctionnement à toute valeur de pouvoir de fermeture et/ou de coupure jusqu'aux valeurs assignées.

Les éléments suivants sont suffisants pour vérifier ces exigences.

- a) Une manœuvre à vide de l'appareil mécanique de connexion doit être effectuée aussitôt après l'essai, et les contacts doivent s'ouvrir dès la première tentative.
- b) Deuxièmement, la résistance du circuit principal doit être mesurée selon 6.4.1 (sauf pour les sectionneurs de terre). Si la résistance a augmenté de plus de 20 %, et s'il n'est pas possible de confirmer l'état des contacts par inspection visuelle, un essai d'échauffement supplémentaire peut être approprié.

6.7 Vérification de la protection

6.7.1 Vérification de la codification IP

Selon les exigences spécifiées aux Articles 11, 12, 13 et 15 de la CEI 60529, des essais doivent être effectués sur les enveloppes de l'appareillage complètement assemblé comme en service. Comme les raccordements de câble pénétrant dans l'enveloppe ne sont pas normalement faits pour les essais de type, des pièces d'obturation correspondantes doivent être utilisées. Les unités de transport d'appareillage doivent être fermées pour les essais par des couvercles donnant une qualité de protection identique à celle des joints.

Cependant, les essais ne doivent être effectués que s'il y a un doute au sujet de la conformité à ces exigences, dans chaque position des parties concernées selon ce qui est estimé nécessaire.

Lorsque la lettre supplémentaire W est utilisée, une méthode d'essai recommandée est fournie en Annexe C.

6.7.2 Vérification de la codification IK

Selon les exigences spécifiées dans la CEI 62262, des essais doivent être effectués sur les enveloppes de l'appareillage complètement assemblé comme en service.

Après l'essai, l'enveloppe ne doit présenter aucune cassure et sa déformation ne doit pas gêner le fonctionnement normal du matériel, ni réduire les distances d'isolement et/ou les lignes de fuite, ni réduire le degré de protection spécifié contre l'accès aux parties dangereuses au-dessous des valeurs permises. On peut négliger les détériorations superficielles telles l'enlèvement de la peinture, le bris de nervures de refroidissement ou de parties similaires, ou des enfoncements de petites dimensions.

Cependant, les essais ne doivent être effectués que s'il y a un doute au sujet de la conformité à ces exigences, dans chaque position des parties concernées selon ce qui est estimé nécessaire.

NOTE Les équipements auxiliaires tels que les appareils de mesure, les relais, etc., qui peuvent faire partie de l'enveloppe, sont exemptés d'impacts dans cet essai.

6.8 Essais d'étanchéité

Les essais d'étanchéité doivent être effectués en coordination avec les essais demandés dans les normes applicables, c'est-à-dire habituellement avant et après l'essai de fonctionnement mécanique, ou pendant les essais de manœuvre aux températures extrêmes.

L'objet des essais d'étanchéité est de démontrer que le taux de fuite absolu F n'excède pas la valeur spécifiée du taux de fuite admissible F_p .

L'essai d'étanchéité doit être effectué avec le même fluide et dans les mêmes conditions que celles utilisées en service. Si le fluide lui-même n'est pas traçable, des fluides traçables supplémentaires peuvent être ajoutés, par exemple l'hélium.

Dans la mesure du possible, il convient que les essais soient effectués sur un système complet à p_{re} (ou ρ_{re}). Quand cela n'est pas pratique, les essais peuvent être effectués sur des pièces, composants ou sous-ensembles. Dans ces conditions, le taux de fuite du système complet doit être déterminé par addition des taux de fuite des composants en utilisant le tableau de coordination d'étanchéité TC (voir l'Annexe E). Les fuites éventuelles entre sous-ensembles à différentes pressions doivent également être prises en compte.

L'essai d'étanchéité de l'appareillage contenant un appareil mécanique de connexion doit être effectué dans les positions de fermeture et d'ouverture de l'appareil, sauf si le taux de fuite est indépendant de la position des contacts principaux.

En général, seules des mesures de fuite par accumulation permettent de calculer le taux de fuite.

Il convient que le rapport d'essai de type comprenne des informations telles que:

- une description de l'objet en essai, comprenant son volume interne et la nature du gaz ou du liquide de remplissage;
- si l'objet en essai est dans la position de fermeture ou d'ouverture (s'il y a lieu);
- les températures et pressions enregistrées au début et à la fin de l'essai, ainsi que le nombre de compléments de remplissage (si nécessaire);
- les réglages de fonctionnement du dispositif de commande ou de surveillance de la pression (ou de la masse volumique) à pression croissante et décroissante;
- une indication de l'étalonnage des appareils de mesure utilisés pour détecter les taux de fuite;
- les résultats des mesures;
- s'il y a lieu, le gaz d'essai et le facteur de conversion pour estimer les résultats.

Un taux de fuite accru pendant les essais aux températures extrêmes (si ces essais sont imposés par les normes applicables) est acceptable, à condition que ce taux reprenne une valeur ne dépassant pas la valeur maximale admissible lorsque la température est revenue à la température normale de l'air ambiant. Le taux de fuite accru temporairement ne doit pas excéder les valeurs indiquées dans le Tableau 13.

En général, il est fait référence à la CEI 60068-2-17 pour l'application d'une méthode d'essai adéquate.

**Tableau 13 – Taux de fuite temporairement admissibles
pour les systèmes à gaz**

Température °C	Taux de fuite temporairement admissible
+40 et +50	$3F_p$
Température ambiante	F_p
–5 / –10 / –15 / –25 / –30 / –40	$3F_p$
–50	$6F_p$

6.8.1 Systèmes à pression entretenue de gaz

Le taux de fuite relatif F_{rel} doit être vérifié en mesurant la baisse de pression Δp pendant une durée t suffisamment longue pour en permettre la détermination (dans la gamme de pressions située entre les pressions de remplissage et de complément de remplissage). Il convient d'effectuer une correction pour tenir compte de la variation de la température de l'air ambiant. Pendant cette durée, le dispositif de remplissage doit être hors service.

$$F_{rel} = \frac{\Delta p}{p_t} \times \frac{24}{t} \times 100 \text{ (\% par jour)}$$

$$N = \frac{\Delta p}{p_r - p_m} \times \frac{24}{t}$$

où t est la durée de l'essai (en heures).

NOTE Pour maintenir la linéarité des formules, il convient que Δp soit du même ordre de grandeur que $p_r - p_m$. On peut aussi mesurer directement le nombre de compléments de remplissage par jour.

6.8.2 Systèmes à pression autonome de gaz

Etant donné les taux de fuite relativement faibles de ces systèmes, les mesures de baisse de pression ne sont pas applicables. D'autres méthodes (des exemples sont donnés à l'Annexe D) peuvent être employées pour mesurer le taux de fuite F , qui permet, avec le tableau de coordination des étanchéités TC, de calculer:

- le taux de fuite relatif F_{rel} ;
- l'intervalle T entre compléments de remplissage (hors conditions extrêmes de température ou de cadence de manœuvres).

En général, l'essai Qm (voir la CEI 60068-2-17) représente une méthode pertinente pour déterminer les fuites des systèmes à gaz.

L'essai d'étanchéité est considéré réussi lorsque les valeurs mesurées sont conformes à celles du Tableau 13 et inférieures à +10 %. Cette erreur de la mesure doit être prise en compte pour le calcul de la durée entre compléments de remplissage.

NOTE Une procédure d'essai recommandée est décrite dans la brochure CIGRE 304 [4].

6.8.3 Systèmes à pression scellés

a) Appareillage à gaz

Les essais d'étanchéité de tels appareillages sont effectués dans le but de déterminer leur durée de vie escomptée pour les systèmes à pression scellés.

Les essais doivent être effectués selon 6.8.2.

b) Appareillage utilisant des ampoules à vide

Aucun essai d'étanchéité spécifique n'est exigé pour les ampoules à vide du fait que leur étanchéité est vérifiée durant la fabrication et parce qu'elles sont considérées comme ayant un taux de fuite nul durant leur durée de vie. Néanmoins, à la place d'un essai d'étanchéité, l'intégrité du vide a besoin d'être vérifiée là où les normes particulières demandent un essai d'étanchéité (par exemple essai mécanique, essais aux températures basse et haute, etc.). Le constructeur doit indiquer la durée de stockage attendue des ampoules ou des interrupteurs, ainsi que la date de fabrication (mois, année) pour chaque appareil.

L'intégrité du vide est vérifiée par l'essai de vérification d'état (se reporter à 6.2.11).

6.8.4 Essais d'étanchéité aux liquides

Le but des essais d'étanchéité est de démontrer que le taux de fuite total du système F_{liq} ne dépasse pas la valeur spécifiée $F_{p(liq)}$.

L'objet en essai doit être dans ses conditions de service, avec tous ses accessoires et son fluide normal, installé autant que possible comme en service (châssis, fixations).

Les essais d'étanchéité doivent être effectués en coordination avec les essais demandés par les normes applicables, c'est-à-dire habituellement avant et après l'essai de fonctionnement mécanique, pendant les essais de manœuvres aux températures extrêmes, ou avant et après les essais d'échauffement.

Une augmentation du taux de fuite aux températures extrêmes (si ces essais sont demandés par les normes applicables) et/ou pendant les manœuvres est acceptable, pourvu que ce taux revienne à la valeur initiale lorsque la température revient à la température normale de l'air ambiant et/ou après avoir effectué les manœuvres. Le taux de fuite accru temporairement ne doit pas compromettre le bon fonctionnement de l'appareillage.

L'appareillage doit être observé pendant une durée suffisante pour déterminer une fuite éventuelle ou la baisse de pression Δp . Les calculs indiqués en 6.8.1 sont alors valables.

NOTE Il est possible d'utiliser, pour l'essai, des liquides différents de ceux qui sont utilisés en service ou du gaz, mais le constructeur en fournira la justification.

Il convient que le rapport d'essai comprenne les informations suivantes:

- une description générale de l'objet en essai;
- le nombre de manœuvres effectuées;
- la nature et la ou les pressions du liquide;
- la température ambiante pendant l'essai;
- les résultats d'essai avec l'appareil en position de fermeture et d'ouverture (s'il y a lieu).

6.9 Essais de compatibilité électromagnétique (CEM)

6.9.1 Essais d'émission

6.9.1.1 Essais d'émission provenant du circuit principal (essai de tension de perturbation radioélectrique)

De 1 kV à 123 kV, les effets des perturbations radioélectriques sont négligeables. Ces essais concernent seulement l'appareillage de tension assignée supérieure ou égale à 123 kV, et doivent être effectués lorsqu'ils sont spécifiés dans les normes de produits spécifiques.

L'appareillage doit être installé comme indiqué en 6.2.3.

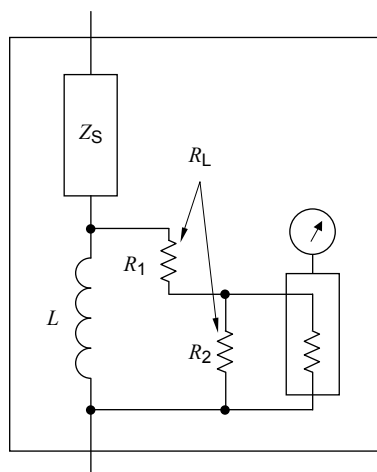
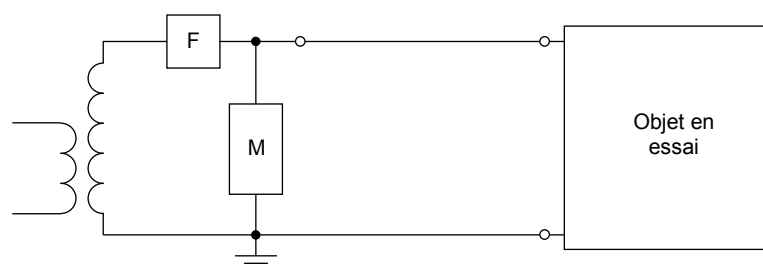
La tension d'essai doit être appliquée comme suit:

- a) en position de fermeture, entre les bornes et le châssis relié à la terre;
- b) en position d'ouverture, entre une borne et les autres bornes connectées au châssis lui-même relié à la terre, puis avec les connexions inversées si l'appareil de connexion n'est pas symétrique.

L'armoire, la cuve, le châssis et les autres éléments normalement reliés à la terre, doivent être connectés à la terre. Il convient de prendre soin que des objets reliés ou non à la terre et situés à proximité de l'appareillage et du circuit d'essai et de mesure, n'influencent pas les mesures.

L'appareillage doit être sec et propre et sa température doit être approximativement celle de la salle dans laquelle on effectue l'essai. Au cours des essais, l'appareillage doit être équipé de tous les accessoires tels que condensateurs de répartition, anneaux pare-effluves, connecteurs haute tension, etc., qui peuvent influencer la tension de perturbation radioélectrique. Les connexions d'essai et leurs extrémités ne doivent pas provoquer de tensions de perturbation radioélectrique de valeurs supérieures à celles qui sont indiquées ci-dessous.

Le circuit de mesure (voir Figure 4) doit être conforme à la CISPR 18-2. Le circuit de mesure doit être accordé de préférence pour une fréquence de 0,5 MHz à 10 % près, mais d'autres fréquences comprises entre 0,5 MHz et 2 MHz peuvent être utilisées, la fréquence de mesure étant notée. Les résultats doivent être exprimés en μV .



Détails de M

IEC 1949/07

Légende

F Filtre

R_L Résistance équivalente de R_1 en série avec la combinaison parallèle de R_2 et de la résistance équivalente du dispositif de mesure

Z_S Peut être un condensateur ou un circuit composé d'un condensateur et d'une inductance en série

L Inductance utilisée pour shunter les courants à fréquence industrielle et pour compenser les capacités parasites à la fréquence de mesure

Figure 4 – Schéma d'un circuit d'essais de tension de perturbation radioélectrique

Si on utilise des impédances de mesure différentes de celles qui sont spécifiées dans les publications du CISPR, ces impédances ne doivent pas être supérieures à 600Ω ni inférieures à 30Ω ; dans tous les cas, le déphasage ne doit pas dépasser 20° . La tension

équivalente de perturbation radioélectrique pour 300Ω peut être calculée en supposant que la tension mesurée est directement proportionnelle à la résistance, sauf pour les objets essayés de grande capacité, pour lesquels une correction effectuée suivant cette méthode peut être imprécise. Par conséquent, on recommande d'utiliser une résistance de 300Ω pour l'appareillage comportant des traversées munies de brides mises à la terre (par exemple appareillages à cuve mise à la terre).

Le filtre F doit avoir une impédance élevée, à la fréquence de mesurage, de telle sorte que l'impédance entre le conducteur à haute tension et la terre ne soit pas shuntée de façon appréciable lorsqu'elle est vue de l'appareillage en essai. Ce filtre réduit également les courants de fréquence radioélectrique qui circulent dans le circuit d'essai et qui sont produits par le transformateur à haute tension ou recueillis à partir de sources étrangères au circuit. On a trouvé que la valeur appropriée de cette impédance était comprise entre $10\,000 \Omega$ et $20\,000 \Omega$ à la fréquence de mesure.

On doit s'assurer par des moyens convenables que le niveau de fond des perturbations radioélectriques (niveau de perturbation radioélectrique dû au champ extérieur et au transformateur haute tension lorsque son circuit magnétique est soumis à la pleine tension d'essai) est inférieur d'au moins 6 dB et de préférence 10 dB au niveau de perturbation radioélectrique spécifié pour l'appareillage à essayer. Les méthodes d'étalonnage des instruments de mesure et du circuit de mesure sont données, respectivement, dans la CISPR 16-1 et la CISPR 18-2.

Etant donné que le niveau de perturbation radioélectrique peut être affecté par des fibres ou des poussières qui se déposent sur les isolateurs, il est permis d'essuyer les isolateurs avec un chiffon propre avant d'effectuer une mesure. Les conditions atmosphériques pendant l'essai doivent être notées. On ne connaît pas les facteurs de correction à appliquer aux essais de perturbations radioélectriques, mais on sait que ces essais peuvent être sensibles à une humidité relative élevée et on peut douter de la valeur des résultats des essais si l'humidité relative est supérieure à 80 %.

La méthode d'essai suivante doit être suivie.

Une tension de $1,1 \times U_r / \sqrt{3}$ doit être appliquée à l'appareillage et maintenue pendant au moins 5 min, U_r étant la tension assignée de l'appareillage. La tension doit alors être réduite par paliers jusqu'à $0,3 \times U_r / \sqrt{3}$, puis augmentée de nouveau par paliers jusqu'à la valeur initiale et finalement réduite par paliers jusqu'à $0,3 \times U_r / \sqrt{3}$. A chaque palier, une mesure du niveau des perturbations radioélectriques doit être effectuée et les niveaux, tels qu'ils sont enregistrés pendant la dernière série de descente de tension, doivent être notés en fonction de la tension appliquée; la courbe ainsi obtenue est la caractéristique de perturbation radioélectrique de l'appareillage. L'amplitude des paliers de tension doit être approximativement égale à $0,1 \times U_r / \sqrt{3}$.

On doit considérer que l'appareillage a satisfait à l'essai si le niveau de perturbation radioélectrique à une tension de $1,1 \times U_r / \sqrt{3}$ ne dépasse pas $2\,500 \mu\text{V}$.

6.9.1.2 Essais d'émission provenant des circuits auxiliaires et de commande

Les circuits auxiliaires et de commande de l'appareillage doivent être soumis aux essais d'émissions électromagnétiques s'ils possèdent des matériels ou des composants électroniques. Dans les autres cas, aucun essai n'est requis.

Pour les circuits auxiliaires et de commande de l'appareillage, les exigences et les essais relatifs à la CEM spécifiés dans la présente norme prévalent sur les autres spécifications en matière de CEM.

L'essai doit être réalisé uniquement sur un circuit auxiliaire et de commande représentatif, car les composants simples sont soumis aux essais conformément aux normes applicables.

L'appareillage électronique, faisant partie des circuits auxiliaires et de commande, doit répondre aux exigences relatives aux émissions rayonnées, telles que définies dans la CISPR 11 pour les équipements du groupe 1, classe A. Aucun autre essai n'est spécifié. Une distance de mesure de 10 m peut être utilisée, au lieu d'une distance de 30 m en augmentant les valeurs limites de 10 dB.

6.9.2 Essais d'immunité sur les circuits auxiliaires et de commande

6.9.2.1 Généralités

Les circuits auxiliaires et de commande de l'appareillage doivent être soumis aux essais d'immunité électromagnétique s'ils possèdent des matériels ou des composants électroniques. Dans les autres cas, aucun essai n'est requis.

Les essais doivent être réalisés uniquement sur un circuit auxiliaire et de commande représentatif, car la variété de conceptions pratiques est trop importante et aussi car les composants simples sont soumis aux essais conformément aux normes applicables.

Les essais d'immunité suivants sont spécifiés:

- essais aux transitoires rapides en salves (voir 6.9.2.3). Cet essai simule les contraintes engendrées par les manœuvres dans le circuit secondaire;
- essais d'immunité aux ondes oscillatoires (voir 6.9.2.4). Cet essai simule les contraintes engendrées par les manœuvres dans le circuit principal.

D'autres essais d'immunité CEM existent, mais ne sont pas requis dans ce cas. Une compilation d'essais d'immunité CEM est donnée dans la CEI 61000-4-1, et la CEI 61000-6-5 traite des essais d'immunité CEM des appareils dans les centrales électriques et les postes haute tension.

Des essais de décharges électrostatiques (DES: electrostatic discharge) sont généralement requis pour les équipements électroniques et doivent être effectués sur les équipements à utiliser dans les circuits auxiliaires et de commande des appareillages. Il n'est pas nécessaire de répéter ces essais sur les circuits auxiliaires et de commande complets. Les essais d'immunité au champ magnétique et au champ rayonné ne sont considérés utiles que dans certains cas.

NOTE 1 Exemple de cas spécial: des dispositifs électroniques installés au voisinage immédiat des jeux de barres d'un appareillage sous enveloppe métallique peuvent subir l'influence de champs magnétiques. Des dispositions supplémentaires peuvent alors être nécessaires pour assurer la compatibilité électromagnétique.

NOTE 2 L'utilisation de transmetteurs-radio ou de téléphones cellulaires près d'une armoire de commande ayant la porte ouverte peut exposer les circuits auxiliaires et de commande à des champs électromagnétiques aux fréquences radioélectriques au-dessus de la valeur démontrée et il convient de l'éviter.

6.9.2.2 Lignes directrices pour les essais d'immunité

Les essais d'immunité électromagnétique doivent être réalisés sur des circuits auxiliaires et de commande ou des sous-ensembles complets. Les essais peuvent être réalisés sur

- les circuits auxiliaires et de commande complets;
- les sous-ensembles tels que les armoires centrales de commande, les armoires des mécanismes de fonctionnement, etc.;
- les sous-ensembles d'une armoire tels que les systèmes de mesure ou de surveillance.

Des essais individuels des sous-ensembles sont fortement recommandés dans les cas où d'importantes longueurs d'interconnexions sont nécessaires ou lorsque des tensions

d'interférence importantes sont prévues entre les sous-ensembles. Les essais individuels sont obligatoires pour chaque sous-ensemble interchangeable.

Les sous-ensembles peuvent être localisés à différents emplacements des circuits auxiliaires et de commande, sans annuler l'essai de type du système complet, à condition que la longueur totale de la filerie et le nombre de fils reliant les sous-ensembles aux circuits auxiliaires et de commande ne soient pas supérieurs à ceux du système soumis aux essais.

Les sous-ensembles interchangeables peuvent être remplacés par des sous-ensembles semblables, sans annuler l'essai de type original, à condition que

- les règles de conception et d'installation apparaissant dans la CEI 61000-6-5 soient respectées;
- les essais de type aient été réalisés sur le sous-ensemble le plus complet applicable au type d'appareillage;
- les règles de conception du constructeur soient les mêmes que celles du sous-ensemble soumis aux essais de type.

La tension d'essai doit être appliquée à l'interface des circuits auxiliaires et de commande ou du sous-ensemble essayé. L'interface doit être définie par le constructeur.

Le rapport de l'essai de type doit désigner clairement le système ou sous-ensemble soumis à l'essai.

NOTE Les essais d'immunité sont destinés à couvrir la majorité des conditions de fonctionnement. Il peut exister des situations extrêmes où les perturbations induites sont plus sévères que celles couvertes par les essais.

6.9.2.3 Essai aux transitoires rapides en salves

Un essai aux transitoires électriques rapides en salves doit être effectué, conformément à la CEI 61000-4-4, avec un taux de répétition de 5 kHz. Les accès et les interfaces doivent être choisis conformément à la CEI 61000-6-2. La tension d'essai et le couplage doivent être choisis conformément au Tableau 14.

Tableau 14 – Application de tensions pour l'essai aux transitoires rapides en salves

Interface	Pertinence pour l'équipement	Tension d'essai kV	Couplage
Accès de puissance	Lignes électriques c.a. et c.c.	2	RCD (NOTE 1)
Accès par la borne de terre de l'armoire		2	RCD (NOTE 1)
Accès par les bornes de signaux	Lignes blindées et non blindées, transportant des signaux analogiques et/ou numériques <ul style="list-style-type: none"> • lignes de commande • lignes de communication (par exemple bus de données) • lignes de mesure (par exemple TC, TP) 	2	CCC ou méthodes de couplage équivalentes (NOTE 2)
NOTE 1 RCD: Réseau de couplage-découplage.			
NOTE 2 CCC: Pince de couplage capacitif.			

6.9.2.4 Essai d'immunité aux ondes oscillatoires

Un essai d'immunité aux ondes oscillatoires doit être réalisé avec la forme et la durée de la tension d'essai, conformément à la CEI 61000-4-18.

Les accès et les interfaces doivent être choisis conformément à la CEI 61000-6-2.

Les essais d'onde oscillatoire amortie doivent être effectués à une fréquence de 100 kHz et 1 MHz et avec une tolérance relative de $\pm 30\%$.

NOTE Les manœuvres de sectionneur dans les postes à isolation gazeuse (GIS) peuvent créer des surtensions à front d'onde très raide. C'est pourquoi des fréquences d'essai supplémentaires sont à l'étude pour les équipements voisins des GIS (10 MHz et 30 MHz).

Les essais doivent être effectués en mode commun et en mode différentiel. La valeur de la tension d'essai et la méthode de couplage doivent être choisies, conformément au Tableau 15.

Tableau 15 – Application de tension pour l'essai aux ondes oscillatoires amorties

Interface	Pertinence pour l'équipement	Tension d'essai kV	Couplage
Accès de puissance	Lignes électriques c.a. et c.c.	Mode différentiel: 1,0 Mode commun: 2,5	RCD RCD (NOTE)
Accès par les bornes de signaux	Lignes blindées et non blindées, transportant des signaux analogiques et/ou numériques <ul style="list-style-type: none"> • lignes de commande • lignes de communication (par exemple bus de données) • lignes de mesure (par exemple transformateur de courant, transformateur de tension) 	Mode différentiel: 1,0 Mode commun: 2,5	RCD RCD Ou méthode de couplage équivalente (NOTE)
NOTE RCD: réseau de couplage-découplage.			

6.9.2.5 Comportement du système secondaire pendant et après les essais

Les circuits auxiliaires et de commande doivent supporter chacun des essais spécifiés en 6.9.2.3 et 6.9.2.4 sans dommage permanent. Après les essais, ils doivent encore être entièrement opérationnels. Des pertes temporaires d'une partie de la fonction sont permises selon le Tableau 16.

Tableau 16 – Critères d'évaluation pour l'immunité aux perturbations transitoires

Fonction	Critère (NOTE)
Protection, téléprotection	A
Alarme	B
Supervision	B
Commande et contrôle	A
Mesure	B
Comptage	A
Traitement des données – pour système de protection haute vitesse – pour utilisation générale	A B
Informations	B
Stockage de données	A
Traitement	B
Surveillance	B
Interface homme-machine	B
Auto-diagnostics	B
Les fonctions de traitement, de surveillance et d'auto-diagnostic, qui sont connectées en ligne et font partie des circuits de commande et de contrôle, doivent être conformes au critère A.	
NOTE Critères, selon la CEI 61000-4-4 et la CEI 61000-4-18: A: fonctionnement normal dans les limites spécifiées; B: dégradation temporaire ou perte auto-régénératrice de fonction ou de caractéristique.	

6.9.3 Essais de CEM complémentaires sur les circuits auxiliaires et de commande

6.9.3.1 Généralités

Le but des essais décrits ci-dessous est la qualification de l'ensemble sans répétition des essais individuels des composants. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de répéter les essais sur les composants qui sont conformes aux normes CEI appropriées et à leurs valeurs assignées.

6.9.3.2 Essai d'immunité à l'ondulation résiduelle sur entrée de puissance à courant continu

Cet essai est effectué conformément à la CEI 61000-4-17 et s'applique aux composants électriques et électroniques. Il convient que les normes particulières de la CEI concernant l'appareillage établissent la nécessité d'un essai sur certains composants (par exemple, il ne s'applique pas aux moteurs, aux sectionneurs motorisés, etc.).

Le niveau d'essai est le niveau 2 et la fréquence de l'ondulation résiduelle est égale à trois fois la fréquence assignée.

Le critère d'évaluation est: "fonctionnement normal dans les limites de la spécification" (critère A).

6.9.3.3 Essais d'immunité aux creux de tension, coupures brèves et variations de tension sur entrée de puissance

Les essais d'immunité aux creux de tension, coupures brèves et variations de tension sur les accès de puissance en courant alternatif doivent être réalisés conformément à la

CEI 61000-4-11 et, sur les accès de puissance en courant continu, conformément à la CEI 61000-4-29.

6.10 Essais complémentaires sur les circuits auxiliaires et de commande

6.10.1 Généralités

Le but des essais décrits ci-dessous est la qualification de l'ensemble sans répétition des essais individuels des composants. Par conséquent, les essais sur les composants qui sont conformes aux normes CEI appropriées et à leurs valeurs assignées ne doivent pas être répétés.

6.10.2 Essais fonctionnels

Un essai fonctionnel de tous les circuits à basse tension doit être effectué pour vérifier le bon fonctionnement des circuits auxiliaires et de commande en liaison avec les autres parties de l'appareillage. Les procédures d'essai dépendent de la nature et de la complexité des circuits à basse tension de l'équipement. Ces essais sont spécifiés dans les normes particulières de la CEI concernant l'appareillage. Ils doivent être exécutés en utilisant les valeurs limites supérieures et inférieures de la tension d'alimentation définies en 4.8.3.

Pour les circuits, sous-ensembles et composants à basse tension, les essais de fonctionnement peuvent être omis s'ils ont déjà été entièrement réalisés lors d'un essai appliqué à l'ensemble de l'appareillage ou réalisé dans des conditions appropriées.

6.10.3 Essai de continuité électrique des parties métalliques reliées à la terre

En général, aucun essai n'est requis si une conception adéquate est démontrée.

Cependant en cas de doute, les parties métalliques des enveloppes et/ou les cloisons et portes métalliques des armoires ou leurs parties métalliques doivent être testées au point de mise à la terre sous 30 A (c.c.).

La chute de tension doit être inférieure à 3 V.

NOTE Il peut être nécessaire de retirer localement le revêtement de surface aux points de mesure.

6.10.4 Vérification des caractéristiques de fonctionnement des contacts auxiliaires

6.10.4.1 Généralités

Les contacts auxiliaires, qui sont des contacts insérés dans les circuits auxiliaires, doivent être soumis aux essais décrits ci-après, à moins qu'ils n'aient passé l'ensemble des essais de type comme unité fonctionnelle.

6.10.4.2 Courant assigné permanent des contacts auxiliaires

Cet essai vérifie la valeur du courant assigné permanent d'un contact auxiliaire préalablement fermé.

Le circuit doit être fermé et ouvert par un moyen indépendant du contact en essai. Les procédures d'essai sont décrites en 6.5.5. Le contact doit supporter le courant assigné permanent de sa classe suivant le Tableau 6 sans dépasser l'échauffement prescrit au Tableau 3 relativement au matériau utilisé pour le contact et aux conditions de fonctionnement.

6.10.4.3 Courant de courte durée admissible assigné des contacts auxiliaires

Cet essai vérifie la valeur de courant qu'un contact auxiliaire préalablement fermé est capable de supporter durant une courte durée spécifiée.

Le circuit doit être fermé et ouvert par un moyen indépendant du contact en essai. Le contact doit supporter le courant de courte durée admissible assigné de sa classe suivant le Tableau 6 pendant 30 ms, avec une charge résistive. La valeur du courant à atteindre doit être obtenue en 5 ms après l'injection du courant. La tolérance relative de l'amplitude du courant d'essai est $\begin{matrix} +5 \\ 0 \end{matrix}$ % et la tolérance relative de la durée du courant d'essai est $\begin{matrix} +10 \\ 0 \end{matrix}$ %.

Cet essai doit être répété 20 fois en respectant des intervalles de 1 min entre chaque essai. La valeur de la résistance du contact doit être mesurée avant et après les essais, avec les contacts à température ambiante pour les deux lectures. La valeur de la résistance ne doit pas augmenter de plus de 20 %.

6.10.4.4 Pouvoir de coupure des contacts auxiliaires

Cet essai vérifie le pouvoir de coupure d'un contact auxiliaire.

Le circuit doit être fermé par un moyen indépendant du contact en essai. Le contact doit supporter pendant 5 s et couper le courant relatif à sa classe suivant le Tableau 6, avec une charge inductive. La tolérance relative de la tension d'essai est $\begin{matrix} +10 \\ -0 \end{matrix}$ % et la tolérance relative de l'amplitude du courant d'essai est $\begin{matrix} +5 \\ -0 \end{matrix}$ %.

Pour toutes les classes, la constante de temps du circuit ne doit pas être inférieure à 20 ms avec une tolérance relative de $\begin{matrix} +20 \\ -0 \end{matrix}$ %.

Cet essai doit être répété 20 fois en respectant des intervalles de 1 min entre chaque essai. La tension de rétablissement doit être maintenue pendant chaque intervalle de 1 min et pendant 300 ms \pm 30 ms après la dernière opération. La valeur de la résistance du contact doit être mesurée avant et après les essais, avec les contacts à température ambiante pour les deux lectures. La valeur de la résistance ne doit pas augmenter de plus de 20 %.

6.10.5 Essais d'environnement

6.10.5.1 Généralités

Il convient que les essais sur toutes les parties de l'équipement auxiliaire et de commande soient réalisés dans des conditions représentatives de celles qui prévalent lorsque l'appareillage est assemblé, stocké ou manœuvré comme un tout. De telles conditions sont satisfaites quand les essais sont effectués sur l'appareillage complet tel que décrit en 6.1.1. Si ce n'est pas le cas, on doit prendre soin de s'assurer que les essais sont effectués dans des conditions reflétant le fonctionnement de l'appareillage complet.

Les essais d'environnement doivent être effectués afin d'évaluer

- l'efficacité des mesures de précaution prises;
- le bon fonctionnement des circuits auxiliaires et de commande dans toute la gamme des conditions réelles de service à l'intérieur des enveloppes.

Tous ces essais doivent être effectués sur le même équipement.

Ces essais peuvent être effectués sur l'armoire seule ou associée à l'appareillage.

Tout essai d'environnement des circuits auxiliaires et de commande peut être omis s'il est couvert par un essai appliqué à l'ensemble de l'appareillage.

Lorsqu'un équipement a subi avec succès les essais d'environnement, il peut être connecté à

l'appareillage de plusieurs manières (monté directement sur l'appareillage, installé séparément comme une armoire locale indépendante, etc.).

Il convient que les essais d'environnement soient effectués de préférence sur les circuits auxiliaires et de commande complets. Ces essais, effectués sur un ensemble représentatif des circuits auxiliaires et de commande, sont destinés à vérifier le bon fonctionnement d'ensembles similaires de circuits auxiliaires et de commande appartenant à la même série d'équipement d'appareillage.

Il n'est pas nécessaire de répéter les essais d'environnement si la valeur de la tension assignée des circuits auxiliaires et de commande est modifiée.

Le changement de la tension assignée d'alimentation des circuits auxiliaires et de commande peut avoir, pour certaines conceptions, un impact sur les résultats des essais d'environnement. En pratique, sauf justification contraire du constructeur, il est souhaitable de réaliser les essais d'environnement sur les circuits auxiliaires et de commande ayant la plus haute tension assignée d'alimentation de façon à couvrir tous les autres circuits auxiliaires et de commande similaires conçus pour des tensions assignées d'alimentation plus basses.

Comme les essais d'environnement vérifient le bon fonctionnement des circuits auxiliaires et de commande dans toute la gamme des conditions réelles de service en fonctionnement normal, les éléments chauffants doivent être prêts à fonctionner, sauf indication contraire. Les conditions réelles de service détermineront si les éléments chauffants sont en circuit ou non.

A la fin de la durée d'essai, sauf pour l'essai de comportement aux vibrations, on doit vérifier l'aptitude des circuits auxiliaires et de commande à un fonctionnement conforme aux spécifications appropriées. Ces vérifications seront basées sur un ensemble significatif de fonctions. Les circuits auxiliaires et de commande doivent être alimentés et doivent rester en état de fonctionnement pendant et après les essais jusqu'à ce que les vérifications fonctionnelles soient terminées.

Le constructeur doit indiquer clairement les fonctions qui doivent être vérifiées à la fin des essais.

Si un quelconque autre essai d'environnement est exigé, en raison de conditions d'environnement particulières, cet essai doit alors être réalisé conformément à la CEI 60068-2.

NOTE Si les conditions réelles de service s'écartent des conditions de service spécifiées à l'Article 2, d'autres essais d'environnement peuvent être exigés et réalisés conformément à la CEI 60068-2.

6.10.5.2 Essai de froid

Un essai de froid doit être effectué conformément à l'essai Ad de la CEI 60068-2-1, dans les conditions de service indiquées à l'Article 2. La durée de l'essai doit être de 16 h.

6.10.5.3 Essai de chaleur sèche

Un essai de chaleur sèche doit être effectué conformément à l'essai Ba de la CEI 60068-2-2, dans les conditions de service indiquées à l'Article 2. La température d'essai doit être la température maximale de l'air ambiant et la durée de l'essai doit être de 16 h.

6.10.5.4 Essai continu de chaleur humide

Un essai continu de chaleur humide doit être effectué conformément à l'essai Ca de la CEI 60068-2-3. La durée de l'essai doit être de quatre jours.

6.10.5.5 Essai cyclique de chaleur humide

Un essai cyclique de chaleur humide doit être effectué conformément à l'essai Db de la CEI 60068-2-30. La température supérieure doit être la température maximale de l'air ambiant indiquée à l'Article 2 et le nombre de cycles de température doit être égal à deux. La variante 2 peut être utilisée pour la période de diminution de température et la reprise doit se faire dans les conditions atmosphériques normales. Aucune précaution spéciale ne doit être prise en ce qui concerne l'élimination de l'humidité de surface.

6.10.5.6 Essais de comportement aux vibrations et de tenue aux séismes

Comme l'essai de comportement aux vibrations n'est pas couvert par la CEI 60068-2-6, la CEI 60255-21-1 est citée en référence.

Cet essai vise à détecter toute faiblesse mécanique de l'ensemble de l'équipement auxiliaire et de commande. Les dommages peuvent provenir de deux sources différentes de vibrations:

- vibrations dues à la manœuvre de l'appareillage associé, qui dépendent fortement de l'installation sur le site. L'essai doit être effectué conformément à la CEI 60255-21-1. Les paramètres de l'essai de comportement aux vibrations sont ceux correspondant à la classe de sévérité 1. Cet essai peut être omis si l'ensemble des équipements auxiliaires et de commande a été soumis aux essais d'endurance mécanique de l'appareillage complet le concernant;
- vibrations dues aux conditions spéciales de service indiquées en 2.2.4. L'essai sera effectué après accord entre le constructeur et l'utilisateur. Dans ce cas, il convient de considérer un essai approprié de tenue aux séismes selon la CEI 60255-21-3, classe de sévérité d'essai 1.

Les circuits auxiliaires et de commande doivent supporter l'essai de comportement aux vibrations sans dommage permanent. Après l'essai, ils doivent toujours être en état de fonctionnement. Des pertes temporaires d'une partie de la fonction sont permises durant les essais conformément aux critères établis au Tableau 16.

6.10.5.7 Vérification finale

Les essais de tenue de tension à fréquence industrielle indiqués en 6.10.6 doivent être répétés à la fin de tous les autres essais de type, afin de vérifier l'absence de réduction des performances pendant les essais.

6.10.6 Essai diélectrique

Les circuits auxiliaires et de commande de l'appareillage doivent être soumis à des essais de tenue de tension à fréquence industrielle de courte durée. Chaque essai doit être exécuté

- a) entre les circuits auxiliaires et de commande reliés entre eux et le bâti de l'appareil de connexion;
- b) si cela est réalisable, entre chaque partie des circuits auxiliaires et de commande qui peut être isolée des autres parties en service normal, et les autres parties reliées entre elles et au bâti.

Les essais de tenue de tension à fréquence industrielle doivent être réalisés conformément à la CEI 61180-1. La tension d'essai doit être de 2 kV pour une durée de 1 min.

On doit considérer que les circuits auxiliaires et de commande de l'appareillage ont satisfait aux essais s'il ne se produit pas de décharge disruptive pendant chaque essai.

La tension d'essai des moteurs et des autres équipements tels que les équipements électroniques utilisés dans les circuits auxiliaires et de commande doit être la même que celle de ces circuits. Si ces appareils ont déjà été essayés conformément à leur propre spécification, ils peuvent être déconnectés pendant ces essais. Des valeurs inférieures de

tensions d'essai sont à l'étude pour les équipements auxiliaires. Si des tensions d'essai inférieures sont utilisées, les valeurs doivent être indiquées dans le rapport d'essai.

Le critère de choix est basé sur la valeur la plus élevée de la tension de mode commun, à fréquence industrielle, susceptible d'apparaître entre deux points des circuits de terre du poste (par exemple, lors d'un court-circuit primaire ou du fait de la présence d'une réactance shunt).

6.11 Procédure d'essai des rayonnements X pour les ampoules à vide

6.11.1 Exigences générales

6.11.1.1 Etat de l'ampoule à soumettre aux essais

Les essais des niveaux d'émission de rayonnements X des ampoules à vide doivent être réalisés sur des ampoules neuves. Le but de cet essai est de vérifier que le niveau d'émission de rayons X générés par des ampoules à vide ne dépasse pas les valeurs suivantes:

- a) 5 μSv par heure à une distance de 1 m à la tension maximale de service U_r indiquée au Tableau 1a et au Tableau 1b;
- b) 150 μSv par heure à une distance de 1 m à la tension d'essai de tenue assignée à fréquence industrielle U_d indiquée au Tableau 1a et au Tableau 1b.

6.11.1.2 Montage du spécimen

L'ampoule doit être montée dans un dispositif d'essai, conçu de telle sorte que l'espacement entre contacts ouverts puisse être réglé sur la distance minimale recommandée, et qui permettra l'application d'une tension d'essai à une borne de l'ampoule, l'autre borne étant mise à la terre. Les ampoules conçues pour fonctionner dans un milieu isolant différent de l'air (comme l'huile ou le SF_6) peuvent être soumises aux essais dans un milieu de ce type, si nécessaire, pour supporter la tension d'essai.

Le réservoir pour le milieu isolant doit être en matériau isolant ayant un affaiblissement de rayonnement ne dépassant pas celui fourni par 9,5 mm d'épaisseur de méthacrylate de méthyle. Le milieu isolant entre l'ampoule et la mesure de radiation doit avoir les caractéristiques minimales requises pour les besoins des essais diélectriques.

6.11.1.3 Instrument de mesure des radiations

Un radiamètre de surveillance blindé contre les fréquences radioélectriques ayant les spécifications minimales suivantes doit être utilisé:

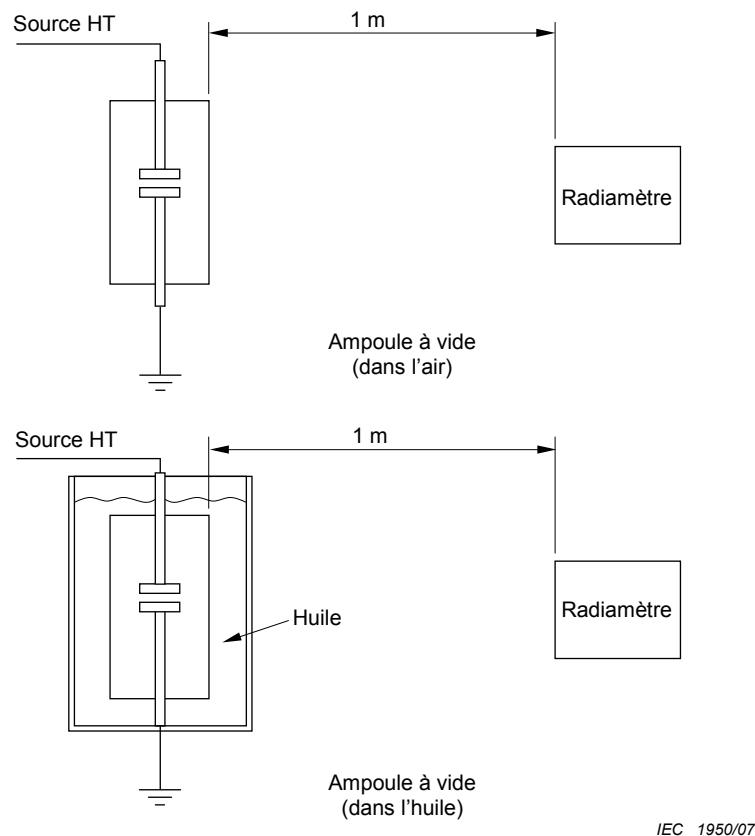
- Précision: Capable de mesurer 150 μSv par heure avec une précision de $\pm 25\%$, avec un temps de réponse ne dépassant pas 15 s.
- Réponse en énergie: 12 keV à 0,5 MeV $\pm 15\%$.
- Surface sensible: 100 cm^2 au maximum.

6.11.1.4 Emplacement du radiamètre

L'élément sensible du radiamètre doit être positionné dans le plan des contacts séparables et dirigé vers les contacts, à une distance de 1 m de la surface externe la plus proche de l'ampoule (voir Figure 5). Lorsque la sécurité électrique exige que l'appareil de mesure soit situé à une distance supérieure à 1 m, la valeur lue de l'appareil doit être ajustée en appliquant la loi de l'inverse des carrés de la distance comme suit:

$$R(1\text{m}) = R(d) \times d^2$$

où $R(d)$ est le niveau de rayonnement mesuré, à la distance d (en mètres), de la surface externe de l'interrupteur à vide.



IEC 1950/07

Figure 5 – Position en essai du radiamètre

6.11.2 Tension d'essai et procédure de mesure

L'ampoule étant montée dans un dispositif d'essai, les contacts étant bloqués en position d'ouverture à l'espacement de contact minimal spécifié, et le radiamètre étant en place (voir Figure 5), une tension doit être appliquée entre les contacts de l'ampoule, égale à la tension de fonctionnement maximale de l'ampoule, U_r , indiquée au Tableau 1. Après une durée d'au moins 15 s, le niveau des rayonnements X sur le radiamètre doit être lu.

La tension entre les contacts de l'ampoule doit ensuite être augmentée à une valeur égale à la tension d'essai de tenue d'isolement à fréquence industrielle, U_d , indiquée au Tableau 1. Après une durée d'au moins 15 s, le niveau des rayonnements X sur le radiamètre doit être lu.

7 Essais individuels de série

Les essais individuels de série ont pour but de révéler des défauts dans les matériaux ou la construction. Ils ne diminuent pas les propriétés et la fiabilité d'un appareil soumis aux essais. Les essais individuels de série doivent être effectués sur chaque appareil fabriqué, chez le constructeur chaque fois que cela est pratique, pour s'assurer que le produit est conforme au matériel qui a réussi les essais de type. Par accord, tout essai individuel de série peut être effectué au lieu d'installation.

Les essais individuels de série indiqués dans la présente norme comprennent

- a) les essais diélectriques du circuit principal, conformément à 7.1;

- b) les essais des circuits auxiliaires et de commande, conformément à 7.2;
- c) le mesurage de la résistance du circuit principal, conformément à 7.3;
- d) l'essai d'étanchéité, conformément à 7.4;
- e) les contrôles visuels et du modèle, conformément à 7.5.

Des essais individuels de série complémentaires peuvent être nécessaires et seront spécifiés dans les normes particulières de la CEI.

Lorsque l'appareillage n'est pas complètement assemblé avant le transport, des essais séparés doivent être effectués sur chaque unité de transport. Dans ce cas, le constructeur doit démontrer la validité de son essai (exemple: taux de fuite, tension d'essai, résistance d'une partie du circuit principal).

Les rapports d'essais des essais individuels de série ne sont normalement pas nécessaires, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement entre le constructeur et l'utilisateur.

7.1 Essai diélectrique du circuit principal

Un essai à sec de tension de courte durée à fréquence industrielle doit être appliqué. La procédure d'essai doit suivre la CEI 60060-1 et le paragraphe 6.2, avec la précision que chaque pôle ou chaque unité de transport doit être essayé neuf, propre et sec.

La tension d'essai doit être celle spécifiée dans la colonne 2 des Tableaux 1 ou 2, selon les normes CEI concernées, ou leur partie qui s'applique.

Lorsque l'isolation de l'appareillage n'est constituée que par des isolateurs à fût massif et de l'air à la pression ambiante, l'essai de tenue à la tension à fréquence industrielle peut être omis, si les dimensions entre les parties conductrices – entre les phases, entre contacts des appareils de connexion ouverts et entre les parties conductrices et le châssis – sont vérifiées par des mesures dimensionnelles.

Les dimensions sont vérifiées par rapport aux dimensions indiquées sur les dessins d'encombrement faisant partie du rapport d'essais de type de l'appareillage concerné, ou qui y sont cités. Par conséquent, ces dessins doivent mentionner toutes les informations nécessaires à cette vérification dimensionnelle, y compris les tolérances acceptables.

7.2 Essais des circuits auxiliaires et de commande

7.2.1 Inspection des circuits auxiliaires et de commande, et vérification de la conformité aux circuits et schémas de câblage

La nature des matériaux, la qualité de l'assemblage, la finition et, si nécessaire, les revêtements de protection contre la corrosion doivent être vérifiés. Une inspection visuelle est également nécessaire pour s'assurer de la bonne installation de l'isolation thermique.

Une inspection visuelle des organes de commande, verrouillages, verrous, etc., doit être faite.

On doit vérifier le montage adéquat des composants des circuits auxiliaires et de commande à l'intérieur des enveloppes. On doit vérifier l'emplacement des dispositifs prévus pour la connexion de la filerie externe de façon à permettre l'épanouissement de câbles à âmes multiples et le raccordement correct de leurs conducteurs.

On doit vérifier le cheminement correct des conducteurs et des câbles. On doit veiller en particulier à ce qu'aucun dommage mécanique ne puisse être occasionné aux conducteurs et câbles par la proximité d'arêtes ou d'éléments chauffants ou par le mouvement des parties mobiles.

De plus, on doit vérifier l'identification des composants et des bornes ainsi que, si nécessaire, celle des câbles et connexions. En outre, on doit vérifier la conformité des circuits auxiliaires et de commande aux schémas des circuits et aux dessins de câblage ainsi que les données techniques fournies par le constructeur (par exemple, le nombre de contacts auxiliaires libres et la classe de chacun, le nombre, le type et la capacité des contacts autres que les contacts auxiliaires et de commande, la puissance électrique des déclencheurs shunt, etc.).

7.2.2 Essais fonctionnels

Un essai fonctionnel de tous les circuits à basse tension doit être effectué pour vérifier le bon fonctionnement des circuits auxiliaires et de commande en liaison avec les autres parties de l'appareillage. Les procédures d'essai dépendent de la nature et de la complexité des circuits à basse tension de l'équipement. Ces essais sont spécifiés dans les normes particulières de la CEI concernant l'appareillage. Ils doivent être exécutés en utilisant les valeurs limites supérieures et inférieures de la tension d'alimentation définies en 4.8.3.

Les essais de fonctionnement peuvent être omis pour les circuits, sous-ensembles et composants à basse tension s'ils ont déjà satisfait aux essais appliqués à l'ensemble de l'appareillage.

7.2.3 Vérification de la protection contre les chocs électriques

On doit vérifier par inspection visuelle la protection contre les contacts directs avec le circuit principal et la sécurité d'accès aux équipements auxiliaires et de commande susceptibles d'être touchés en service normal.

Si une inspection visuelle n'est pas considérée suffisante, il convient de vérifier la continuité électrique des parties électriques mises à la terre comme indiqué en 6.10.3.

7.2.4 Essais diélectriques

Seul l'essai de tenue à fréquence industrielle doit être réalisé. Cet essai doit être réalisé dans les mêmes conditions que celles définies en 6.2.10.

La tension d'essai doit être de 1 kV pour une durée de 1 s.

7.3 Mesurage de la résistance du circuit principal

Pour l'essai individuel de série, la chute de tension en courant continu ou la résistance de chaque pôle du circuit principal doit être mesurée dans des conditions aussi proches que possible en ce qui concerne la température de l'air ambiant et les points de mesure des conditions dans lesquelles l'essai de type correspondant a été fait. Il convient que le courant d'essai se situe dans les limites fixées en 6.4.1.

La résistance mesurée ne doit pas dépasser $1,2 \times R_U$, où R_U est égale à la résistance mesurée avant l'essai d'échauffement.

7.4 Essai d'étanchéité

Les essais individuels de série doivent être effectués à la température normale de l'air ambiant, l'ensemble étant rempli à la pression (ou masse volumique) correspondant à la pratique d'essai du constructeur. Le reniflage peut être utilisé pour les systèmes à gaz.

7.4.1 Systèmes à pression entretenue de gaz

La procédure d'essai est celle de 6.8.1.

7.4.2 Systèmes à pression autonome de gaz

Les essais peuvent être réalisés à différentes étapes de la fabrication ou de l'assemblage sur site, sur les pièces, composants et sous-ensembles.

Pour les systèmes à gaz, la détection de fuites à l'aide d'un dispositif de reniflage peut être utilisée. La sensibilité du dispositif de reniflage doit être d'au moins 10^{-8} Pa \times m³/s.

Les critères d'acceptation doivent être indiqués par le constructeur, afin de satisfaire à l'intervalle de temps spécifié entre compléments de remplissage.

Dans des cas particuliers, il convient de quantifier les fuites à l'aide d'une méthode par accumulation telle que celle décrite à l'Annexe E.

7.4.3 Systèmes à pression scellés

a) Appareillage à gaz

La procédure d'essai est celle du point a) de 6.8.3).

b) Appareillage à vide

Chaque ampoule à vide doit être identifiée par son numéro de série. Son niveau de vide doit être contrôlé par le constructeur de l'ampoule à vide.

Les résultats d'essais doivent être justifiés.

Après montage de l'appareillage, le niveau de vide des ampoules à vide doit être vérifié au moyen d'un essai diélectrique de série à une valeur significative entre contacts ouverts. La tension d'essai doit être donnée par le constructeur.

L'essai diélectrique doit être effectué après l'essai mécanique individuel de routine, comme exigé par la norme de produit applicable.

7.4.4 Essais d'étanchéité aux liquides

Les essais individuels de série doivent être effectués à la température normale de l'air ambiant, l'appareillage étant complètement assemblé. L'essai des sous-ensembles est également autorisé. Dans ce cas, il faut effectuer une vérification finale sur le site.

Les méthodes d'essai sont celles des essais de type (se reporter à 6.8.4).

7.5 Contrôles visuels et du modèle

La conformité de l'appareillage avec la spécification d'achat doit être vérifiée.

8 Guide pour le choix de l'appareillage

L'Annexe G fournit un résumé des considérations relatives à la spécification des caractéristiques assignées de l'appareillage.

8.1 Choix des valeurs assignées

Il convient de choisir les valeurs assignées selon la présente norme en tenant compte des caractéristiques du réseau et de ses extensions présumées. Une liste des caractéristiques assignées est indiquée à l'Article 4.

Il convient aussi de prendre en compte d'autres paramètres tels que les conditions atmosphériques et climatiques locales et l'utilisation à des altitudes dépassant 1 000 m.

Il convient de déterminer les contraintes imposées par les conditions de défaut en calculant les courants de défaut à l'endroit où l'appareillage sera installé dans le réseau. Voir la CEI 60909-0 et la CEI 60909-1 pour cet aspect.

8.2 Surcharge continue ou temporaire due à une modification des conditions de service

L'échauffement de n'importe quelle partie de l'appareillage ne doit pas dépasser les limites d'échauffement spécifiées au Tableau 3, dans les conditions spécifiées dans les articles concernant les essais.

Une capacité de surcharge en courant, supérieur au courant assigné en service continu pendant une période temporaire, peut être attribuée au matériel, à condition que la température ne dépasse pas la valeur maximale de température spécifiée au Tableau 3.

Une capacité de surcharge en courant, supérieur au courant assigné en service continu basé sur une température ambiante plus basse, peut être attribuée au matériel, à condition que la température ne dépasse pas la valeur maximale de température spécifiée au Tableau 3.

NOTE 1 Dans le cas d'un interrupteur, la capacité de surcharge peut excéder le pouvoir de coupure.

NOTE 2 Si une telle capacité est assignée, il convient qu'elle soit basée sur les résultats obtenus lors des essais d'échauffement (voir 6.5.2) en utilisant l'échauffement, la constante de temps thermique, le courant réel, la température de l'air ambiant réelle et les températures maximales de service définies dans le Tableau 3.

NOTE 3 Quand une capacité de surcharge est demandée par les utilisateurs, il convient que les exigences de surcharge temporaire ou permanente soient définies en accord avec le présent paragraphe.

Il convient d'établir la surcharge continue ou temporaire en se basant sur les résultats obtenus à partir de l'essai d'échauffement et des paramètres d'essai: courant assigné, constante de temps thermique, échauffement, température ambiante et températures maximales de fonctionnement telles que définies au Tableau 3. La capacité de surcharge peut être calculée à l'aide des équations suivantes.

Le courant de surcharge (I_s) pour une température ambiante donnée θ_a :

$$I_s = I_r \left[\frac{\theta_{\max} - \theta_a}{\Delta\theta_r} \right]^{\frac{1}{n}} \quad (1)$$

La température de fonctionnement pendant la surcharge:

$$\theta_s = \Delta\theta_r \times \left(\frac{I_s}{I_r} \right)^n \times e^{-t/\tau} + \theta_a \quad (2)$$

ou, la durée admissible (t_s) du courant de surcharge I_s après l'application d'un courant I_i :

$$t_s = -\tau \ln \left[1 - \frac{(\theta_{\max} - Y - \theta_a)}{Y \left(\left[\frac{I_s}{I_i} \right]^n - 1 \right)} \right] \quad (3)$$

avec:

$$Y = (\theta_{\max} - 40) \times \left[\frac{I_i}{I_r} \right]^n$$

où

θ_{\max} est la température totale admissible maximale (en °C), conformément au Tableau 3;

θ_a est la température ambiante réelle (en °C);

$\Delta\theta_r$ est l'échauffement au courant assigné en service continu I_r ;

I_r est le courant assigné en service continu (en A);

τ est la constante de temps thermique (en h);

n est l'exposant de surcharge prenant en compte le matériau, le rayonnement thermique, la convection, etc.;

I_i est le courant initial avant l'application du courant de surcharge (en A);

I_s est le courant de surcharge (en A);

t_s est la durée admissible (en h) pendant laquelle le courant de surcharge (I_s) peut être appliqué sans dépasser la température maximale admissible (θ_{\max}).

En général, aucun essai d'échauffement supplémentaire n'est exigé si un exposant $n = 2$ (pour une évaluation prudente) est utilisé pour la détermination de la température de fonctionnement pendant une surcharge ou d'une durée de surcharge admissible. Un exposant inférieur à $n = 2$ peut être utilisé pour le calcul des caractéristiques assignées de surcharge. Ceci doit être démontré par calcul à partir des données d'essai.

NOTE 4 La constante de temps correspond à la durée nécessaire pour atteindre 63 % de l'échauffement final après stabilisation.

9 Renseignements à donner dans les appels d'offres, les soumissions et les commandes

L'objectif de cet article est de définir les informations qui sont nécessaires pour permettre à l'utilisateur de réaliser une enquête appropriée pour les équipements et pour permettre au fournisseur de donner une offre adéquate.

De plus, il permet à l'utilisateur d'effectuer une comparaison et une évaluation des offres de différents fournisseurs.

NOTE 1 Le fournisseur peut être un constructeur ou un entrepreneur.

Lors d'un appel d'offres ou d'une commande d'installation d'appareillage, il convient que le demandeur fournisse au moins les renseignements suivants.

En plus de la liste des rapports d'essais de type (se reporter à l'Annexe G), les premières pages des rapports contenant les résultats peuvent être exigées. Sur demande, le constructeur doit fournir les rapports d'essais de type complets.

NOTE 2 Il convient que l'utilisateur spécifie les conditions anormales d'environnement qui peuvent survenir.

L'Annexe G définit, sous forme de tableau, les informations techniques devant être

échangées entre l'utilisateur et le fournisseur.

9.1 Renseignements dans les appels d'offres et les commandes

a) Caractéristiques propres au réseau

Tension nominale et tension la plus élevée, fréquence, caractéristiques de mise à la terre du neutre.

b) Conditions de service, si elles sont différentes des conditions normales (voir Article 2):

Toute condition s'écartant des conditions normales ou spéciales de service ou affectant le fonctionnement satisfaisant de l'équipement.

c) Caractéristiques de l'installation et de ses composants

- 1) installation pour l'intérieur ou l'extérieur;
- 2) nombre de phases;
- 3) nombre de jeux de barres, comme indiqué dans le schéma unifilaire;
- 4) tension assignée;
- 5) fréquence assignée;
- 6) niveau d'isolement assigné;
- 7) courants assignés en service continu des jeux de barres et des circuits d'alimentation;
- 8) courant de courte durée admissible assigné (I_k);
- 9) durée assignée du court-circuit (si elle est différente de 1 s);
- 10) valeur de crête du courant admissible assigné (si elle est différente de 2,5 I_k);
- 11) valeurs assignées des composants;
- 12) degré de protection procuré par l'enveloppe et les cloisons;
- 13) schémas de circuits.

d) Caractéristiques des organes de manœuvre

- 1) types d'organe de manœuvre;
- 2) tension assignée d'alimentation (si nécessaire);
- 3) fréquence assignée d'alimentation (si nécessaire);
- 4) pression assignée d'alimentation (si nécessaire);
- 5) exigences spéciales d'inter-verrouillage;
- 6) nombre de contacts autres que les contacts auxiliaires ou de commande requis (il convient que l'utilisateur exprime la performance des contacts dont il a besoin).

En plus de ces renseignements, il convient que le demandeur indique toutes les conditions qui peuvent influencer l'offre ou la commande, telles que, par exemple, les conditions particulières de montage ou d'installation, l'emplacement des connexions externes à haute tension, ou les règles pour les réservoirs de pression, les exigences pour les opérations d'essais des câbles.

Il convient d'indiquer si des essais de type sont demandés.

9.2 Renseignements pour les soumissions

Il convient que les renseignements suivants soient donnés par le constructeur, s'il y a lieu, avec les notices descriptives et les plans.

a) Valeurs et caractéristiques assignées telles qu'énumérées au point c) de 9.1.

Certificats ou rapports d'essais de type, sur demande

b) Détails de construction, par exemple:

- 1) masse de l'unité de transport la plus lourde;
 - 2) dimensions hors tout de l'installation;
 - 3) disposition des connexions externes;
 - 4) extensions futures, si applicable;
 - 5) dispositifs pour le transport et le montage;
 - 6) mesures à prévoir pour le montage;
 - 7) faces accessibles;
 - 8) instructions d'installation, de fonctionnement et de maintenance;
 - 9) type du système de pression de gaz ou de liquide;
 - 10) niveau de remplissage assigné et niveau minimal de fonctionnement;
 - 11) volume de liquide ou masse de fluide pour les différents compartiments;
 - 12) spécification de l'état du fluide.
- c) Caractéristiques des organes de manœuvre
- 1) types et valeurs assignées, tels qu'énumérés en d) de 9.1;
 - 2) courant ou puissance pour la manœuvre;
 - 3) durées de fonctionnement.
- d) Liste des pièces de rechange qu'il est recommandé à l'utilisateur de se procurer.

10 Transport, stockage, installation, manœuvre et maintenance

Il est essentiel que le transport, le stockage et l'installation de l'appareillage, aussi bien que son utilisation et sa maintenance en service, soient effectués conformément aux instructions données par le constructeur.

Par conséquent, il convient que le constructeur fournisse la version appropriée du manuel d'instructions pour le transport, le stockage, l'installation, la manœuvre et la maintenance de l'appareillage. Il convient que les instructions pour le transport et le stockage soient données en temps utile avant la livraison, et que les instructions pour l'installation, les manœuvres et la maintenance soient fournies au plus tard à la livraison. Il est préférable que le manuel d'utilisation soit un document différent du manuel d'installation et de maintenance.

Il est impossible, ici, de couvrir en détail la totalité des règles pour l'installation, la manœuvre et la maintenance de chacun des différents types d'appareils fabriqués, mais les renseignements donnés ci-après concernent les points les plus importants à observer dans les instructions fournies par le constructeur.

10.1 Conditions à respecter pendant le transport, le stockage et l'installation

Il convient de prévoir un accord spécial entre le constructeur et l'utilisateur si les conditions de température et d'humidité définies dans la commande ne peuvent pas être garanties au cours du transport, du stockage et de l'installation. Il peut être nécessaire de prendre des précautions spéciales pour la protection de l'isolation pendant le transport, le stockage et l'installation, et avant la mise sous tension en vue d'éviter l'absorption d'humidité due par exemple à la pluie, à la neige ou à la condensation. Les vibrations pendant le transport doivent être prises en compte. Il convient de donner les instructions appropriées.

10.2 Installation

Pour chaque type d'appareillage, il convient que les instructions fournies par le constructeur comprennent au moins les indications qui suivent.

10.2.1 Déballage et manutention

Chaque équipement complet doit être muni de dispositifs de levage adéquats et étiqueté (extérieurement) pour montrer la méthode correcte de levage. L'équipement doit porter une indication (extérieurement) de son poids maximal, en kg, lorsqu'il est complètement équipé. Les dispositifs spéciaux de levage doivent pouvoir soulever la masse de chaque unité de transport et des précautions spéciales doivent être détaillées dans le manuel d'installation (par exemple, les points de levage/manilles qui ne sont pas destinés à être laissés à l'extérieur doivent être retirés sur le site).

Il convient de fournir les informations nécessaires pour le déballage.

10.2.2 Assemblage

Lorsque l'appareillage n'est pas complètement monté pour le transport, il convient que toutes les unités de transport soient clairement repérées. Il convient de fournir avec l'appareillage des dessins montrant l'assemblage de ces sous-ensembles.

10.2.3 Montage

Il convient que les instructions pour le montage de l'appareillage, du dispositif de commande et des équipements auxiliaires comprennent les renseignements suffisants relatifs aux emplacements et aux fondations afin de permettre l'achèvement de la préparation du site.

Il est recommandé que ces instructions indiquent également

- la masse totale de l'appareil, y compris le fluide extincteur ou isolant;
- la masse du fluide extincteur ou isolant;
- la masse de la partie la plus lourde de l'appareil à soulever séparément, si elle dépasse 100 kg.

10.2.4 Raccordements

Il convient que les instructions comprennent des renseignements sur

- a) le raccordement des conducteurs comprenant les directives nécessaires pour éviter l'échauffement excessif et des contraintes inutiles sur l'appareillage, et pour assurer les distances dans l'air convenables;
- b) le raccordement des circuits auxiliaires;
- c) le raccordement des canalisations de liquide ou de gaz, s'il y en a, y compris les dimensions et la disposition des conduites;
- d) le raccordement pour la mise à la terre.

10.2.5 Inspection finale de l'installation

Il convient que des instructions soient données pour la vérification et les essais à effectuer après l'installation de l'appareillage et l'achèvement de tous ses raccordements.

Il convient que ces instructions comprennent

- une nomenclature des essais sur site recommandés pour établir un bon fonctionnement;
- les modes opératoires pour effectuer tout réglage nécessaire à un bon fonctionnement;
- les recommandations pour les mesures pertinentes qu'il convient de faire et d'enregistrer comme aide à la décision des futures opérations de maintenance;
- les instructions pour l'inspection finale et la mise en service.

Des recommandations de mesurage de la compatibilité électromagnétique sur site sont

indiquées à l'Annexe J.

10.2.6 Données d'entrée de base fournies par l'utilisateur

- a) Restrictions d'accès au site local.
- b) Conditions locales de travail et toute restriction pouvant s'appliquer (par exemple, équipement de sécurité, heures normales de travail, exigences des syndicats concernant les responsables, les constructeurs et les équipes locales de montage, etc.).
- c) Disponibilité et capacité à soulever et à manipuler des matériels.
- d) Disponibilité, nombre et expérience du personnel local.
- e) Règles et procédures spécifiques aux récipients sous pression, qui peuvent s'appliquer au cours du montage et des essais de mise en service.
- f) Exigences d'interface pour les câbles et transformateurs à haute tension.
- g) Dans le cas d'extensions apportées à l'appareillage existant:
 - dispositions pour l'extension, disponibles dans l'équipement primaire et secondaire existant;
 - conditions de service ou restrictions de fonctionnement qui doivent être respectées;
 - règles de sécurité qui doivent être respectées.

10.2.7 Données d'entrée de base fournies par le constructeur

- a) Espace nécessaire pour le montage et l'assemblage
- b) Dimensions et poids des composants et des équipements d'essai
- c) Conditions sur site concernant la propreté et la température pour que la zone de montage et de préparation soit propre
- d) Nombre et expérience du personnel local exigé pour le montage
- e) Planification et programme des activités pour le montage et la mise en service
- f) Puissance électrique, éclairage, eau et autres besoins pour le montage et la mise en service
- g) Proposition de formation pour le personnel de montage et de service
- h) Dans le cas d'extensions apportées à l'appareillage existant:
 - Exigences de mise hors service des composants existants liées au programme de montage
 - Mesures de sécurité.

10.3 Fonctionnement

Il convient que les instructions données par le constructeur contiennent les informations suivantes:

- description générale du matériel en apportant un soin particulier à la description technique de ses caractéristiques et de son fonctionnement, de sorte que l'utilisateur ait une bonne compréhension des principes mis en œuvre;
- description des systèmes de sécurité du matériel, et fonctionnement des dispositifs d'inter-verrouillage et de verrouillage par cadenas;
- selon les besoins, description des actions pour manœuvrer, isoler, mettre à la terre, entretenir et essayer le matériel;
- selon les besoins, il convient d'indiquer les dispositions à prendre contre la corrosion.

10.4 Maintenance

L'efficacité des actions de maintenance dépend principalement du respect des instructions prescrites par le constructeur et mises en œuvre par l'utilisateur.

10.4.1 Recommandations pour le constructeur

a) Il convient que le manuel de maintenance du constructeur comprenne les informations suivantes:

- 1) Etendue et fréquence de la maintenance. A cet effet, il convient de prendre en compte les facteurs suivants:
 - manœuvres de coupure (courant et nombre);
 - nombre total de manœuvres;
 - durée d'exploitation (intervalles périodiques);
 - conditions d'environnement;
 - mesurages et essais de diagnostic (éventuellement).
- 2) Description détaillée des travaux de maintenance:
 - emplacement recommandé pour les travaux de maintenance (intérieur, extérieur, en usine, sur site, etc.);
 - procédures pour l'inspection, les essais de diagnostic, l'examen, l'entretien;
 - référence aux dessins;
 - référence aux numéros de pièces;
 - utilisation de matériels ou d'outils spéciaux;
 - précautions à observer (par exemple propreté et effets possibles de sous-produits dus à l'arc);
 - procédés de lubrification.
- 3) Dessins détaillés des éléments de l'appareillage importants pour la maintenance, avec une identification claire des assemblages, des sous-ensembles et des parties significatives (numéros des ensembles et description).

NOTE Des dessins agrandis des détails qui indiquent la position relative des composants dans les ensembles ou sous-ensembles sont une méthode d'illustration recommandée.

- 4) Limites des valeurs et tolérances qui, lorsqu'elles sont dépassées, rendent nécessaires une action corrective. Par exemple:
 - pression, masse volumique;
 - résistances et condensateurs (du circuit principal);
 - durées de fonctionnement;
 - résistance du circuit principal;
 - caractéristiques du liquide ou du gaz isolant;
 - quantité et qualité du liquide ou du gaz (se reporter à la CEI 60480 et à la CEI 61634 pour le SF₆);
 - érosion permise des parties sujettes à l'usure;
 - couples;
 - dimensions importantes.
- 5) Spécifications pour les fournitures subsidiaires de maintenance, y compris les avertissements concernant les matériaux non compatibles connus:
 - graisse;
 - huile;
 - fluide;

- agents nettoyants et dégraissants.
 - 6) Liste des outils spéciaux, du matériel de levage et d'accès.
 - 7) Essais après les travaux de maintenance.
 - 8) Liste des pièces de rechange recommandées (description, numéro de référence, quantité) et conseils pour le stockage.
 - 9) Estimation de la durée d'intervention pour la maintenance.
 - 10) Comment traiter le matériel à la fin de sa vie utile, en prenant en compte les exigences concernant l'environnement.
- b) Il est recommandé au constructeur d'informer ses acheteurs d'un type particulier d'appareillage sur les actions correctives rendues nécessaires par suite de défauts et de défaillances systématiques détectés en service.
- c) Disponibilité des pièces détachées:
Il convient que le constructeur s'assure de la disponibilité des pièces détachées nécessaires aux procédures de maintenance pendant au moins 10 ans à partir de la date d'arrêt de fabrication de l'appareillage.

10.4.2 Recommandations pour l'utilisateur

- a) Si l'utilisateur souhaite effectuer la maintenance, il convient qu'il suive le manuel de maintenance du constructeur.
- b) Il convient que l'utilisateur enregistre les informations suivantes:
- le numéro de série et le type de l'appareillage;
 - la date à laquelle l'appareillage est mis en service;
 - les résultats de toutes les mesures et de tous les essais, y compris les essais de diagnostic effectués pendant la vie de l'appareillage;
 - les dates et l'étendue des travaux de maintenance effectués;
 - l'historique du service, les relevés périodiques des compteurs de manœuvres et autres indications (par exemple coupure de courant de court-circuit);
 - les références à tout rapport de défaillance.
- c) Lorsqu'une défaillance et des défauts surviennent, il est recommandé à l'utilisateur d'établir un rapport de défaillance et d'informer le constructeur en exposant les circonstances particulières de cette défaillance, et en indiquant les mesures prises. En fonction de la nature de la défaillance, il convient qu'une analyse de la défaillance soit faite en collaboration avec le constructeur.

10.4.3 Rapport de défaillance

Le but du rapport de défaillance est de normaliser l'enregistrement des défaillances de l'appareillage avec les objectifs suivants:

- décrire la défaillance en utilisant une même terminologie;
- fournir des données pour les statistiques de l'utilisateur;
- fournir au constructeur un retour d'information significatif.

Un guide pour l'établissement d'un rapport de défaillance est donné ci-après.

Il convient qu'un rapport de défaillance contienne

- a) une identification de l'appareillage en défaut:
- nom du poste;
 - identification de l'appareillage (constructeur, type, numéro de série, valeurs assignées);
 - famille d'appareillage (air comprimé, faible volume d'huile, SF₆, vide);

- emplacement (intérieur, extérieur);
 - enveloppe;
 - mécanisme de commande, si concerné (hydraulique, pneumatique, mécanique à ressort, motorisé, manuel).
- b) historique de l'appareillage:
- date de la mise en service du matériel;
 - date de la défaillance/du défaut;
 - nombre total de cycles de manœuvre, si applicable;
 - date de la dernière maintenance;
 - détails de toute modification apportée au matériel depuis sa fabrication;
 - nombre total de cycles de manœuvre depuis la dernière maintenance;
 - situation de l'appareillage au moment de la découverte de la défaillance/défaut (en service, en maintenance, etc.).
- c) identification du sous-ensemble/composant responsable de la défaillance/défaut primaire
- composants à la tension du réseau;
 - circuits électriques de commande et auxiliaires;
 - mécanismes de commande, si applicable;
 - autres composants.
- d) contraintes supposées contribuer à la défaillance / au défaut
- conditions d'environnement (température, vent, pluie, neige, glace, pollution, foudre, etc.).
- e) classification de la défaillance/défaut
- défaillance majeure;
 - défaillance mineure;
 - défaut.
- f) origine et cause de la défaillance/défaut
- origine (mécanique, électrique, étanchéité si applicable);
 - cause (conception, fabrication, instructions incorrectes, montage défectueux, maintenance incorrecte, contraintes hors spécifications, etc.).
- g) conséquences de la défaillance ou du défaut
- durée d'indisponibilité de l'appareillage;
 - durée de la réparation;
 - coût de main-d'œuvre;
 - coût des pièces détachées.

Un rapport de défaillance peut contenir les informations suivantes:

- dessins, croquis;
- photographies des composants défectueux;
- schéma unifilaire du poste;
- séquence des manœuvres et diagrammes des temps;
- enregistrements ou courbes;
- références au manuel de maintenance ou de manœuvre.

11 Sécurité

L'appareillage à haute tension peut être considéré sûr s'il est installé selon les règles d'installation applicables, y compris celles fournies par les constructeurs, et utilisé et

entretenu selon les instructions du constructeur (se reporter à l'Article 10).

L'appareillage à haute tension n'est normalement accessible qu'à des personnes averties. Il doit être exploité et maintenu par des personnes qualifiées. Lorsque l'approche d'appareillage de distribution n'est pas limitée, des mesures de sécurité complémentaires peuvent être nécessaires.

L'appareillage à haute tension conforme à la CEI présente un niveau de sécurité élevé concernant les effets externes qui peuvent nuire au personnel, principalement parce que les parties à haute tension peuvent être enfermés dans une enveloppe. Néanmoins, les équipements de puissance peuvent présenter certains risques potentiels, par exemple:

- les enveloppes éventuelles peuvent être à pression de gaz;
- ouverture des dispositifs limiteurs de pression due à un arc interne, initié par des conditions exceptionnelles. Dans des circonstances extrêmes, l'arc peut percer les enveloppes. Ces deux cas entraînent le dégagement soudain de gaz chauds;
- les événements soudains, qui présentent un risque faible pour les humains, peuvent alarmer le personnel, entraînant des accidents (par exemple une chute);
- les activités de mise en service, de maintenance et d'extension peuvent nécessiter une attention particulière en raison de la complexité de l'équipement et de ses parties internes qui ne sont pas visibles la plupart du temps.

L'expérience a montré que l'erreur humaine est un facteur qu'il faut prendre en considération (par exemple, fermeture d'un sectionneur de mise à la terre sur un conducteur sous tension).

11.1 Précautions prises par les constructeurs

- Concevoir et soumettre aux essais les enveloppes sous pression, les dispositifs limiteurs de pression et les éléments d'appareillages correspondants, conformément aux normes électriques internationales telles que les normes CEI, ANSI, CENELEC et JIS.
- Fournir des systèmes d'interverrouillage adéquats et faciles à contrôler (façon la plus raisonnable d'éviter les erreurs humaines).
- Expliquer clairement le fonctionnement en toute sécurité de l'appareillage dans les manuels d'instruction. Expliquer les précautions à prendre pour empêcher un fonctionnement incorrect et les conséquences de ce fonctionnement incorrect.
- Fournir à l'utilisateur et/ou à l'entrepreneur les informations appropriées liées à la conception de la zone environnante et, dans le cas de postes à isolation gazeuse dans un bâtiment, des informations relatives à l'aération et à la détection de gaz, afin de réduire les risques pour les personnes si une défaillance se produit.

11.2 Précautions devant être prises par les utilisateurs

La liste ci-dessous est un exemple des précautions qui peuvent être prises par les utilisateurs.

- Limiter l'accès à l'installation aux personnes formées et autorisées.
- Tenir les opérateurs et le reste du personnel informés des risques et des exigences de sécurité, y compris des réglementations locales.
- Maintenir l'appareillage à jour en termes de normes techniques, en particulier les dispositifs de verrouillage et de protection.
- Utiliser la commande à distance et faire fonctionner le système d'interverrouillage comme prévu.
- Choisir les équipements qui réduisent les risques encourus par le personnel en raison d'un fonctionnement incorrect (par exemple, sectionneurs de mise à la terre rapides sur lignes, dispositifs de manœuvre motorisés, pour permettre une commande à distance).
- Coordonner le système de protection aux propriétés du produit (par exemple, ne pas refermer lors de défauts internes).

- Préparer des procédures relatives à la mise à la terre, en tenant compte, de la difficulté liée à la désignation et à la compréhension du montage complexe, et du fonctionnement de l'appareillage.
- Etiqueter l'équipement de manière claire, afin d'identifier facilement les différents appareils et les compartiments à remplissage de gaz.

En particulier au cours des travaux de maintenance, de réparation ou d'extension:

- S'assurer que les travaux de maintenance, de réparation et d'extension ne sont réalisés que par du personnel qualifié et formé.
- Préparer un plan de sécurité et de protection pour les travaux. Indiquer qui est responsable de la planification, de la mise en place et de la mise en application des mesures de sécurité et de protection.
- Vérifier les dispositifs d'interverrouillage et de protection avant le démarrage.
- Porter une attention particulière aux manœuvres manuelles, en particulier lorsque l'appareillage est sous tension.
- Informer le personnel pouvant se trouver à proximité de l'appareillage avant de le faire fonctionner (par exemple, au moyen d'un avertisseur sonore ou d'une lumière clignotante).
- Marquer les issues de secours et veiller à ce que les passages ne soient pas obstrués.
- Expliquer aux personnes concernées comment travailler en toute sécurité dans un environnement d'appareillage et les mesures à prendre en cas d'urgence.

Les spécifications suivantes de la présente norme donnent, pour l'appareillage, des mesures de sécurité des personnes contre divers risques.

11.3 Aspects électriques

- isolement de la distance de sectionnement (se reporter à 4.2);
- mise à la terre (contact indirect) (se reporter à 5.3);
- séparation des circuits HT et BT (se reporter à 5.4);
- codification IP (contact direct) (se reporter à 5.13.1).

11.4 Aspects mécaniques

- composants sous pression (se reporter à 5.2);
- effort de manœuvre manuel (se reporter à 5.6.3);
- codification IP (pièces en mouvement) (se reporter à 5.13.1);
- protection contre les impacts mécaniques (se reporter à 5.13.3).

11.5 Aspects thermiques

- températures maximales des parties accessibles (se reporter au Tableau 3);
- inflammabilité (se reporter à 5.17).

11.6 Aspects opérationnels

- manœuvre dépendante à source d'énergie extérieure (se reporter à 5.5);
- accumulation d'énergie par manœuvre manuelle (se reporter à 5.6.3);
- manœuvre manuelle indépendante (se reporter à 5.7);
- dispositifs de verrouillage (se reporter à 5.11);
- indicateur de position (se reporter à 5.12).

12 Influence du produit sur l'environnement

Le constructeur doit être préparé à fournir sur demande les informations appropriées suivantes concernant l'impact sur l'environnement de l'appareillage.

Lorsque des fluides sont utilisés dans l'appareillage, il convient de fournir des instructions, autant que cela est possible dans la pratique, afin de permettre à l'utilisateur de

- réduire le taux de fuite;
- contrôler la manipulation des fluides neufs et usagés.

Le constructeur doit donner des lignes directrices sur demande, concernant les procédures de démontage et de fin de vie pour les différents matériaux de l'équipement, et indiquer la possibilité de recyclage.

Annexe A (normative)

Identification des spécimens d'essai

A.1 Données

- Nom du constructeur;
- Désignation du type, des caractéristiques assignées et du numéro de série de l'appareil;
- Description générale de l'appareil (incluant le nombre de pôles, les systèmes d'interverrouillage, les jeux de barres, les circuits de mise à la terre, et le principe d'interruption de l'arc);
- Marque, type, numéros de série, caractéristiques assignées des parties essentielles, lorsque ceci est applicable (par exemple les mécanismes de commande, les interrupteurs, les impédances shunt, les relais, les éléments fusibles de remplacement, les isolateurs);
- Caractéristiques assignées des éléments de remplacement et dispositifs de protection;
- Indiquer si l'appareil est destiné à être utilisé en position verticale et/ou horizontale.

A.2 Plans

Plans à fournir	Contenu du plan (selon le cas)
Schéma unifilaire du circuit principal	Désignation du type des composants principaux
Description générale NOTE Pour un ensemble d'appareillages, il peut être nécessaire de fournir des plans de l'ensemble complet et de chaque appareil de connexion.	Dimensions hors tout Structure de support et points de fixation Enveloppe(s) Dispositifs limiteurs de pression Parties conductrices du circuit principal Conducteurs de mise à la terre et connexions de mise à la terre Distances d'isolement: <ul style="list-style-type: none"> – à la terre, entre contacts ouverts – entre pôles Emplacement et dimensions des barrières entre pôles Emplacement d'écrans métalliques mis à la terre, de volets ou cloisons par rapport aux parties actives Niveau du liquide isolant Emplacement et désignation du type des isolateurs Emplacement et désignation du type des transformateurs de mesure
Plan de détail des isolateurs	Matériau Dimensions (y compris le profil et les lignes de fuite)
Plans concernant les boîtes à câbles	Distances d'isolement Dimensions principales Bornes Niveau ou quantité et spécifications de l'isolant dans les extrémités de câbles Détails des extrémités de câbles

Plans à fournir	Contenu du plan (selon le cas)
Plans de détail des parties du circuit principal et des composants associés	Dimensions et matériau des parties principales Vue en coupe transversale selon l'axe des contacts principaux et d'arc Course des contacts mobiles Distance d'isolement entre contacts ouverts Distance entre le point de séparation des contacts et la fin du déplacement Ensemble des contacts fixe et mobile Détails des bornes (dimensions, matériaux) Identité des ressorts Matériau et lignes de fuite des parties isolantes
Plans de détail des mécanismes (incluant les mécanismes de couplage et de commande)	Disposition et identité des composants principaux des chaînes cinématiques pour: <ul style="list-style-type: none"> – les contacts principaux – les contacts auxiliaires – les contacts fin de course de commande – indicateur de position Dispositif d'accrochage Ensemble du mécanisme Dispositifs d'interverrouillage Identité des ressorts Dispositifs de commande et dispositifs auxiliaires
Schéma électrique des circuits auxiliaires et de commande (si ceci est applicable)	Désignation de type de tous les composants

Annexe B
(normative)

Détermination de la valeur efficace équivalente d'un courant de courte durée pendant un court-circuit d'une durée donnée

Il convient d'utiliser la méthode illustrée à la Figure B.1 pour déterminer le courant de courte durée (se reporter à 6.6.2).

La durée totale t_t de l'essai est divisée en dix parties égales par des verticales numérotées 0 - 0,1... 1 et la valeur efficace de la composante alternative du courant est mesurée sur ces verticales.

Ces valeurs sont désignées par:

$$Z_0, Z_1 \dots Z_{10}$$

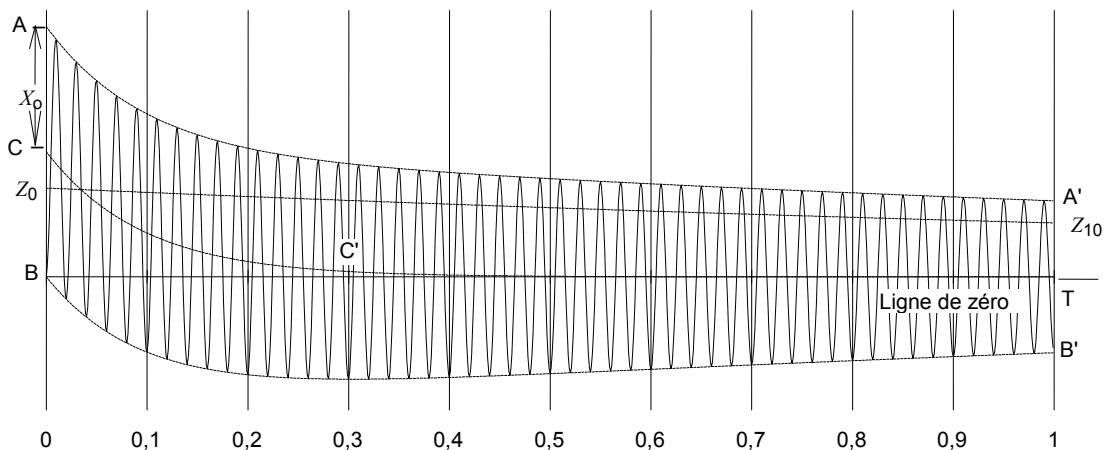
où

$Z = X / \sqrt{2}$ et X est égal à la valeur de crête de la composante alternative du courant.

La valeur efficace équivalente du courant pour la durée t_t est donnée par:

$$I_t = \sqrt{\frac{1}{30} \left[Z_0^2 + 4(Z_1^2 + Z_3^2 + Z_5^2 + Z_7^2 + Z_9^2) + 2(Z_2^2 + Z_4^2 + Z_6^2 + Z_8^2) + Z_{10}^2 \right]}$$

La composante continue du courant représentée par CC' n'est pas à prendre en considération.



IEC 1951/07

- AA' Enveloppes de l'onde de courant
- BB'
- CC' Déplacement instantané de la ligne de zéro de l'onde de courant par rapport à la ligne de zéro normale
- Z₀...Z₁₀ Valeur efficace à chaque instant de la composante alternative du courant, mesurée à partir de la ligne de zéro normale. Il n'est pas tenu compte de la composante continue
- X₀ Valeur de crête de la composante alternative du courant au début du court-circuit
- BT Durée du court-circuit, t_t

Figure B.1 – Détermination du courant de courte durée

Annexe C (normative)

Méthode pour l'essai de protection contre les intempéries de l'appareillage pour installation à l'extérieur

L'appareillage à essayer doit être complet et équipé de tous les accessoires prévus tels que capots, écrans, traversées, etc., et doit être placé dans la zone exposée à la pluie artificielle. Pour des appareillages comportant plusieurs unités fonctionnelles, au moins deux unités doivent être utilisées pour la vérification de l'étanchéité des joints entre eux.

La pluie artificielle doit être fournie par un nombre suffisant de buses arrosant de façon uniforme la surface à essayer. Il est admis d'essayer séparément les différentes surfaces de l'appareillage, à condition qu'elles soient arrosées simultanément et de façon uniforme:

- a) la surface supérieure, par des buses qui se trouvent à une hauteur appropriée;
- b) le sol à l'extérieur du matériel, sur une distance de 1 m devant la surface essayée, le matériel se trouvant à la hauteur minimale au-dessus du sol indiquée par le constructeur.

Si la largeur du matériel dépasse 3 m, il est admis d'arroser successivement des tranches de 3 m de largeur. Il n'est pas nécessaire de soumettre à la pluie artificielle les enveloppes sous pression.

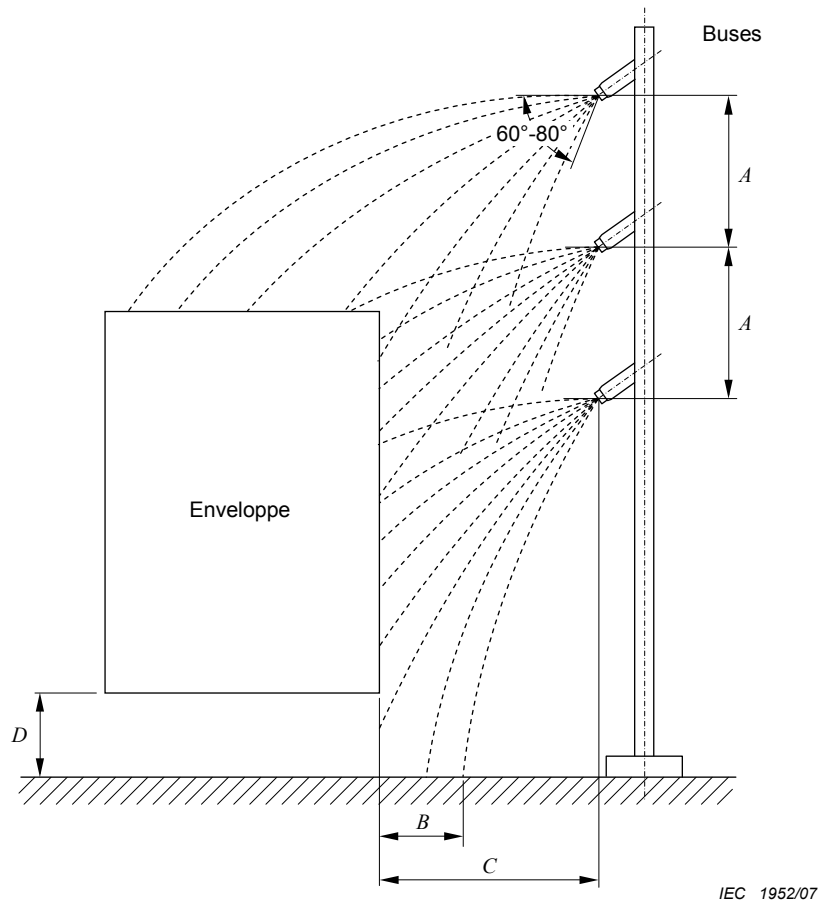
Chaque buse utilisée pour cet essai doit fournir un jet d'eau à section carrée et de distribution uniforme; elle doit avoir un débit de 30 l/min ± 10 % à une pression de 460 kPa ± 10 %, l'angle d'ouverture du jet étant de 60° à 80°. L'axe longitudinal de chaque buse doit être incliné vers le sol, de sorte que la limite supérieure du jet se trouve dans un plan horizontal lorsqu'il est dirigé vers les surfaces verticales à essayer. Il est recommandé de disposer les buses sur un tube support vertical à une distance d'environ 2 m entre elles (voir disposition d'essai de la Figure C.1).

La pression dans le tube d'alimentation des buses doit être de 460 kPa ± 10 % lorsque l'eau circule. La quantité d'eau appliquée à chaque surface essayée doit être d'environ 5 mm/min, chaque surface ainsi essayée devant être arrosée avec cette quantité de pluie artificielle pendant 5 min. L'orifice de chaque buse doit se trouver à une distance comprise entre 2,5 m et 3 m de la surface verticale essayée la plus proche.

NOTE Au cas où une buse conforme au dessin de la Figure C.2 est utilisée, la quantité d'eau est considérée comme correspondant à la présente norme lorsque la pression est de 460 kPa ± 10 %.

Immédiatement après l'essai, le matériel doit être examiné en vue de vérifier si les exigences suivantes sont remplies:

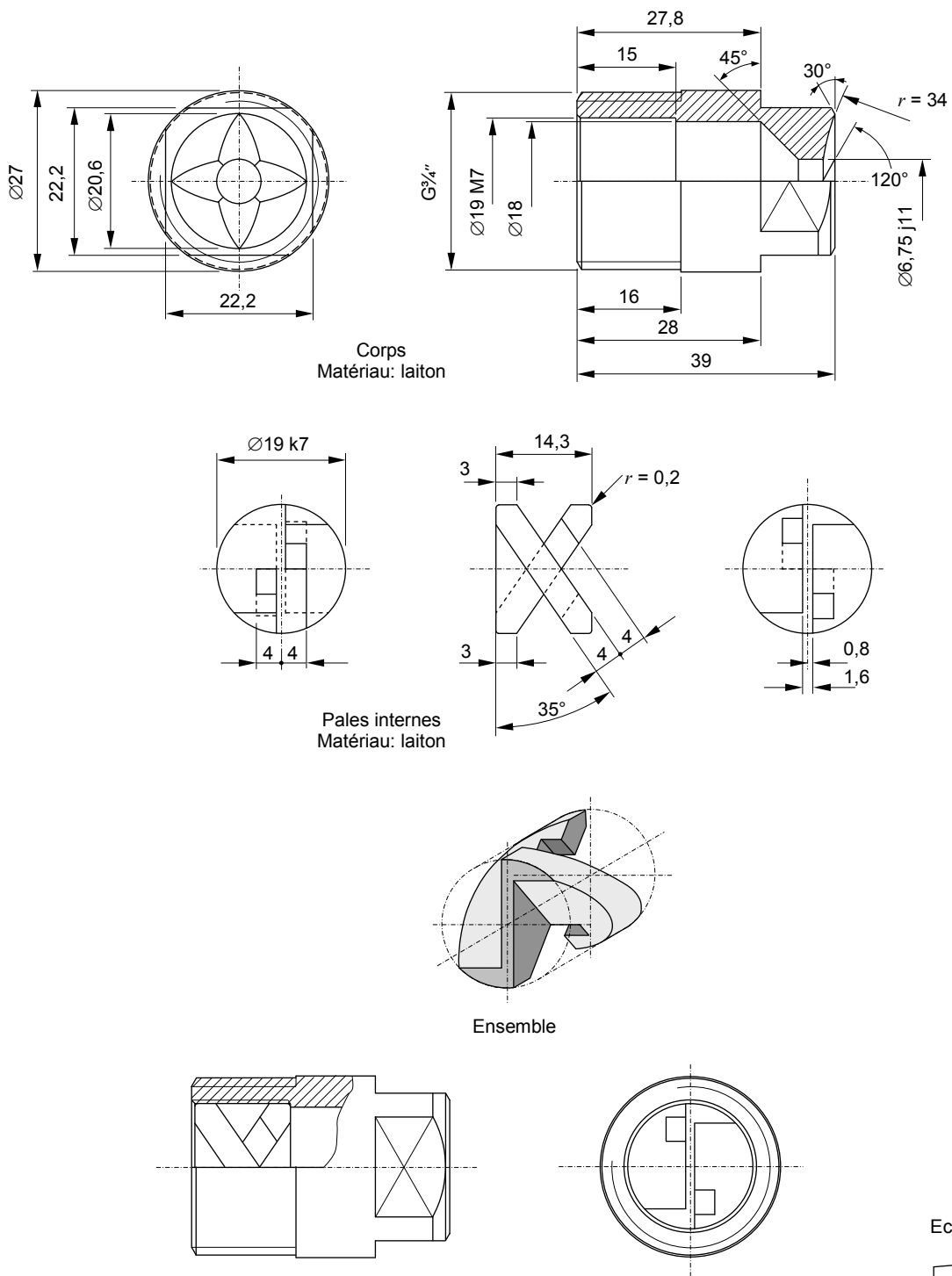
- a) on ne doit pas constater de présence d'eau sur l'isolation des circuits principaux et auxiliaires;
- b) on ne doit pas constater de présence d'eau sur les matériels électriques et les mécanismes à l'intérieur de l'équipement;
- c) la charpente ou d'autres parties non isolantes ne doivent pas retenir une quantité notable d'eau (afin de réduire la corrosion).



IEC 1952/07

<i>A</i>	Environ 2 m
<i>B</i>	1 m
<i>C</i>	2,5 m à 3 m
<i>D</i>	Hauteur minimale au-dessus du sol

Figure C.1 – Disposition pour l'essai de protection contre les intempéries



Dimensions en mm

Figure C.2 – Buse pour l'essai de protection contre les intempéries

Annexe D
(normative)

**Exigences applicables aux composants
des circuits auxiliaires et de commande**

Les composants des circuits auxiliaires et de commande doivent être conformes aux normes CEI éventuelles applicables. Le Tableau D.1 est donné comme référence rapide à un certain nombre de normes de composants.

**Tableau D.1 – Liste de documents de référence pour les composants
des circuits auxiliaires et de commande**

Dispositif		Norme CEI
Câbles et câblage	Dimensions des conducteurs et des câbles	CEI 60228
	Câblage isolé au PVC	CEI 60227
	Câbles à isolant extrudé	CEI 60502-1
	Câbles isolés au caoutchouc	CEI 60245
	Identification des conducteurs et des bornes	CEI 60445
Bornes	Blocs de jonction pour les fils ronds	CEI 60947-7-1
	Blocs de jonction de protection pour les fils ronds	CEI 60947-7-2
	Identification	CEI 60445
Relais	Relais de tout ou rien	CEI 61810
	Caractéristiques assignées des relais de tout ou rien	CEI 61810-1
	Relais électriques thermiques pour la protection des moteurs	CEI 60255-8
	Performances des contacts des relais	CEI 61810-2
Contacteurs et démarreurs	Contacteurs et démarreurs électromécaniques	CEI 60947-4-1
	Contacteurs électromagnétiques associés à un relais pour protection contre les courts-circuits	CEI 60947-2
	Démarreurs de moteurs (c.a.)	CEI 60947-4-1
	Gradateurs à semiconducteurs de moteurs à courant alternatif	CEI 60947-4-2
	Relais de protection contre les surcharges des moteurs	CEI 60947-4-1
Interrupteurs basse tension	Interrupteurs basse tension	CEI 60947-3
	Auxiliaires manuels de commande et boutons-poussoirs	CEI 60947-5-1
	Auxiliaires automatiques de commande: détecteurs de pression à contacts, détecteurs de température à contacts, etc.	CEI 60947-5-1
	Dispositifs de commande à usage domestique sensibles à l'humidité	CEI 60730-2-13
	Interrupteurs à usage domestique	CEI 60669-1
	Thermostats à usage domestique	CEI 60730-2-9
	Interrupteur à levier	CEI 61020-4
	Symboles graphiques pour interrupteurs manuels	CEI 60417
Couleurs des voyants lumineux pour interrupteurs manuels	CEI 60073	
Disjoncteurs basse tension et disjoncteurs basse tension avec une protection par courant différentiel résiduel	Exigences	CEI 60947-2

Tableau D.1 (suite)

Dispositif		Norme CEI
Fusibles basse tension	Fusibles basse tension	CEI 60269-2
	Systèmes de fusibles basse tension	CEI 60269-2-1
Sectionneurs basse tension	Exigences	CEI 60947-3
Moteurs	Exigences	CEI 60034-1
Appareils de mesure	Appareils de mesure analogiques	CEI 60051-1
	Ampèremètres et voltmètres	CEI 60051-2
	Fréquencemètres	CEI 60051-4
	Appareils de mesure des déphasage et facteur de puissance	CEI 60051-5
Voyants lumineux	Exigences	CEI 60947-5-1
	Symboles graphiques	CEI 60417
	Couleurs des voyants lumineux	CEI 60073
Prises et connecteurs	Exigences pour les prises, prolongateurs industriels et connecteurs	CEI 60309-1
	Dimensions et interchangeabilité	CEI 60309-2
	Prises et connecteurs pour usages domestiques	CEI 60083
	Autres connecteurs et fiches	CEI 60130
Circuits imprimés	Exigences	CEI 62326-1
Résistances	Potentiomètres	CEI 60393-1
	Résistances de 1 W à 1 000 W	CEI 60115-4
Eclairage	Lampes tubulaires à fluorescence	CEI 60081
	Lampes à filament de tungstène	CEI 60064

Annexe E
(informative)

Etanchéité (informations, exemple et guide)

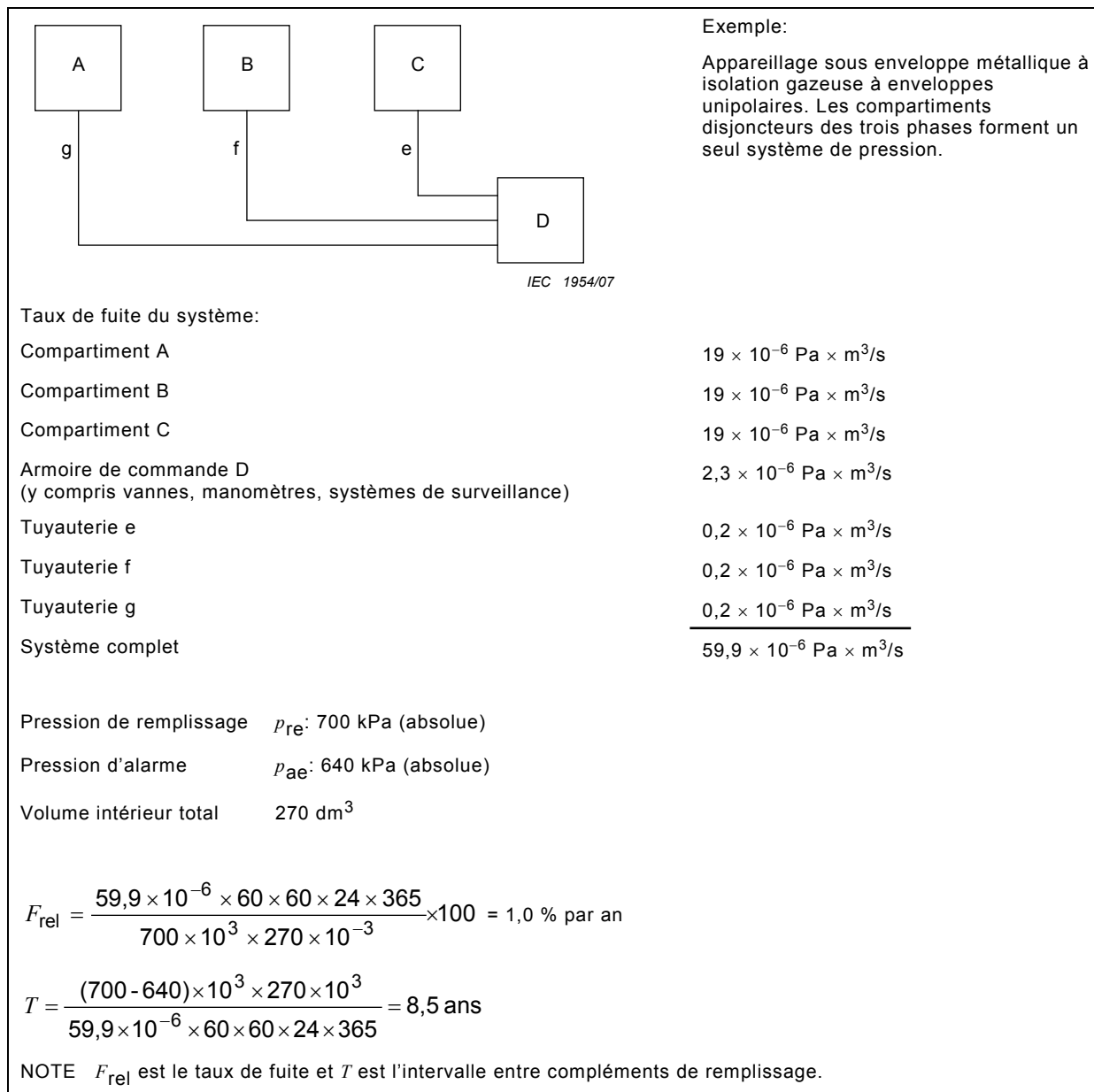


Figure E.1 – Exemple de tableau de coordination des étanchéités, TC ("tightness coordination"), pour systèmes à pression autonome

Sensibilité de fuite $\text{Pa} \times \text{cm}^3/\text{s}$	Durée pour perdre 1kg de SF ₆	Ultrasons Baisse de pression	Eau de savon, ressuage Torche	Conductivité thermique	Ammoniac	Détecteur halogène	Capture d'électrons	Spectrographe de masse
10^4	18 jours							
10^3	24 semaines							
10^2	5 années	Tous gaz						
10^1	48 années							
10^0	480 années		Tous gaz pour essai à la bulle	Fréon 12 SF ₆				
10^{-1}	4 800 années					SF ₆		
10^{-2}	48 000 années				NH ₃			
10^{-3}	480 000 années							

Fréon 12 (Note 1) SF₆ (Note 1) Tous gaz (Note 2) (Note 3)

	Usage courant
	Limites d'application

IEC 1955/07

NOTE 1 Reniflage dans de bonnes conditions. En mesure globale, une sensibilité meilleure peut être obtenue.

NOTE 2 En mesure globale.

NOTE 3 Par reniflage.

NOTE 4 Du fait de l'impact environnemental sur l'effet de serre, le fréon ne doit plus être utilisé pour la détection de fuite.

Figure E.2 – Sensibilité et applicabilité des différentes méthodes de détection de fuites pour les essais d'étanchéité

Annexe F (normative)

Tolérances sur les grandeurs d'essais

Pendant les essais de type, on peut normalement distinguer les types de tolérances ci-dessous:

- tolérances sur les grandeurs d'essais qui déterminent directement la contrainte sur l'objet en essai;
- tolérances qui concernent les caractéristiques ou le comportement de l'objet en essai avant ou après les essais;
- tolérances sur les conditions d'essais;
- tolérances qui concernent les paramètres des dispositifs de mesure à appliquer.

Une tolérance est définie comme la gamme de la valeur d'essai spécifiée par la norme dans laquelle la valeur d'essai doit rester pour que l'essai soit valable. Dans certains cas l'essai peut rester valable même si la valeur mesurée tombe hors de la gamme: c'est le cas si cela entraîne une condition d'essai plus sévère.

Toute déviation entre la valeur mesurée d'une grandeur d'essai et la valeur réelle de la valeur d'essai causée par l'incertitude du mesurage n'est pas prise en compte ici.

Les règles de base pour l'application des tolérances sur les grandeurs d'essai sont les suivantes:

- a) les stations d'essais doivent viser autant que faire se peut la valeur d'essai spécifiée;
- b) les tolérances sur les grandeurs d'essai spécifiées doivent être respectées par la station d'essai. Des contraintes plus importantes que celles des tolérances ne sont permises qu'avec l'accord du constructeur;
- c) quand, pour une quelconque grandeur d'essai, il n'y a pas de tolérance donnée par cette norme, ou la norme devant être appliquée, l'essai de type ne doit pas être moins sévère que spécifié. La limite supérieure de contrainte doit faire l'objet de l'accord du constructeur;
- d) si, pour une quelconque grandeur d'essai, une seule limite est donnée, l'autre limite doit être considérée aussi proche que possible de la valeur spécifiée.

Tableau F.1 – Tolérances sur les grandeurs d'essai pour les essais de type

Paragraphe	Description de l'essai	Grandeur d'essai	Valeur d'essai spécifiée	Tolérances d'essai / limites sur les valeurs d'essai	Référence à
6.2 et 6.2.10	Essais diélectriques				
6.2.6.1, 6.2.7.1, 6.2.11, 6.10.5.7	Essais à fréquence industrielle	Tension d'essai (valeur efficace)	Tension de tenue assignée de courte durée à fréquence industrielle	± 1 %	CEI 60060-1
	Fréquence		-	45 Hz à 65 Hz	
	Forme d'onde		Valeur de crête / valeur efficace = $\sqrt{2}$	± 5 %	
6.2.6.2 et 6.2.7.3	Essais de tenue au choc de foudre	Valeur de crête	Tension de tenue assignée aux chocs de foudre	± 3 %	
	Temps de montée		1,2 μ s	± 30 %	
	Temps à mi-valeur		50 μ s	± 20 %	
6.2.7.2	Essais de tenue aux chocs de manœuvre	Valeur de crête	Tension de tenue assignée aux chocs de manœuvre	± 3 %	
	Temps de montée		250 μ s	± 20 %	
	Temps à mi-valeur		2 500 μ s	± 60 %	
6.3 et 6.9.1	Essais de perturbations radioélectriques	Tension d'essai		± 1 %	
	Fréquence d'accord du circuit de mesure			+10 % de 0,5 MHz ou bien entre 0,5 MHz et 2 MHz	
6.4	Mesure de la résistance du circuit principal	Courant continu d'essai, I_{DC}		50 A $\leq I_{DC} \leq$ courant assigné	
6.5	Essais d'échauffement	Vitesse de l'air ambiant		$\leq 0,5$ m/s	
	Fréquence du courant d'essai		Fréquence assignée	- 5 %, +2 %	
	Courant d'essai		Courant assigné en service continu	-0 %, +2 %	
	Température de l'air ambiant T_a		--	Ces limites doivent être respectées seulement durant les deux dernières heures de la durée de l'essai	
6.6	Essais au courant de courte	Fréquence d'essai	Fréquence assignée	+ 10 %	

Paragraphe	Description de l'essai	Grandeur d'essai	Valeur d'essai spécifiée	Tolérances d'essai / limites sur les valeurs d'essai	Référence à
	durée et à la crête de courant	Crête de courant (dans une des phases extrêmes)	Valeur de crête du courant admissible assignée	-0 %, + 5 %	
		Moyenne de la composante alternative des trois phases du courant d'essai	Courant de courte durée admissible assigné	±5% voir les tolérances pour f_t en 6.6.2	
		Composante alternative du courant d'essai dans chacune des phases / moyenne	1	± 10 %	
		Durée de court-circuit	Durée de court-circuit assignée	Voir les tolérances pour f_t	
		Valeur de f_t	Valeur assignée de f_t	=0 %, +10%	
6.9	Essais de compatibilité électromagnétique (CEM)				
6.9.2.4	Essai d'immunité aux ondes oscillatoires	Essai aux ondes oscillatoires amorties	Fréquence d'essai 100 kHz, 1 MHz	±30%	CEI 61000-4-18
6.10.4.3	Courant de courte durée admissible assignée des contacts auxiliaires	Valeur du courant d'essai Durée du courant d'essai		-0%, +5% -0%, +10%	
6.10.4.4	Pouvoir de coupure des contacts auxiliaires	Valeur de la tension d'essai Valeur du courant d'essai Constante de temps du circuit d'essai		-0%, +10% -0%, +5% -0%, +20%	
6.10.5	Essais d'environnements		-	≤ 5 K	CEI 60068-2
6.10.5.2	Essais de froid	Température minimale et maximale de l'air ambiant pendant les essais	-	±3 K	CEI 60068-2-1
6.10.5.3	Essai de chaleur sèche	Température minimale et maximale de l'air ambiant pendant les essais	-	±3 K	CEI 60068-2-2
6.10.5.4	Essai continu de chaleur humide	Température minimale du cycle		± 3 K	CEI 60068-2-3
6.10.5.5	Essai cyclique de chaleur humide	Température minimale du cycle Température maximale du cycle		± 3 K ± 2 K	CEI 60068-2-30
6.10.5.6	Essais de comportement aux vibrations et de tenue aux séismes				CEI 60255-21-1
6.11.1.3	Radiamètre	Précision de la mesure de radiation (µSv)		±25%	
	Mesure en énergie	Précision de la mesure de l'énergie (MeV)		±15%	

Annexe G (informative)

Renseignements et exigences techniques à donner dans les appels d'offres, les soumissions et les commandes

L'Annexe G définit sous forme de tableau les informations techniques utiles devant être échangées entre l'utilisateur et le fournisseur.

Lorsque l'expression "Informations fournisseur" est mentionnée dans le tableau, ceci signifie que seul le fournisseur doit fournir ces informations.

G.1 Conditions normales et spéciales de service (se reporter à l'Article 2)

		Exigences de l'utilisateur	Propositions du fournisseur
Condition de service	A l'intérieur ou à l'extérieur		
Température de l'air ambiant:			
Minimale	°C		
Maximale	°C		
Rayonnement solaire	W/m ²		
Altitude	m		
Pollution	Classe		
Poussière excessive ou sel			
Couche de glace	mm		
Vent	m/s		
Humidité	%		
Condensation ou précipitation			
Vibrations	Classe		
Perturbations électromagnétiques induites dans les circuits auxiliaires et de commande	kV		

G.2 Caractéristiques assignées (se reporter à l'Article 4)

		Exigences de l'utilisateur	Propositions du fournisseur
Tension nominale du réseau	kV		
Tension la plus élevée du réseau	kV		
Tension assignée pour le matériel (U_P)	kV		
Niveaux d'isolement assignés entre phase et terre et entre phases			
Tension de tenue assignée de courte durée à fréquence industrielle (U_d)	kV		
Tension de tenue assignée aux chocs de manœuvre (U_S)	kV		
– entre phase et terre	kV		
– entre phases	kV		

		Exigences de l'utilisateur	Propositions du fournisseur
Tension de tenue assignée aux chocs de foudre (U_p)	kV		
Fréquence assignée (f_r)	Hz		
Courant assigné en service continu (I_r)	A	Selon schéma	
Courant de courte durée admissible assigné (I_k)	kA		
Valeur de crête du courant admissible assignée (I_p)	kA		
Durée assignée de court-circuit (t_k)	s		
Tension assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires et de commande (U_a)	V		
Fréquence assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires	Hz	c.c. ou 50 ou 60	
Type de mise à la terre du neutre du réseau		Directement ou non directement	

G.3 Conception et construction (se reporter à l'Article 5)

A spécifier dans les normes applicables.

		Exigences de l'utilisateur	Propositions du fournisseur
Nombre de phases	Enveloppe monophasée ou triphasée		
Masse de l'unité de transport la plus lourde			
Mesures à prévoir pour le montage			
Type du système de pression de gaz ou de liquide			
Dimensions hors tout de l'installation			
Désignation des appellations et catégories des différents compartiments			
Niveau de remplissage assigné et niveau minimal de fonctionnement			
Dispositifs d'interverrouillage et de surveillance basse et haute pression			
Dispositifs d'interverrouillage			
Degrés de protection			
Disposition des connexions externes			
Faces accessibles			
Volume de liquide ou masse de gaz ou de liquide pour les différents compartiments			
Dispositifs pour le transport et le montage			
Renseignements concernant le fonctionnement et la maintenance			
Spécification de l'état du gaz ou du liquide			

G.4 Documentation pour les appels d'offres et les soumissions

		Exigences de l'utilisateur	Propositions du fournisseur
Limite de fourniture (formation, études techniques et de disposition, et exigences relatives à la coopération avec d'autres parties)			
Schéma unifilaire			
Plans généraux de la disposition du poste			
Dispositions pour le transport et le montage à fournir par l'utilisateur			
Charges sur fondations		Informations fournisseur	
Schémas de principe du circuit de gaz		Informations fournisseur	
Liste des rapports d'essais de type		Informations fournisseur	
Liste des pièces détachées recommandées		Informations fournisseur	

Annexe H (informative)

Corrosion: Informations concernant les conditions de service et les exigences d'essai recommandées

H.1 Introduction

L'exigence minimale relative à la corrosion pour les appareillages est la suivante: il convient que la fonction de l'équipement ne soit pas affectée par la corrosion dans les conditions spécifiées par l'utilisateur. En raison des nombreuses variables impliquées, par exemple la conception de l'équipement, les conditions de service, les pratiques de maintenance de l'utilisateur, et la durée de vie attendue de l'équipement; les exigences normalisées et les essais de vérification relèvent des normes d'équipements correspondantes ou d'un accord entre l'utilisateur et le constructeur. Dans les deux cas, néanmoins, il convient de suivre les lignes directrices suivantes.

NOTE Lorsqu'une surface devient et reste humide, les deux facteurs principaux impliqués dans la corrosion atmosphérique sont le chlorure de sodium, principalement dans les milieux marins, et le dioxyde de soufre, principalement dans les environnements industriels. Ces deux facteurs s'appliquent occasionnellement en même temps.

H.2 Recommandation pour les exigences minimales

Il convient que la fonction principale de l'appareillage à prendre en compte comprenne, de façon non limitative, les éléments suivants.

- La capacité à résister à la tension normale du système et à conduire le courant assigné en service continu.
- La continuité des circuits de mise à la terre.
- La capacité à accéder à l'équipement ou à le démonter, comme exigé pour effectuer un contrôle et une maintenance de routine.
- La capacité à fournir une sécurité minimale contre un accès non autorisé.
- La capacité à assurer la sécurité de l'utilisateur ou du public, selon le cas.

H.3 Exigences d'essai recommandées

Les essais et les méthodes d'essai sont relatifs au matériau utilisé dans l'équipement et sont recommandés lorsque cela est exigé par la norme d'équipement correspondante ou par un accord entre l'utilisateur et le constructeur.

Il convient que des essais de corrosion et d'humidité spécifiques soient effectués conformément à la norme CEI applicable; il est fait référence à la CEI 60068-1 [5].

Annexe I (informative)

Liste des symboles et des abréviations utilisés dans la CEI 62271-1

Description	Symbole	Article
Baisse de pression	Δp	3.6.6.10
Baisse de pression	ΔP_{liq}	3.6.7.6
Constante de temps thermique	τ	8.2
Courant assigné en service continu	I_r	4.4.1
Courant de courte durée admissible assigné	I_k	4.5
Courant de surcharge	I_s	8.2
Courant initial avant l'application du courant de surcharge	I_i	8.2
Courant permanent	I_s	8.2
Durée admissible pour la surcharge	t_s	8.2
Durée assignée du court-circuit	t_k	4.7
Echauffement au courant assigné en service continu	$\Delta \theta_r$	8.2
Essai de tension de perturbation radioélectrique	<i>r. i. v.</i>	6.3
Exposant de surcharge	n	8.2
Fréquence assignée	f_r	4.3
Intervalle entre compléments de remplissage	t_r	3.6.6.8
Nombre de compléments de remplissage par jour	N	3.6.6.9
Nombre de compléments de remplissage par jour	N_{liq}	3.6.7.5
Pression (ou masse volumique) assignée de remplissage pour la manœuvre	p_{rm}	3.6.5.2
Pression (ou masse volumique) assignée de remplissage pour l'isolement	p_{re}	3.6.5.1
Pression (ou masse volumique) d'alarme pour la manœuvre	p_{am}	3.6.5.4
Pression (ou masse volumique) d'alarme pour l'isolement	p_{ae}	3.6.5.3
Pression (ou masse volumique) minimale de fonctionnement pour la manœuvre	p_{mm}	3.6.5.6
Pression (ou masse volumique) minimale de fonctionnement pour l'isolement	p_{me}	3.6.5.5
Pression assignée de remplissage	P_r	6.8.1
Pression de remplissage mesurée	p_m	6.8.1
Protection contre la pénétration d'eau (codification)	IP	5.13.2
Protection du matériel contre les impacts mécaniques dans les conditions normales de service (codification)	IK	5.13.3
Résistance du circuit principal mesurée avant l'essai d'échauffement	R_u	6.4
Tableau de coordination des étanchéités	TC	3.6.6.11
Taux de fuite absolu	F	3.6.6.5
Taux de fuite absolu	F_{liq}	3.6.7.3
Taux de fuite admissible	F_p	3.6.6.6
Taux de fuite admissible	$F_{p(\text{liq})}$	3.6.7.4
Taux de fuite relatif	F_{rel}	3.6.6.7

Description	Symbole	Article
Température ambiante	T_a	6.5.4
Température ambiante réelle	θ_a	8.2
Température totale maximale admissible	θ_{max}	8.2
Tension assignée	U_r	4.1
Tension assignée d'alimentation	U_a	4.8.2
Tension assignée d'alimentation des dispositifs de fermeture et d'ouverture et des circuits auxiliaires et de commande	U_a	4.8
Tension d'essai totale	U_t	6.2.5.2 b)
Tension de tenue assignée aux chocs de foudre	U_p	Tableau 1
Tension de tenue assignée aux chocs de manœuvre	U_s	Tableau 2
Tension de tenue assignée de courte durée à fréquence industrielle	U_d	Tableau 1
Tension partielle par rapport à la terre	U_f	6.2.5.2 b)
Valeur de crête du courant admissible assigné	I_p	4.6

Annexe J (informative)

Compatibilité électromagnétique sur site

Les mesurages de la CEM sur site ne sont pas des essais de type mais peuvent être effectués dans des conditions spéciales:

- lorsqu'il est jugé nécessaire de vérifier que les contraintes effectives sont couvertes par la classe de sévérité CEM des circuits auxiliaires et de commande, ou
- pour évaluer l'environnement électromagnétique afin d'appliquer une méthode d'atténuation adéquate, si nécessaire,
- pour enregistrer les tensions électromagnétiques induites dans les circuits auxiliaires et de commande, dues aux manœuvres dans le circuit principal et dans les circuits auxiliaires et de commande. Il n'est pas jugé nécessaire d'essayer tous les circuits auxiliaires et de commande du poste considéré. Il convient de choisir une configuration typique.

Il convient que la mesure des tensions induites soit réalisée aux bornes de sortie représentatives à l'interface entre les circuits auxiliaires et de commande et le réseau environnant, par exemple aux bornes d'entrée de l'armoire de commande, sans déconnecter le système. L'extension des circuits auxiliaires et de commande est décrite en 5.18. Il convient que les enregistreurs de tension induite soient connectés comme indiqué dans la CEI 60816 [6].

Il convient que les manœuvres soient effectuées à la tension normale de service, aussi bien dans le circuit principal que dans les circuits auxiliaires et de commande. Les tensions induites varieront statistiquement et il convient donc qu'un nombre représentatif d'ouvertures et de fermetures soit choisi avec des instants de manœuvre aléatoires.

Les manœuvres dans le circuit principal doivent être effectuées à vide. Les essais comprendront donc des manœuvres de parties du poste, mais sans courant de charge ni de défaut.

Il convient que les manœuvres de fermeture dans les circuits principaux soient réalisées avec une charge résiduelle sur le côté aval correspondant à la tension normale de manœuvre. Cette condition pouvant être difficile à réaliser au cours des essais, la procédure d'essai peut aussi être la suivante:

- décharger le côté aval avant la fermeture pour s'assurer que la tension de la charge résiduelle est nulle;
- multiplier la valeur de tension enregistrée à la fermeture par 2, pour simuler le cas d'une charge piégée sur le côté aval.

L'appareil de connexion dans le système primaire doit être manœuvré de préférence à la pression assignée et à la tension auxiliaire assignée.

NOTE 1 En ce qui concerne les tensions induites, les cas les plus sévères se produisent habituellement quand seule une petite partie du poste est manœuvrée.

NOTE 2 Les perturbations électromagnétiques les plus sévères sont supposées se produire pendant la manœuvre des sectionneurs, principalement pour les postes à isolation gazeuse.

Il convient que la valeur de crête enregistrée ou calculée de la tension induite en mode commun, due à l'activation du circuit principal, ne dépasse pas 1,6 kV pour les interfaces des circuits auxiliaires et de commande.

La note de 5.18 donne des recommandations pour l'amélioration de la compatibilité électromagnétique.

Annexe K
(informative)

Liste des notes concernant certains pays

Article	Texte
6.2.11	Ajouter la note suivante à la fin du paragraphe: NOTE La tension d'essais exigée pour les sectionneurs et interrupteurs-sectionneurs de toutes tensions assignées, est 100 % des valeurs données par les colonnes 3 des Tableaux 1a ou 1b et 2a ou 2b (Canada, France, Italie).

Bibliographie

- [1] CEI 60943:1998, *Guide concernant l'échauffement admissible des parties des matériels électriques, en particulier les bornes de raccordement*
- [2] CEI 61936-1: *Installations électriques en courant alternatif de puissance supérieure à 1 kV – Partie 1: Règles communes*
- [3] ANSI C37.85:2002, *Alternating-Current High-Voltage Power Vacuum Interrupters—Safety Requirements for X-Radiation Limits*
- [4] CIGRE Brochure Technique 304, *Guide pour l'application de la CEI 62271-100 et de la CEI 62271-1 – Partie 1: Sujets généraux*
- [5] CEI 60068-1, *Essais d'environnement – Partie 1: Généralités et guide*
- [6] CEI 60816:1984, *Guide sur les méthodes de mesure des transitoires de courte durée sur les lignes de puissance et de contrôle basse tension*

Les documents suivants fournissent des informations supplémentaires

CEI 60099-4, *Parafoudres – Partie 4: Parafoudres à oxyde métallique sans éclateurs pour réseaux à courant alternatif*

CEI 60273, *Caractéristiques des supports isolants d'intérieur et d'extérieur destinés à des installations de tension nominale supérieure à 1 000 V*

CEI 60664-1, *Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension – Partie 1: Principes, exigences et essais*

CEI 62271-100, *Appareillage à haute tension – Partie 100: Disjoncteurs à courant alternatif*

ISO 9001, *Systèmes de management de la qualité – Exigences*

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

3, rue de Varembé
PO Box 131
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Tel: + 41 22 919 02 11
Fax: + 41 22 919 03 00
info@iec.ch
www.iec.ch